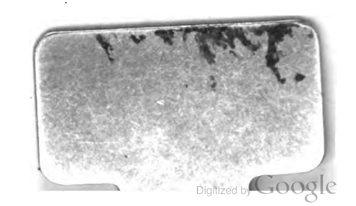




ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

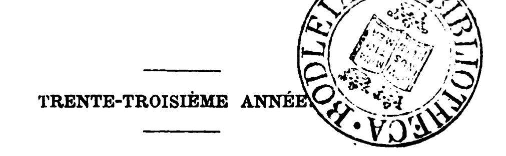
ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1869.



TRENTE-TROISIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,

TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

—

Année de la création du monde	5875
de la période julienne	6582
depuis le déluge universel. . . .	4217
de la fondation de Rome, selon Varron	2622
de l'ère de Nabonassar	2616
de l'ère chrétienne	1869

L'année 2645 des Olympiades, ou la 1re année de la 662e Olympiade, commence en juillet 1869.

L'année 1286 des Turcs ou de l'Hégire commence le 13 avril 1869, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates.*

L'année 1869 du calendrier julien commence le 13 janvier.

ÉCLIPSES EN 1869.

Le 28 *janvier*, éclipse partielle de lune, invisible à Louvain.

Le 11 *février*, éclipse annulaire de soleil, invisible à Louvain.

Le 23 *juillet*, éclipse partielle de lune, invisible à Louvain.

Le 7 *août*, éclipse totale de soleil, invisible à Louvain.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or	8
Epacte	XVII
Cycle solaire	2
Indiction romaine	12
Lettre dominicale	C

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 24 janvier.
Les Cendres, 10 février.
Pâques, 28 mars.
Les Rogations, 3, 4 et 5 mai.
L'Ascension, 6 mai.
La Pentecôte, 16 mai.
La Sainte-Trinité, 23 mai.
La Fête-Dieu, 27 mai.
Le premier dimanche de l'Avent, 28 novembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Epiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le

calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de Pentecôte, de la solennité des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

QUATRE-TEMPS.

Les 17, 19 et 20 février. — Les 19, 21 et 22 mai. — Les 15, 17 et 18 septembre. — Les 15, 17 et 18 décembre.

INDULGENCES.

Sa Sainteté Grégoire XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bien faiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception

de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali cònceptа*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collége du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 19. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 12 *minutes.*

☾ D. Q. le 5, à 6 h. 41 m. du matin.
● N. L. le 12, à 7 h. 11 m. du soir.
☽ P. Q. le 21, à 0 h. 45 m. du matin.
☺ P. L. le 28, à 1 h. 49 m. du matin.

—

1 Vend. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR*.
2 Sam. s. Adélard, abbé de Corbie.
3 DIM. ste Geneviève, vierge.
4 Lund. ste Pharaïlde, vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. EPIPHANIE*.
7 Jeud. ste Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. ste Gudule, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. s. Marcellin, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 DIM. SOLENNITÉ DE L'EPIPHANIE. S. Agathon, pape.
11 Lund. s. Hygin, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. s. Arcade, martyr.

a..



13 Merc. ste Véronique.
14 Jeud. s. Hilaire, évêque de Poitiers.
15 Vend. s. Paul, ermite.
16 Sam. s. Marcel, pape.
17 Dim. *Saint Nom de Jésus.* s. Antoine, abbé.
18 Lund. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Mard. s. Canut, roi de Danemark.
20 Merc. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Jeud. ste Agnès, vierge et martyre.
22 Vend. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Sam. Epousailles de la très-sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Dim. *Septuagésime.* s. Timothée, évêque d'Ephèse.
25 Lund. Conversion de s. Paul.
26 Mard. s. Polycarpe, évêque et martyr.
27 Merc. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Jeud. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Vend. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Sam. ste Martine, vierge et martyre.
31 Dim. *Sexagésime.* s. Pierre Nolasque.

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 18. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 41 *minutes.*

☾ D. Q. le 3, à 5 h. 14 m. du soir.
● N. L. le 11, à 2 h. 12 m. du soir.
☽ P. Q. le 19, à 5 h. 24 m. du soir.
☺ P. L. le 26, à 0 h. 23 m. du soir.

—

1 Lund. s. Ignace, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

2 Mard. PURIFICATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*

3 Merc. s. Blaise, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

4 Jeud. s. André Corsini, évêque. ste Jeanne, reine. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

5 Vend. ste Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

6 Sam. ste Dorothée, vierge et mart. s. Amand, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

7 DIM. *Quinquagésime.* s. Romuald, abbé. — *Indulgence plénière. — Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*

8 Lund. s. Jean de Matha. — *Réunion du Conseil rectoral.*
9 Mard. ste Apollonie, vierge et martyre.
10 Merc. *Les Cendres.* ste Scolastique, vierge.
11 Jeud. s. Séverin, abbé.
12 Vend. ste Eulalie, vierge et martyre.
13 Sam. ste Euphrosine, vierge.
14 Dim. *Quadragésime.* s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Lund. ss. Faustin et Jovite, martyrs. — *Commencement du second semestre de l'année académique* 1868-1869.
16 Mard. ste Julienne, vierge.
17 Merc. *Quatre-temps.* ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Jeud. s. Siméon, évêque et martyr.
19 Vend. *Quatre-temps.* s. Boniface de Lausanne.
20 Sam. *Quatre-temps.* s. Eleuthère, évêque de Tournai.
21 Dim. *Reminiscere.* b. Pepin de Landen.
22 Lund. Chaire de s. Pierre à Antioche.
23 Mard. s. Pierre Damien, évêque et docteur.
24 Merc. s. Modeste, évêque.
25 Jeud. s. Mathias, apôtre.
26 Vend. ste Walburge, vierge. ste Aldetrude, abbesse de Maubeuge.
27 Sam. s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.
28 Dim. *Oculi.* ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.

—

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps) le 20, *à* 1 *heure* 50 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours croissent de* 2 *heures.*

☾ D. Q. le 5, à 6 h. 01 m. du matin.
● N. L. le 13, à 9 h. 05 m. du matin.
☽ P. Q. le 21, à 6 h. 12 m. du matin.
☺ P. L. le 27, à 9 h. 51 m. du soir.

—

1 Lund. s. Aubin, évêque d'Angers. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
2 Mard. s. Simplice, pape. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. ste Cunégonde, impératrice. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
4 Jeud. s. Casimir, roi. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
5 Vend. s. Théophile. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Sam. ste Colette, vierge.
7 Dim. *Lætare.* s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collége du Saint-Esprit.*
8 Lund. s. Jean de Dieu. — *Réunion du Conseil rectoral.*

9 Mard. ste Françoise, veuve.
10 Merc. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.
11 Jeud. s. Vindicien, évêque d'Arras.
12 Vend. s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 Sam. ste Euphrasie, vierge.
14 Dim. *La Passion.* ste Mathilde, reine.
15 Lund. s. Longin, soldat.
16 Mard. ste Eusébie, vierge.
17 Merc. ste Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Jeud. s. Gabriël, archange.
19 Vend. N.-D. des Sept Douleurs. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Sam. s. Wulfran, évêque de Sens.
21 Dim. *Les Rameaux.* s. Benoît, abbé.
22 Lund. s. Basile, martyr.
23 Mard. s. Victorien, martyr.— *Commencement des Vacances académiques.*
24 Merc. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Jeud. *Jeudi-Saint.* s. Humbert, évêque.
26 Vend. *Vendredi-Saint.* s. Ludger, évêque de Munster.
27 Sam. s. Rupert, évêque de Worms.
28 Dim. PAQUES. s. Sixte III, pape.
29 Lund. SECOND JOUR DE PAQUES*. s. Eustase, abbé.
30 Mard. s. Véron, abbé. — *Ouverture de la première session des Jurys d'examen.*
31 Merc. s. Benjamin, martyr.

—

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 51 *minutes.*

☾ D. Q. le 3, à 9 h. 06 m. du soir.
● N. L. le 12, à 2 h. 06 m. du matin.
☽ P. Q. le 19, à 3 h. 24 m. du soir.
🌕 P. L. le 26, à 6 h. 40 m. du matin.

—

1 Jeud. s. Hugues, abbé.
2 Vend. s. François de Paule.
3 Sam. s. Richard, évêque de Chicester.
4 DIM. *Quasimodo.* s. Isidore de Séville.
5 Lund. s. Vincent Ferrier.
6 Mard. ANNONCIATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE*. s. Célestin, pape.
7 Merc. s. Albert, ermite.
8 Jeud. s. Perpétue, évêque de Tours.
9 Vend. ste Vaudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M.* LÉOPOLD II, *Roi des Belges, né à Bruxelles, le* 9 *avril* 1835.
10 Sam. s. Macaire, évêque.
11 DIM. *Misericordia.* s. Léon-le-Grand, pape.
12 Lund. s. Jules I, pape.
13 Mard. s. Herménégilde, martyr. — *Fin des Vacances académiques.*
14 Merc. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.

15 Jeud. stes Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Vend. s. Drogon, ermite.
17 Sam. s. Anicet, pape et martyr.
18 Dim. *Jubilate*. Patronage de s. Joseph. s. Ursmar, évêque abbé de Lobbes.
19 Lund. s. Léon IX, pape.
20 Mard. ste Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Merc. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
22 Jeud. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Vend. s. Georges, martyr.
24 Sam. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Dim. *Cantate*. s. Marc, évangéliste.
26 Lund. *Rogations*. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Mard. s. Antime, évêque et martyr.
28 Merc. s. Vital, martyr.
29 Jeud. s. Pierre de Milan, martyr. — ***Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le* 29 *avril* 1835.**
30 Vend. ste Catherine de Sienne, vierge.

—

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 21. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 25 *minutes.*

☾ D. Q. le 3, à 1 h. 59 m. du soir.
● N. L. le 11, à 4 h. 26 m. du soir.
☽ P. Q. le 18, à 9 h. 48 m. du soir.
🌕 P. L. le 25, à 3 h. 41 m. du soir.

—

1 Sam. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Dim. *Vocem.* s. Athanase, évêque et docteur.
3 Lund. *Rogations.* Invention de la ste Croix. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. *Rogations.* ste Monique, veuve. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. *Rogations.* s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. s. Jean devant la Porte Latine.
7 Vend. s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. Apparition de s. Michel. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Dim. *Exaudi.* s. Grégoire de Nazianze, docteur.

10 Lund. s. Antonin, archevêque de Florence. — *Réunion du Conseil rectoral.*

11 Mard. s. François de Hiéronymo.

12 Merc. ss. Nérée et Achillée, martyrs.

13 Jeud. s. Servais, évêque de Tongres.

14 Vend. s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le* 14 *mai* 1865.

15 Sam. ste Dymphne, vierge et martyre. *Jeûne.*

16 DIM. PENTECOTE. *Indulgence plénière.* s. Jean Népomucène, martyr.

17 Lund. SECOND JOUR DE PENTECÔTE*. s. Pascal Baylon.

18 Mard. s. Venance, martyr.

19 Merc. *Quatre-temps.* s. Pierre Célestin, pape.

20 Jeud. s. Bernardin de Sienne.

21 Vend. *Quatre-temps.* ste Itisberge, vierge.

22 Sam. *Quatre-temps.* ste Julie, vierge et mart.

23 DIM. LA SAINTE-TRINITÉ. s. Guibert, fondateur de Gemblours.

24 Lund. Notre-Dame Secours des Chrétiens.

25 Mard. s. Grégoire VII, pape.

26 Merc. s. Philippe de Néri.

27 Jeud. FÊTE-DIEU*. s. Jean I, pape.

28 Vend. s. Germain, évêque de Paris.

29 Sam. s. Maximin, évêque de Trèves.

30 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. s. Ferdinand III, roi. *Procession générale.*

31 Lund. ste Pétronille, vierge.

Juin.

Le soleil entre dans l'Ecrevisse (commencement de l'Été) le 21 *à* 10 *heures* 22 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de* 21 *minutes jusqu'au* 21, *et décroissent ensuite de* 5 *minutes jusqu'au* 30.

☾ D. Q. le 2, à 7 h. 40 m. du matin.
● N. L. le 10, à 4 h. 10 m. du matin.
☽ P. Q. le 17, à 2 h. 34 m. du matin.
☺ P. L. le 24, à 1 h. 57 m. du matin.

—

1 Mard. s. Pamphile, martyr.
2 Merc. ss. Marcellin, Pierre et Erasme, mart.
3 Jeud. ste Clotilde, reine.
4 Vend. s. Optat, évêque de Milève.
5 Sam. s. Boniface, évêque et martyr.
6 Dim. *Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain.* s. Norbert, évêque.
7 Lund. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. ss. Prime et Félicien, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. ste Marguerite, reine. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

11 Vend. s. Barnabé, apôtre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
12 Sam. s. Jean de Sahagun.
13 Dim. s. Antoine de Padoue.
14 Lund. s. Basile-le-Grand, archevêque de Césarée. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. s. Guy, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.
16 Merc. ste Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17 Jeud. ste Alène, vierge et martyre.
18 Vend. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Sam. ste Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Dim. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Lund. s. Louis de Gonzague.
22 Mard. s. Paulin, évêque de Nole.
23 Merc. b. Marie d'Oignies.
24 Jeud. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Vend. s. Guillaume, abbé.
26 Sam. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Dim. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Lund. s. Léon II, pape.
29 Mard. ss. PIERRE ET PAUL*, apôtres.
30 Merc. ste Adile, vierge.

—

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 *heure* 5 *minutes.*

☾ D. Q. le 2, à 1 h. 04 m. du matin.
● N. L. le 9, à 1 h. 56 m. du soir.
☽ P. Q. le 16, à 7 h. 06 m. du matin.
○ P. L. le 23, à 2 h. 13 m. du soir.
☾ D. Q. le 31, à 5 h. 25 m. du soir.

—

1 Jeud. s. Rombaut, évêque, patron de Malines.
2 Vend. Visitation de la Sainte-Vierge.
3 Sam. s. Euloge, martyr. *Jeûne.*
4 Dim. Solennité des ss. Pierre et Paul. *Indulgence plénière.* s. Théodore, évêque.
5 Lund. s. Pierre de Luxembourg, cardinal-évêque de Metz. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. ste Godelive, martyre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. ste Elisabeth, reine de Portugal. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. ss. Martyrs de Gorcum. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. Les sept Frères Martyrs.
11 Dim. s. Pie I, pape.
12 Lund. s. Jean Gualbert, abbé. — *Réunion du Conseil rectoral.*

13 Mard. s. Anaclet, pape et martyr.—*Ouverture de la seconde session des Jurys d'examen. — Commencement des Vacances académiques.*
14 Merc. s. Bonaventure, évêque et docteur.
15 Jeud. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Vend. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste Renilde.
17 Sam. s. Alexis, confesseur.
18 Dim. *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.* s. Camille de Lellis.
19 Lund. s. Vincent de Paul.
20 Mard. s. Jérôme Emilien.
21 Merc. ste Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold I, *Roi des Belges.*
22 Jeud. ste Marie-Madeleine.
23 Vend. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 Sam. ste Christine, vierge et martyre.
25 Dim. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Lund. ste Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.
27 Mard. s. Pantaléon, martyr.
28 Merc. s. Victor, martyr.
29 Jeud. ste Marthe, vierge.
30 Vend. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Sam. s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 47 minutes.

● N. L. le 7, à 10 h. 26 m. du soir.
☽ P. Q. le 14, à 0 h. 59 m. du soir.
☺ P. L. le 22, à 4 h. 42 m. du matin.
☾ D. Q. le 30, à 8 h. 16 m. du matin.

—

1 Dim. s. Pierre-ès-Liens.
2 Lund. *Portioncule.* s. Etienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Mard. Invention de s. Etienne.
4 Merc. s. Dominique, confesseur.
5 Jeud. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Vend. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
7 Sam. s. Donat, évêque et martyr.
8 Dim. s. Cyriac, martyr.
9 Lund. s. Romain, martyr.
10 Mard. s. Laurent, martyr.
11 Merc. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Jeud. ste Claire, vierge.
13 Vend. s. Hippolyte, martyr. b. Jean Berchmans, de Diest, confesseur.
14 Sam. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne.*
15 Dim. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.

16 Lund. s. Roch, confesseur.
17 Mard. s. Libérat, abbé.
18 Merc. ste Hélène, impératrice.
19 Jeud. s. Jules, martyr. b. Louis Flores, d'Anvers, martyr.
20 Vend. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Sam. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 Dim. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge Marie. s. Timothée, martyr.
23 Lund. s. Philippe Béniti.
24 Mard. s. Barthélemi, apôtre.
25 Merc. s. Louis, roi de France.
26 Jeud. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Vend. s. Joseph Calasance.
28 Sam. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Dim. *ss. Anges-Gardiens.* Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 Lund. ste Rose de Lima, vierge.
31 Mard. s. Raymond Nonnat.

—

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 23 à 0 heure 46 minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 54 minutes.

● N. L. le 6, à 6 h. 25 m. du matin.
☽ P. Q. le 12, à 9 h. 42 m. du soir.
☺ P. L. le 20, à 8 h. 59 m. du soir.
☾ D. Q. le 28, à 9 h. 28 m. du soir.

—

1 Merc. s. Gilles, abbé.
2 Jeud. s. Etienne, roi de Hongrie.
3 Vend. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Sam. ste Rosalie, vierge.
5 Dim. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Lund. s. Donatien, martyr.
7 Mard. ste Reine. — Installation de l'Université de Louvain (1426), érigée par le pape Martin V (9 *décembre* 1425).
8 Merc. Nativité de la très-sainte Vierge*. s. Adrien, martyr.
9 Jeud. s. Gorgone, martyr.
10 Vend. s. Nicolas de Tolentino.
11 Sam. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Dim. *S. Nom de Marie.* s. Guy d'Anderlecht.
13 Lund. s. Amé, évêque de Sion en Valais.

14 Mard. Exaltation de la ste Croix.
15 Merc. *Quatre-temps*. s. Nicomède, martyr.
16 Jeud. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Vend. *Quatre-temps*. s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 Sam. *Quatre-temps*. s. Joseph de Cupertino.
19 Dim. s. Janvier, mart. — *Commémoration des douleurs de la très-sainte Vierge Marie.*
20 Lund. s. Eustache, martyr.
21 Mard. s. Mathieu, apôtre.
22 Merc. s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Jeud. ste Thècle, vierge et martyre. — *Anniversaire des Journées de Septembre.*
24 Vend. Notre-Dame de la Merci.
25 Sam. s. Firmin.
26 Dim. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 Lund. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Mard. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Merc. s. Michel, archange.
30 Jeud. s. Jérôme, docteur.

—

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 54 *minutes.*

● N. L. le 5, à 2 h. 38 m. du soir.
☽ P. Q. le 12, à 10 h. 21 m. du matin.
☺ P. L. le 20, à 2 h. 16 m. du soir.
☾ D. Q. le 28, à 8 h. 53 m. du matin.

—

1 Vend. s. Remi. s. Bavon, patron de Gand.
2 Sam. s. Léodegaire, évêque d'Autun.
3 Dim. Solennité du Saint-Rosaire. s. Gérard, abbé.
4 Lund. s. François d'Assise. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour jusqu'au samedi* 16 *octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à une heure.*
5 Mard. s. Placide, martyr. — *Fin des Vacances académiques.*
6 Merc. s. Brunon, confesseur. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique* 1869-1870.

7 Jeud. s. Marc, pape.
8 Vend. ste Brigitte, veuve.
9 Sam. s. Denis et ses compagnons, martyrs.
10 Dim. s. François de Borgia. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42 *et* 45 *du Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*
11 Lund. s. Gommaire, patron de Lierre. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
12 Mard. s. Wilfrid, évêque d'York. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
13 Merc. s. Edouard, roi d'Angleterre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
14 Jeud. s. Calixte, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
15 Vend. ste Thérèse, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
16 Sam. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.* Règl. gén. art. 6.
17 Dim. ste Hedwige, veuve.
18 Lund. s. Luc, évangéliste. — *Réunion du Conseil rectoral.*
19 Mard. s. Pierre d'Alcantara.
20 Merc. s. Jean de Kenti.
21 Jeud. ste Ursule et ses compagnes, martyres.
22 Vend. s. Mellon, évêque.

23 Sam. s. Jean de Capistran.
24 Dim. s. Raphaël, archange.
25 Lund. s. Crépin, s. Crépinien, s. Chrysante et ste Darie, martyrs.
26 Mard. s. Evariste, pape et martyr.
27 Merc. s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.
28 Jeud. ss. Simon et Jude, apôtres.
29 Vend. ste Ermelinde, vierge.
30 Sam. s. Foillan, martyr. *Jeûne.*
31 Dim. s. Quentin, martyr.

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 27 minutes.

● N. L. le 3, à 11 h. 54 m. du soir.
☽ P. Q. le 11, à 3 h. 14 m. du matin.
🌕 P. L. le 19, à 7 h. 36 m. du matin.
☾ D. Q. le 26, à 6 h. 33 m. du soir.

—

1 Lund. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*

2 Mard. Les Fidèles Trépassés. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

3 Merc. s. Hubert, évêque de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Réunion de la Fac. de Médecine.*

4 Jeud. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES, 1834, ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI.— *Indulgence plénière. — Réunion de la Fac. de Droit.*

5 Vend. s. Zacharie et ste Elisabeth, parents de s. Jean-Baptiste. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

6 Sam. s. Winoc, abbé. *Réunion de la Fac. des Sciences.*

7 Dim. Patronage de la sainte Vierge. s. Willebrord, évêque d'Utrecht.
8 Lund. s. Godefroi, évêque d'Amiens. — *Réunion du Conseil rectoral.*
9 Mard. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome.
10 Merc. s. André Avellin.
11 Jeud. s. Martin, évêque de Tours.
12 Vend. s. Liévin, évêque et martyr.
13 Sam. s. Stanislas Kostka.
14 Dim. Dédicace universelle des églises. s. Albéric, évêque d'Utrecht.
15 Lund. s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de Sa Majesté le Roi* Léopold II.
16 Mard. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.
17 Merc. s. Grégoire Thaumaturge.
18 Jeud. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.
19 Vend. ste Elisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Sam. s. Félix de Valois.
21 Dim. Présentation de la très-sainte Vierge.
22 Lund. ste Cécile, vierge et martyre.
23 Mard. s. Clément I, pape et martyr.
24 Merc. s. Jean de la Croix.
25 Jeud. ste Catherine, vierge et martyre.
26 Vend. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.
27 Sam. s. Acaire, évêque de Noyon.
28 Dim. *Avent.* s. Rufe, martyr.
29 Lund. s. Saturnin, martyr.
30 Mard. s. André, apôtre.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 21 *à* 6 *heures* 41 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de* 22 *minutes jusqu'au* 21, *puis ils croissent de* 5 *minutes jusqu'au* 31.

● N. L. le 3, à 11 h. 00 m. du matin.
☽ P. Q. le 10, à 11 h. 30 m. du soir.
☺ P. L. le 19, à 0 h. 08 m. du matin.
☾ D. Q. le 26, à 2 h. 52 m. du matin.

—

1 Merc. s. Eloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN, 1835.
2 Jeud. ste Bibienne, vierge et martyre.
3 Vend. s. François Xavier.
4 Sam. ste Barbe, martyre. s. Pierre Chrysologue.
5 DIM. s. Sabbas, abbé.
6 Lund. s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Ambroise, évêque et docteur. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. — *Indulgence plénière.*
9 Jeud. ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

10 Vend. s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. Damase, pape. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
12 Dim. s. Valery, abbé en Picardie.
13 Lund. ste Lucie, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Spiridion, évêque.
15 Merc. *Quatre-temps.* MESSE D'OR. s. Adon, archevêque de Vienne.
16 Jeud. s. Eusèbe, évêque de Verceil.
17 Vend. *Quatre-temps.* ste Begge, veuve. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. LÉOPOLD II, *Roi des Belges.*
18 Sam. *Quatre-temps.* Expectation de la très-sainte Vierge.
19 Dim. s. Némésion, martyr.
20 Lund. s. Philogone, évêque.
21 Mard. s. Thomas, apôtre.
22 Merc. s. Hungère, évêque d'Utrecht.
23 Jeud. ste Victoire, vierge et martyre.
24 Vend. s. Lucien. *Jeûne.*
25 Sam. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Dim. SECOND JOUR DE NOËL*. s. Etienne, premier martyr.
27 Lund. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Mard. ss. Innocents.
29 Merc. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Jeud. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Vend. s. Silvestre, pape.

PLANÈTES PRINCIPALES.

Moment du passage au méridien, à Louvain, le 15 *de chaque mois.*

—

VÉNUS.

Le 15 janvier,	à 10 h. 09 m. du matin.
» février,	à 10 h. 52 m. du matin.
» mars,	à 11 h. 18 m. du matin.
» avril,	à 11 h. 38 m. du matin.
» mai,	à 0 h. 03 m. du soir.
» juin,	à 0 h. 44 m. du soir.
» juillet,	à 1 h. 22 m. du soir.
» août,	à 1 h. 45 m. du soir.
» septembre,	à 2 h. 00 m. du soir.
» octobre,	à 2 h. 23 m. du soir.
» novembre,	à 2 h. 59 m. du soir.
» décembre,	à 3 h. 19 m. du soir.

MARS.

Le 15 janvier,	à 2 h. 51 m. du matin.
» février,	à 0 h. 13 m. du matin.
» mars,	à 9 h. 44 m. du soir.
» avril,	à 7 h. 47 m. du soir.
» mai,	à 6 h. 25 m. du soir.
» juin,	à 5 h. 17 m. du soir.
» juillet,	à 4 h. 19 m. du soir.

Le 15	août,	à 3 h. 25 m. du soir.
»	septembre,	à 2 h. 40 m. du soir.
»	octobre,	à 2 h. 05 m. du soir.
»	novembre,	à 1 h. 40 m. du soir.
»	décembre,	à 1 h. 21 m. du soir.

JUPITER.

Le 15	janvier,	à 4 h. 50 m. du soir.
»	février,	à 3 h. 08 m. du soir.
»	mars,	à 1 h. 40 m. du soir.
»	avril,	à 0 h. 06 m. du soir.
»	mai,	à 10 h. 35 m. du matin.
»	juin,	à 9 h. 00 m. du matin.
»	juillet,	à 7 h. 23 m. du matin.
»	août,	à 5 h. 36 m. du matin.
»	septembre,	à 3 h. 39 m. du matin.
»	octobre,	à 1 h. 33 m. du matin.
»	novembre,	à 11 h. 11 m. du soir.
»	décembre,	à 9 h. 00 m. du soir.

SATURNE.

Le 15	janvier,	à 9 h. 09 m. du matin.
»	février,	à 7 h. 18 m. du matin.
»	mars,	à 5 h. 33 m. du matin.
»	avril,	à 3 h. 30 m. du matin.
»	mai,	à 1 h. 25 m. du matin.
»	juin,	à 11 h. 10 m. du soir.
»	juillet,	à 9 h. 04 m. du soir.

Le 15 août,	à 7 h. 00 m. du soir.
»	septembre,	à 5 h. 01 m. du soir.
»	octobre,	à 3 h. 12 m. du soir.
»	novembre,	à 1 h. 23 m. du soir.
»	décembre,	à 11 h. 40 m. du matin.

PREMIÈRE PARTIE.

CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, S. G. Mgr VICTOR AUGUSTE DECHAMPS, né à Melle le 6 décembre 1810, docteur en théologie, sacré à Rome le 1er octobre 1865, transféré de l'évêché de Namur sur le siége métropolitain dans le consistoire du 20 décembre 1867.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr GASPAR LABIS, né à Warcoing le 2 juin 1792, sacré à Tournai le 10 mai 1835, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Liége, S. G. Mgr THÉODORE ALEXIS JOSEPH DE MONTPELLIER, né au château de Vedrin le 24 mai 1807, docteur en théologie, sacré à Liége le 7 novembre 1852, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr JEAN JOSEPH FAICT, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864.

Évêque de Gand, S. G. Mgr HENRI FRANÇOIS BRACQ, né à Gand le 26 février 1804, docteur en théologie, sacré à Gand le 1er mai 1865, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr THÉODORE JOSEPH GRAVEZ, né à Sivry (Hainaut) le 10 septembre 1810, sacré à Namur le 2 février 1868.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous, sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique, implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la Foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel! votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance: O très-miséricordieuse, ô très-bonne et très-douce Vierge Marie! — AVE, MARIA.

---

(1) Nosseigneurs les Cardinal-Archevêque et Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

—

RECTEUR MAGNIFIQUE.

N. J. Laforet, prélat protonotaire apostolique *ad instar participantium*, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en théologie, commandeur de l'ordre du Christ, membre de l'académie de la religion catholique de Rome. Montagne du Collége, n° 3.

VICE-RECTEUR.

A. J. Namèche, camérier secret de Sa Sainteté, docteur en théologie, chevalier de l'ordre de Léopold, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets, n° 27.

SECRÉTAIRE.

E. E. A. Dejaer, prof. ord. à la faculté de droit. Place du Peuple, n° 17.

CONSEIL RECTORAL.

A. J. Namèche, vice-recteur.
J. B. Lefebve, doyen de la faculté de théologie.
J. B. C. G. Delcour, doyen de la faculté de droit.
M. R. Michaux, doyen de la faculté de médecine.

F. J. B. J. Nève, doyen de la faculté de philosophie et lettres.

A. J. Docq, doyen de la faculté des sciences.

E. E. A. Dejaer, secrétaire de l'Université.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, J. B. Lefebve.

Secrétaire, E. H. J. Reusens.

H. G. Wouters, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'histoire ecclésiastique. Rue Ste-Anne, n° 7.

J. T. Beelen, prof. ord., camérier d'honneur de Sa Sainteté, consulteur de la sacrée congrégation de l'Index, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'Écriture Sainte et les langues orientales. Collége du St-Esprit.

J. F. D'Hollander, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand, président du collége du St-Esprit; la théologie morale.

H. J. Feye, prof. ord., docteur en théologie et en droit canon ; les institutions canoniques et les décrétales. Collége du St-Esprit.

J. B. Lefebve, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la théologie dogmatique spéciale. Collége du St-Esprit.

F. J. Ledoux, prof. ord., docteur en théologie,

chanoine hon. de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique générale. Collége du St-Esprit.

T. J. Lamy, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur, président du collége de Marie-Thérèse; les cours élémentaires des langues orientales et l'introduction à l'étude de l'Écriture Sainte.

E. H. J. Reusens, prof. ord., docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université; les antiquités chrétiennes et l'archéologie. Collége du St-Esprit.

F. J. Moulart, prof. ord., docteur en droit canon; les cours élémentaires de théologie et de droit canon. Collége du St-Esprit.

A. J. J. F. Haine, prof. extraord., docteur en théologie; le cours élémentaire de théologie morale. Rue de Namur, n° 108.

J. M. Vanden Steen, prof. extraord. et sous-régent au collége du St-Esprit; le cours élémentaire de théologie.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, J. B. C. G. Delcour.

Secrétaire, J. P. A. H. Staedtler.

L. B. De Bruyn, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold; les pandectes. Rue de Namur, n° 190.

L. J. H. Ernst, prof. ord. Rue St-Hubert, n° 1.

T. J. C. Smolders, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, ancien membre du conseil provincial du Brabant; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue des Chats, n° 22.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold et chevalier des SS. Maurice et Lazare, membre de la chambre des représentants; le droit civil moderne approfondi. Rue Marie-Thérèse, n° 27.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et d'Isabelle-la-Catholique; les institutes du droit romain et le droit notarial. Rue du Manége, n° 29.

J. J. Thonissen, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, de la Légion d'honneur et de Charles III d'Espagne, chevalier de 1re classe de la Branche Ernestine de Saxe, commandeur de l'ordre du Christ, membre de la chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'académie de législation de Toulouse, de l'académie d'archéologie d'Anvers et de la société d'économie politique de Paris; le droit criminel, l'organisation et les attributions judiciaires. Rue des Orphelins, n° 42.

C. T. A. Torné, prof. ord., le droit naturel ou la philosophie du droit, et le droit commercial. Montagne du Collége, n° 4.

E. E. A. Dejaer, prof. ord.; le droit civil approfondi. Place du Peuple, n° 17.

C. H. X. Périn, prof. ord., membre de la société d'économie politique et de la société d'économie charitable de Paris; l'économie politique, le droit public interne et externe, et le droit administratif. Rue des Récollets, n° 19.

A. Thimus, prof. ord.; le droit coutumier et les questions transitoires. Place St-Jacques, n° 8.

J. P. A. H. Staedtler, prof. extraord.; le droit civil élémentaire et la procédure civile. Rue de la Station, n° 97.

—

FACULTÉ DE MEDECINE.

Doyen, M. R. Michaux,
Secrétaire, E. Sovet.

P. J. E. Craninx, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine; la clinique interne. Rue Léopold, n° 1.

M. R. Michaux, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, correspondant de l'académie impériale de médecine et de la société de chirurgie de Paris; la clinique externe. Marché aux Grains, n° 16.

L. J. Hubert, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, etc.; le cours théorique et pratique

des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, nº 28.

F. Hairion, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, médecin de bataillon pensionné, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, etc.; l'hygiène et la clinique des maladies syphilitiques et de l'ophthalmologie. Rue Léopold, nº 20.

J. B. Vrancken, prof. ord., correspondant de l'académie royale de médecine; la pharmacologie et la matière médicale, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Rue du Manége, nº 2.

P. J. Haan, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; la pathologie chirurgicale, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, nº 133.

E. M. Van Kempen, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine; l'anatomie générale, descriptive, etc. Rue de Bruxelles, nº 182.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord., membre de l'académie royale de médecine; la thérapeutique générale, la pathologie générale des maladies internes et les maladies mentales. Rue des Chats, nº 36.

E. Hayoit, prof. ord.; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Place de l'Université, nº 13.

C. Blas, prof. extraord. à la faculté des sciences; la pharmacie théorique et pratique. Hôtel de Suède.

E. Masoin, prof. extraord.; la physiologie et la pathologie générale des maladies internes. Place de l'Université, n° 12.

E. Sovet, prof. extraord.; l'anatomie descriptive et la médecine opératoire. Rue de Tirlemont, n° 43.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, F. J. B. J. Nève.

Secrétaire, E. I. J. M. Poullet.

N. J. Laforet, recteur de l'Université, prof. ord.

G. C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége. Rue Vleminckx, n° 73.

F. J. B. J. Nève, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale de Belgique, membre des sociétés asiatiques de Paris et de Londres, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint-Lazare à Venise, correspondant de la société impériale des sciences de Lille, de l'académie de Stanislas à Nancy, etc.; la littérature grecque, l'histoire de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Orphelins, n° 52.

C. H. X. Périn, prof. ord. à la faculté de droit; l'économie politique et la statistique. Rue des Récollets, n° 19.

E. Nève, prof. ord. hon., ancien bibliothécaire de l'Université.

A. J. Namèche, prof. ord., vice-recteur de l'Université; la littérature ancienne, la pédagogie et la méthodologie. Rue des Récollets, n° 27.

C. A. C. M. Mœller, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale et les antiquités grecques. Montagne St-Antoine, n° 16.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége, président du collége du Pape Adrien VI; la psychologie, la métaphysique générale et spéciale, et l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion.

L. C. de Monge, prof. extraord., docteur en droit; l'histoire de la littérature française. Rue Marie-Thérèse, n° 22.

E. I. J. M. Poullet, prof. extraord., docteur en droit et en sciences politiques et administratives; l'histoire nationale et l'histoire politique moderne. Rue de la Station, n° 130.

P. G. H. Willems, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres, membre de la société asiatique de Paris, correspondant de la société d'archéologie dans le duché de Limbourg; la littérature latine et les antiquités romaines. Place St-Jacques, n° 26.

L. Bossu, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres; l'histoire de la philosophie et la philosophie générale. Rue Notre-Dame, n° 15.

A. H. H. Dupont, prof. extraord., docteur en théologie et en philosophie; la logique, la philo-

sophie morale et la littérature flamande. Collége du Pape.

C. de Harlez, prof. ord., chanoine hon. de la cathédrale de Liége, président du collége Juste-Lipse, directeur de l'école normale ecclésiastique pour les humanités.

—

FACULTÉ DES SCIENCES ET ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

Doyen, A. J. Docq.
Secrétaire, J. Carnoy.

P. J. Van Beneden, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de l'étoile polaire, docteur en médecine et en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie royale de Berlin et de Munich, de l'académie des sciences naturelles de Californie, de l'institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société linnéenne de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société philomatique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn, de la société impériale et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Harlem, de la société linnéenne de Bordeaux, de la société

royale des sciences de Liége, de la société paléontologique de Belgique, de la société des sciences médicales et naturelles de Malines, de la société de médecine et de la société de botanique d'Anvers, etc.; la zoologie, l'anatomie comparée, et la paléontologie animale. Collége du Roi, rue de Namur.

A. J. Docq, prof. ord., docteur en sciences, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur; la physique expérimentale et l'astronomie physique. Collége des Prémontrés, rue de Namur.

P. L. Gilbert, prof. ord., docteur en sciences, associé de l'académie royale des sciences, membre de la société philomatique de Paris; le calcul différentiel et le calcul intégral, la statique élémentaire et la mécanique analytique, etc. Rue Notre-Dame, nº 20.

L. Henry, prof. ord., docteur en sciences, correspondant de l'académie royale de Belgique, membre de la société chimique de Paris; la chimie générale, organique et inorganique. Place de l'Université, nº 10.

P. E. Martens, prof. ord., docteur en sciences et en médecine, membre de la société royale de botanique de Belgique, de la société de botanique d'Anvers et de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn; la botanique, la physiologie des plantes et la géographie botanique. Rue Marie-Thérèse, nº 27.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord.;

la minéralogie et la géologie. Rue de Tirlemont, n° 121.

A. J. A. Devivier, prof. ord., docteur en sciences; la géométrie descriptive, théorique et appliquée, la physique industrielle et la mécanique appliquée. Rue des Chats, n° 25.

E. Coemans, prof. ord., membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; la paléontologie végétale. Collége du Saint-Esprit.

F. Dewalque, prof. ord., ingénieur des arts et manufactures et des mines, membre du conseil de salubrité publique de la province de Liége, de la société chimique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane et de la Westphalie, membre correspondant de l'union des arts de Marseille; la chimie industrielle et les manipulations chimiques. Place du Peuple, n° 8.

F. Krans, prof. ord., ingénieur des mines, arts et manufactures; la métallurgie. Rue du Canal, n° 68.

C. Blas, prof. extraord., docteur en sciences; la chimie analytique (docimasie) et la pharmacie théorique et pratique. Hôtel de Suède.

G. Lambert, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la commission administrative du musée de l'industrie, ingénieur des mines; l'exploitation des mines. Rue du Canal, n° 68.

L. Cousin, prof. extraord., ingénieur des ponts et chaussées; les constructions du génie civil. Rue de la Station, n° 166.

J. Micha, prof. extraord., ingénieur mécanicien; la description générale et la construction des machines. Hôtel de Suède.

J. B. Carnoy, prof. extraord., docteur en sciences; la géométrie analytique et l'algèbre supérieure. Rue de Namur, n° 97.

—

N. Breithof, répétiteur, ingénieur des mines; le lever des plans et les travaux graphiques. Rue de Tirlemont, n° 29.

—

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. J. Staes. Rue de Tirlemont, n° 64.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout frères. Rue de Diest, n° 46.

APPARITEURS.

J. Vincx. Krake-straat, n° 2.
J. H. Augustinus. Place de l'Université, n° 7.
C. De Weerdt. Rue de Namur, n° 95.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J. Vincx. Krake-straat, n° 2.

—

COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESPRIT.

(*Rue de Namur.*)

Président, J. F. D'Hollander, prof. à la fac. de théologie.

Sous-régent, J. M. Vanden Steen, prof. à la fac. de théologie.

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(*Place de l'Université.*)

Président, C. P. E. Cartuyvels, prof. à la fac. de philosophie et lettres.

Sous-régents, P. Schoolmeester, bachelier en droit canon, et D. Nollekens, bachelier en théologie.

---

(1) Le collége du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de MARIE-THÉRÈSE, aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique

COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

(*Rue St-Michel.*)

Président, T! J. Lamy, prof. à la fac. de théologie.

Sous-régent, H. Peyrot, bachelier en théologie.

COLLÉGE JUSTE-LIPSE ; PÉDAGOGIE DE L'ÉCOLE NORMALE ECCLÉSIASTIQUE POUR LES HUMANITÉS.

(*Rue des Récollets.*)

Président, C. de Harlez, prof. à la fac. de philosophie et lettres.

Sous-régent, J. B. Lavaut.

BIBLIOTHÈQUE (1).

(*Aux Halles*, *rue de Namur.*)

Bibliothécaire, E. H. J. Reusens, prof. à la fac. de théologie. Collége du St-Esprit.

---

est de 600 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le régl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 237.

Sous-bibliothécaire, A. Scheyven.
Aide-bibliothécaire, H. Pironet.
Concierge, J. Vincx. Krake-straat, n° 2.

CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1).
(*Rue St-Michel.*)

Directeur, L. Henry, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur, B. Radziszweski, docteur en sciences. Place St-Antoine, n° 11.
Garçon de service, J. Lavander.

CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.
(*Place de l'Université*, *n°* 4.)

Directeur, C. Blas, prof. à la fac. des sciences.
Chef des travaux, A. Jaumain. Collége de Marie-Thérèse.
Concierge, J. Vranckx.

CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(*Place de l'Université*, *n°* 4.)

Directeur, F. Dewalque, prof. à la fac. des sciences.
Chef des travaux, U. Massalski. Rue Neuve, n° 43.
Concierge, J. Vranckx.

CABINET DE PHYSIQUE (2).
(*Collége des Prémontrés*, *rue de Namur*.)

Directeur, A. J. Docq, prof. à la fac. des sciences.

---

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.
(2) Voyez ibid., p. 241.

Préparateur, J. Piron. Collége de Marie-Thérèse.

Concierge, C. De Weerdt.

JARDIN BOTANIQUE (1).

(*Voer des Capucins.*)

Directeur, P. E. Martens, prof. à la fac. des sciences.

Jardinier en chef, C. Sterckmans.

CABINET DE MINÉRALOGIE (2).

(*Collége des Prémontrés*, *rue de Namur.*)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. à la fac. des sciences.

Concierge, C. De Weerdt.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE, D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.

(*Place de l'Université*, *n*° 4.)

Concierge, J. Vranckx.

---

(1) Le jardin est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, le jardin est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants de l'Université y sont seuls admis pendant les heures fixées pour l'enseignement de la Botanique. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 29 juin 1838, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(2) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.



CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (1).

(Collége du Roi, rue de Namur.)

Directeur, P. J. Van Beneden, prof. à la fac. des sciences.

Concierge, A. Fenendael.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE (2).

(Rue des Récollets.)

Directeur, E. M. Van Kempen, prof. à la fac. de médecine.

Préparateurs, L. Procès, Monjoie et E. Poncelet, candidats en médecine.

Concierge, J. De Leuse.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE (3).

(Aux Halles, Krake-straat, n° 2.)

Directeur, E. Masoin, prof. à la fac. de médecine.

Concierge, J. Vincx.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

(Place de l'Université, n° 4.)

Directeur, E. H. J. Reusens, prof. à la fac. de théologie.

Concierge, J. Vranckx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.
(2) Voyez ibid., p. 253.
(3) Voyez ibid., p. 250.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE.

(*A l'Hôpital civil, rue de Bruxelles.*)

Professeurs, P. J. E. Craninx et M. R. Michaux.
Chef de clinique, G. Van Roechoudt, docteur en médecine. Rue de Bruxelles, n° 128.
Élèves internes, L. Servais, Dosfel et Ferminne, docteurs en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES SYPHILITIQUES ET DE L'OPHTHALMOLOGIE.

Professeur, F. Hairion.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).

(*Rue des Dominicains.*)

Professeur, L. J. Hubert.
Directrice, J. B. Rogge.
Élèves internes, C. Ledresseur et J. Arnould, docteurs en médecine.

LABORATOIRE DE PHARMACIE.

(*Place de l'Université, n° 4.*)

Directeur, C. Blas, prof. à la fac. des sciences.
Concierge, J. Vranckx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1868-1869.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : *M. Lefebve.* — Secrétaire : *M. Reusens.*

Cours élémentaires.

J. M. Vanden Steen, prof. extraord. et sous-régent au collége du St-Esprit ; les traités *de Actibus humanis*, *de Conscientiâ*, *de Legibus*, et *de Peccatis*, mardi à midi, jeudi à 11 heures. — Les institutions liturgiques, lundi et samedi à 11 heures.

A. J. J. F. Haine, prof. extraord. ; les traités *de Extremâ unctione*, *Ordine*, *Matrimonio et Virtutibus*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, jeudi à 9 heures.

F. J. Moulart, prof. ord.; le traité *de Censuris, Irregularitatibus et Indulgentiis*, lundi à midi et mardi à 11 heures.

T. J. Lamy, prof. ord. et président du collége de Marie-Thérèse ; introduction générale aux livres du Nouveau Testament, mercredi et vendredi à 11 heures. — Il dirigera les élèves dans l'étude des livres historiques de l'Écriture Sainte.

Les élèves inscrits pour les cours élémentaires peuvent être autorisés à suivre l'un ou l'autre des cours approfondis.



Cours approfondis.

J. T. Beelen, prof. ord.; interprétation des Épîtres de St-Pierre et de St-Jean et de la fin des Actes des Apôtres, mardi à 9 heures et jeudi à 11 heures. — Le Grec du Nouveau Testament, questions choisies, d'après sa *Grammatica Græcitatis N. T.*, §§. 27 à 33, lundi à 9 heures.

Cours supérieur d'Hébreu et l'Arabe, lundi et vendredi à 11 heures.

H. G. Wouters, prof. ord.; les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, lundi et mardi à 10 heures, jeudi et vendredi à 9 heures.

J. F. D'Hollander, prof. ord. et président du collége du St-Esprit; la théologie morale; continuation de la 2. 2æ et la 3e partie de la *Somme de S. Thomas*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

H. J. Feye, prof. ord.; le Ve livre des Décrétales, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures.

F. J. Moulart, prof. ord.; le droit ecclésiastique dans ses rapports avec le droit civil; partie générale, jeudi à midi et samedi à 11 heures.

J. B. Lefebve, prof. ord.; le traité *de Trinitate*, mercredi à 9 heures, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures.

F. J. Ledoux, prof. ord.; la Démonstration catholique, lundi, mercredi et vendredi à midi, samedi à 9 heures.

T. J. Lamy, prof. ord. et président du collége

de Marie-Thérèse; l'Hébreu, cours élémentaire, lundi et mardi à 11 heures. — Introduction générale aux livres du Nouveau Testament, cours indiqué ci-dessus.

E. H. J. Reusens, prof. ord.; les antiquités chrétiennes et l'archéologie, aux jours et heures à déterminer.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : *M. Delcour*. — Secrétaire : *M. Staedtler*.

Examen de Candidat.

T. J. C. Smolders, prof. ord.; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain, lundi et mardi de 8 à 9 heures et demie et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord.; les institutes du droit romain, lundi, mardi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures.

J. P. A. H. Staedtler, prof. extraord.; l'introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du code civil, mercredi de 11 heures à midi et demi et vendredi de 8 à 9 heures et demie.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, jeudi et samedi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre.

E. I. J. M. Poullet, prof. extraord. de la faculté

de philosophie ; l'histoire politique moderne, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

Premier examen de Docteur.

L. B. De Bruyn, prof. ord.; les pandectes, lundi, mercredi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures et vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

E. E. A. Dejaer, prof. ord. et secrétaire de l'Université; le code civil, lundi, vendredi et samedi à 8 heures et demie, mardi à 10 heures et jeudi à 11 heures.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le droit public, mardi, mercredi et vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre. — L'économie politiqué, jeudi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

Deuxième examen de Docteur.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord.; le code civil, lundi de 11 heures à midi et demi, mardi et mercredi de 8 à 9 heures et demie.

L. J. H. Ernst, prof. ord.; le code civil, aux jours et heures à déterminer.

J. J. Thonissen, prof. ord.; le droit criminel,

lundi et mardi de 9 heures et demie à 11 heures et samedi de 8 à 9 heures et demie.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit commercial, mercredi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; mercredi de 9 heures et demie à 11 heures et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

J. P. A. H. Staedtler, prof. extraord.; la procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires, jeudi de 10 heures et demie à midi, pendant le premier semestre; jeudi de 10 heures et demie à midi et vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

F. J. Moulart, prof. ord. de la faculté de théologie; le droit ecclésiastique dans ses rapports avec le droit civil, cours facultatif, jeudi à midi et samedi à 11 heures.

Examens diplomatiques.

Première année.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le droit des gens, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre après Pâques. — Le droit public, national et étranger, cours indiqué ci-dessus. — Les principes du droit administratif, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures,



pendant le second semestre, jusqu'à Pâques. — L'économie politique, cours indiqué ci-dessus.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord.; les lois organiques de l'administration du royaume, samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit naturel, cours indiqué ci-dessus.

J. P. A. H. Staedtler, prof. extraord.; le cours indiqué ci-dessus pour l'*examen de Candidat en Droit.*

E. I. J. M. Poullet, prof. extraord.; l'histoire politique moderne, cours indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

C. H. X. Périn, prof. ord.; la continuation du cours de droit des gens et du cours d'économie politique, comme ci-dessus. — La statistique.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord.; les lois organiques de l'administration du royaume, continuation du cours indiqué ci-dessus.

C. T. A. Torné, prof. ord.; les éléments du droit commercial et la législation consulaire, lundi et mardi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le droit public, mardi, mercredi et vendredi de 11 heures à midi

et demi, pendant le premier semestre. — Les principes du droit administratif, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre, jusqu'à Pâques.

L'économie politique, jeudi et samedi à 9 heures et demie (cours de deux années).

J. B. C. G. Delcour, prof. ord.; les parties spéciales du droit administratif, samedi à 7 heures, pendant le second semestre (cours à continuer pendant deux semestres).

Examen de Candidat Notaire.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord.; les lois organiques du notariat et les lois financières qui s'y rattachent, mercredi et jeudi de 9 heures et demie à 11 heures.

A. Thimus, prof. ord.; cours spécial de droit civil, lundi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

J. P. A. H. Staedtler, prof. extraord.; l'exposé des principes généraux du code civil, cours indiqué ci-dessus.

Les élèves qui se préparent au notariat doivent en outre suivre les cours de droit civil du doctorat.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : *M. Michaux.* — Secrétaire : *M. Sovet.*

Examen de Candidat.

E. Masoin, prof. extraord. ; la physiologie (humaine, comparée et expérimentale), mercredi et jeudi à midi, vendredi à 11 heures et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre ; mercredi et vendredi à midi et jeudi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. M. Van Kempen, prof. ord. ; l'anatomie humaine (générale, descriptive et topographique), jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant toute l'année.

E. Sovet, prof. extraord. ; pendant le premier semestre : l'ostéologie, l'arthrologie, la myologie et l'angéïologie (anatomie descriptive), lundi et mardi à 8 heures et mercredi à 8 heures et à 3 heures. — Il dirigera en outre les élèves dans les dissections tous les jours, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures.

J. B. Vrancken, prof. ord. ; la pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie, lundi, mardi, vendredi et samedi à midi, pendant le premier semestre ; mardi à 10 heures, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, prof. ord. ; le cours d'anatomie comparée indiqué ci-dessous.

Premier examen de Docteur.

E. Hayoit, prof. ord.; la pathologie et la thérapeutique spéciale des maladies internes, lundi, mardi et vendredi à 11 heures, mercredi et jeudi à midi, pendant le premier semestre; lundi, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; la thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamie, mercredi, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — La pathologie générale, lundi, mercredi et vendredi à 10 heures, pendant le second semestre.

E. M. Van Kempen, prof. ord.; l'anatomie pathologique, mardi et jeudi à 4 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

E. Hayoit, prof. ord.; la médecine légale, lundi et mercredi à 5 heures, pendant le second semestre.

L. J. Hubert, prof. ord.; la théorie des accouchements et les maladies des femmes et des enfants, lundi et vendredi à midi, samedi à midi et à 4 heures, pendant toute l'année.

F. Hairion, prof. ord.; l'hygiène publique et privée, mardi et jeudi à 8 heures, pendant le premier semestre.

P. J. Haan, prof. ord.; la pathologie chirurgicale, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à 7 heures, jeudi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; leçons théoriques et cliniques sur les maladies mentales, samedi à 2 heures et demie, pendant toute l'année.

Troisième examen de Docteur.

P. J. E. Craninx, prof. ord.; la clinique interne et consultations gratuites, lundi, mercredi et vendredi de 9 à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. Michaux, prof. ord.; la clinique chirurgicale et consultations gratuites, mardi, jeudi et samedi de 9 à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

E. Sovet, prof. extraord.; la médecine opératoire, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 2 heures et demie, pendant le second semestre. — Il dirigera les élèves dans le manuel des opérations chirurgicales.

L. J. Hubert, prof. ord.; la clinique des accouchements, aux jours et heures à déterminer.

F. Hairion, prof. ord.; la clinique de l'ophthalmologie, des maladies syphilitiques et des mala-

dies cutanées, à l'hôpital civil, mardi et vendredi de 2 heures et demie à 4 heures, pendant toute l'année.— La théorie des mêmes maladies, mardi et jeudi à 7 heures, pendant le second semestre. — Exercices ophthalmoscopiques, aux jours et heures à déterminer.

Examen de Pharmacien.

J. B. Vrancken, prof. ord. ; l'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications, les doses *maxima* auxquelles on peut les administrer (cours de pharmacologie indiqué ci-dessus).

C. Blas, prof. extraord.; la pharmacie théorique (chimie pharmaceutique), mardi, jeudi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre ; mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre. — La pharmacie pratique (opérations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques), trois après-midi par semaine (séances de trois heures chacune).

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen : *M. Nève.* — Secrétaire : *M. Poullet.*

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. et président du

collége du Pape; la psychologie, mercredi et jeudi à 10 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre. — L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion, lundi à 9 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

A. H. H. Dupont, prof. extraord.; l'introduction à la philosophie et la logique, lundi à 11 heures, mardi à 9 heures et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre; la philosophie morale, mardi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, prof. extraord.; les antiquités romaines, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le premier semestre.— Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

L. C. de Monge, prof. extraord.; l'histoire de la littérature française, lundi, mercredi et jeudi à 10 heures et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

C. C. A. M. Mœller , prof. ord.; l'histoire politique de l'antiquité, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — L'histoire politique du moyen âge, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

E. I. J. M. Poullet, prof. extraord.; l'histoire

politique de la Belgique, lundi, mardi et vendredi à 10 heures et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. et président du collége du Pape; la métaphysique, mardi, mercredi, jeudi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

L. Bossu, prof. extraord.; l'histoire de la philosophie moderne, mardi, vendredi et samedi à 11 heures et jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre.

F. J. B. J. Nève, prof. ord.; l'histoire de la littérature latine, mardi, mercredi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre. — La littérature grecque, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, prof. extraord., la littérature latine, mercredi à 11 heures, pendant toute l'année.

C. C. A. M. Mœller, prof. ord.; les antiquités grecques, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 10 heures, pendant le second semestre.

ÉCOLE NORMALE

pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

Directeur : *C. de Harlez.*

Les cours et les exercices sont déterminés dans un programme particulier.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen : *M. Docq.* — Secrétaire : *M. Carnoy.*

Examen de Candidat en Sciences naturelles.

L. Henry, prof. ord.; la chimie générale, inorganique et organique, lundi à 10 heures, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre. — Des exercices de chimie pratique, facultatifs, auront lieu aux jours et heures à déterminer.

A. J. Docq, prof. ord.; la physique expérimentale, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi, mercredi et jeudi, de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

P. E. Martens, prof. ord.; la botanique, com-

prenant l'organographie, l'anatomie et la physiologie végétales et les familles naturelles des plantes, jeudi, vendredi et samedi de 11 heures et demie à une heure, pendant le premier semestre; lundi, vendredi et samedi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — Des démonstrations microscopiques et des herborisations auront lieu aux jours et heures à déterminer.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; la zoologie, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord.; la minéralogie, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

L. Bossu, prof. extraord. de la fac. de philosophie; la psychologie, lundi et mardi à 8 heures et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la fac. de philosophie et président du collége du Pape; le cours de religion indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Pharmacie.

L. Henry, prof. ord.; le cours de chimie générale indiqué ci-dessus. — Des exercices de chimie pratique, obligatoires, auront lieu aux jours et heures à déterminer.

F. Dewalque, prof. ord.; la théorie des manipulations chimiques, cours indiqué ci-dessous.

A. J. Docq, prof. ord.; le cours de physique expérimentale indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, prof. ord.; le cours de botanique indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord.; le cours de minéralogie indiqué ci-dessus.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la fac. de philosophie et président du collége du Pape; le cours de religion indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

A. J. Docq, prof. ord.; le cours de physique indiqué ci-dessus.

J. Carnoy, prof. extraord.; la géométrie analytique, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; vendredi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre. — L'algèbre supérieure, mardi, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

L. Bossu, prof. extraord. de la fac. de philosophie; le cours de psychologie indiqué ci-dessus.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la fac. de philosophie et président du collége du Pape; le cours de religion indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

L. Henry, prof. ord.; le cours de chimie inorganique indiqué ci-dessus.

P. L. Gilbert, prof. ord.; le calcul différentiel et le calcul intégral, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le premier semestre. — Les éléments de statique, mardi à midi, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord.; le cours de minéralogie indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, prof. ord.; la géométrie descriptive, lundi et mercredi à 8 heures et vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre; samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; l'anatomie comparée, lundi, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

E. Masoin, prof. extraord.; le cours de physiologie indiqué ci-dessus.

A. J. Docq, prof. ord.; l'astronomie physique, vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord.; le cours de minéralogie indiqué ci-dessus. — La géologie, lundi et mardi à 8 heures, mercredi à 11 heures, samedi à 10 heures, pendant le premier

semestre. — Des exercices pratiques sur l'essai des minéraux auront lieu aux jours et heures à déterminer.

L. Henry, prof. ord. ; le cours de chimie indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, prof. ord. ; le cours de botanique indiqué ci-dessus. — La géographie botanique, aux jours et heures à déterminer.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

P. L. Gilbert, prof. ord.; l'analyse supérieure, aux jours et heures à déterminer. — La mécanique analytique, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre. — La physique mathématique, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

J. Carnoy, prof. extraord. ; le calcul des probabilités, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — L'astronomie mathématique, jeudi à 11 heures, pendant le second semestre.

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL, ET DES MINES.

Première année.

L. Henry, prof. ord. ; la chimie générale, inorganique et organique, cours indiqué ci-dessus.

A. J. Docq, prof. ord.; le cours de physique indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, prof. ord.; le cours de géométrie descriptive indiqué ci-dessus.

F. Dewalque, prof. ord.; la théorie des manipulations chimiques, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Travaux du laboratoire, deux séances par semaine, chaque séance de trois heures.

J. Carnoy, prof. extraord.; la géométrie analytique et la haute algèbre, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

L. Bossu, prof. extraord. de la fac. de philosophie; le cours de psychologie indiqué ci-dessus.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la fac. de philosophie et président du collége du Pape; le cours de religion indiqué ci-dessus.

N. Breithof, ingénieur des mines; travaux graphiques, trois séances par semaine, chaque séance de deux heures.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, prof. ord.; le calcul différentiel et le calcul intégral, cours indiqué ci-dessus. — La mécanique analytique, cours indiqué ci-dessus. — Les éléments de statique, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord.; la minéralogie, mercredi, jeudi, vendredi et

samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

A. J. A. Devivier, prof. ord.; les applications de la géométrie descriptive aux ombres, à la perspective, à la coupe des pierres, lundi à 9 heures, mardi à 8 heures, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre. — La physique industrielle, lundi, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

C. Blas, prof. extraord.; la chimie analytique (docimasie), mardi à 10 heures et demie, mercredi à 10 heures et vendredi à 10 heures et demie pendant toute l'année. — Travaux du laboratoire (travaux analytiques), jeudi et vendredi de 3 à 6 heures, pendant toute l'année.

J. Micha, prof. extraord.; la description générale des machines, mercredi et jeudi à 11 heures, pendant le second semestre.

N. Breithof, ingénieur des mines; lever des plans et travaux graphiques, six heures par semaine.

Troisième année.

P. J. Van Beneden, prof. ord., les éléments de la paléontologie animale, mardi à 8 heures, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord.; la géologie, cours indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, prof. ord.; la mécanique appliquée, jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre:

mardi, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

E. Coemans, prof. ord.; les éléments de la paléontologie végétale, cours facultatif, aux jours et heures à déterminer.

F. Dewalque, prof. ord.; la chimie industrielle, lundi et mardi de 10 heures à 11 heures et demie et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; mardi et mercredi de 10 heures à 11 heures et demie et jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — Travaux du laboratoire.

F. Krans, prof. ord.; la métallurgie, jeudi, vendredi et samedi de 11 heures et demie à une heure, pendant le premier semestre; jeudi de 10 heures à 11 heures et demie, vendredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

G. Lambert, prof. ord.; l'exploitation des mines, lundi et mardi de 11 heures et demie à 1 heure, jeudi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi, mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

L. Cousin, prof. extraord.; les constructions du génie civil, mercredi, jeudi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

N. Breithof, ingénieur des mines; les travaux graphiques.

Quatrième année.

F. Dewalque, prof. ord.; la chimie industrielle (cours de trois semestres), aux jours et heures ci-dessus indiqués. — Travaux du laboratoire.

F. Krans, prof. ord.; la métallurgie (cours de trois semestres), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

G. Lambert, prof. ord.; l'exploitation des mines (cours de trois semestres), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

L. Cousin, prof. extraord.; les constructions du génie civil (cours de trois semestres), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

J. Micha, prof. extraord.; la construction des machines, lundi, mardi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 9 heures et demie, vendredi et samedi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le second semestre.

N. Breithof, ingénieur des mines; les travaux graphiques.

COURS FACULTATIFS.

J. T. Beelen, prof. ord.; le cours supérieur d'hébreu et l'arabe, cours indiqué ci-dessus.

T. J. Lamy, prof. ord. et président du collége de Marie-Thérèse; le cours élémentaire d'hébreu indiqué ci-dessus et un cours de syriaque, jeudi à midi, samedi à 11 heures.

E. H. J. Reusens, prof. ord.; les antiquités chrétiennes et l'archéologie, cours indiqué ci-dessus.

F. J. B. J. Nève, prof. ord.; cours de langue et de littérature sanscrite, aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre.

A. H. H. Dupont, prof. extraord.; la littérature flamande, aux jours et heures à déterminer.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

N. J. LAFORET.

Le secrétaire, DE JAER.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

—

Président d'honneur, Mgr N. J. Laforet, recteur magnifique de l'Université.

Commission directrice (2).

Président, T. J. Lamy, professeur à la faculté de théologie.
Vice-président, A. Van Weddingen, licencié en théologie.
Secrétaire, J. Willemaers, étud. en droit.
Membres, F. Lefebvre, prof. à la fac. de médecine; E. Poullet, prof. à la fac. de philosophie et lettres; G. de la Boëssière Thiennes, étud. en droit; E. Jacques, étud. en médecine.

Membres actifs.

Mgr J. T. Beelen, prof. ord. à la fac. de théologie.
L. Bossu, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.
C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres, et président du collége du Pape.

---

(1) V. les statuts arrêtés le 10 mars et définitivement fixés le 8 décembre 1839, *Annuaire* de 1841, p. 114.
(2) Élue dans la séance du 25 octobre 1868.

E. E. A. De Jaer, prof. ord. à la fac. de droit, et secrétaire de l'Université.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. à la fac. des sciences.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord. à la fac. de droit.

L. C. de Monge, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.

A. J. Docq, prof. ord. à la fac. des sciences.

A. Dupont, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.

A. J. Feye, prof. ord. à la fac. de théologie.

P. L. Gilbert, prof. ord. à la fac. des sciences.

T. J. Lamy, prof. ord. à la fac. de théologie.

F. J. Ledoux, prof. ord. à la fac. de théologie.

J. B. Lefebve, prof. ord. à la fac. de théologie.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord. à la fac. de médecine.

E. Masoin, prof. extraord. à la fac. de médecine.

C. A. C. M. Mœller, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.

F. J. Moulart, prof. ord. à la fac. de théologie.

Mgr A. J. Namèche, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres, et vice-recteur de l'Université.

F. J. B. J. Nève, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.

C. H. X. Périn, prof. ord. à la fac. de droit.

E. I. J. M. Poullet, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.

E. H. J. Reusens, prof. ord. à la fac. de théologie, et bibliothécaire de l'Université.

J. J. Thonissen, prof. ord. à la fac. de droit.

G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.

J. M. Vanden Steen, prof. extraord. à la fac. des sciences.

P. G. H. Willems, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.

A. Van Weddingen, licencié en théologie.

A. Thisquen, étud. en droit.

G. de la Boëssière Thiennes, étud. en sciences.

T. De Bruyn, étud. en droit.

A. Mathieu, étud. en droit.

E. Jacques, étud. en médecine.

J. Willemaers, étud. en philologie.

C. De Jaer, étud. en droit.

J. A. Auvray, étud. en théologie.

J. B. Magniette, étud. en théologie.

T. Ferminne, étud. en théologie.

A. Liagre, étud. en théologie.

Membres assistants.

H. Peyrot, étud. en théologie.

V. Maroy, étud. en droit.

G. Van Hees, étud. en théologie.

J. Timmermans, étud. en droit.

J. Ide, étud. en médecine.

F. Terby, étud. en sciences.

E. De Coninck, étud. en philologie.

H. Cogels, étud. en sciences.

F. Cogels, étud. en philosophie.

C. Masoin, étud. en philosophie.
E. Lamal, étud. en philosophie.
M. Foncin, étud. en droit.
F. d'Aspremont Lynden, étud. en droit.
E. De Ceuleneer, étud. en droit.
D. Nollekens, étud. en théologie.
J. Adriaensen, étud. en théologie.
A. Descamps, étud. en droit.
E. Schoolmeesters, étud. en droit canon.
F. Michaux, étud. en droit.
R. Dept, étud. en droit.
M. Manning, étud. en théologie.
E. Houba, étud. en théologie.
A. Walravens, étud. en théologie.
T. Scheyven, étud. en théologie.
F. Lefebvre, étud. en théologie.
A. Fivez, étud. en théologie.
L. Lebrun, étud. en théologie.
P. Bollaerts, étud. en théologie.
T. Steinen, étud. en théologie.
P. Power, étud. en théologie.
H. Schulte, étud. en théologie.
H. J. O'Callaghan, étud. en théologie.
O'Connor, étud. en théologie.

Membres honoraires (1).

S. G. Mgr DECHAMPS, archevêque de Malines.

---

(1) L'astérisque indique les membres honoraires qui ont été membres actifs.

S. G. Mgr CH. FILLION, évêque du Mans.
S. G. Mgr H. MARET, évêque de Sura et doyen de la Sorbonne, à Paris.
S. G. Mgr MERMILLOD, évêque d'Hébron, auxiliaire de Genève.
Edm. de Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres, vicaire général hon. de Montauban, chanoine de Versailles.
A. Troisfontaines, doct. en philosophie et lettres, professeur à l'université de Liége.
A. Dechamps, ministre d'État, à Bruxelles.
P. De Decker, ancien ministre de l'intérieur, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.
F. Chon, professeur d'histoire au Lycée de Lille.
* Le comte L. de Mérode, à Bruxelles.
* L. Delgeur, doct. en phil. et lettres, à Rotterdam.
* A. Schmidt, à Paris.
* L'abbé Ch. Breton, doct. en phil. et lettres de l'Université de Louvain, à Nancy.
* E. Gérard, préfet des études à l'athénée de Liége.
* C. L. Declèves, bachelier en théologie, directeur des missions diocésaines à Binche.
* Ch. Loomans, doct. en philosophie et en droit, prof. à l'Université de Liége.
J. J. Nyssen, ancien prof. de rhétorique au petit séminaire de St-Trond, doyen à Stavelot.
* G. Lonay, docteur en philosophie et lettres, ancien prof. de philosophie au petit séminaire de St-Trond, à Herstal.
Eug. Boré, correspondant de l'Institut de France, préfet apostolique à Constantinople.

Aug. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, à Paris.

E. Hiron, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.

Le baron de Gerlache, premier président honoraire de la cour de cassation, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

* M. Deprez, doct. en phil. et lettres, avocat à Mons.

* A. D'Hanis, avocat à Anvers.

L'abbé Maupied, docteur ès sciences de la faculté de Paris, prof. à la Sorbonne.

A. Rivet, fondateur et directeur de l'Institut catholique de Lyon, avocat à la cour d'appel de Lyon.

* J. C. Delooze, anc. professeur de philosophie à Saint-Nicolas, curé-doyen à Termonde.

* G. Mottet, docteur en droit, ancien directeur du séminaire de Basse-Wavre.

L'abbé Drioux, professeur d'histoire au séminaire de Langres.

* F. Labis, docteur en théologie, prof. au séminaire de Tournai.

* N. Keph, docteur en philosophie et lettres, prof. à l'athénée royal de Hasselt.

* Th. Smekens, juge au tribunal civil à Anvers.

* D. Demoor, docteur en philosophie et lettres, prof. à l'athénée royal de Gand.

* F. De Vos, inspecteur diocésain de l'enseignement primaire, à Gand.

* A. De Becker, avocat à Bruxelles.
* E. Solvyns, avocat à Gand.
* J. J. G. Duculot, doct. en philosophie et lettres, curé-doyen à Beauraing.
* B. Quinet, à Mons.
* N. Cornet, à Eupen.
* F. Tychon, docteur en phil. et lettres, anc. prof. à l'athénée royal de Bruges.
* G. J. H. Verzyl, prof. au séminaire de Rolduc.
* J. Poumay, doct. en philosophie et lettres, prof. au collége de Huy.
* J. J. Toussaint, doct. en philosophie et lettres, prof. au séminaire de Floreffe.
* F. Degive, doct. en philosophie et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Mons.

V. de Laprade, membre de l'académie française, à Lyon.

L'abbé de Valroger, de l'Oratoire, à Paris.

* X. van Elewyck, doct. en sciences politiques et administratives, à Louvain.

D. M. Jehl, missionnaire à Santo-Thomas (Amérique), ancien membre de la Société.

* P. A. Foccroulle, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége.
* Em. Halleux, à Bruges.
* F. D. Doyen, bachelier en théologie, curé à Corroy-le-Château.
* L. Lannoy, doct. en phil. et lettres, prof. de rhétorique au collége de Nivelles.

* J. B. Laforet, doct. en phil. et lettres.
* N. T. Bodart, doct. en phil. et lettres, à Vienne.
* F. J. Loise, doct. en phil. et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Tournai.
* Em. De Becker, avocat à Louvain, membre du conseil provincial.
* J. Nagels, avocat à Hasselt.
* H. Jadot, doct. en phil. et lettres.
* J. B. Deneubourg, bachelier en théologie, curé à Froyennes.
* C. Mullendorff, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée de Luxembourg.
* A. Delvigne, prof. au petit séminaire de Malines.
* L. Quoidbach, doct. en phil. et lettres.
* J. C. A. J. Jacobs, avocat à Anvers.
* J. Lesuisse, avocat à Dinant.
* M. Jacobs, avocat à Louvain.
* P. Staes, avocat à Bruxelles.
* F. Capelle, cand. en phil. et lettres.
* F. Maton, licencié en théologie, chanoine à Tournai.
* E. Lambrechts, directeur de l'école moyenne d'Oorderen (Anvers).
* A. Malengreau, avocat à Bruxelles.
* L. Lambin, licencié en théologie, professeur au séminaire de Namur.
* G. J. Van Heeswyck, doct. en phil. et lettres, directeur du collége St-Quirin à Huy.
* P. Van Biervliet, avocat à Gand.
* C. Biart, avocat à Anvers.

* F. Jadot, docteur en théologie, président du séminaire de Namur.
* E. Delentrée, docteur en phil. et lettres.
* F. Parizel, docteur en phil. et lettres, prof. au collége de Dinant.

Ad. Camus, professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Madrid.

* Mgr Osw. Van den Berghe, prélat protonotaire apostolique, à Ixelles.
* H. Saintrain, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Floreffe.

P. Van der Haeghen, homme de lettres, à Bruxelles.

* L. T. Picard, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Bastogne.
* Em. Molle, doct. en phil. et en droit, juge à Marche.
* L. Crahay, juge au tribunal de Hasselt.
* A. Solbreux, directeur des études au collége de La Tombe.
* Em. Nève, prof. hon. de l'Université, à Maestricht.

F. Vande Putte, chan. hon. de Bordeaux, doyen de Poperinghe.

* V. C. Martin, doct. en droit et en sciences politiques et administratives, à Genève (Suisse).
* J. A. Van Steenkiste, licencié en théologie, prof. au séminaire de Bruges.
* V. Englebin, S. J., à Louvain.
* P. Wauters, docteur en sciences, professeur au séminaire de Saint-Roch.

B. Du Mortier, membre de la chambre des représentants, à Tournai.

Le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'académie royale de Belgique, à Bruxelles.

* A. Liagre, docteur en théologie, professeur au séminaire de Tournai.

* Ed. Miot, prof. au séminaire de Bonne-Espérance.

* A. Stillemans, docteur en philosophie et lettres, supérieur du séminaire de Saint-Nicolas.

* J. Josson, licencié en théologie, curé à Eugies.

* O. d'Hendecourt, docteur en philosophie et lettres à Paris.

* A. De Prins, docteur en droit et en sciences politiques et administratives à Louvain.

* J. Sottiau, docteur en philosophie et lettres, professeur au collége d'Ath.

* Em. Lucq, bachelier en théologie, professeur au séminaire de Bonne-Espérance.

A. Van Gameren, docteur en droit canon, curé de St-Jacques à Louvain.

Mgr Woodlock, docteur en théologie et en droit canon de l'Université catholique de Louvain, recteur de l'Université catholique de Dublin.

* Ch. Wauters, avocat à Anvers.

* A. Liénart, docteur en droit à Alost, membre de la chambre des représentants.

* O. Guilmot, docteur en philosophie et lettres, à Charleroi.

A. de Caumont, fondateur des congrès scienti-

fiques de France, président de la société pour la conservation des monuments historiques, à Paris.

J. Carmagnolle, curé de la Mourre, au diocèse de Fréjus.

* L. de Villegas, docteur en droit, à Bruxelles.

Mgr Voisin, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, vicaire général du diocèse de Tournai.

P. M. Rouard de Card, provincial de l'ordre des Frères Prêcheurs en Belgique.

E. C. Minjard, de l'ordre des Frères Prêcheurs, à Bordeaux.

E. Giron, ancien professeur à Bruxelles.

Reinke, professeur ordinaire de théologie et de langues orientales à l'académie de Münster.

* H. d'Hont, docteur en sciences politiques et administratives, à Bruges.

* P. de Gerlache, docteur en droit, à Bruxelles.

* A. de Leyn, docteur en droit, professeur au séminaire de Roulers.

* J. Van Biervliet, avocat à Anvers.

* P. Demaret, docteur en théologie, professeur au séminaire de Tournai.

* L. Limelette, avocat à Namur.

* L. Van den Bossche, docteur en philosophie et en droit, à Anvers.

* Ad. Leschevin, avocat à Tournai.

* Ch. Moureau, avocat à Anvers.

* F. Daury, licencié en théologie, professeur à Dinant.

' F. Debert, avocat à Mons.
'H. De Cordes, avocat à St-Josse-ten-Noode.
' E. Duriau, licencié en droit canon, directeur de l'école moyenne à Quiévrain.
' J. Rayé, bachelier en droit canon, professeur à Basse-Wavre.
J. B. Abbeloos, docteur en théologie, professeur au grand séminaire de Malines.
' A. Proost, à Postel.
' P. Fourez, licencié en théologie, au collége belge à Rome.

—

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1867-1868, PRÉSENTÉ, AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), PAR M. A. MATHIEU, SECRÉTAIRE, DANS LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1868.

—

MESSIEURS,

Vingt-neuf années nous séparent du jour où le zèle de nos professeurs vint s'adresser à l'ardeur de leurs élèves pour faire revivre au sein de la nouvelle Université ces réunions littéraires que plusieurs générations d'hommes de lettres s'étaient fait un devoir d'honorer de leur concours. C'est avec satisfaction que les fondateurs de notre institution peuvent considérer aujourd'hui l'exécution de leur projet. Ce qui n'était alors qu'espoir et vœux, est aujourd'hui réalité et succès. L'œuvre de nos devanciers s'est établie, elle a grandi, et tout comme les œuvres de l'homme

(1) La commission était composée de MM. le professeur T. J. Lamy, président; A. Van Weddingen, vice-président; A. Mathieu, secrétaire; F. Lefebvre, E. Poullet, P. Fonrez, G. de la Boëssière Thiennes, membres.

elle s'est perfectionnée en croissant. Aujourd'hui son passé témoigne assez de son avenir. Si nous parcourons les travaux de nos prédécesseurs, nous éprouvons un sentiment de fierté qui nous assure une existence longue et prospère. Nos aînés ont regardé comme un devoir de maintenir les traditions de nos devanciers.

Vous avez suivi leur exemple, Messieurs; aussi n'est-ce pas sans vous présenter ses félicitations sincères que votre commission directrice s'apprête à tresser une nouvelle couronne pour la déposer, heureuse et fière, sur le front de la fille aînée de l'*Alma Mater*. « Religion, Science, » avaient écrit sur leur bannière ceux qui les premiers se réunirent en cette enceinte pour se former à l'art de défendre par la plume leurs convictions contre l'impiété et les erreurs du rationalisme contemporain. Pendant tout le cours de cette année, que l'activité des membres rencontrât dans l'histoire un fait défiguré par l'incrédulité et le mensonge, que leur attention se concentrât sur un de ces problèmes que la philosophie livre aux réflexions du penseur ou sur la recherche des lois qui régissent le monde, les auteurs sont venus à cette tribune proclamer l'indissoluble union de la religion et de la science. En agir ainsi, c'était maintenir à sa hauteur une institution consacrée à la glorification de la vérité dans les sciences philosophiques, historiques et littéraires. C'était en un mot se

montrer les dignes membres d'une Société qui s'honore de compter parmi les siens un Mermillod, un de Gerlache, un Dechamps. Quand une société peut inscrire à son livre d'or les noms illustres que je viens de citer, n'affirme-t-elle pas hautement que dans son sein se puisent les nobles aspirations qui font l'homme et dirigent le chrétien au XIXe siècle?

Mais pourquoi, Messieurs, un nuage de tristesse vient-il assombrir notre joie? Tandis que je me complaisais à vous énumérer les titres de gloire de notre Société, devançant l'expression de mes regrets, vous songiez que l'année dernière à pareille époque était remplie une place vide aujourd'hui. L'affliction sincère qu'on éprouve en perdant une personne digne de tout notre respect, s'empara de chacun de nous à la nouvelle du coup qui venait frapper la Société en la personne de M. Baguet. Jusqu'à la fin de sa carrière, dont une voix plus autorisée que la mienne a présenté les travaux à notre admiration, le regretté secrétaire de l'Université vint assister à nos réunions avec cette même exactitude qu'il mettait à l'accomplissement de tous les devoirs de sa charge. Il serait inutile de rappeler l'intérêt qu'il avait voué à la réussite de nos efforts. Chacun de nous se rappelle avec délices le jour où, novice encore dans les luttes de la parole, il a entendu ce vétéran des labeurs de l'enseignement applaudir à ses travaux et

lui prodiguer les conseils d'une expérience consommée. Sachons rendre, Messieurs, à la mémoire de notre président d'âge un hommage qui lui eût été plus cher que l'expression de nos regrets et de notre tristesse; efforçons-nous de répondre dignement à la sollicitude dont il a entouré nos premiers pas dans la carrière des lettres.

Après avoir accompli ce devoir qui seul rend pénible l'office de votre rapporteur, j'aborde le compte rendu de nos travaux. Dans ce résumé vous puiserez, Messieurs, un nouvel encouragement, et vous vous persuaderez que, fidèles à votre mission comme vous l'avez été, vous ne pouvez qu'augurer en bien de l'année qui commence.

M. Poullet ouvrit l'année dernière par le récit d'un fait d'armes qui illustra nos devanciers. L'hérésie avait fait invasion à main armée dans nos provinces. Semant sur son passage la désolation et la ruine, mettant tout le Brabant à feu et à sang, le Gueldrois Van Rossem venait assiéger Louvain en 1542. Cet homme répétait avec affectation cette maxime, qui était tout son programme : « L'incendie est le magnificat de la guerre. » Les habitants de Louvain étaient glacés d'effroi, et de tous les magistrats le seul qui montra quelque énergie fut Jan Van der Tommen, bourgmestre des lignages. La ville allait être contrainte de se rendre à merci, quand

l'Université, en permettant à ses élèves de prendre les armes, procura de précieux auxiliaires aux rares défenseurs de la cité. Sous la direction de Damien de Goès, gentilhomme portugais, le corps des écoliers se prépare à défendre l'indépendance de la ville. Le 2 août, Herent et Winxele étaient dévorées par les flammes et Van Rossem campait aux portes de la ville. En prévision d'une attaque que la position stratégique de Louvain explique facilement, les légions universitaires occupèrent le front des remparts qui s'élevaient du côté de Tervueren. Tandis que les étudiants demandaient avec instance d'en venir aux mains, les bourgeois pusillanimes et craintifs inclinaient vers la capitulation. A l'hôtel de ville, tout le monde était décidé à subir les conditions de l'ennemi plutôt que de courir les chances d'une attaque. Ce fut ce parti qui faillit l'emporter. Déjà les parlementaires s'étaient abouchés, déjà les préliminaires avaient été conclus, Louvain se résignait à livrer ses munitions de guerre et payait aux Gueldrois 70,000 couronnes de rançon. Mais au moment où l'ennemi se préparait à se jeter dans la ville, grâce au passage d'un convoi de vivres, les étudiants, reprenant tout à coup la défensive, fondirent sur l'ennemi et le mirent en déroute. Ce fut ce coup de main qui délivra la ville. Van Rossem voulut mais en vain poursuivre le siége. Après trois jours, il fut contraint de se retirer devant la ré-

sistance des étudiants. La ville célébra sa délivrance par des fêtes splendides; mais, chose triste à dire, Damien de Goès ne recueillit que l'ingratitude de la part des citoyens louvanistes. Telle fut la part que prirent les étudiants à la défense de l'orthodoxie nationale. Les docteurs à Trente, les élèves à Louvain professaient cette maxime qui doit être la nôtre :

Hæreticum nescit Belga subire jugum.

Le 20 novembre, ce furent encore les accents de la trompette guerrière qui vinrent frapper nos oreilles. Nos devanciers avaient abandonné les bancs de l'école pour lutter les armes à la main contre l'hérésie. A leurs successeurs ne venait pas échoir une tâche moins glorieuse. Une attaque flétrie dès son origine, un mouvement désavoué par ceux-là mêmes qui lui avaient donné la première impulsion, venait de rappeler l'exilé de Caprera au milieu de ses hordes sacriléges. A Rome! à Rome! s'écrie ce nouveau Mithridate, je suis résolu d'y entrer vainqueur ou de périr sous ses murs! Et à Rome qu'avait-on fait pour opposer une digue au torrent impur de la révolution qui menaçait d'entraîner dans son cours impétueux le trône de Pie IX? Debout sur le rocher qui ne tremble jamais, quelles que soient les tempêtes qui viennent l'assaillir, Pie IX s'adresse au monde pour bénir les souffrances et maudire les oppresseurs

de la Pologne. L'imminence du danger secoue la torpeur du siècle : à la voix du chef de l'Église, la société répond par ses offrandes et la jeunesse catholique s'apprête à relever la bannière de Castelfidardo et d'Ancône. Aux portes de Rome veillait une phalange de héros résolue à combattre jusqu'au dernier soupir l'insulteur de Pie IX, le violateur du droit sacré des peuples et des rois. Messieurs, vous savez le reste. La révolution fut arrêtée sur le chemin du Vatican : fille de l'Université qui avait déposé sur le cénotaphe des héros de Mentana et de Monte-Libretti le laurier de la victoire et la palme du martyre, la Société littéraire pouvait-elle rester muette devant un spectacle si émouvant? Non, Messieurs; après avoir célébré les louanges de ceux qui avaient péri sous les murs de notre cité universitaire, elle allait entonner l'hymne de triomphe à la gloire de ceux qui avaient succombé sous les balles garibaldiennes. Ce fut M. l'abbé Van Weddingen qui se chargea de ce soin. L'auteur se transporte aux bords du Tibre le soir même de l'action de Mentana, et tout pensif il songe aux destinées de Rome lorsque des cris de joie et de triomphe frappent les airs : les légions Romaines se présentent victorieuses aux portes de la cité. Le poète acclame ces nobles guerriers et les met en parallèle avec les anciens triomphateurs, qui passèrent, eux aussi, sur cette immortelle voie Appienne. Une

évocation de Lamoricière, une apostrophe à ceux des anciens élèves de l'Université qui périrent dans cette campagne terminent l'*Hommage aux héros de Mentana.*

A la fin du XVIe siècle, quand la couronne de France parut sur le point d'échoir à un prince hérétique, les Guise et avec eux la France se levèrent pour s'opposer aux fâcheuses conséquences de l'élévation au trône de Henri de Navarre. C'est cet épisode que M. C. De Jaer traita dans la séance du 15 décembre 1867. Le but de l'auteur était d'établir la légitimité de la Sainte Union dans son principe et dans son mode d'action. Les ligueurs se proposaient d'abord la défense de la foi catholique, puis la résistance à toute tentative de nature à favoriser l'élévation de Henri de Béarn. Ce fut à la cause de la France, catholique par ses institutions, par sa civilisation, que la Ligue consacra son activité. Quand il fallut agir, la Sainte Union ne se trouva pas au-dessous de sa mission; si elle en vint à créer un État dans l'État, c'est qu'aux yeux de ses chefs, là était le seul remède pour la France. La royauté inactive allait jusqu'à se montrer complice de la Réforme; le protestantisme faisait en Europe des progrès effrayants. Forts de l'approbation pontificale, les Ligueurs défendirent l'honneur de la France et la religion de Saint-Louis. Quand eut disparu le danger, la Ligue se retira et les guerriers de Mayenne consacrèrent

leur épée à combattre les ennemis de Henri IV devenu leur souverain légitime. Si l'on en vient à blâmer certaines mesures de la Ligue, ces critiques, fondées en quelques points, n'ôtent rien à la pureté des intentions qui animèrent ces généreux défenseurs de l'ordre social et de la religion catholique.

Le 20 janvier, M. Wilmaers nous donna lecture d'un travail sur le Phédon. Voici les idées principales de ce travail. Les doctrines grossières de l'école ionienne, le savant matérialisme de celle d'Abdère, le panthéisme idéaliste des Eleates, l'enseignement mystique des Pythagoriciens s'étaient disputé longtemps le monde grec. Du choc des doctrines, de la lutte des écoles sortit la sophistique, qui poussa la Grèce vers l'abime effroyable du scepticisme : Protagoras étaya sur les doctrines matérialistes la négation de toute science, tandis que l'astucieux Gorgias attirait autour de lui la jeunesse athénienne et prêchait le plus révoltant nihilisme. A ce moment naquit Socrate, le fléau de la sophistique : il assigna à la philosophie une marche, un objet, une fin; parcourant les rues et les portiques d'Athènes, il poursuivit de sa fine ironie et de sa sage dialectique les philosophes attachés à l'une des sectes jadis célèbres, les sophistes étrangers à toutes, mais fiers d'une dialectique qui leur permettait de tout combattre et de tout soutenir. Mais bientôt la haine vint l'arrêter, et jeté dans la prison

de la Céramique, il y but la ciguë que lui présentait son ingrate patrie. Le Phédon retrace la mort du sage et redit les suprêmes enseignements de Socrate. Dans cet ouvrage, M. Wilmaers écarte la partie historique et s'attache à trouver dans la partie philosophique la démonstration de l'immortalité de l'âme. La liberté, la simplicité de l'âme, la notion de la science, l'énonciation des maux qui résultent de l'union de l'âme et du corps, l'application de la loi des contraires, l'idée de connaissances antérieures à cette vie, l'harmonie qui existe dans l'être humain, l'attribution à l'âme du principe de la vie, voilà les arguments de Socrate. L'antiquité n'avait pas encore atteint un degré aussi élevé dans la démonstration de l'immortalité de l'âme, vérité consolante inscrite dans les documents religieux de l'Inde, conservée dans les traditions de l'Egypte, enseignée dans les forêts de la Germanie, mais que la Grèce méconnaissait depuis que la sophistique égarait les intelligences et que l'influence étrangère corrompait les mœurs.

Venger la doctrine catholique des injures du rationalisme, montrer le désaccord de la saine philosophie et de la doctrine qui répudie l'ordre surnaturel comme une chimère, tel est le cadre dans lequel M. Liagre a circonscrit son travail. Après avoir précisé la juste notion de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, l'auteur aborde la discussion de front en demandant au ratio-

nalisme de lui montrer dans la thèse catholique l'erreur grossière qu'il nous reproche. La démonstration du système que ces écrivains se chargent de défendre implique ce dilemme; il faut nous prouver qu'il n'y a qu'un seul ordre possible, ou la possibilité de plusieurs ordres distincts étant admise, nous signaler soit du côté de Dieu, soit du côté de l'homme, quelque obstacle à l'élévation de notre nature à un ordre surnaturel. — Recourir au premier de ces deux termes, c'est aller de gaîté de cœur se jeter follement dans les bras du Panthéisme, c'est attribuer à la matière des qualités qui répugnent à son essence. S'attacher au second, c'est tenter l'impossible. Sans doute l'ordre surnaturel, dont nous proclamons l'existence, est au-dessus des exigences de la nature, mais loin d'être en contradiction avec elle, il l'élève au-dessus d'elle-même. L'auteur attaque ensuite l'opinion qui tend à l'annihilation de notre nature dans l'union du divin avec l'humain : c'est à ce point de vue qu'il combat le système de M. Jules Simon. Au-dessus de l'ordre naturel, la raison voit s'élargir l'horizon et considère le surnaturel dans sa réalité concrète, étudie dans l'économie du christianisme l'Incarnation, les Sacrements, l'Église, et au sein de l'Église la Papauté, œuvre divine, centre auguste autour duquel tout se meut ici-bas !

Après que vingt années de luttes eurent prouvé

à l'Europe la trahison de Guillaume d'Orange, Philippe II mit à prix la tête du Taciturne, et vous le savez, Messieurs, par cette voie extraordinaire le roi d'Espagne eut raison de son implacable ennemi. Omettant l'appréciation juridique de cette mesure, votre secrétaire, dans une *Etude sur les poursuites du crime de lèse-majesté sous le gouvernement du duc d'Albe*, porta la question sur un autre terrain. Quels étaient, se demande-t-il au début de son travail, les tribunaux compétents pour juger du crime de lèse-majesté en cause du prince d'Orange Nassau, chevalier de la Toison d'or? Un tribunal de droit commun, le Conseil de Brabant, un tribunal de droit spécial, le Chapitre de l'ordre. Mais il est certain que si, conformément à la citation du roi, Guillaume fût rentré aux Pays-Bas, il n'eût pas comparu devant ces cours. Depuis le départ de Marguerite de Parme, Philippe II avait créé une commission tristement célèbre sous le nom de Conseil des Troubles. Chargé de porter et d'appliquer la loi, le duc d'Albe concentrait en sa personne l'autorité d'un tribunal qui régna par la terreur et domina par le despotisme. Considérée en elle-même, cette institution fut-elle légitime? Philippe II pouvait-il sans violer son serment inaugural établir au-dessus des tribunaux de justice réglée une cour extraordinaire avec une juridiction aussi étendue? Après avoir jugé les deux systèmes

qui se partagent la doctrine, après avoir invoqué le témoignage de la coutume de Brabant, l'opinion des jurisconsultes de l'époque, l'autorité de tout le XVIe siècle, l'auteur conclut dans le sens de la légalité de cette mesure. La disposition prise par le roi est théoriquement appuyée par Damhouder et Chrytin, et nous rencontrons l'application de cette doctrine en France sous Henri III, en Angleterre sous Henri VIII et Elisabeth. L'auteur termine son exposé en montrant l'avenir réservé à l'Europe au cas où le roi d'Espagne se fût montré infidèle à la noble mission de champion armé du catholicisme.

Plus fière de ses enfants que ne l'était la mère des Gracques, l'Université peut citer aux générations futures l'exemple de ses fils aînés qui par leur attachement aux principes de leur mère ont proclamé la sagesse de ses leçons et rendu témoignage de la vérité de ses enseignements. Vient-elle prêcher à ses élèves le dévouement aux institutions nationales, son bras leur montre les murs mêmes de cette vieille cité brabançonne, si souvent les témoins de leur héroïque bravoure. Leur apprend-elle à soutenir le droit et la justice au mépris des tentatives subversives de l'ordre social? De Castelfidardo et de Mentana s'élèvent des voix pour attester que ce n'est pas en vain qu'en ce siècle d'égoïsme elle flétrit la doctrine du laisser faire et du laisser passer. — Radieuse fut-elle aussi le jour où se

célébraient dans la collégiale de cette ville les fêtes de la canonisation de ceux de ses enfants qui avaient préféré la mort à une honteuse apostasie. C'était vers la fin du XVIe siècle, l'hérésie traversant l'Europe s'était arrêtée en Néerlande. Séditieux quand ils étaient les plus faibles, cruels quand ils se trouvaient au pouvoir, les sectaires signalaient leur présence par les excès les plus effroyables. Le pillage, la déprédation étaient leurs moyens de propagande. C'était au fer, c'était au feu bien plus qu'aux prédications que les réformés avaient recours pour se créer de nouveaux adhérents. Il fallait, à la vérité, plus que des défenseurs, il fallait des martyrs. Elle les trouva dans les dix-neuf prêtres dont Guillaume de la Marck s'empara dans la ville de Gorcum en 1572. Renier le dogme eucharistique, refuser au successeur de Pierre l'hommage de la primauté apostolique, ou périr misérablement de la main du bourreau, dans les tourments les plus ignominieux, il fallait choisir : Les fils de l'Université préférèrent le martyre, et le 9 juillet 1572 la population de la Brille voyait quatre élèves de Louvain attachés au gibet et dévoués à la mort. Au milieu des agitations trois siècles s'écoulent, et c'est au Pontife du Sacrifice qu'est réservée la gloire de placer au rang des martyrs ces enfants de l'*Alma Mater*. Ce drame héroïque fournit à M. Magniette le sujet d'une pièce lyrique, où peignant la résignation des

victimes et la brutalité des bourreaux, l'auteur nous fait assister à la confession de nos vérités catholiques : *Martyre et canonisation*, ces mots résument les vers que vous avez applaudis à la séance du 15 mars dernier.

En Europe, il est une nation, Messieurs, dont la destinée semble être de rester à la face du XIXe siècle le témoignage indélébile de l'ingratitude humaine. Au cri d'effroi poussé par l'Europe à la vue des enseignes ottomanes dans les plaines du Danube, aux pressantes exhortations de la Papauté avait seule répondu la Pologne. En refoulant vers Constantinople les hordes musulmanes, Jean Sobieski sauva le catholicisme et la civilisation. A la face de l'Europe énervée par le despotisme, le héros polonais venait de renouveler le sublime spectacle d'une croisade. Un siècle ne s'était pas encore écoulé que tout était méconnu, que tout était oublié. Kaunitz, cet indigne ministre d'une impératrice de regrettée mémoire, Frédéric et Catherine, ces dignes protecteurs du patriarche de Ferney, se partageaient la Pologne, et dans un pacte à jamais maudit disparaissait l'indépendance du royaume des Jagellon. Ce fut la partie abandonnée à la Russie qui eut le plus à souffrir de ce démembrement. Quand les puissances indifférentes aux malheurs de cette nation couvraient leur égoïsme sous le voile d'une politique d'abstention, Rome seule trouvait des paroles de ré-

probation pour maudire l'oppression moscovite. Tout récemment encore le successeur de celui qui n'avait pas craint de répondre aux avances de Nicolas par ces paroles sévères : « *Vous persécutez mes brebis*, » en 1867, Pie IX prit en mains la cause de la Pologne pour y imprimer une fois de plus l'empreinte du martyre. Unir en une même pensée le Pasteur persécuté et le troupeau dispersé, ce fut la première idée que vous exprima M. Auvray en séance du 28 mars. L'auteur se proposait d'étudier les documents diplomatiques publiés l'année dernière par la cour du Vatican sur les affaires de l'Eglise catholique en Russie et en Pologne. Dans une première partie, M. Auvray met en regard les deux grandes infortunes qui depuis si longtemps préoccupent les catholiques : L'abaissement et le martyre d'une nation malheureuse, les attaques incessantes de la révolution contre le pouvoir temporel qui résiste à l'orage et se relève au moment où l'impiété entonne son chant de triomphe. Pie IX et la Pologne, voilà les deux grandes causes qui souvent ont fait battre nos cœurs et qui chaque jour encore éveillent des douleurs et des inquiétudes poignantes. L'auteur s'attache à nous montrer le magnanime Pie IX, en butte aux persécutions, se souvenant qu'il est le Chef de la famille chrétienne et trouvant dans sa tendresse de Père des paroles d'encouragement et de consolation pour les victimes,

dans son courage de Pontife des paroles d'anathème et de réprobation pour les oppresseurs. Ce tableau conduit l'auteur à un parallèle entre l'Église catholique et le schisme russe, entre le Pontife romain et l'autocrate de Russie : d'un côté le doigt de Dieu qui fonde, gouverne et soutient, de l'autre l'institution humaine, l'ambition d'un souverain, l'autorité d'un despote qui détruit sans pouvoir édifier, qui sévit sans pouvoir assurer l'ordre public. Dans l'étude des documents qui forme la seconde partie du travail, M. Auvray traite l'histoire du Concordat conclu entre S. S. le Pape Grégoire XVI et l'empereur Nicolas I. L'exposé de cette négociation diplomatique amène l'auteur à nous en citer les principaux articles et à nous dépeindre les espérances des catholiques en voyant le czar donner au Pape l'assurance de ses intentions bienveillantes. Mais bientôt oublieux de ses promesses, Nicolas reprend son système persécuteur. Empêcher l'instruction religieuse, la remplacer par l'enseignement des doctrines schismatiques, mettre obstacle à toute communication avec le Souverain Pontife, en un mot ruiner de fond en comble la religion catholique, tel fut le plan que poursuivit l'empereur Nicolas pendant la dernière période de son long règne. Telle est la conduite de son successeur. Alexandre II fit sans doute de belles promesses, mais hélas ! bientôt un redoublement de sévérités et d'injustices vint démentir toute espérance.

Déçu dans son attente, Pie IX déclare qu'en présence de ce despotisme, il ne lui reste plus qu'à faire un appel à l'opinion publique de l'Europe et du monde entier. En compatissant aux malheurs de la Pologne, nous ne pouvons nous empêcher de croire à une réparation complète. Nous nous associons avec joie au sentiment d'espérance qu'exprime en si beaux vers un de nos membres honoraires :

Peut-être que ce soir au milieu des éclairs
Un autre Labarum paraîtra dans les airs,
Et le bourreau lui-même étonné de sa chute
Tendra sa main sanglante au Dieu qu'il persécute,
Et brisant le sépulcre où dort la liberté
Le grand peuple martyr sera ressuscité (1).

Dans une étude sur « *la Raison et la Foi*, » M. Fermine entre en matière en indiquant la suite non interrompue de la Révélation divine qui commence à Adam consolé dans sa chute par la promesse d'un Rédempteur, se perpétue avec des lumières de plus en plus vives par le témoignage des Patriarches, de Moïse et des Prophètes, pour arriver enfin au Christ et se fixer dans l'Église catholique, qui certifie, explique et défend la parole de Dieu. C'est ainsi que la Révélation arrive jusqu'à nous par l'intermédiaire de l'Église victorieuse des efforts de ses ennemis.

---

(1) V. de Laprade — Resurrecturis — Correspondant 1862.

L'auteur aborde ensuite la réfutation des erreurs rationalistes. Les écrivains de cette école prétendent que la soumission à l'autorité catholique entraîne la ruine et la déchéance de la raison, calomnies auxquelles l'histoire et la philosophie infligent le démenti le plus formel.

Le moyen âge venait de débuter dans la carrière littéraire sous le patronage de Charlemagne, et bientôt Gerbert d'Aurillac, qui devait ceindre la tiare sous le nom de Sylvestre II, va puiser en Espagne la connaissance de la philosophie d'Aristote. Platon était inconnu, et ce furent de grands écrivains catholiques qui eurent la gloire de défendre contre la barbarie de leur siècle les doctrines spiritualistes du philosophe de Sumnium. C'est Saint Bernard qui lutte contre Abailard, ce sont Albert-le-Grand, Saint Thomas, Duns Scott qui cultivent la philosophie, la théologie, la dialectique. La création d'Universités fut toujours l'objet de la sollicitude des papes : En 1388, Urbain VI érige l'Université de Cologne; Pie II fonde celle de Bâle en 1459. Alexandre V dote l'Université de Leipzig, et cette institution qui pendant trois siècles fit l'honneur de Louvain ne naquit-elle pas du concours des deux puissances? Dans l'acte du 18 août 1426, ne voyons-nous pas à côté de l'autorisation de Jean IV l'approbation de Martin V? Dans le catholicisme, que de savants dans toutes les branches de la connaissance humaine,

que d'artistes distingués en tous les genres? Et ce serait la Religion qui inspira Bossuet et le Dante, Raphaël et Pergolese, qu'on accuserait de ravaler le génie humain! L'auteur engage ensuite la discussion sur le terrain philosophique en établissant d'après les enseignements de Pie IX le rôle de la science dans la foi catholique. Ce n'est pas une soumission aveugle, c'est une obéissance raisonnée fondée sur la faiblesse de l'esprit humain et sur la stabilité de l'Église catholique. Pour l'homme qui a déjà le bonheur de posséder la foi, la raison devient une arme contre les erreurs des incrédules; la raison dispose les preuves, et trouve la méthode qui met à portée de tous la science du catholicisme. Dans la conclusion, M. Fermine établit les motifs de la prééminence de la foi sur la raison.

Le 7 juin, un récit contemporain occupa notre séance. Notre honorable président nous fit le tableau de la misère des peuplades algériennes décimées par le choléra et la famine. Lorsque ces deux fléaux se présentèrent aux populations récemment soumises à la France, le fatalisme musulman ne leur opposa qu'une froide inertie. La charité chrétienne au contraire se multipliait pour apporter un soulagement au dénuement de chaque bourgade : dix-huit missionnaires et religieuses vinrent tomber victimes de leur zèle sur le champ de bataille des hôpitaux et des refuges.

Ce que fut l'Algérie sous la domination romaine, ce que furent le despotisme des beys, la piraterie des corsaires, le sort malheureux des chrétiens vendus à Alger comme un vil bétail, le savant auteur nous l'apprend en quelques mots. Mais s'il y avait une plaie à guérir, l'Église trouvait un remède à employer : le Père de Notre-Dame de la Merci quittait Marseille pour aller affronter la peste, le martyre et l'esclavage, et la bourse de la charité à la main il allait racheter les captifs ; lui fallût-il sacrifier sa propre liberté, il arrachera du moins un infortuné aux intolérables souffrances du bagne. Mais enfin la mesure des iniquités fut remplie et la restauration se chargea de laver l'honneur de l'Europe souillé par la honte d'un tribut cinq fois séculaire. Le 4 juillet 1830, le drapeau français flottait sur les murs de la ville de Barberousse. Bientôt l'Église s'occupa de la conversion des Musulmans, et disons-le, plus que les enseignements, les exemples d'abnégation du clergé durent arracher aux indigènes des paroles d'admiration. Le choléra fond sur la colonie en 1835 et les religieuses hospitalières viennent soigner tous les malades, sans distinction de croyance ni de nationalité. En 1841, le vénérable évêque d'Alger rend visite aux Arabes prisonniers, détenus dans la citadelle. De nos jours, comme jadis au seuil de Clairvaux et de Citeaux, chaque pauvre qui frappe à la porte du monas-

tère de Staouëli reçoit sa nourriture et s'en va bénissant la générosité de ses bienfaiteurs. Mais la prédication proprement dite rencontre un obstacle infranchissable dans l'interprétation de la liberté des cultes garantie par le général de Bourmont. A ce propos s'éleva au mois d'avril dernier un conflit entre Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, qui réclamait le droit de subvenir aux besoins des populations Kabyles, et le maréchal Mac-Mahon qui s'opposait à cette mesure comme entrave à la liberté des cultes. Aujourd'hui que cette divergence a cessé, espérons, Messieurs, que le gouvernement mieux inspiré accordera au clergé catholique la liberté du dévouement, de la charité, du sacerdoce chrétien auprès des Arabes.

Dans la séance du 28 juin, M. Proost nous a communiqué une *Étude sur la première période de l'histoire de la philosophie grecque*. L'auteur ne s'est pas borné à nous retracer les anciens systèmes des premiers philosophes, il les a comparés aux opinions de certains philosophes modernes. Nous retrouvons dans les rêveries des sophistes de l'ancienne Grèce le système de nos positivistes contemporains.

Messieurs, ma tâche est au moment de finir. En esquissant à vos yeux les tableaux que vous ont présentés des maîtres habiles, en vous exprimant les sentiments qui se sont produits dans cette enceinte, je songeais à la satisfaction que

l'exposé de nos travaux fera naître dans l'âme de nos aînés, je songeais au souvenir qu'ils avaient emporté en quittant notre Société pour se lancer dans le tumulte des affaires. Ce sera toujours avec délices, Messieurs, que nous nous rappellerons ces heures calmes, où livrés à la culture des lettres et recueillant avec un pieux respect les leçons de l'histoire, nous avons appris à exalter la vertu, à flétrir le vice, à développer en nous les sentiments qui élèvent l'homme au-dessus de lui-même. Marchons donc avec assurance vers le but que nous nous proposons et préparons-nous à répondre aux attaques de nos adversaires autrement que par une affirmation incomplète de la vérité de nos doctrines. Que de devoirs nous impose la crise que traverse la société! Nos regards anxieux se fixent-ils sur l'état intellectuel et moral de la civilisation européenne, ici le matérialisme brutal assigne à l'homme une origine qui le ravale au dernier degré de l'échelle des êtres; là le panthéisme hégélien affirme l'identité du bien et du mal, de la vérité et de l'erreur; plus loin le rationalisme, exagérant les forces de la raison, prétend que l'homme ne relève que de lui-même et qu'à lui seul, être autonome, appartient le soin de régler sa conduite d'après un intérêt plus ou moins bien entendu. Dans le domaine des idées morales, le vent d'une polémique hostile aux principes sociaux s'est levé sur le monde, il a soufflé partout,

dans les assemblées politiques comme dans les réunions ouvrières. Sous l'impulsion qui fait aller tant d'esprits à la dérive, si la tempête qui agite les idées et les doctrines se traduisait en faits, la première œuvre qui pourrait sortir d'un tel chaos serait la consécration des utopies les plus dangereuses. Resterons-nous oisifs et indifférents alors que les vieilles dynasties voient le sceptre se briser en leurs mains et le trône se dérober sous leurs pieds; alors que l'Europe ébranlée sur ses bases se demande avec effroi quelle digue opposer à cette mer houleuse de la démagogie qui monte et monte toujours? Non, Messieurs, vous avez trop bien compris les intentions de votre Commission pour ne pas vous livrer avec persévérance au développement de deux précieuses facultés, le talent de la parole et l'art de la composition. Qu'il me soit permis d'exprimer ici la confiance que nous plaçons dans votre concours assidu et dans votre bienveillante coopération. A côté de cette œuvre imposante qui porte à son frontispice ces mots qui la résument tout entière « Université catholique, » vos efforts élèveront un sanctuaire plus humble mais tout aussi durable. Là, comme jadis Alexandre Sévère devant les images des grands hommes, vous vous délasserez de vos travaux, vous retremperez votre courage, vous vous préparerez à de nouveaux labeurs. Plus tard quand aura sonné l'heure de la séparation, quand

5..

se présentera le moment de la lutte, chacun de nous s'applaudira d'avoir commencé dès sa jeunesse à s'adonner à la défense des intérêts d'une cause que je puis appeler belle, noble et sainte: Je la dis belle, Messieurs, car elle est celle de notre avenir; je la dis noble, car elle est celle de la patrie; je la dis sainte, car elle est celle de Dieu.

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE NÉERLANDAISE (TAAL- EN LETTERLIEVEND STUDENTEN-GENOOTSCHAP DER KATHOLIEKE HOOGE-SCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : *MET TIJD EN VLIJT*).

—

Eere-Voorzitter.

Hoogeerw. N. J. Laforet, Rector Magnificus.

Werkende-Leden.

P. G. H. Willems, hoogleeraar, *Bestendige voorzitter.*
Eerw. P. du Bois, onderpastoor in Ste-Geertruide, *Eerste ondervoorzitter.*
Alf. De Pooter, student, *Tweede ondervoorzitter.*
Alb. Fredericq, id., *Eerste secretaris.*
Jos. Achterberg, id., *Tweede secretaris.*
J. Van Linthout, drukker der Hoogeschool, *Penningmeester.*
Adr. de Corswarem, student, *Bibliothekaris.*
Eerw. L. W. Schuermans, pastoor te Wilsele, *Raad.*
J. Vander Linden, student, *id.*
H. Baerts, id.
H. Billen, id.
L. Bisschop, id.
J. Blancke, id.

F. Bovie, student.
L. Caters, id.
E. Claes, id.
J. H. Clercx, id.
A. Clumper, id.
E. Coenen, id.
C. De Brabandere, id.
Ad. De Ceuleneer, id.
F. Dechamps, id.
A. De Clerck, id.
W. De Coninck, id.
J. De Coninck, id.
V. De Coster, id.
A. De Ghendt, id.
H. De Riemaker, id.
F. Di Martinelli, advocaat.
Eerw. A. Dupont, hoogleeraar.
Jos. Exterdael, student.
G. L. Gambon, id.
A. Geuens, id.
A. Hendrickx, id.
Alf. Hesemans, id.
L. Lagae, id.
H. Landrieu, id.
W. Landmeters, id.
R. Lepaige, id.
T. Mastboom, id.
Jos. Mathée, id.
R. Moroy, id.
F. Opsomer, id.
E. Oijen, id.

A. Ribbens, student.
J. Rolin, id.
Eerw. Schoolmeesters, regent in het Pauscollegie.
A. Seghers, id.
E. Stappaerts, advocaat.
P. Stroobant, student.
A. Styns, id.
A. Theelen, id.
J. Thys, id.
F. Timmermans, id.
J. Timmermans, id.
J. Van Broeckhoven, id.
J. Van Caillie, id.
E. Vandenven, id.
J. Van de Poel, id.
D. Van der Linden, id.
G. Van de Zanden, id.
E. Van Ermenghen, id.
R. Van Houwer, id.
E. Van Winkel, id.
F. Venesoen, id.
G. Vereecke, id.
R. Verschueren, id.
Em. Wagemans, id.
A. Willemaers, id.

Bijwonende-Leden.

E. Beeckman, student.
L. Biebuyk, id.

A. Boone, advocaat.
A. Buysens, student.
A. Cappellen, id.
K. Cappellen, id.
W. Cappellen, id.
L. Cauwel, id.
H. de Béhault du Carmois, id.
P. De Hertoghe, id.
A. De Prins, advocaat.
O. De Regneaucourt, id.
A. de T'Serclaes, id.
E. de T'Serclaes, id.
J. De Wilde, id.
E. du Bois, id.
Eerw. G. Gellens, opper-aalmoesenier, te Leuven.
K. Gielen, student.
Eerw. H. Janssens, onder-aalmoesenier, te Leuven.
L. le Fevere, student.
J. Liebaert, id.
V. Maroy, id.
A. Marchal, id.
P. E. Martens, hoogleeraar.
Em. Meert, student.
J. Stassen, id.
A. Tiberghein, id.
E. Van Beneden, id.
L. Van Damme, id.
G. Van den Peereboom, id.
Van der Gote, id.

Eere-Leden.

De Heeren :

Bon de Dieudonné, van Corbeek-over-Loo, te Leuven.

Burggraaf Eug. de Kerckhove, te Mechelen.

J. De Naeyer, volksvertegenwoordiger, te Brussel.

L. J. Landeloos, volksvertegenwoordiger, te Leuven.

Zeereerw. A. J. Namèche, theol. doct., onder-rector der Hoogeschool.

Eerw. E. Ratinckx, onderpastoor, te Antwerpen.

A. Royer de Behr, volksvertegenwoordiger, te Namen.

F. Schollaert, volksvertegenwoordiger, te Leuven.

L. Van Aerschot, klokgieter, te Leuven.

Eerw. C. Van den Nest, pastoor, te Elewijt.

K. Van Ham, koopman, te Antwerpen.

E. Lion, nijveraar, te Leuven.

Isid. Van Overloop, volksvertegenwoordiger, te Brussel.

Eerw. overste van het kollegie der H. Drijvuldigheid, te Leuven.

Eerw. L. Van Roy, onderpastoor, te Antwerpen.

Buiten-Leden (1).

---

(1) Zie het afzonderlijk verslag over de werkzaamheden van het taal- en letterlievend studentengenootschap *met Tijd en Vlijt* voor het afgeloopen schooljaar 1866-67 door Alfried De Pooter secretaris des genootschaps.



VERSLAG OVER DE WERKZAAMHEDEN VAN HET TAAL- EN LETTERLIEVEND STUDENTEN-GENOOTSCHAP *MET TIJD EN VLIJT*, GEDURENDE HET AFGELOOPEN SCHOOLJAAR 1867-1868, GEDAAN TER HALLE, IN DE PLECHTIGE ZITTING VAN DEN 13 DECEMBER, DOOR ALB. FREDERICQ, SECRETARIS DES GENOOTSCHAPS.

—

MIJNE HEEREN,

Het is met het streelende gevoel der gekwetene plicht dat het Genootschap zijne werkzaamheden gedurende den jongst afgeloopenen jaargang mag herdenken.

Vele jaren is het geleden sinds hier ter Hoogeschole het vlaamsche vaandel werd ontrold, en eene kloeke borst den eersten strijdroep aanhief ter wedereisching onzer miskende taalrechten. Die roep ging schier verloren, weinigen hadden geantwoord; maar het sein van den strijd was gegeven. Zij, wien het niet bewust is, welke macht in eene grootsche gedachte ligt besloten, en hoe eene zaak op het recht gesteund door haar grondbeginsel zelf moet zegepralen, dachten dat dit pogen enkel van onmacht zou getuigen, en juichten reeds bij het

ontstaan des Genootschaps zijnen ondergang tegen. Maar de jonge schaar die zich rondom het vaandel had aangesloten was voor hare taak opgewassen; rede en overtuiging waren hare wapens en zij voerde 't recht in haar schild. De strijd was voor haar de zegepraal en iedere jaargang een stap voorwaarts. Nog heden mag het zoo heeten, Mijne Heeren: bij een moedig werken en streven door iever aangevuurd en volgehouden door wilskracht, ontstond een schat van werkzaamheden, nam het Genootschap in tal en aanzien toe. — Eenheid van gevoel, eenheid van doel sloot onze rangen dicht en vertiendubbelde onze krachten. Wij hebben wèl gewerkt, en in dit werken, door welslagen bekroond, lag eene nieuwe aanprikkeling, dewijl het ons naderbij het doel voerend ons toonde dat willen winnen is.

Aldus hebben wij, steeds houw en trouw aan ons verleden, de taak door onze voorgangers zoo moedig opgeladen, overgenomen en voortgezet. En is hij niet meer, de vroomhertige en schrandere aanleider op wiens woord aller vertrouwen berustte, in wiens kunde en wijsheid onze macht was gelegen, toch, wij mogen het zeggen, bleef zijn wil ons bezielen, bleef zijn geest ons nader: bij het plechtig inhuldigen van zijnen grafsteen door Neerlands erkentenis opgericht, werd het ons gegeven als tolk der algemeene dankbaarheid zijne gedachtenis nogmaals

te vieren, en troostend was het ons en bemoedigend in onzen meester het vernuft te vereeren en de zelfsopoffering uit welke vrijheid, macht, en roem voor den lande worden geboren.

Zulke hulde moest algemeen en plechtig wezen: dit was zij.

Op 29 mei was te Perk-bij-Leuven, rond 's mans laatste rustplaats, eene menigte saamgestroomd : daar waren de leden des genootschaps, talrijke oud-leerlingen en vrienden des afgestorvenen, en mede alwie in Leuven voor onze zaak niet onverschillig is.

Dan na den rouwdienst, midden in het eerbiedig zwijgen der omstaanders, nam onze ondervoorzitter de heer P. Du Bois in naam van *Tijd en Vlijt* het woord. Krachtig bezield, diep doordacht, en treffend was zijne rede. Hij herinnerde al hetgeen David voor taal en letteren, voor verlichting, voor vooruitgang, voor volk en voor recht is geweest.

« De gedachtenis van David, sprak hij, is de vestiging herdacht van zijnen omvattenden geest op de vereerende uitdrukking van het volksleven, de letterkunde,... op de onderwijzing en opvoeding die moeten overeenkomstig zijn met de hoedanigheden des volksgeestes en geschikt om die te ontwikkelen, niet om ze te mis- en te ontvormen. De gedachtenis houden van David is de gedachtenis daarstellen van het vlaamsch bestaan, het is her ten geest brengen op *dàt* wat

David beminde en wat men hartstochtlijker bemint naar mate het wordt vernederd, wat hij poogde te vereffen , wat het verstand van elk volk dat geëerd wil worden beïevert als de goddelijke schikking voor zijn leven, den volkstam met zijne taal of het vaderland. »

Daarna trad de heer R. Moroy op in naam van de leuvensche rederijkkamer *het Kerssouwken*, en bracht hulde aan den strijder « voor moedertaal en vaderland. » — « Moedertaal en vaderland, sprak hij, dit waren de machtige hefboomen die David, de goede en de wijze, gebruikte tot de beschaving en de verzedelijking van zijn volk : de moedertaal die hij onderwees en beoefende, die hij beminnelijk maakte door het aantoonen harer schoonheden, die hij eerbiedigen deed door het opsporen van haren rijkdom en haren ontelbaren kunstschat; de moedertaal die voor het volk het eenig voertuig is van onderwijs, van beschaving, van veredeling des geestes; de moedertaal die elken mensch aan zijn land, aan zijn volk verbindt, want : *die zijne taal bemint, bemint zijn vaderland* : en dan het lieve vaderland dat hij ongelukkig zag in het verleden, uitstervend aan kunstroem, nijverheid en vrijheid, sedert het had opgehouden zich zelven te zijn, vlaamsch van taal en vlaamsch van zeden; het vaderland wiens geschiedenis hij bewerkte en wien hij een meesterstuk meer schonk in zijne *Vaderlandsche Historie*. » — Hij

wees op Davids leven zoo rijk aan grootsche voorbeelden; op zijne heerlijke werken vol kennis en vernuft, op den zerk die ter zijner eeuwig aandenken rijst en waar de dankbare hand van den Vlaming te recht schrijven mocht: *Hij wekte hen allen op in der vaderen taal met kracht en wijsheid.* — MACHABEORUM II, caput VII, 21.

Beide sprekers legden op het graf van den Meester eene lauwerkroon neder, zinnebeeld der eeuwiggroenende lauweren door wetenschap en vaderland hem om den schedel gevlochten; zij beloofden er plechtig de taak van zijn leven trouw en moedig voort te zetten; en gewis scheen zij zijnen geest nu tegen — die schaar waar zijn vertrouwen immer op rustte, als de hoop bij zijn graf....

Wij hebben ons woord gestand gedaan, Mijne Heeren. Telkens het onze rechten gold, telkens vlaamsche belangen op het spel kwamen, zijn wij niet ten achteren gebleven. *Tijd en Vlijt* was door velen zijner leden op den landdag van 24 november te Brussel vertegenwoordigd: wij zagen er die aantijging gelogenstraft, dien hoon gewroken: *il n'y a plus de flamands à Bruxelles*, want daar zagen wij de mannen die uit eer- en plichtgevoel den strijd tegen het vreemde hebben aangevangen, en door wil en moed het reeds zoo ver wisten te brengen; want, daar rond het vlaamsch spreekgestoelte, verdrong zich talrijk een volk dat aan het land kwam zeggen dat

het niet slaafsch gewillig de hoofden bukt, maar zich tegen den dwang verzet die zoo verderfelijk op het heele vlaamsche leven inwerkt en die bij voortduring den ondergang van ons volkswezen moet berokkenen. Toen korts daarna de Vlaamsche Zaak in de statenkamers opgeworpen werd en besproken, dorsten wij het denken, — wie zou het niet?—dat Vlaanderen reeds lang en hoog genoeg zijnen wil had geuit en dat zij, wien het volk zijne belangen en rechten met vertrouwen in handen levert, ook allen den wil van dit volk handhaven en zijne belangen in 't oog gingen houden. En toch, had het voorgaande ons nog niet ten overvloede bewezen dat er een wezenlijk verschil tusschen Waal en Vlaming, en dit nog wel ten onzen nadeele bestaat; de laatste bespreking onzer grieven kwam dit maar al te wel bevestigen en andermaal werd het bewaarheid, als ware het ons aangemeten, dit gezegde van Dickens: « Onder de talrijke sprookjes in 't recht gebruikt, geen belachelijker zeker dan 't geen eenieder gelijk noemt voor de wet. » Haasten wij ons dan ook te zeggen, dat onze zaak kloeke verdedigers mocht zien optreden, die de wezenlijkheid onzer grieven helder deden uitschijnen voor hen die ze moedwillig loochenen kwamen; die bewezen, hoe eene zaak sinds jaren en spijts alle tegenkantingen door het volk behertigd en voorgestaan, geene bloote kunstliefhebberij is, overigens dan nog door de milde toelagen

van den Staat ondersteund, zoo als zij uit kleingeestigheid werd genoemd; en dat het zeker wat meer zegt, de billijke eischen van een volk te verdedigen dan uit lage partijdrift ongegronde eischen tot het omverrewerpen der heerschende staatspartij aan te wenden. Eere zij hun, die onze zaak hebben voorgestaan, eere zij den vertegenwoordigers van het vlaamsche volk, eere aan de HH. De Laet, De Maere-Limnander, Gerrits, Coomans; hun, die boven 't belang van eenigen het recht van allen wisten te stellen. Ontvangen zij hier den warmen dank van hen, die aan vooringenomenheid en partijgeest vreemd, enkel het goede nastreven en betrachten, dit is : *wezenlijke en volkomene gelijkheid tusschen Waal en Vlaming.*

Maar eilaas, van die *gelijkheid* zijn wij nog ver af, Mijne Heeren.

Sinds de omwenteling van 1830 die ons van een broedervolk geweldig losscheurde, hebben wij, Vlamingen, hoon en onrecht verduurd : schier in elkeen onzer rechten worden wij gekrenkt en het werk der verfransching hier te lande gaat immer groeiend voort, aangekweekt door een fransch onderwijs, overal en stelselmatig opgedrongen. Veelal zijn de leerlingen bij 't eindigen hunner middelbare scholen, in athenæa en collegiën hunne taal niet machtig, indien zij niet met voorliefde en uit eigenbeweging het nederlandsch hebben aan geleerden beoefend. On-

tegensprekelijk is het, dat in zake van onderwijs onze grieven het hoogst loopen, en, zoo het waarheid is dat in de jeugd de toekomst ligt besloten, dan mogen wij ons weinig goeds voorspellen, indien het kwaad niet spoedig en ten krachtigste wordt tegengewerkt. Dit hebben wij dit jaar eenigzins beproefd en wij durven het hopen dat ons pogen niet zonder goeden uitslag zal blijven.

Tot nog toe wordt elken student die het examen van candidaat in de wijsbegeerte en letteren wil doorstaan een certificaat verleend voor het volgen van den leergang van fransche letteren, waartoe hij dan ook gehouden is. De leergang van nederlandsche taal en letterkunde blijft *facultatief*, als waren onze spraak en de schriften onzer meesters ietwat heel vreemd voor den nederlander, ernstiger studiën onwaardig en aan de kunstliefhebberij van enkelen overgelaten. Op voorstel van een onzer ieverigste leden, den heer R. Moroy, werd er besloten bij het openen der aanstaande zitting een verzoekschrift der wetgevende Kamers toe te sturen om dit misbruik te keer te gaan. Wij vragen dat voor den nederlandschen leergang even goed als voor den franschen een certificaat worde verleend en dat het den leerlingen vrij sta tusschen beide te kiezen. Deze onze vraag is zeker te billijk, te gematigd dan dat zij zou worden afgewezen. Onze taalbroeders de studenten van het vlaamsch genootschap « *'t Zal wel gaan*, » der gentsche

Hoogeschool, gaven ons de verzekering ons in die poging ter zijde te zullen staan. Daarom weten wij hun hartelijk dank en blijven wij op hunne krachtige medewerking vertrouwen.

Nog andere tevens belangrijke besluiten werden genomen, die eerst in den loop van het aangevangene schooljaar zullen worden uitgevoerd: wij bedoelen hier de uitgave van *Davids nagelatene werken* en van *de lettervruchten des Genootschaps*.

Eene langwijlige ziekte en een gedurig afnemen van krachten, gevolg van eenen zwoegenden arbeid veler jaren, had onzen gewezen voorzitter David verhinderd zijne laatste werken in 't licht te geven. Bij zijn afsterven werden zijne handschriften als eene heilige erfenis aan ons Genootschap overgemaakt: *Aanteekeningen op Bilderdijk*, Davids lievelings dichter; *taal- en letterkundige aanmerkingen*, vervolg van de taal- en letterkundige aanmerkingen in 1856 te Leuven verschenen; alsmede een uitvoerig reisverhaal *De Grimsel*, in plechtige zitting van 28 December 1864 door den schrijver zelven voorgedragen. Deze werken zijn het, welke *Tijd en Vlijt* Nederland zal aanbieden als eene laatste gedachtenis aan David, wien Da Costa een even groot talent van stijl als diepe kennis van taal, aesthetisch gevoel en uitgebreide geleerdheid toekent (1).

(1) I. Da Costa. *De mensch en de Dichter W. Bilderdijk.*

Zijn waardige opvolger, onze hooggeachte bestendige voorzitter, professor P. G. H. Willems, heeft zich met het toezicht dezer uitgave wel willen gelasten, en dit jaar nog zullen Davids nagelaten werken het licht zien.

Daarna komt nog de uitgave van de *Lettervruchten des Genootschaps*. Die bundel zal enkel bijdragen onzer werkende- en oudwerkende leden bevatten, waarbij dan nog Davids *Grimsel* zal worden gevoegd : als een bewijs onzer werkzaamheden zijn de jongste voortbrengselen onzer beide afdeelingen den nederlandschen lezer geschonken. Wij durven verhopen dat al wie in Noord en Zuid ons Genootschap is toegedaan, deze onze pogingen door bijval en ondersteuning zal beloonen.

Die vruchten, uit onzen letterarbeid gesproten, bewijzen ons nogmaals, Mijne Heeren, wat werk en volharding tot stand kunnen brengen. Moge dit ons aanzetten om in het toekomende met even veel vlijt en moed onzen akker te beploegen, opdat wij dan ook steeds eenen even milden oogst zouden opgaren. Dat elk het zijne bijbrenge, en het Genootschap zal telken jare eene nieuwe uitgave mogen beproeven : Dit is de wensch van het bestuur : moed enkel is er noodig en wil!

Hier moeten wij nog gewag maken van de uitgave van ons *Idioticon*. Overbodig ware het over het nut van dit werk meer uit te weiden.

Talrijke en herhaalde blijken van goedkeuring van wege zaakkundige mannen, van wege onze meest gezaghebbende taalmeesters, en de immer groeiende bijval welken dit werk allerwegen ontmoet, zeggen beter dan wij het zouden kunnen, welke nuttige onderneming het Genootschap heeft beproefd. Dank aan de ieverige en bekwame werking der heeren Schuermans, Du Bois en Lambrechts, zagen vijf afleveringen gedurende het afgeloopene schooljaar het licht. Het is ons eene aangename plicht hun allen, en inzonderheid den heere Schuermans, onzen dank te herhalen: De belooning van hun werken ligt in het nut 't welk zij te weeg zullen hebben gebracht.

En schoon het in ons bestek niet valt, dewijl het tot de werkzaamheden des Genootschaps niet rechtstreeks behoort, zij het ons toegestaan nog aan te stippen, hoe menigeen onzer in eigen naam en uit eigen beweging in dagbladeren en tijdschriften voor onze zaak heeft geïeverd en bij elke gelegenheid ze voorgestaan heeft en verdedigd. Met volharding en zonder omzien den vaderlandschen strijd voortgezet, vastberaden en stout, want « alleen het kloekgewaagde gelukt, » zegt Göthe.

Eer wij de reeks onzer algemeene werkzaamheden sluiten, valt er ons nog te spreken over de voordrachten door de tusschenkomst van *Tijd en Vlijt* gehouden. Het goed gesproken neder-

landsch woord is zeker een machtig wapen en hoogst geschikt, om wat ook tegen onzen aard en onze zeden aandruischt uit het veld te slaan. Hier te Leuven, waar, zoo als anderen het voor ons hebben gezegd, vreemde huurlingen, onder voorgeven van het volk te beschaven en te verzedelijken, de grootheid der zuidernatie hemelhoog komen opvijzelen en haren roem met duizend monden afroepen, hier zeker wordt het dringend noodig dat moedige stemmen opgaan om het volk beter te onderwijzen en te verlichten, om het eigen aard, eigen grootheid boven het vreemde te leeren hoogschatten en bewonderen. Drie sprekers hebben gedurende het afgeloopen jaar die taak beproefd : anderen, die ons toegezegd hadden te komen, werden verhinderd. Wij verhopen dat, mocht het thans niet zijn, zij toch hun woord zullen gestand blijven : De kamp is nog niet uitgestreden, het kwaad niet machteloos, daarom rekenen wij op hen.

Op 14 december hield de heer Michaël Smiets ons eene letterkundige voordracht over *Willem Bilderdijk*. De kundige redenaar maalde ons met schitterende kleuren dit grootsch figuur onzer letterkunde. Gelijk Petrarca, zei spreker, wien drie groote steden, Napels, Parijs en Rome, de hulde des eerbieds en der bewondering brachten, zoo ook ontving Bilderdijk eene drievoudige hulde : van Haarlem, van 's Gravenhage en van Leuven.

Haarlem, waar de moegestreden dichter den levenslast had afgelegd, richtte den grafzerk ter zijner aandenken op : een ander, een grootscher gedenkteeken, waardig van de bakermat van *Laurens Coster*, waardig van Bilderdijks grooten leerling en bekeerling, zoo hem spreker noemt, werd nog gesticht : te Haarlem werden door I. Da Costa de werken van den grooten meester uitgegeven. — 's Gravenhage vereerde zijn karakter. Zij, de stad die getuige geweest was van zijn onverpoosd kampen met druk en wee, die zijn zwoegen en lijden had bijgewoond, zij moest in Bilderdijk den *man* waardeeren. In maart 1867 waren in het huis door den dichter eertijds bewoond, Neerlands schrijvers en geleerden saamgestroomd. Een wit marmeren gedenkteeken werd er geplaatst, en Van Lennep was er Neerlands tolk, toen hij zong :

... 't nakroost zal zoo lang men neerlandsch leest,
In Bilderdijk met ons den *Man* vereeren,
Die 't wonder van zijn leeftijd is geweest.

— En Leuven? Leuven vereerde in hem de edelste, de vruchtbaarste, de waardigste gave, den *geest*.

David, wiens naam aan de Hoogeschool en aan Leuven behoort, « liet dien verhevenen *geest*, dat stout vernuft, dat grootsche brein, die goddelijke dichtgave, dat helderstralend zangersvuur, dien tintelenden kunstenaarsgloed, die lichtlaaie

hemelsvlam schitteren... » David heeft dien *geest* doen stralen over Zuid en Noord (1).

In het tweede deel zijner rede sprak ons de heer Smiets over Bilderdijks uitgebreide geleerdheid, over zijne buitengewone dichtgave, over zijne meesterlijke taal. Dit alles werd ook op eene meesterlijke wijze behandeld, met een keurig en kernachtig woord; en allen hebben wij de welsprekendheid van den redenaar, zijne diepe wetenschap, zijn fijn gevoel, zijne juiste en gepaste beoordeelingen, zijne letterkundige kennissen geschat en bewonderd.

Het was ons nog gegeven een' anderen behendigen spreker toe te juichen : de heer Backx, van Antwerpen, kwam ons spreken van *ieders belang in overeenstemming gebracht met het algemeen belang*. Het is ons onmogelijk die schoone verhandeling te ontleden, hoe gaarne wij het ook deden : gebrek aan plaats belet het ons. Wij moeten ons hier vergenoegen met het hoofdgedacht der conferentie te laten kennen. De vrijheid, zeide spreker, is enkel de macht of het recht waarover ieder burger in den Staat beschikt. De Staat, wil hij zijnen plicht volbrengen, moet die rechten zooveel mogelijk uitbreiden en ze niet inkorten. Daarom staat spreker het algemeen stemrecht voor — hij wil niet dat in de sta-

---

(1) M. Smiets, eene letterkundige voordracht over W. Bilderdijk.



tenkamers enkel bevoorrechte klassen, maar wel dat allen er hunne belangen en rechten komen verdedigen. Ook haalt den redenaar den gedwongen soldatendienst hevig over den hekel. Immers het belang van elken burger is zich door vrijen arbeid een onafhankelijk bestaan te verzekeren, maar niet gedwongen te worden overgroote belastingen op te brengen voor den onderhoud van een leger, dat, ieders belang krenkende, het algemeen belang weinig of niet ten dienste staat. Dit alles wist de redenaar op eene eigenaardige en treffende wijze voor te stellen, en de luidruchtige toejuichingen die hem begroetten zeiden genoeg of hij zijn doel had bereikt.

Eenige weken later, werd door den heer F. Schollaert, volksvertegenwoordiger, eene verhandeling gehouden : *Natuur en zedeschetsen uit de nieuwe wereld.* Het is eene inleiding tot eene volledige studie over de landen en de volken van het *Far west* : spreker voerde ons met zijn tooverend woord in die ongekende streken van het verre west, waar natuur hare wonderen zoo kwistig heeft uitgestrooid, waar alles grootsch en reusachtig voorkomt : wouden en wildernis, bergen en stroomen, boomen en gewassen, steden en menschen; hij toonde er ons een volk in zijne volle, milde, nog onverbasterde natuur; de grootste deugden aan de grootste ondeugden parend, maar toch altijd en in

alles groot en heerlijk. Hij sprak ons van de beschaving die zich bij dit volk onder de eigenaardigste vormen voordoet, van die talrijke wijduitgestrekte steden die er allerwegen uit den grond oprijzen en waar schier al de stelsels onzer huidige socialisten aangenomen zijn en toegepast.

Het tweede deel zijner verhandeling was het tafereel van eene opkomende stad : *Deuver*, daar in de grenslooze weide, ongeveer 100 mijlen van den Missouri. Wie die stad bewoont ? de *norse god*, hij is van eenen kloeken schier reusachtigen lichaamsbouw, dapper en trouw, rechtzinnig, edelmoedig, standvastig en tegen lijden gehard, maar alles bij hem is nog onbeschaafd, wild en barbaarsch; hij kent geenen dwang, geene wetten, en enkel is de kwaaddoener en de moordenaar vervolgd door een comiteit van veiligheid met zijne onbekende en onverantwoordelijke rechters, wiens onzichtbare hand dezen gedurig bedreigt die de rechten van den evenmensch miskent.

Spreker eindigt met ons twee amerikaansche karakters in alle hunne oorspronkelijkheid voor te stellen; hij schilderde ons den vermaarden William Gilpin en den sheriff Bob Wilson.

Die schoone en dichterlijke voordracht verwierf eenen algemeenen en welverdienden bijval. Wij zeggen warmen dank aan den heer Schollaert en mede aan de HH. Smiets en Backx.

Ons innigst verlangen is hen nogmaals dit jaar in ons midden te mogen toejuichen.

Hier zijn wij aan de werkzaamheden onzer letterkundige afdeeling gekomen : zij werden door den heer J. Vander Linden op 29 october geopend met de lezing van eene ballade : *Helena*. Dit stuk is op stillen toon verhaald, innig gevoeld en fijn geteekend : zeker mag het van eenen meer dan gewonen aanleg getuigen. De dichter wist goed het voorschrift van Bilderdijk na te komen voor dit vak, dat

> eischt schildring van gevoel bij de eenvoud der vertelling.
> Maar schildring los van trek en vlak van coloriet.

Moge de heer J. Vander Linden ons nog dikmaals op zijne zangen onthalen die altijd zoo gretig worden nageluisterd.

Op de zelfde zitting droeg de heer V. De Coster een romantisch verhaal voor : *Eene episode uit de poolsche omwenteling*. De schrijver schetste ons met breede trekken en warme kleuren het zieltogend Polen, verkracht in zijne rechten, beroofd van zijne zonen, uitgeplunderd en afgebeuld, tot assche en puin omgeroerd. En nevens het hatelijk grijnzend vertoog van den russischen overweldiger hangt hij ons het edele figuur op van den grootmoedigen Pool, verdrukt en verplet, maar nimmer overwonnen. Dit on-

derwerp, wat afgesleten misschien, werd op eene gansch eigenaardige manier en niet zonder talent behandeld,

De heer R. Moroy las ons in zitting van 3 november eene historische novelle : *De Karthuizer van St-Martens-Lierde.* Dit schoone verhaal herinnert ons de stichting van het Karthuizerklooster te St-Martens door Jan Geylinck. Uit een geringen stand gesproten en met een sluw, arglistig hovelingskarakter toebedeeld, bedreven in allerhande kuiperijen en zoo laaghertig als boos, wist hij zich tot de hoogste bedieningen, tot raad en constabel van graaf Lodewijk van Nevers te verheffen. Het leedwezen over zijne talrijke misdaden dreef hem in zijne laatste levensdagen tot boetpleging aan, en hij werd stichter van het Karthuizerklooster, alwaar hij in 1333 ontsliep. Dit stuk goed opgevat en levendig voorgesteld, eenvoudig doch zwierig van stijl, droeg aller toejuichingen weg.

Het was in zitting van 12 januari dat de heer A. De Pooter ons lezing gaf van eene iersche legende uit de IVe eeuw : *St-Kevijns liefde of strijd en zegepraal.* Schoon is dit verhaal of liever dit tafereel en vol van de reinste poëzie. Kevijn, uit hoogadelijken bloede in Erin gesproten, heeft het zwaard verworpen om het monikskleed aan te gorden en zijn leven in zelfsopoffering en studie door te brengen. Hij heeft de wereld uit zijn hert gewischt, maar de wereld

heeft het moedig vorstenkind niet vergeten. Kathleen, eene schoone koningsdochter, bemint hem en — andere Dido — zij vervolgt hem met hare liefde. Hij ook is jong, vol drift en gevoel. Schoon en grootsch is de strijd waar Kevijn onoverwonnen uittreedt. Kathleen gaat hare dagen eindigen in eene kloostercel. Dit is het onderwerp dat de schrijver met even veel verbeelding als gevoel wist te behandelen en dat zeker geenen geringen bijval verwierf.

In zitting van 9 januari sprak ons de heer V. De Coster van *de grootheid van ons Vaderland*. Hij deed uitschijnen welk een aanzienlijk getal beroemde mannen, een land zoo nauw beperkt als het onze, mocht opleveren, en hoe het van de vroegste tijden af, aan de spits der beschaving heeft gestaan; hoe hier in onze kloeke gemeenten de vrijheid, en door de vrijheid, handel, nijverheid en rijkdom werden geboren; hoe ons volk in zijn eigen, de reden van zijn bestaan heeft gevonden, en hoe het nog zijn eigen en groot moet blijven door liefde voor kunst en wetenschap, vrijheid, recht en vaderland. Dit stuk, even als zijn eerst voorgedragene, verwekte welverdiende toejuichingen.

Op 9 februari las de heer Meses ons een uitgebreïd opstel over *de Klassieke studiën*. Daar dit werk later ter bespreking in de redekundige afdeeling werd voorgedragen, zullen wij het verder ontleden. Enkel dient hier aangestipt dat de

schrijver ons nogmaals een blijk heeft gegeven van zijne uitgebreide kennissen in het vak van talen en letterkunde.

Op dezelfde zitting las ons de heer J. Vander Linden een uitgebreid dichtstuk getiteld : *Vlaanderen.* Het is een stout en machtig lied, uitboezeming van een warm vaderlandsch gevoel, met fikschen toongreep gezongen.

De heer J. De Conink vervulde zijne plichtmatige leesbeurt op 1 maart. Hij droeg een lief gedichtje voor : *de Winter.* Opvolgens gaf de heer Achterberg lezing van twee dichtstukjes. Het eerste, eene ballade, is zeker niet zonder verdienste; het andere, een luimig gedichtje, grappig en jolig verteld, droeg aller goedkeuring mede.

Op 15 maart gaf de heer Mastboom ons lezing van eene sierlijke *levenschets van Benjamin Franklin*, die zeker op verdienste mag aanspraak maken. Uw verslaggever las daarna een luimig gedichtje *Grietje en 't Spook.*

Uw 1ste ondervoorzitter, de heer Du Bois, droeg op 17 mei eene historische studie voor over : *de nederlandsche taal en het staatsbestuur in Zuidnederland sedert Keizer Karel.* Hij schetste ons het ongelukkig tijdstip der spaansche overheersching die zulken geweldigen slag aan onzen landaart en aan onze taal moest toebrengen : het willekeurige gedrag onzer overheerschers en meesters die het Neder-

landsch vervolgden en verbanden, om dat zij wel wisten dat aan een volk zijne taal ontnemen, het ook zijn bestaan als volk ontnemen is. Jammer is het dat ons bestek ons niet toelaat dit werk nader te ontleden : gemakkelijk ware het ons de uitgebreide historische kennissen welke in dit stuk voorhanden liggen te doen uitschijnen.

Het onderwerp door den heer L. Dereu tot het vervullen zijner plichtmatige leesbeurt gekozen was *eene Historische studie over Frans Akkerman*. Deze bladzijde uit de geschiedenis onzer trotsche vlaamsche gemeenten is in eene kernvolle taal met veel kunde geschreven, ook mogen wij niet nalaten den heer Dereu over zijne schoone voordracht geluk te wenschen.

De heer A. De Ceuleneer las ons op 13 mei eene uitgebreide studie over *Jozef II en de Alma Mater*. Dit stuk verraadt diepe historische navorschingen en is geenszins van belang ontbloot.

In zitting van 24 mei droeg de heer Achterberg ons nogmaals een keurig en gevoelvol dichtstukje voor *de Oostindiëganger*, en de heer Gambon las ons eene studie *over de inroeping der hulp van de frankische vorsten door Paus Adriaan I*, die aller belangstelling gaande maakte.

Op 7 juni las de heer F. Venesoen eene schoone vertaling van Byron's *Parisina*. De schrijver wist dit meesterstuk trouw en sierlijk in nederlandsche proza over te brengen, en zijn meester-

schap op de taal levert ons een bewijs dat hij de studie onzer eigene schrijvers niet verwaarloost. De verdienstelijke vertalingen, welke de heer F. Venesoen uit Schiller en Byron heeft gegeven, toonen genoeg dat hij zich naar die groote dichters zoekt te vormen.

Moge dit voorbeeld worden nagevolgd : De letterkunde onzer noordsche naburen is zeker te rijk aan kunstwerken dan dat wij ons met de lichtzinnige voortbrengselen van 't zuiden zouden voeden. Gewis heeft Vrankrijk zijne meesters, maar het is ons te doen om het behoud van ons eigenaardig karakter en dit zullen wij beter bij de studie der Engelschen en der Duitschen behouden. De zuidergeest is gansch van den onzen afgescheiden en verschillend. Onze schilders, gedurende heel de XVIe eeuw op de italiaansche school zottelijk verslingerd, hebben dan ook met hunne eigenaardigheid te niet te doen enkel mannen als Frans Floris, Schoreel, Otto Van Veen voortgebracht. Wij Vlamingen moeten bij onze eigene meesters en bij 't noorden ter school gaan : zoo blijven wij aan eigen aard getrouw en wij zullen daar ruimschoots vinden wat ons behoeft.

Uw verslaggever las op dezelfde zitting een dichtstuk : *Heden en Verleden*.

Vervolgens gaf de heer Alf. Hendrickx lezing van eene studie over *de Romeinen en hun bestuur*, die algemeen werd toegejuicht.

Op 28 juni droeg de heer Brouwers, schoolopziener te Leuven, een uitgebreid dichtstuk voor : *Eburonenstrijd.* De dichter herinnert ons den reuzenstrijd der Eburonen en doet aan alle Vlamingen eenen oproep om den kamp voor onafhankelijkheid en zelfsbestaan als onze vaderen onversaagd door te strijden. Zijn vaderlands- en vrijheidsminnende zang, krachtig en treffend, rijk aan kleur, vol gloed en leven, verwekte algemeene toejuichingen. Wij zeggen dank aan den heer Brouwers voor 't deel dat hij aan onze werkingen heeft genomen.

Daarna gaf de heer J. Van de Zande eene sierlijke levensbeschrijving van den ierschen redenaar O'Conell. Hij huldigde in hem den grooten vaderlander, den moedigen katholieke, den welsprekenden redenaar, wien het ongelukkig Ierland zooveel is verschuldigd en dien Cormenin den grootsten, ja den eenigsten redenaar der huidige tijden noemt. Dit stuk mocht eenen algemeenen bijval verwerven.

Eer wij dit verslag over de werkingen onzer letterkundige afdeeling sluiten, is het ons als verslaggever eene plicht, eene bemerking in het midden te brengen. Verre weg het grootste getal der voorgedragene stukken mogen voor wat opvatting, verdeeling en voorstelling betreft, goed genoemd worden, doch enkele, voor wat het kleedsel, de stijl aangaat, dienden meer gekuischt en gezuiverd te wezen. Sommigen onzer

geven te veel aan hun gemak van schrijven toe. Dit is een gebrek : De kunst verhindert in geenen deele het talent, maar beide zoo wel in proza als in vers moeten steeds gepaard gaan. Het blijft waarheid dit vers van Horatius :

> ... Ego nec studium sine divite vena
> Nec rude quid possit video ingenium; alterius sic
> Altera poscit opem res...

En nu gaan wij tot de werkzaamheden onzer redekundige afdeeling over. Uit het voorgaande verslag is het u gebleken, Mijne Heeren, hoe moedig deze afdeeling de hand aan 't werk heeft geslagen en op welke hoogte zij reeds van haar ontstaan af wist te stijgen. Wij Zuid-Nederlanders door onze eerste opvoeding in den huisselijken kring veelal aan eene mondaart verslaafd en wien men van kindsbeen af fransche boeken in de hand heeft gestoken, zoo als David het zegt, wij voelen hoe dringend noodzakelijk het is ons niet enkel op de studie onzer taal toe te leggen, maar die taal bij uitstek welluidend en zoetvloeiend, ook keurig en zuiver en met gemak en zwier te leeren spreken. Immers zonder eene uitspraak die ontdaan zij van alle plaatselijke wanklanken of wat men in 't fransch *patois* heet, acht ik de welsprekendheid onmogelijk — zoo spreekt nog David.

Die verkeerde uitspraak is een gebrek waar wij allen eenigzins meê behebt zijn, 't welk dient

7.

afgeleerd en verbeterd : Hier hebben wij eene oefenschool en wij mogen het gerust zeggen, zij heeft reeds goede vruchten gedragen.

Het was de heer Gust. Meses, wien onze redekundige afdeeling haar ontstaan heeft te danken, die op 13 november de reeks der voordrachten opende met een hoogst belangrijk werk over *de zending van den Staat*. Dit werk tuigt van grondige kennis, van diepe studie en tevens van een klaarziend oordeel in zake van staathuishoudkunde, waar zooveel anderen het spoor bijster zijn en alles eenzijdig en partijdig beschouwen.

Spreker toonde ons hoe de ondervinding genoegzaam heeft bewezen dat de tusschenkomst van den Staat noch gepaard gaat met het juiste besef der algemeene behoeften, noch die spaarzaamheid medebrengt noch dat streven naar verbetering, welke, dank zij den prikkel van 't persoonelijk belang, door mededinging worden aangevuurd en der bijzondere werking eigen zijn. De zending van den Staat onder een staathuishoudkundig of ekonomisch oogpunt beschouwd moet dus zoo beperkt mogelijk wezen. Tot hoe ver nu mag dit ideaal op het staatkundig gebied worden betracht? De tusschenkomst van den Staat geschiedt door de wet, de wet is dwang, en hoe het zij, zij beperkt de vrijheid. Niet verder dus strekt de zending van den Staat

zich uit dan het de vrijheid van eenieder toelaat. Hier over weidt spreker breedvoerig uit en bepaalt ten slotte de hoofdzakelijke zending van den Staat tot de handhaving en de eerbiediging van iedermans recht : enkel mag de Staat zulke daden beletten, welke onvermijdelijk en noodzakelijk de rechten van anderen zouden krenken; maar geenszins zulke feiten, welke sommigen enkel als slecht en verderfelijk beschouwen, en welke eenieder naar welgevallen kan goed- of afkeuren. Wat door lands- en tijdsomstandigheden dient te worden gewijzigd, dit is de manier op welke eenieders recht het best gehandhaafd vermag te worden. Dienaangaande geeft spreker eenige wenken omtrent de gepastheid of van een nauw toezicht, of van eene rechtstreeksche tusschenkomst daar waar, of door onbekwaamheid van den persoon, of door een monopolium in zekere ondernemingen, of door het gebrek aan toezicht van zekere belanghebbenden, het recht der maatschappij of van bijzonderen in zekere omstandigheden zou worden miskend of verkracht.

Het grondbeginsel zelf zou door alle grondwetten dienen erkend en geëerbiedigd zonder dat zelfs de volkssouvereineteit er inbreuk zou mogen op maken.

Waren plichtmatige besprekers de HH. A. De Pooter en J. Vanderlinden.

De heer J. Vande Zande hield op 20 november

eene voordracht over *België onder het fransch gebied.* Spreker schetste ons de rampen en wreedheden die het land teisterden onder het beheer van hen die hier in name van vrijheid, gelijkheid en broedermin ons volk, zooals zij 't zegden, kwamen ontvoogden. Vrankrijk wilde anderen eene vrijheid geven, welke het nooit zelve tot dan had bezeten, en het bracht hier niets dan verdrukking en vernieling : onze schatten werden geroofd en onze welvaart wierd te niet gedaan, onze kunstwerken zagen wij verbrijzeld, gescheurd of naar den vreemde overgevoerd; de godsdienst werd verdrukt, kerk en outer geplunderd, gesloten of vernield; het land werd van zijne kloekste zonen beroofd die voor den roem van vreemde meesters hun bloed op al de slagvelden van Europa gingen vergieten; onze taal, onze zeden werden miskend en verkracht; kortom, al wat ons aan 't herte lag, al wat ons tot een volk maakte werd onder de voeten getreden. Edoch, onze vaderen zagen dit niet gedwee en rustig aan. De verdrukten stonden op, de vaderlandsvrienden, *brigands* genoemd, hoe klein hun getal betrekkelijk ook was, dorsten zich tegen de overmacht en den dwang verheffen; schier allen stierven voor het ongelukkig vaderland. De heer J. Vande Zande schetste ons dit met een warm gevoel in eene kernvolle taal, en hij toonde ons aan hoe ons land moet zijn eigen blijven, en om de ver-

eeniging aan Vrankrijk voor immer onmogelijk te maken, om het gedane kwaad te herstellen, hoe de invloed van den zuiderbuur hier te lande dient meer en meer tegengewerkt en bestreden.

Waren plichtmatige besprekers de HH. Van Damme en uw verslaggever.

Op 27 november droeg de heer J. Wagemans eene uitgebreide studie voor over *den zelfmoord*. Spreker bewijst en stelt vast dat de zelfmoord niet geoorloofd is, dat de zelfmoorder zich plichtig maakt opzichtens zich zelven, de maatschappij en den Schepper. Hij beroept zich op het algemeen gevoelen, op de wijsbegeerte der vroegere en huidige tijden. Hij toont ons hoe Grieken en Romeinen — de epicurischen en stoïschen uitgezonderd — den zelfmoord afkeurden en schandvlekten, hoe insgelijks het oude en het nieuwe testament er zich tegen verhieven. Na het aanhalen van statistieken uit verschillige landen en tijden, toont hij ons welken loop de zelfmoord gewoonlijk aanneemt alsook hare bijzonderste karakters. Hij somt de meest gewone oorzaken van zelfmoord op, en ten slotte, ziet hij naar de middelen om, ten einde dit kwaad uit te roeien. Kan het staatsbestuur, kan de wet tegen den zelfmoord rechtstreeks ingaan? Neen, zegt spreker, maar hij kan het door den mensch te onderwijzen en te verzedelijken, met hem zijne zedelijke en maatschappelijke plichten te leeren kennen en na te komen, met hem het godsdienstig

gevoel in te printen en bij hem aan te kweeken. Ook weze hij van jongsaf aan tegen wederwaardigheden en lijden gewapend en gesterkt. Verders moet men de welvaart in kracht en uitbreiding doen toenemen. Nijverheid, handel, kortom, alle hulpmiddelen en levensbronnen dienen vermenigvuldigd en aangekweekt.

Traden als plichtmatige besprekers op de HH. J. Clercx en J. Achterberg.

De heer J. Van der Linden sprak ons op 4 December over *het schoone en den vorm in de kunst*. Spreker beweerde : het schoone is noch het nuttige, noch het aangename, noch de orde. Het schoone is het ware : maar in welk verband staat het schoone met het ware? — God, die den mensch boven gansch de schepping heeft verheven, legde in zijne ziel de groote begrippen van het ware, het goede, enz., eigenschappen der Godheid zelve. Zoo kan de mensch met rede begaafd in gansch de schepping den Maker herkennen die zich in het geschapene, als ware 't in eene taal, met zijne hoedanigheden heeft uitgedrukt. De gedachte des Scheppers, oorbeeld van al 't geschapene, maakt het voorwerpelijk (*objectieve*) ideaal uit, in zichzelven oneindig als zijnde in het begrip der Godheid versmolten. Maar in het geschapene — het eindige, het begrensde — uitgedrukt en verwezenlijkt, krijgen die oorbeelden (thans het betrekkelijke of *subjectieve* ideaal) lichaamlijke en afgepaste gedaan-

ten. De vorm — natuur of waarheid — is dus voor den menschelijken geest van het hooger denkbeeld onafscheidbaar. Waar men, om 't even in welk kunstgewrocht, een dichtstuk, een tafereel enz., ideaal en vorm zoo nauw verbonden vindt, dat de vorm het ideaal in zekere mate uitdrukt, daar is het schoone.

Het schoone is dus, zoo als spreker het zegt, de luister, de glans van het ware, of beter misschien, het glanzend ware.

Hier zien wij twee scholen tegenover elkander oprijzen : onder voorgeven van het ware geheel en trouw af te schilderen, de natuur in hare wezenlijkheid met hare kenmerkende eigenschappen voor te stellen, heeft de eene het lage, het leelijke, het afzichtelijke niet gebannen, het gevoel in de gewaarwording gezocht, meer aan het stoffelijke dan aan den geest, meer aan het gemeene dan aan het verhevene toegegeven: derwijze dat de innige aandoeningen der ziel menigwerf schuil gaan en zich slechts nu en dan kunnen lucht geven.

De andere school, overtuigd dat de kunstenaar een zendeling wezen moet, wien de taak is opgelegd van het menschdom te verheffen en te veredelen, zijne hertstochten te louteren, zijnen geest hooger te doen stijgen, heeft uitsluitelijk de gevoelens der ziel tot onderwerp verkozen, het ideale wellicht te hoog boven de natuur geplaatst, en de kunst verarmd met een breed

deel der schepping buiten haar domein te sluiten.

Onder de talrijke vormen, waar de kunstenaar gedachten en gevoelens in uitdrukt, zijn er om zoo te spreken twee hoofdvormen, gansch uiteenloopend. De grieksche kunstvorm, overgenomen door de Romeinen en over gansch Europa verspreid, die door den kristenen vorm in de vergetelheid gedompeld in de XV[e] en XVI[e] eeuw heroprees, zich dan ook bij meer dan een volk wist meester te maken, tot dat eindelijk in 't begin onzer eeuw, de kristenen vorm op nieuw onder den naam van romantismus, spoedig aan, in bloei, kracht en invloed toenam.

Beide zijn door warme en bekwame voorstaanders geschraagd, beide tellen meesterstukken, beide omvatten gansch de kunst: letteren, schilder-, beeldhouw-, toon- en bouwkunst, beide in hun eigen zijn goed. Maar de heldere kunstvorm der Grieken, gansch overeenstemmend met de zonnige en lachende natuur hunner streek, met hunnen lichtveerdigen godsdienst, met hunne vrije losbandige zeden — en dit hebben schier al de zuidervolken met de Grieken gemeen — had weinig vat op onze noordsche en kristene kunst. Beide zijn geheel en al van elkander verschillend : voor ons is de natuur meer ernstig en somber, onze aard is stijver, onze zeden zijn strenger en gansch van den kristenen geest doordrongen, geest van hoop en geloof, vol kleinachting voor het huidige en

verzuchting naar een hoogere leven, geest van liefde voor den evenmensch, van liefde voor het goede, van afschrik voor het kwade.

De eene kunstvorm schept genoegen in kalme, eenvoudige voorstellingen; de andere voelt behoefte aan meer kracht en leven, stijgt dikwijls tot het heerlijke, heeft meer teekening en kleur, en maalt steeds de natuur. Daar zij die de kunst vervreemden en ontaarden, haar aan het dwangjuk van allerhande willekeurige wetten onderschikken en aldus haren gang belemmeren en verlammen, nemen hunne tegenstrevers enkel de wetten aan door de natuur zelve en de kunst in 't algemeen voorgeschreven, en verders voor enkele verdeelingen en vakken, slechts die wetten welke uit den aard van ieder voortvloeien.

Genen gelooven dat er een meer volmaakte kunstvorm bestaat, namelijk de klassieke kunstvorm, zoo als hem Grieken en Romeinen hebben geschapen. Zij nemen het navolgen der meesters als princiep aan, en welke ook de verscheidenheid van uitingsmiddelen der kunst zij, prenten zij daar den altijd gelijkvormigen stempel der oudheid op. Dezen kleven het tegenovergestelde grondbeginsel van oorspronkelijkheid aan en ontkennen aan hunne voorgangers het monopolium van het schoone. Verre van de versmelting aller kunstvormen aan te prediken, gelooven zij dat elke kunstvorm tot volmaaktheid stijgen kan, dat de kunst het eigenaardig karakter

draagt van elk volk, zoo wel als zijne taal en zijne overleveringen.

Wil de kunst groot en machtig zijn, zij zoeke geene naturalisatie bij den vreemde, zij ontvluchte haren eigenen grond niet om in het vreemde rond te dolen, zij blijve nationaal.

Waren plichtmatige besprekers, de HH. Clercx en Achterberg.

Het onderwerp door den heer R. Moroy op zitting van 11 december ter bespreking voorgedragen, voerde voor opschrift : *De taalrechten op het praktisch gebied.*

Waren plichtmatige besprekers de HH. Jos. Mathée en Alf. De Pooter.

Spreker beweert dat veeltijds de vlaamsche meetingen of landdagen den gewenschten uitslag niet opleveren,omdat men te veel van het praktisch gebied afwijkt. In het eerste deel zijner voordracht onderzoekt hij welkdanig de eischen der Vlamingen zijn mogen en moeten. Hunne grieven, zegt spreker, zijn gelegen op het vierdubbel terrein van *het algemeen staatsbestuur*, van *het onderwijs*, van *het leger* en van *de gerechtshoven*. Over 't algemeen is spreker het eens met de leden der grievencommissie, wier werkingen zoo degelijk en ernstig, wier eischen zoo billijk waren, maar eilaas, van der hand gewezen, schier heel en al vergeten schijnen. Hij dringt er ten sterkste op aan dat het onder-

wijs, met den aard en de behoeften overeenkomstig, hier in Nederland ook nederlandsch weze. Wij willen niet, zoo luidt zijne rede, dat het latijn, uit het onderwijs gebannen, er wederom insluipe, en zijn er op gezet dat *onze* taal de plaats inruime waaruit het latijn werd verjaagd. En wat zullen wij daarbij niet winnen buiten het strenge recht dat ons zoo lang ontzegd bleef: vergemakkelijking der studiën door het gebruiken van eene taal welke wij met de moedermelk hebben ingezogen; vereenvoudiging der wetenschap door het wegbannen der barbaarsche technische woorden; ontslaving van de fransche begrippen en gedachten die de onze overheerschen; toenadering met Noordnederland en Duitschland, grootere middenpunten van verstandelijke ontwikkeling en geleerdheid; versmelting op onzen bodem der wetenschappen van het Zuiden en het Oosten bij het in stand houden van onze eigene nasporingen en vindingen die zich nu in den kroes der *fransche blague* versmelten; in een woord, eigene wetenschap, ons rechtveerdig toegekend bij de bewondering en den eerbied van Europa.

In zijn tweede deel ziet spreker naar de middelen om, ten einde de zegepraal der vlaamsche beweging te verhaasten. Volgens hem, diende er een hoofdkomiteit te bestaan dat alle strijdbare krachten onzer beweging vereenigen zou, dat in afdeelingen en onderafdeelingen verdeeld, een

net van vertakkingen over het heele vlaamsche vaderland zou spreiden ; jaarlijks — als het anders geen nood doet — zouden de maatschappijen een bepaald getal mannen noemen die te saâm als afgevaardigden zouden optreden, de vlaamsche belangen onderzoeken en bespreken: deze zouden het bestendig hoofdkomiteit vormen. Dan, van uit dit hoofdkomiteit zou alle macht uitgaan, zouden allen het ordewoord ontvangen, en heel de vlaamsche beweging, nu soms verdeeld, verbrokkeld, zou maar één lichaam uitmaken, dat als één man ten strijde zou trekken. Op politiek gebied, zou dit hoofdbestuur onpartijdig moeten blijven.

Dit onderwerp dat het algemeen belang gaande maakte, werd door den heer R. Moroy op eene recht kundige en weldoordachte wijze behandeld. Spreker is een van die mannen die het niet enkel bij woorden laten berusten : *Tijd en Vlijt* heeft hem lange en vele diensten te danken. Het is ons hier eene plicht hem onze erkentelijkheid uit te drukken, alsmede aan de HH. Alf. De Pooter en Gust. Meses, onzen 2den ondervoorzitter, die dit jaar, tot ons leedwezen, de Hoogeschool heeft verlaten. Hunne kundige en bekwame werkingen, gepaard met vlijt en moed, hebben machtig bijgedragen tot den bloei en den vooruitgang des Genootschaps.

In zitting van 8 januari las ons de heer Alf. De Pooter eene staathuishoudkundige verhandeling

voor over *den ongelukkigen toestand van Ierland.* Dit land, zegt spreker, wellicht het vruchtbaarste van gansch Europa, onder de zes miljoen inwoners die het bezit, telt er minstens drij miljoen die in de uiterste ellende gedompeld zonder hoop op eenige uitkomst zwoegen en lijden. Eenige grooten hebben er de rijkdommen en 't vermogen in handen, en voeden zich als echels met het bloed van het volk. Na ons het tafereel der ellende van dit ongelukkig land te hebben geschetst, onderzoekt spreker of de wet van 1800, die voor de iersche en engelsche parlementen gelijkheid daarstelt, wel wezenlijk en stipt wordt uitgevoerd. Neen, luidt het antwoord, want Ierland, ten huidigen dage nog, moet zijnen tol den protestanten betalen, hunnen godsdienst, dien het niet belijdt, met zijn zuur gewonnen geld bekostigen. Ook de eigendommen in Erin door Cromwell, Elisabeth, Jaak I en andere verdrukkers aangeslagen, door de engelsche soldaten ingenomen, zijn nog niet teruggeschonken. Spreker gaat de statistieken van Engeland na; zij toonen ons dat Erin nu meer dan het dubbel der belastingen heeft op te brengen dan vóór de vereenigingswet, het stemrecht is min uitgebreid voor den Ier als voor den Engelschman, de ambten en eereplaatsen zijn meestal voor den Ier gesloten. En welke is nu de oorzaak van dien hachelijken toestand? Deze is, zegt spreker, aan het *absentéisme*

der iersche grondeigenaren te wijten : zij slorpen jaarlijks 250 miljoen op, opbrengst die volgens schier al de staathuishoudkundigen de hoogste is welke Ierland opleveren kan. Welke zijn nu de reddings- of verbeteringsmiddelen? Spreker onderzoekt de verschillige stelsels door staathuishoudkundigen vooruitgezet, en verwerpt ze om dat zij deels onuitvoerbaar, deels ontoereikend zijn. Onder andere, laakt hij hevig de engelsche liefdadigheidswet, die volgens hem dikwijls de luiaardij aanmoedigt en altijd den werker vernedert. De redding, volgens hem, ligt in het vormen eener sterke burgerij, welke nog in Ierland niet is te vinden. Hij toont ons verder aan hoe zij tot stand kan worden gebracht : vele Ierlanders nog bezitten de eigendomtitels der goederen aan hunne voorouders ontroofd. — Die goederen dienden hun teruggeschonken : men kan hier geene verjaring ten voordeele der bezitters inroepen, want *mala fides acquirere volentibus semper nocet*, text uit het romeinsche recht, die tot nog overal en altijd zijne toepassing heeft gevonden. Die voordracht gaf aanleiding tot lange en belangrijke redetwisten, waarbij spreker en besprekers meer dan eens blijken gaven van kennis en waar talent.

Waren plichtmatige besprekers de HH. Schoolmeesters en Timmermans.

Op 15 Januari sprak ons de heer V. Decoster over *de studie der geschiedenis.*

Waren plichtmatige besprekers de HH. De Corswarem en J. Wagemans.

De schrijver legde ons het verhevene doel der geschiedenis voor oogen en toonde ons de voordeelen dezer kennis. Zij leert ons niet enkel het voorheen, maar het huidige en het toekomende. Hij wees op de noodzakelijkheid dezer studie voor alwie eenen schepter voert. Daarna kwam hij tot de wijze op welke zij dient aangeleerd te worden : men moet, volgens spreker, eerst de hoofdzaken beschouwen en de geschiedenissen der verschillige landen met betrekking op elkander ter zelfder tijd bestudeeren. Verders de groote tijdstippen, de bijzondere feiten, de buitengewone gebeurtenissen in het geheugen printen, rond deze komt zich het min gewichtige scharen. Ook moet men de zeden der verschillige volkeren wel bestudeeren. Spreker eindigde met eenige woorden over onze geschiedenis en de bijzondere voordeelen welke wij uit die studie kunnen putten.

Het was op 29 januari dat de heer J. Achterberg ons eene voordracht hield over *de nederlandsche letteren in de XVIII*^de^ *eeuw*. Spreker toont ons den diepen val onzer letterkunde gedurende dit ongelukkig tijdstip : in voorgaande jaren zoo hoog gestegen, verviel zij geheel en al tot de nietige voortbrengselen en kleurlooze en ontzenuwde vertalingen uit het fransch. Onder de bijzonderste oorzaken van dit verval, merkt

spreker de verbastering aan hier te lande door een langdurig vreemd beheer ingevoerd, hij wijst ook op den nootlottigen zucht den zuiderbuur altijd en in alles na te apen. Verders spreekt hij ook over de rederijkkamers, en toont ons dat, welke diensten zij anderzins ook bewezen, zij het kwaad in de hand hebben gewerkt.

Deze schoone voordracht gaf aanleiding tot eene belangrijke redetwisting.

Traden op als plichtmatige besprekers de HH. F. Di Martinelli en Mastboom.

Op 19 februari hield de heer A. De Corswarem eene belangrijke en schoone voordracht over *de geschiedenis der ambachten in ons vaderland.* Na ons een kort overzicht der geschiedenis van het werk in ons vaderland, sedert den inval der Franken tot de XIIIe eeuw, te hebben gegeven, toonde ons de heer A. De Corswarem hoe de arbeidende klas er allengskens in gelukte machtige genootschappen te vormen; zij verkregen een wettelijk bestaan; hunne vorsten, hunne meesters schonken hun kostbare rechten en privilegiën, en machtig was hun invloed op het bestuur van de gemeenten, ja van het gansche land. Daarna sprak hij ons over de inrichting der ambachten, hunne dekens, hunne gezworenen, hunne reglementen; — het zijn te gelijker tijd godsdienstige broederschappen, machtige nijverheidsmaatschappijen en, in tijd van oorlog, geduchte legerbenden. Ten slotte

herinnerde hij de dankbaarheid welke het vaderland den ambachten verschuldigd is : zij brachten veel bij tot de macht en den voorspoed van ons land in de middeleeuwen ; zij wisten ons van het juk der fransche dwingelandij te bevrijden.

Traden op als plichtmatige besprekers de HH. A. De Ceuleneer en G. Vande Zande.

Op 4 maart deelde de heer G. Meses zijne gedachten mede *over de klassieke studiën*. Spreker betoont dat de opvoeding dient in betrekking te staan met de behoeften van den tijd. De oudheid biedt ons over 't algemeen geene begrippen aan die niet veeleer dienen tegengekant dan nagevolgd. Men ga slechts de voortbrengselen na van hun die zich naar de ouden hebben gevormd, men zie de verkeerde richtingen welke de omwentelingen der laatste tijden hebben ingeslagen, de valsche begrippen die over staat- en staathuishoudkunde nog worden aangenomen, en men zal den noodlottigen invloed dezer studiën kunnen bestatigen. Spreker trad daarover in zeer uitgebreide beschouwingen. Onder de aanhalingen van vele schrijvers, bleef hij bij verschillige uittreksels van Fenelon's *Telemachus* stil, bij uittreksels van Roland, St-Etienne, enz., enz., en hij bewees dat aan de inkrimping van de vrijheid der individuën en aan de uitbreiding van de tusschenkomst van den Staat de wandaden van 93 en de verkeerde begrippen, die de

omwenteling van 1848 deden mislukken, te wijten zijn. Overigens, zegt hij, het ernstig bestudeeren der latijnsche en grieksche schrijvers vordert zulke langdurige geestesinspanning, dat zij, wie men er in opleidt, bijna uitsluitelijk maar voor de betrekkingen, waar die studiën naar toe drijven, geschikt zijn. Er diende een algemeen stelsel van middelbaar onderwijs te worden ingericht dat tot alle hoogere betrekkingen zou opleiden : alleen daardoor zal aan eenieder volle vrijheid in het kiezen eener maatschappelijke betrekking gewaarborgd zijn; en slechts dan, wanneer het oordeel gevormd is en eenieder zich tot de studiën die bepaaldelijk tot zijn vak behooren, toelegt; dus in het hooger onderwijs, dient men het latijn en het grieksch, even als het sanskrit en het hebreeuwsch, en andere doode talen eene plaats in te ruimen.

Dit was de thesis welke de heer Gust. Meses met veel kunde en kennis tegen de HH. W. Landmeters en Van der Linden verdedigde.

De voordracht door den eerw. heer Schoolmeesters op 11 maart gehouden, voerde voor opschrift : *Kerk en Staat tegenover de Ketters.* Spreker zegt, dat hij niet ten doel heeft dit vraagstuk in zijne geheele uitgestrektheid te behandelen, maar enkel wilde hij ons toonen welke — volgens de kerkelijke leer — de rechten der Kerk, en welke de plichten van den Staat tegenover de ketters zijn. Spreker beweert dat een

katholiek aan de kerkelijke macht het recht niet kan ontkennen de ketters te bestraffen, daar, volgens hem, 1° de vrijwillige openbare ketterij de katholieke leer en mede de eenheid en het bestaan der Kerk aanrandt en in gevaar brengt — dus, zegt hij, begaat de ketter eene misdaad. 2° De Kerk — zoo vervolgt hij — is eene volmaakte en onafhankelijke maatschappij, en moet dus het recht hebben zichzelven en het welzijn harer kinderen te verdedigen, het recht de hardnekkige overtreders van hare wetten en de tegensprekers van hare onfeilbare leering te bestraffen. Volgens de kerkelijke leer, moet de Staat, afgetrokken van de veranderlijke tijds- en plaatsomstandigheden, de Kerk ondersteunen ten einde de inzichten Gods en het plan der verlossing getrouwelijk na te komen. De Staat, volgens spreker, moet de Kerk ondersteunen in zoo ver de geestelijke overheid en de voorschriften der kristenen voorzichtigheid het vereischen. Derhalve moet hij ook de ketters helpen bedwingen en straffen.

Waren plichtmatige besprekers de HH. Alf. De Pooter en R. Moroy.

Dit werk werd lang en hevig besproken, en was de thesis behendig vooruitgezet, niet min kunstig werd zij aangevallen en zij werd met goede wapens bestreden.

Eenige letterkundigen deelden ons hunne ge-

wrochten mede. Wij weten hun dank voor die geschenken en voor de belangstelling en de genegenheid aan ons Genootschap daardoor bewezen.

Wij ontvingen : *Voor twee vaders*, door Daems. — *Geschiedenis der nederlandsche letteren*, door W. Evers.—*Een dichtstuk*, door H. Claeys. — *Le guide du jeune poëte*, door Rocourt. — *Hannover*, een gedicht van Jhr. J. Nolet De Brauwere. — *Het letterkundig jaarboekje voor* 1868, van wege het ministerie van binnenlandsche zaken.

Talrijke en belangvolle werken werden nog voor onze boekenkas aangekocht, en ons leeskabinet, met verscheiden nederlandsche tijdschriften en couranten verrijkt, biedt eenen ruimen keus aan de leden des Genootschaps.

Nog hebben wij eene plicht van dankbaarheid vervuld met hen, die voor onze zaak onverpoosd werken en ieveren, het buitenlidmaatschap uit hoogachting aan te bieden. De HH. Beauvois, Cautereels, De Pooter, Waterreus, Hansen, Backx, Havermans, werden tot buitenleden benoemd. Wij voelen ons gelukkig zoo de leemten te zien aangevuld, door de dood in onze rangen geslagen. Immers dit jaar ondergingen wij smertelijke verliezen : twee onzer werkende leden, twee veelbelovende en ieverige Vlamingen, de HH. G. De Potter en P. Lyssens, werden ons door de dood ontrukt. Wij verloren, onder onze bui-

tenleden, den heer J. De Grove, pastoor te Orpmaal, secretaris der *Vlaamsche broeders van Limburg*; den heer C. Clercx, vrederechter te Overpelt; den heer F. Van Spilbeeck, advocaat te Antwerpen; den heer Renders, SS. can. bac. pastoor-deken te Uccle; de drie laatsten waren oud-werkende leden des Genootschaps : zij zijn gestorven trouw aan de zaak van hun volk.

Bij het treuren over die duurbare dooden, kwam nog eene droevige mare ons treffen : Dr te Winkel is gevallen! J. Van Lennep is niet meer! De schrandere en diep geleerde te Winkel, wiens naam met dit onvergankelijk gedenkteeken onzer taalkunde *Het nederlandsch woordenboek* aan 't nageslacht zal overgaan, en de geniale dichter Van Lennep, die wel door eenen Conscience, eenen Walter Scott werd geëvenaard, maar wien nimmer iemand vooruit was. Zijn woord was machtiger dan het zwaard, zijn vernuft gold meer dan een leger in den strijd tegen het vreemde : dit zijn de mannen waarover Nederland treurt, want zij waren de roem van hun volk, en zij hebben veel bijgedragen tot zijnen vooruitgang en zijne grootheid.

Zij gaven ons het voorbeeld in den strijd. Zij zijn gevallen : aan ons allen hoort het hunne wapens op te nemen. De kamp dient voortgezet en doorgestreden, omdat wij willen worden en blijven wat wij eens als volk zijn geweest, om dat wij, zoo als Hiel het zegt,

willen, en tevens den ondergang van die taal-aristocratie die voor het volk de baan van den vooruitgang verspert, en die ten huidigen dage nog vrijheden en voorrechten aan enkelen toekent. De strijd tegen het uitheemsche dient doorgestreden, doch meer uit verkleefdheid aan eigen aard en zeden, aan eigen geest, dan uit vrees voor verval en ontaarding; meer uit gevoel van eigen waarde, dan uit dommen volkerenhaat; meer uit liefde voor onafhankelijkheid en vaderland, dan uit afschrik voor verdrukking. Dit waren de burgerdeugden waarop de macht onzer kloeke gemeenten van oudsher zoo stevig lag gegrondvest; dit waren de deugden die het vlaamsche volk schier uitgeput door de wonden te Cassel, te Roosebeke en te Gavere hem geslagen, afgebeuld door de ketenen der spaansche tyrannij, toch levendig en krachtig behielden, om dat zij hem zijne reden van bestaan in zijn eigen deden vinden: zij maakten het tegen grooteren bestand, want goud en macht worden eens uitgeput, maar gehechtheid aan eigen aard, maar vaderlands- en vrijheidsliefde worden het nimmer. Daar nog ligt onze macht in besloten. Wij hoeven te leven op eigen grond, in eigene lucht. Hier, naar 't woord van Schiller, hier liggen nog de sterke wortels *onzer* kracht, ginds in eene vreemde wereld bevinden *wij* ons verla-

ten en alleen als een zwak riet dat met iederen storm kan knakken : — wij hoeven ons zelven te zijn en dit eigen karakter dat elk als man bezitten wil, moeten wij ook bezitten als volk. Geene vreemden slaafsch nagevolgd; immers, wie van iemand afhankelijk is met den geest wordt het welhaast ook met der daad. Het zuiden zij ons geen baken ter verlichting : zijn licht is een vuur dat onzen aard, onzen geest verteert en verslindt. Wij hebben glansrijke sterren genoeg aan onzen eigenen hemel om ons vóór te lichten en te geleiden : met het oog op ons verleden, moeten wij met zekeren tred vooruit, of zouden wij hier omdolen als in een ander Griekenland, strunkelend tegen de puinen onzer oude grootheid, en slapend op de slagvelden waar onze vaderen hunne vrijheid met hun bloed betaalden? neen, dit zal niet! David zei het reeds bij het ontstaan der vlaamsche beweging : « Onze nationale geest is wakker geworden en zijne vlucht is niet meer te stuiten. » Maar onze taak is nog niet volbracht, Vlaanderen—ons vaderland—niet vrij! Meermalen wordt onze vlag in den strijd door scheuring en hoon ontsierd : met O'Conell zeggen wij dat wij nimmer de misdaad zullen bedrijven van het vaderland te wanhopen; de strijd is zwaar en lastig, maar des te kloeker gestreden, vastberaden, eendrachtig, trouw en moedig, met die aanhoudendheid en, zeggen wij het, met die vlaamsche stijfhoofdigheid die onze vaderen

kenschetste en die hun steeds, spijts tegenkanting en gevaar, hun doel deed bereiken. Putten wij onze krachten in de zaak zelve die wij verdedigen : zij is recht! Recht en waarheid zijn één : wel kunnen zij miskend, vervolgd en vertreden wezen, maar toch hoort hun de zegepraal, want de verdrukkers vallen : Zij blijven.

—

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

—

Commission directrice.

Président d'honneur, Mgr Laforet.
Président, M. Van Kempen.
1er *Vice-président*, M. Haan.
2e *Vice président*, M. F. Baurain.
Secrétaire, M. A. Mœller.
Trésorier, M. E. Dosfel.
Membres, MM. L. Delvigne et L. Noël.

Membres actifs.

MM. les professeurs Craninx, Michaux, Hubert, Hairion, Vrancken, Lefebvre, Sovet, Hayoit, Masoin,

M. le docteur Van Rouchoudt, et

MM. les étudiants J. Arens, J. Arnould, J. Bourgeois, J. Boulanger, L. Brasseur, E. Brocorens, A. Capart, T. Debaisieux, L. Delvigne, E. De Rop, A. Dethy, Falquet, J. Fourez, E. Focquet, G. Froidbise, L. Gaillet, A. Guilmot, A. Ghyoot, J. Ide, E. Jacques, C. Ledresseur, C. Lacompte, H. Limbourg, J. Marsigny, F. Mathé, C. Moreau, A. Moureau, A. Montjoie, C. Paret, J. Priem, Procès, E. Schneider, L. Servais,

G. Snyers, E. Tellier, O. Thibaut, A. Vallez, L. Vanderheyde, A. Vanden Eynde, T. Vanden Heuvel, A. Van Lieberghen, E. Vanneste, A. Van Quaethem, L. Van Rouchoudt.

Membres honoraires.

MM.

Larrey, à Paris.

F. Blanquart, docteur à Mouscron.

V. Bruyer, id. à Mont-sur-Marchienne.

Franchimont, id. à Marchin.

Plettinck, id. à Meulebeke.

Morel, id. à Gosselies.

Henrard, médecin militaire à Bruxelles.

Joseph à Morales, à Arequipa (Pérou).

Coppin, docteur à Morlanwelz.

Membres correspondants (1).

MM.

Scoutetten, professeur à Metz (France).

Le baron Dunot de St-Maclou, docteur à Caen (France).

Ferrand, professeur agrégé à Paris.

* Ceysens, docteur à Geet-Betz.

De Cueleneer von Bouwel, à Anvers.

* J. Amand, à Xhoris.

---

(1) * signifie : *ancien membre actif.*

' P. Ectors, à Molenbeek-St-Jean.
' Ch. Louwers, à Dison.
' J. Coppée, à Jumet.
' C. De Muelenaere, à Ardoye.
' L. Deprez, à Rebecq-Rognon.
' Ch. Devloo, à Renynghe.
' A. Goffin, à Hekelghem lez-Alost.
' A. Otten, à Heesch (Hollande).
' J. Van Kerckhoven, à Anvers.
' J. Wittmann, à Malines.
' J. Boine, à Louvain.
' F. Ausloos, à Pecq.
' A. Bidet, à Frameries.
' Prosp. de Cooman, à Grammont.
' D. Demain, à Grez.
' G. De Preter, à Rhode-Ste-Genèse.
' J. de Ram, à Vorsselaer.
' E. Joris, à Gembloux.
' Ch. Nelis, à Anvers.
' F. Raes, à Handzaeme.
' M. Roels, à Gouy-le-Piéton.
' Ph. Bastiné, médecin-adjoint à Ostende.
' N. Baudine, à Braine-le-Château.
' J. Bœver, à La Roche.
' F. Decamps, à Anderlecht.
' A. Elens, à Kersbeek.
' F. Godfrind, à Ohey.
' A. Henry, à Taintignies.
' A. Jageneau, à Fall-Mehr.
' Th. Lefèvre, à Menin.

* L. Miot, à Charleroi.
* A. Noots, à Neerpelt.
* G. Otten, à Heesch (Hollande).
* L. Soete, à Gheluwe.
* A. Haesaerts, à Rumpst.
* H. Reynaert, à Aersele lez-Thielt.
* G. Lambié, à Looz.
* A. Thirifay, à Namur.
* Eug. Hubert, à Louvain.
* Den. Bamps, à Merchtem.
* J. Mussely, à Deynze.
* A. Quinet, à Gilly.
* F. Clynmans, à Boortmeerbeek.
* L. De Plasse, à Montigny-sur-Sambre.
* A. Dusauçois, à Nimy.
* J. Evrard, à Belœil.
* A. Moulaert, à Bruges.
* A. Leroy, à Mâcon.
* C. Kaisin, à Floreffe.
* E. Van Turenhout, à Wetteren.
* E. Van Steenkiste, à Bruges.
* G. Desmedt, à Gerpinnes.
* H. Gérard, à Gozée.
* Ch. Goffin, à Enghien.
* G. Loriers, à Landenne-sur-Meuse.
* J. Peeters, à Bruxelles.
* A. Reynaert, à St-Nicolas.
* J. Vassart, à Falisolles.
* G. Verriest, à Wervicq.
* Nackers, à Moorsele.
* Humblé, étudiant à Bruxelles.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1867-1868 FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE, LE 22 OCTOBRE 1868, PAR LE SECRÉTAIRE ALPHONSE MOELLER.

—

MESSIEURS,

Avant de passer en revue nos travaux de l'année académique qui vient de s'écouler, je crois qu'il est de mon devoir de payer un dernier tribut de reconnaissance à notre vénéré président, M. le professeur François, trop tôt enlevé à notre affection. Cette reconnaissance, qui jamais la mérita mieux que celui qui s'était dévoué tout entier à notre Société? Comme le disait si bien notre ancien vice-président, « M. le « professeur François était arrivé à un âge où « bien d'autres auraient cru pouvoir se livrer « au repos; et cependant il ne crut pas avoir « encore assez fait pour ses élèves. Non content, « en effet, de leur prodiguer chaque jour dans « ses leçons les trésors de science qu'il avait « amassés pendant plus d'un demi siècle de « pratique, il établit parmi eux, en 1863, une « Société de Médecine, la prit naissante sous sa « direction, et l'amena bientôt, grâce à la sage « impulsion qu'il sut lui donner au degré de

« prospérité qu'elle a atteint aujourd'hui (1). »

Aussi, Messieurs, ne pouvons-nous jamais oublier celui dont le nom est inséparable du nom de notre Société, et qui l'a tant aimée, parce qu'il y trouvait une occasion d'atteindre le but constant de toute sa vie : l'instruction de la jeunesse dans les sciences médicales. Et si quelqu'un a pu apprécier à sa juste valeur le dévouement de notre regretté président, c'est bien nous! Ai-je besoin de vous rappeler ces réunions animées, ces discussions, quelquefois un peu vives, auxquelles M. François ne dédaignait pas de prendre part? Comme il aimait à nous entendre développer nos idées, quelquefois même nos hypothèses scientifiques, qui n'étaient autres que le fruit de son enseignement et de celui de ses savants collègues! Que de fois nous avons pu jouir du charme de sa conversation et admirer la bonté de son cœur! Jamais il ne perdait l'occasion de nous engager à avoir toujours entre nous cette charité qu'il pratiqua si bien pendant sa longue carrière.

Vous savez, Messieurs, avec quelle ardeur et quels efforts constants il sut maintenir son œuvre à la hauteur qu'elle occupe encore. Lorsqu'il s'agissait de l'intérêt de sa chère Société de Médecine, rien ne l'arrêtait, ni les rigueurs des

(1) Discours prononcé par M. Baurain, au nom de la Société de Médecine, lors des funérailles de M. le professeur François.

saisons, ni les fatigues inhérentes à son grand âge. Maintenant, Messieurs, qu'il nous est ravi, ne nous bornons pas à des regrets stériles! Montrons-nous dignes du dévouement que nous avait voué notre président! Travaillons sans cesse à la prospérité de cette Société, souvenir vivace de son fondateur. Ce sera le plus beau monument de reconnaissance que nous puissions lui élever.

Après cette perte si grande, vous avez bien compris votre devoir, Messieurs, lorsque dans la séance du 14 février vous décerniez vos suffrages, avec une unanimité qui vous honore, à celui qui, avec M. François, a tant contribué à la prospérité de notre Société. M. le professeur Van Kempen, lui aussi, a présidé à notre naissance; et maintenant que nous sommes arrivés à une époque stable de la Société, son autorité et son dévouement ne nous feront pas défaut. Le zèle qu'il a toujours déployé nous donne l'assurance que nous devons avoir foi en l'avenir. A nous, Messieurs, de rendre sa tâche plus facile et de lui prouver que nous n'oublions pas les leçons léguées par nos prédécesseurs.

Dans la même séance vous avez nommé M. le professeur Haan premier vice-président, afin de témoigner votre reconnaissance envers celui qui profite de toutes les occasions pour vous exprimer ses sympathies. Son acceptation a été une nouvelle preuve de la bienveillance qu'il

nous porte et, comme il nous l'a dit, de sa conviction que nous marchons persévéramment vers le but que nos fondateurs avaient en vue.

Cette période de l'existence de notre Société s'inaugura d'abord par l'entrée d'une nombreuse phalange de nouveaux membres, et ensuite par la variété ainsi que par le nombre des travaux présentés.

M. Dosfel vous présenta, dans la séance du 9 novembre, une thèse *sur l'infection purulente.* Après avoir énuméré les principales lésions anatomiques telles que la fluidification du sang, la formation de petits abcès nombreux dans plusieurs organes parenchymateux, tels que les poumons, le foie et la rate, M. Dosfel passe rapidement en revue les principaux symptômes de cette affection, dont le plus saillant est la fièvre, avec ses paroxysmes, son délire et sa prostration profonde.

La marche, les terminaisons, le diagnostic, le pronostic et le traitement de la maladie n'ont été touchés qu'en passant; l'auteur du travail s'est attaché surtout à en étudier l'étiologie. Le point de départ de l'infection étant une suppuration dans un point du corps humain, comment le pus agit-il sur l'économie pour produire les phénomènes de la maladie qui nous occupe? Telle est la question qu'il se propose de résoudre. M. Dosfel cite d'abord quatre opinions qui ont cours dans la science. La 1re attribue l'infection

purulente à la résorption du pus en nature dans le sang à travers les parois capillaires des vaisseaux. Le pus, entraîné par le torrent circulatoire, va se déposer dans certains organes, tels que les poumons, où il forme des collections purulentes, appelées encore abcès métastatiques.

Dans la 2e théorie on explique la présence du pus dans le sang, non pas par la résorption de ce liquide, mais par sa formation dans l'intérieur même des veines, par suite d'une inflammation de leurs parois. D'après les défenseurs de cette doctrine, le pus serait porté dans les vaisseaux capillaires du poumon, qu'il oblitère, qu'il enflamme, pour produire des abcès métastatiques.

La 3e théorie est celle de M. Virchow, professeur à l'université de Berlin. D'après lui, l'infection purulente n'est pas une maladie spéciale et distincte. Ses symptômes ne seraient autres que ceux de l'infection putride, ajoutés à ceux de la formation de thrombus, de bouchons fibrineux dans les veines. Parmi les 1ers on range la fièvre, la prostation, etc.; dans la 2e catégorie, la formation des abcès métastatiques, produits par des parcelles de thrombus, qui, entraînées dans le torrent circulatoire et arrêtées dans les capillaires pulmonaires, forment des inflammations et des abcès métastatiques.

Une 4e théorie prétend que le pus pénètre dans le torrent circulatoire, non pas en traversant les parois, ni en se formant à l'intérieur

des vaisseaux, mais en se résorbant par des vaisseaux sanguins accidentellement ouverts.

La 1re de ces théories ne peut soutenir un examen sérieux, depuis que les observations microscopiques nous ont appris que le pus, à l'instar de la plupart des liquides de l'économie, est formé d'une partie liquide et de globules, que ces globules ne peuvent nullement traverser les parois des vaisseaux (1).

Quant à la 2e théorie, l'expérience a prouvé que des cas nombreux d'infection purulente se sont présentés sans que les anatomistes, même les plus expérimentés, aient pu constater de traces de phlébite.

La 3e théorie est très-ingénieuse; M. Dosfel y oppose surtout l'objection suivante : comment se fait-il que dans un cas de foyer purulent du bras par exemple, le thrombus formé dans les veines de ce membre irait en se subdivisant former des abcès dans le foie, abcès métastatiques provenant de l'oblitération des vaisseaux capillaires, alors que les embolies peuvent traverser les capillaires des poumons et de la veine-porte sans s'y arrêter?

---

(1) L'auteur du travail tient à faire remarquer que, lorsqu'il a combattu cette théorie, les expériences nouvelles faites en Allemagne et rapportées par la *Gazette des Hôpitaux*, ne lui étaient pas encore connues. Ces expériences, trop éparses pour être concluantes, ont été développées à la Société de Médecine par M. Noël (voir plus loin).



Cette objection s'applique aussi dans certains cas aux deux premières théories.

M. Dosfel conclut donc qu'on ne doit pas hésiter à adopter la 4e manière de voir, qui est aussi celle de plusieurs chirurgiens et médecins français, et que, en citant les paroles de Monneret, on peut formuler ainsi :

« Personne ne conteste que la cause des acci-
« dents est le mélange du pus avec le liquide
« sanguin.... Maintenant qu'il est bien établi que
« c'est la cellule purulente seule qui provoque
« les symptômes de la pyémie, cherchons com-
« ment elle agit sur le solide.

« Il agit d'une manière spécifique par son
« contact avec les solides; il y excite une irrita-
« tion inflammatoire dont le mécanisme nous
« échappe comme celui de tant d'autres phleg-
« masies simples ou spécifiques (1). »

Le pus est absorbé par des vaisseaux béants; il circule avec le sang et produit, sans oblitérer les vaisseaux, mais d'une manière dynamique, des inflammations suppuratives, surtout de certains organes tels que le foie, la rate et les poumons.

Dans la séance du 23 novembre, M. Van Quaethem vous a donné lecture d'un travail *sur la*

(1) Pathologie générale. Vol. II, pag. 168.

nature de l'affection typhoïde. Il m'a été impossible de m'en procurer le résumé. Tout ce que je puis en dire, c'est que l'auteur s'est efforcé de prouver que dans cette affection les lésions intestinales étaient tantôt consécutives, rien qu'une simple manifestation locale de l'infection typhique, et tantôt primitives, mais secondairement suivies de l'intoxication générale.

Dans une note présentée à la séance du 7 décembre, M. Noël prétend que les causes de la mort des animaux recouverts d'un enduit imperméable sont restées jusqu'à ce jour inconnues. Pour démontrer cette proposition, il se borne à combattre les diverses explications émises et surtout la possibilité d'une accumulation lente d'acide carbonique dans le sang.

Il fait remarquer d'abord qu'en vertu des plus simples lois de la diosmose, la fonction respiratoire de la peau étant supprimée, le sang sera un peu moins artérialisé, il est vrai, mais que l'équilibre entre la sortie de l'acide carbonique et l'entrée de l'oxygène ne tardera pas à s'établir. Quant à ceux qui lui objectent que le sang moins artérialisé ne permettra plus que des contractions incomplètes des muscles respiratoires, il répond en s'appuyant sur des faits puisés dans la clinique et la physiologie. « Quand « un enfant atteint de croup ou de bronchite

« capillaire ne peut plus introduire dans ses
« poumons qu'une insuffisante quantité d'oxy-
« gène, est-ce une diminution lente et progres-
« sive dans l'énergie des muscles inspirateurs,
« excités cependant par un sang incomplète-
« ment oxygéné, qui se remarque? Mais qui
« n'a vu l'énergie incroyable avec laquelle se
« contractent les muscles de la respiration chez
« ces malheureux? Ce n'est qu'après de longs et
« vains efforts, quand une asphyxie prolongée
« les a abattus, quand le centre nerveux qui
« préside aux mouvements respiratoires, long-
« temps imbibé par un sang saturé d'acide car-
« bonique, ne peut plus exercer son action, que
« se montrent enfin chez ces sujets les symp-
« tômes paralytiques.

« L'emphysème pulmonaire, une foule d'au-
« tres maladies encore me fourniraient des argu-
« ments aussi frappants. Je préfère passer à la
« physiologie. »

Ici l'auteur entre dans des développements nombreux. Il rappelle entr'autres choses que l'homme peut vivre dans une atmosphère qui ne renferme que 16 °/₀ d'oxygène, que beaucoup de paysans des Alpes passent l'hiver entier dans des maisons-étables où l'analyse chimique a montré en moyenne 18 °/₀ d'oxygène et 2 °/₀ d'acide carbonique. Il se prévaut de ces faits pour montrer à ses adversaires que si leur argumentation était vraie, la réalité de ces faits serait impossible.

M. Noël traite d'une façon analogue l'accumulation d'eau, d'urée, d'acides gras dans le sang, etc., toutes causes qui ont été alléguées.

Il termine son travail en engageant les membres de la Société qui s'occupent spécialement de physiologie à faire sur ce point des recherches, qui pourraient peut-être faire apparaître au jour des fonctions encore inconnues de la peau.

Dans la séance du 17 janvier 1868, votre rapporteur vous a lu un travail *sur le traitement de la pneumonie*, ou plutôt sur l'utilité de la saignée dans cette maladie.

Dans une 1re partie, l'auteur du travail s'attache à exposer rapidement l'historique de cette médication. Ainsi, après avoir passé en revue les principales opinions des auteurs anciens, qui déjà étaient très-partagés sur ce sujet, il montre la réaction qui s'opéra surtout au commencement de ce siècle contre la pratique presquo généralement admise sous le règne de Broussais. M. Louis, un des premiers, attaqua courageusement l'usage des émissions sanguines. Cette manière de voir ne tarda pas à rallier de nombreux partisans, à trouver de nouveaux défenseurs. Et tandis que M. Bouillaud préconisait, avec une conviction digne d'une meilleure cause, sa méthode des saignées coup sur coup, nous voyons Monneret discuter

l'utilité des émissions sanguines contre la pneumonie et déclarer que, d'après lui, c'est une grande question de savoir si la saignée est le meilleur et le plus sûr moyen de traitement. — Trousseau, lui, se prononce encore plus catégoriquement. Dans son bel ouvrage sur la clinique de l'Hôtel-Dieu, il considère les émissions sanguines comme un remède qui ne doit être employé qu'exceptionnellement dans la pneumonie. Il va même plus loin, puisque, dans l'introduction de ce livre, il déclare que depuis longtemps il est tenté de laisser à la nature le soin de mener à bien cette maladie, contre laquelle on est, en général, disposé à agir avec tant de vigueur.

Quant à l'Allemagne, les adversaires de la saignée y sont encore plus nombreux et plus catégoriques qu'en France. Ainsi Diete, Skoda à Vienne, se bornent à l'expectation pure et rejettent les émissions sanguines d'une manière à peu près absolue; tandis que le professeur Oppolzer, moins exclusif que ses collègues, y a recours chaque fois qu'il y a indication pressante de modérer l'intensité de l'ensemble des symptômes. De même chacun connaît les préceptes donnés par Niemeyer et généralement adoptés par les praticiens allemands. Chez eux, sauf de rares exceptions, nous voyons dans la plupart des cliniques la saignée n'être employée qu'exceptionnellement, surtout lors-

que les applications froides, les médicaments hyposthénisants ou autres, sont insuffisants.

Dans la 2e partie de son travail, votre rapporteur passe en revue les résultats fournis par la statistique sur l'utilité des saignées.

Les chiffres donnés par Bennet, Diete, Mitchell, le Dr Legendre, M. Barthey, etc., parlent tous contre la saignée. D'autre part Bouillaud, Schmidt, Bordes, Wunderlich, arrivent à des conclusions tout opposées. Aussi l'auteur du travail n'attache-t-il aucune importance à la statistique, à laquelle on peut souvent faire dire ce que l'on désire. Elle n'a de valeur réelle que par la connaissance exacte des circonstances dans lesquelles elle a été faite.

Dans une 3e partie, l'auteur discute les différentes théories sur la saignée et les principaux arguments allégués pour et contre l'emploi de ce moyen thérapeutique dans la pneumonie.

Et d'abord que faut-il penser de l'effet dérivatif de cette médication? Certes, il serait difficile de contester le fait de la dérivation. Mais quant à son résultat définitif, il est plus problématique. On comprendrait son efficacité si l'inflammation ne consistait que dans une simple congestion, sans autre travail morbide plus intime; mais il n'en est pas ainsi. Tout au plus pourrait-on admettre l'utilité d'une pareille dérivation pendant la 1re période, la période d'engouement; bien qu'il ne soit nullement prouvé

que le processus morbide de cette période ne consiste que dans une congestion sanguine pure. Mais, dans tous les cas, une fois le premier degré dépassé, une fois l'exsudat inflammatoire déposé dans les poumons, évidemment la dérivation produite par la saignée ne pourra exercer aucune influence favorable sur l'affection. Bien au contraire, le sang arrivant au poumon en moindre quantité, la dissolution des matières exsudées et partant leur résorption se fera plus difficilement. A ce propos, je vous citais la comparaison établie par le Dr Jaccoud entre la pneumonie et l'apoplexie cérébrale : « Pratiquées à « temps, dit-il, les émissions sanguines peuvent « être utiles pour dissiper le molimen hemor- « rhagicum et prévenir la rupture des vais- « seaux, mais une fois l'épanchement formé, « elles n'ont aucune influence sur lui. »

Est-ce à dire pour cela qu'il faille considérer, avec M. Beau, la saignée comme étant toujours nuisible dans le cours des inflammations? L'auteur du travail s'est bien gardé de tomber dans cette exagération. Il a même essayé de réfuter toute la théorie élaborée par M. Beau, et que l'on peut résumer en deux propositions : 1° un des grands dangers des inflammations consiste dans la surabondance de la fibrine, d'où production de concrétions polypiformes dans le système circulatoire, d'où encore développement de phlegmasies diverses. 2° La saignée a

pour résultat de produire une augmentation de la quantité de fibrine contenue dans le sang; donc loin de diminuer, elle augmente le danger des maladies inflammatoires.

L'auteur du travail n'a pu accepter cette argumentation, pas plus que celle de Diete, qui prétend que les évacuations sanguines ne font que favoriser l'extension de la maladie, son passage à la suppuration et le développement de toutes les complications, telles que pleurésie, péricardite, etc.

Le principal inconvénient de la saignée consiste dans l'affaiblissement subi par le malade, de sorte qu'il ne pourra pas traverser aussi heureusement les phases successives que présente l'évolution naturelle de la maladie. Car, comme l'ont prouvé la méthode expectante et la pratique des homéopathes, la pneumonie a une marche cyclique, que le médecin doit bien se garder de troubler. La saignée ne pourra donc être utile que lorsque l'intensité d'un ou de plusieurs symptômes, l'existence de complications plus ou moins graves, viennent mettre un obstacle à la marche naturelle de l'affection. En outre, l'affaiblissement éprouvé par le malade à la suite des évacuations sanguines rendra nécessairement la convalescence plus longue et souvent même plus difficile à traverser.

Du reste, en considérant la nature même de l'inflammation, telle qu'on l'admet générale-

ment, à savoir qu'un tissu enflammé est le siége d'un travail morbide particulier, indépendant de la fluxion sanguine, qui est plutôt le résultat de ce travail, il est clair que l'utilité des évacuations sanguines sera au moins problématique. On retirerait complètement le sang d'une partie enflammée que le processus inflammatoire n'en persisterait pas moins. L'existence même de ce travail particulier, de nature irritative, n'est pas dénuée de preuves ; elle explique, par exemple, l'efficacité de certains médicaments, tels que la vératrine et les narcotiques en général, souvent employés dans les inflammations.

Quant au fait que les saignées sont souvent suivies d'un apaisement rapide des principaux symptômes morbides, il ne prouve rien. Car, comme le fait remarquer Niemeyer, la période d'augmentation ne passe nullement d'une manière insensible à la période de déclin ; cette transition a lieu d'une manière brusque, même quand la pneumonie a été traitée par la méthode la moins active.

En résumé, votre rapporteur se range à l'avis de Niemeyer, qui considère la saignée comme un mode de traitement exceptionnel. Ne voulant pas non plus l'expectation pure, telle qu'elle a été pratiquée par certains médecins allemands, il croit que dans la généralité des cas l'on pourra se borner aux évacuations san-

guines locales, aux applications froides, aux médicaments contro-stimulants ou autres.

Dans la séance du 21 février, M. Baurain vous a lu un travail très-intéressant *sur l'hémophylie.* Je regrette de ne pouvoir vous donner une idée de ce travail que je n'ai pu me procurer.

La séance du 5 mars fut remplie par la lecture d'un travail de M. Debaisieux, ayant pour titre *l'influence du système nerveux sur le cœur.*

Après quelques considérations sur le caractère et la distribution des éléments nerveux du cœur, M. Debaisieux énumère les faits que l'expérience a dévoilés par rapport à cet organe.

Deux résultats paraissent surtout remarquables : d'une part le repos ou diastole permanente du cœur, conséquence d'une excitation violente des nerfs pneumo-gastriques et de la moëlle allongée; et d'autre part l'accélération des battements, conséquence d'une excitation légère. « Il n'y a pas, dit l'auteur, entre ces deux phé- « nomènes une différence aussi radicale qu'on « pourrait le croire tout d'abord. De l'un et de « l'autre côté, l'effet immédiat de l'irritation est « un arrêt, une véritable diastole; mais dans le « cas d'une excitation légère, cet arrêt, rapide- « ment produit, est rapidement remplacé par « une contraction plus énergique; la diastole

« suit la systole à des intervalles plus rappro-
« chés, le relâchement étant sollicité par deux
« forces concurrentes : l'action suspensive des
« pneumo-gastriques excités, et en second lieu
« cette puissance encore mal déterminée, en
« vertu de laquelle, dans l'état normal, à toute
« systole succède immédiatement la diastole. »

L'arrêt du cœur, artificiellement produit par nos moyens d'expérimentation, ou suite constante de la contraction dans le fonctionnement physiologique de l'organe, demeure ainsi le fait saillant qu'il s'agit d'interpréter.

L'arrêt qui résulte de l'excitation énergique des pneumo-gastriques ne peut être attribué, ni au resserrement des vaisseaux, ni à un épuisement nerveux momentané. Cette assertion de Cl. Bernard : « que les nerfs irritants et les nerfs « paralysants ne présentent pas de différence « essentielle, l'action du nerf moteur étant, d'un « côté comme de l'autre, de changer l'état physio- « logique du muscle, » est incapable aussi d'expliquer ce phénomène, qui ne trouve d'interprétation plausible que dans une modification des ganglions intracardiaques. L'essence de cette modification nous échappe, il est vrai, mais plusieurs faits physiologiques semblent pouvoir nous en donner une idée, et l'analogie d'ailleurs nous autorise á admettre son résultat, c'est-à-dire la suspension instantanée de l'influx nerveux provocateur de la contraction.

Pour faire comprendre les alternatives de resserrement et de relâchement du cœur dans son état fonctionnel et normal, on a voulu voir un antagonisme tranché dans l'intervention des pneumo-gastriques et du grand sympathique; mais outre qu'une semblable hypothèse laisse de côté la cause de l'action alternative de ces nerfs, elle devient impuissante à rendre raison des battements d'un cœur excisé, soustrait, par conséquent, à l'influence des masses nerveuses centrales.

C'est donc dans l'organe lui-même qu'il faut chercher le point de départ de ces mouvements remarquables; peut-être même est-il permis d'aller plus loin et de voir dans la contraction elle-même la condition matérielle immédiate de la diastole consécutive. On ne conteste plus, en effet, qu'une excitation de fibres sensitives, en rapport par des centres nerveux avec des fibres motrices du grand sympathique, puisse suspendre momentanément l'influence de ces dernières et produire le relâchement des faisceaux musculaires auxquelles elles se distribuent. De plus, l'expérience prouve ce que le raisonnement devait faire pressentir : que le grand sympathique commande la contraction du cœur. « Or, « dit M. Debaisieux, par le fait de cette contrac- « tion soudaine et violente qui caractérise la « systole, de cette contraction tellement éner- « gique, qu'elle rend presque nulle la cavité

« des ventricules, les fibres sensitives disséminées dans l'épaisseur du muscle cardiaque « subissent une sorte de constriction qui pro- « voque leur entrée en activité. L'impression « ainsi produite est transmise aux ganglions, « arrête pour un moment l'influence du grand « sympathique, et provoque le relâchement du « cœur, de la même manière qu'une irritation, « réfléchie dans le ganglion sous-maxillaire, « provoque le relâchement des vaisseaux de la « glande du même nom. L'inertie du cœur étant « rétablie, l'irritation des fibres sensitives intra- « cardiaques cesse aussitôt; le grand sympathi- « que, dont rien ne contrarie plus l'action, pro- « duit de nouveau la systole, comme il produit « le resserrement des vaisseaux dans la glande « sous-maxillaire lorsque la cause excitante a « cessé, et la systole succède ainsi à la diastole. « Par un mécanisme semblable, la diastole re- « commence, puis la systole et ainsi successi- « vement.

« Dans ce jeu, le tronc des pneumo-gastriques « n'intervient pas nécessairement. Toutefois ne « serait-il pas possible que l'excitation des fibres « sensitives du cœur fut transportée à la fois « et aux ganglions, et à la moëlle allongée? L'ex- « citation transmise aux ganglions agirait direc- « tement sur les fibres sympathiques pour en « suspendre l'influence contractile; la seconde, « transmise à la moëlle allongée, ne produirait

« le même effet qu'après avoir été réfléchie et « reportée au cœur par les fibres du pneumo-« gastrique et du spinal. De cette manière, il « y aurait dans l'état physiologique ordinaire « deux influences suspensives, toutes deux pro-« venant en définitive d'une source unique, mais « l'une arrivant immédiatement aux ganglions « intra-cardiaques, l'autre, par voie réflexe, du « bulbe rachidien. La section des pneumo-gas-« triques supprime cette dernière, et dès lors il « n'est pas étonnant que le repos de l'organe « soit moins prolongé, qu'il y ait augmentation « du nombre des battements. »

L'auteur du travail continue le développement de cette manière de voir, dont il ne se dissimule pas la hardiesse, bien qu'il trouve dans des analogies nombreuses des faits propres à la justifier, et des preuves capables d'en établir la vraisemblance.

Dans la séance du 21 mars, M. Delvigne nous donna lecture d'un travail intitulé : *de la transforation du crâne et de son parallèle avec d'autres méthodes de crâniotomie*. C'est à mon grand regret que je ne puis vous donner un aperçu succinct de cet intéressant travail.

Dans la séance du 2 avril, M. Ledresseur vous a lu un long mémoire *sur les causes des obstructions intestinales et sur la gastrotomie dans leur traitement*.

Les causes des obstructions intestinales peuvent dépendre, soit d'un vice dans le jeu de l'action musculaire qui est l'agent de la progression des matières renfermées dans l'intestin, soit d'une altération dans les propriétés du mobile, suffisante pour entraver sa marche; soit enfin d'une diminution du calibre du canal à parcourir.

1° Les troubles de l'action musculaire produisent :

a) L'iléus spasmodique, qui, bien que rare, ne peut être nié; *b*) l'obstruction par atonie, faiblesse, ou paralysie de la tunique musculaire.

2° L'obstacle produit par le mobile lui-même peut être dû : *a*) à l'endurcissement et à l'accumulation des matières, qui sont, il est vrai, sous la dépendance de plusieurs causes de constipation; *b*) à des corps étrangers, venus du dehors (noyaux, fragments d'os, etc.), formés ou développés dans l'intestin (vers intestinaux, concrétions intestinales ou bezoards humains), originaires d'organes voisins (calculs biliaires et urinaires).

3° La diminution du calibre du tube à parcourir peut tenir : *a*) à un changement de rapport des parois entre elles, amenant soit le rétrécissement, soit une direction vicieuse du canal : invagination. Elle se produit généralement sous l'influence d'une contraction énergique tendant à pousser en avant une pelotte en circula-

tion. Celle-ci, étant arrêtée dans sa progression par une contraction circulaire persistante de l'anse qui la renferme, force cette dernière, par la pression qu'elle subit et transmet, à s'allonger et à pénétrer par sa portion contractée et rétrécie dans la portion intestinale voisine, qui reste immobile et béante. — Etranglement par torsion, plicature, etc.

b) A un changement dans la structure des parois par suite de maladies organiques ou autres du viscère. — Phlegmasie aiguë excessivement rare. — Phlegmasie chronique amenant l'hypertrophie et autres lésions des parois. — Entérite oblitérante surtout, ou phlegmasie aiguë entée sur une chronique. — Hémorrhagie entre les tuniques (Bretonneau). — Cicatrices ou adhérences de faces opposées du canal par suite d'ulcères typhoïdes, tuberculeux, dyssentériques, etc. — Transformation fibreuse circulaire de l'une des parois et rétraction de l'anneau néoplasique ainsi formé. — Maladies organiques de l'intestin (polypes, cancer, végétations, etc.).

c) A une compression subie par le canal : 1° Cette compression peut être exercée par des organes physiologiquement ou pathologiquement développés ou changés de position : Déplacement de l'uterus, surtout rétroversion. — Son développement physiologique dans certains cas. — Ses transformations ou développements pathologiques envahissant ou non le vagin (corps

fibreux — polypes — dégénérescences diverses — retention des règles). — Ovaires changés de position, adhérents en quelque point du péritoine, ou le siége de tuméfactions pathologiques. — Reins, rate déplacés, hypertrophiés. — Foie énormément développé, abaissé. — Hypertrophie souvent prodigieuse des ganglions lymphatiques, comme il arrive, par exemple, pour ceux du petit bassin dans la leucocythémie. — 2° Cette compression peut encore être exercée par des tumeurs diverses de la cavité abdominale et surtout du petit bassin (phlegmons, abcès, exostoses, ostéo-sarcomes, etc.) — 3° Enfin l'intestin peut être comprimé par des brides solides ou creuses, par des anneaux naturels ou accidentels du sac péritonéal (étranglement par l'appendice iléo-cœcal libre ou adhérent par son extrémité et enroulé autour de l'intestin; étranglement par des diverticules libres ou adhérents; étranglements divers par anneaux, brides solides, etc.). Si elle n'a pas lieu d'emblée, l'obstruction est ici produite, soit par une suractivité primitive dans l'afflux sanguin artériel, soit par une gêne primitive de la circulation de retour, soit enfin par l'engouement ou stase primitive des matières. — On peut rattacher ici, quoique faisant partie du domaine chirurgical, les différentes espèces de hernies.

Lorsque tout a échoué contre ces différentes espèces d'obstructions, faut-il pratiquer la gas-

trotomie? M. Ledresseur croit que la question ne peut pas être mise en doute; d'autant plus que l'ouverture de la cavité abdominale n'est pas si effrayante qu'on le croirait de prime-abord, comme le prouve l'expérience journalière.

Mais comment opérer? Ira-t-on à la recherche de l'obstacle pour le lever? Ce serait là évidemment le procédé le plus rationnel. Seulement pour être praticable, il exige que l'on soit fixé sur le siége et la nature de l'obstacle, et que l'on ait acquis la conviction qu'il peut être levé. Or, ces conditions se trouvent bien rarement réunies. Le plus souvent donc la gastrotomie devra céder le pas à la gastro-entérotomie pratiquée suivant le procédé de M. Nélaton. En voici les indications :

1° N'y recourir que dans les cas où les autres moyens plus inoffensifs ont échoué;

2° La vie du malade doit être sérieusement compromise, et cela dans un temps plus ou moins rapproché;

3° La maladie ne doit pas être compliquée de péritonite généralisée;

4° L'occlusion ne doit pas être due à une dégénérescence grave de l'intestin; car elle ne tarderait pas à entraîner par elle-même la mort du sujet;

5° Le rétrécissement doit ne pas être accessible par les voies naturelles, et ne tenir pas à une cause que l'on pourrait enlever directement (ovaire);

6° On doit avoir au moins la certitude morale que l'obstacle siége dans les parties inférieures de l'intestin grêle ou dans le gros intestin;

7° Enfin, ajoutait notre regretté professeur François, on doit avant d'opérer être fort de l'avis de plusieurs collègues.

Dans la séance du 16 mai, M. Vanderheyde vous a exposé une thèse intitulée : *la scrofulose et la tuberculose sont deux diathèses distinctes*.

Pour établir la différence entre ces deux maladies, M. Vanderheyde étudia leurs causes, leurs symptômes, leur anatomie pathologique et enfin leur traitement.

I. *Causes :* On cite ordinairement les mêmes causes pour les deux maladies ; mais peut-on en conclure qu'il n'y a qu'une seule et même maladie?

1° L'hérédité, par exemple, étant une cause de bien d'autres maladies, ne prouverait l'identité que dans le cas où un scrofuleux donnerait presque toujours naissance à un tuberculeux et réciproquement ; or cela n'est pas. D'ailleurs, si le scrofuleux devient quelquefois tuberculeux plus tard, ce n'est, d'après M. Vanderheyde, que parce que les deux diathèses se trouvaient réunies chez le même individu, ou que la scrofulose a tellement miné la constitution de l'individu qu'il gagne une tuberculose.

2° Le tempérament lymphatique est une cause commune aux deux diathèses, parce que c'est un

état qui prédispose à toutes les affections chroniques.

3° L'âge : la scrofulose se manifeste rarement après 20 ans, c'est l'apanage de *la première enfance*, tandis que la tuberculose appartient plus spécialement à *l'adolescence :* de 20 à 30 ans.

4° Les mauvaises conditions hygiéniques produisent les deux maladies, mais non indifféremment l'une ou l'autre : c'est tantôt la scrofulose, tantôt la tuberculose, suivant que l'individu porte le germe de l'une ou de l'autre de ces maladies, et d'après une foule de circonstances qui échappent souvent à notre observation.

5° La contagion et l'inoculabilité, sans être prouvées pour aucune de ces deux diathèses, semblent plus probables pour la tuberculose.

II. *Symptômes.* Ils sont généraux et locaux :

1° Généraux : Les caractères qu'on décrit pour les deux diathèses sont trop inconstants et surtout trop souvent confondus pour qu'on s'y arrête ; cependant on pourrait trouver une différence marquée dans le faux embonpoint, cette polysarcie qui accompagne la scrofulose jusque dans la cachexie ; tandis que l'amaigrissement progressif est inséparable de la cachexie tuberculeuse.

2° Locaux : Pour les manifestations locales, il y a un siége électif différent pour les deux maladies ; ce sont les ganglions pour la scrofulose, les poumons pour la tuberculose.

En outre, les manifestations de la scrofulose

sont beaucoup plus nombreuses, se rencontrent simultanément dans un plus grand nombre d'organes que celles de la tuberculose, ce qui semble prouver à priori qu'il ne faut pas un élément anatomique spécifique pour la scrofulose.

En 3e lieu, les affections chroniques de la peau et des muqueuses, et parmi elles, les ophthalmies, le coryza, les otorrhées, appartiennent plus spécialement à la scrofulose : l'observation et le microscope le prouvent.

Quant aux caries et nécroses osseuses, on les a, il est vrai, attribuées indifféremment aux deux diathèses; mais M. Coulon, professeur à Amiens, assure qu'en examinant leur produit au microscope on n'y trouve que très-rarement la granulation miliaire demi-transparente, qui est seule caractéristique de la maladie.

Enfin la phtisie pulmonaire n'est jamais l'expression de la scrofulose; on y rencontre toujours la granulation miliaire.

III. *Anatomie pathologique.* On a dit qu'elle était la même pour les deux diathèses, parce qu'on trouvait les corpuscules ou globules, que Lebert décrit comme caractéristiques, dans les ganglions suppurés comme dans les cavernes pulmonaires. Mais, selon Virchow, ces corpuscules ne sont pas le résultat d'un travail actif comme on le croyait; ce sont des granulations fines provenant de la division des noyaux et des cellules en voie de mortification; ces gra-

nulations finissent par se confondre et forment une substance caséeuse, un détritus granulo-graisseux, qui se dissout dans l'éther et le sulfure de carbone (dissolvants de la graisse), et qui est commune à tous les ramollissements de tumeurs chroniques, cancéreuses, fibro-plastiques ou. épithéléales. Virchow en conclut que la granulation miliaire, demi-transparente, est seule caractéristique; et celle-là, on ne la trouve jamais dans les ganglions ou tissus voisins.

IV. *Traitement*. M. Vanderheyde reconnaît qu'il est le même pour les deux maladies. Mais, dit-il, cela ne prouve pas que les deux diathèses soient les mêmes; car tant qu'on n'a pas un spécifique qui guérisse les deux maladies, on ne peut rien conclure.

Dans la séance du 29 mai, vous avez entendu la lecture d'un travail de M. Moureau, *sur la nature de la coqueluche*. Son but était d'établir que la coqueluche est une affection catarrhale de la muqueuse bronchique. Pour prouver cette opinion, l'auteur du travail nous a montré l'analogie qui existe entre la coqueluche et le catarrhe bronchique, sous le rapport de son étiologie, de sa symptomatologie, des lésions anatomiques et enfin de son traitement.

Rencontrant ensuite l'opinion de ceux qui regardent la coqueluche comme une névrose, M. Moureau explique la périodicité des quintes

de toux par l'accumulation de mucosités dans l'arbre respiratoire. Quant au caractère convulsif de la toux, M. Moureau pense qu'il faut l'attribuer à une hyperesthésie de la muqueuse des bronches, hyperesthésie qui provoque par effet réflexe des convulsions spasmodiques de la glotte. C'est, d'après l'auteur du travail, en diminuant cette sensibilité exagérée des bronches qu'agissent les narcotiques et les antispasmodiques dans le traitement de la coqueluche.

Il n'est pas vrai que la science conduise le médecin à devoir admettre la théorie matérialiste de Broussais sur la nature intime des névroses psychiques; tel est l'énoncé d'une thèse développée par M. Ide dans la séance du 13 juin, et dont voici une courte analyse :

Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur l'histoire de l'aliénation mentale, M. Ide vous montra comment Broussais vint, sous le prétexte de combattre les anciennes opinions sur la nature de la folie, prétendre et soutenir qu'il n'y a dans l'homme que de la matière, source de l'intelligence comme des phénomènes physiques, et que la pensée est un produit de l'action du sang sur le cerveau, à peu près comme le mucus est un produit fourni par l'action du sang sur une glande mucipare.

Que cette théorie, comme toutes les théories matérialistes modernes, conduise à des consé-

quences aussi absurdes que dangereuses, c'est ce que M. Ide n'eut pas de peine à vous montrer. Quant à la réfutation des arguments invoqués par Broussais à l'appui de cette thèse, elle n'était guère difficile. Aussi n'y insisterai-je pas. Qu'il me suffise de rappeler que Broussais considère le cerveau comme la source des idées, tandis qu'on ne peut évidemment le regarder que comme un instrument dont l'âme se sert pour élaborer ou exprimer la pensée. Cette opinion concorde aussi bien avec les données de la physiologie qu'avec les preuves philosophiques.

Ce n'est, du reste, pas la solidité des arguments qui a mis en vogue la théorie de Broussais ; c'est d'abord le talent remarquable avec lequel il l'a produite, et ensuite son habileté à cacher la faiblesse de ses preuves sous un style séduisant. Enfin une cause de succès du matérialisme en général, c'est qu'il est des hommes intéressés à le considérer comme vrai.

Dans la séance du 19 juin, M. Noël vous a présenté quelques observations sur les mouvements des leucocythes. Il vous a montré le mécanisme de leur migration et cité les expériences qui mettent leur sortie possible des vaisseaux hors de doute. Il s'appuya surtout sur les belles observations de Cohnheim. Il indiqua toute la portée de cette nouvelle découverte pour l'anatomie pathologique, spécialement pour la formation du

pus et l'infection purulente. En terminant, il vous a rappelé quelques autres points intéressants de l'histoire des globules blancs, entr'autres la conservation de leucocythes vivants en vase-clos hors du corps de l'animal pendant un temps assez long.

Voilà, Messieurs, l'exposé succinct des mémoires et des discussions qui ont si bien rempli les séances de cette année. Je regrette de n'avoir pu vous en présenter qu'une analyse décolorée, et peut-être insuffisante pour bien juger de l'importance de nos réunions. Glaneur consciencieux, j'ai parcouru le vaste champ de vos travaux. J'y ai recueilli les épis les plus beaux, pour vous les présenter dans toute leur simplicité. C'est la moisson du présent, la semence de l'avenir. Espérons que la vue de cette luxuriante récolte inspirera à d'autres la pensée d'associer leurs travaux aux nôtres. Que cet exposé nous suffise d'ailleurs pour jeter avec un légitime contentement un regard assuré sur l'avenir de notre Société, et pour prouver à nos dignes maîtres et à nos anciens collègues que nous n'avons pas failli à nos devoirs ni à l'honneur de l'*Alma Mater*. Aussi, permettez-moi, Messieurs, d'exprimer l'espoir que l'année que nous inaugurons aujourd'hui sera, comme celles qui l'ont précédée, une année de succès et de prospérité. Nous avons, il est vrai, perdu bien des membres, qui nous ont quittés pour entrer

dans la vie active, à laquelle ils s'étaient préparés parmi nous. Mais bientôt, j'en ai la conviction, les vides seront comblés. Et tous, anciens et nouveaux, nous nous grouperons autour de notre bien-aimé président, dont la sage direction et l'affectueux dévouement ne nous feront pas défaut.

Avant de terminer ce rapport, je ne puis m'empêcher, Messieurs, de vous féliciter de l'introduction d'un nouveau genre de travail dans notre Société. Il est des questions qui, placées sur les confins de deux sciences, ne peuvent être revendiquées absolument ni par l'une ni par l'autre. Telle est la question traitée par M. Ide dans la séance du 13 juin. Je disais que nous avions à nous féliciter de l'introduction de cette question dans le champ de nos travaux. Et en effet, Messieurs, il n'est plus permis aujourd'hui au médecin d'être complètement étranger aux questions philosophiques. Vous vous rappelez, sans doute, la vive polémique qui a surgi il n'y a pas bien longtemps dans un pays voisin du nôtre et dans laquelle on a voulu réveiller le prétendu antagonisme entre la science et la foi. Eh bien! nous, les fils de cette religion qu'on voudrait renverser, nous devons être à même de bien défendre notre Mère. Préparons dès maintenant des armes pour répondre à ces attaques insensées, qui pourraient se renouveler dans un avenir plus ou moins prochain. Noblesse

oblige! Messieurs. Et si l'avenir que nous préparent nos convictions est plein d'espérances, sachons aussi le conserver. Nous le pourrons à la condition d'être prêts à soutenir ces convictions jusqu'au bout. De toutes parts, du reste, surgissent de nouveaux défenseurs de nos croyances. Pourquoi nous, qui avons été élevés dans le giron de l'*Alma Mater*, n'irions-nous pas prendre place dans les rangs de ceux qui combattent déjà? « Pourquoi, dirai-je en em-« pruntant les paroles de Mgr Dupanloup, pour-« quoi le jeune homme chrétien n'aurait-il pas « à cœur d'apparaître dans cette mêlée des doc-« trines, dans cette irruption de toutes les er-« reurs, à son poste de combat, comme un « soldat de Dieu et de la Vérité dans le monde? »

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

—

Président d'honneur, Mgr N. J. Laforet, recteur magnifique de l'Université.

Conseil particulier de Louvain.

Président, F. Lefebvre, prof. à la fac. de médecine.
Vice-président, Em. De Becker, avocat-avoué, conseiller provincial.
Secrétaire, Ch. Baguet, avocat.
Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.
Membres, les présidents et vice-présidents de Conférence.

Conseil de la Conférence Notre-Dame.

Président, E. Martens, prof. à la fac. des sciences.
Vice-président, Th. Onghena, étud. en médecine.
Secrétaire, B. De Boom, étud. en sciences.
Trésorier, A. de Ram, étud. en sciences.
Gardien du vestiaire, V. Moroy, étud. en droit.

Conseil de la Conférence Saint-Jacques.

Président, F. Lefebvre, prof. à la fac. de médecine.

Vice-président, Th. Goethals, étud. en droit.
Secrétaire, A. Thisquen, étud. en droit.
Trésorier, A. Mœller, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, J. Ide, étud. en médecine.

Conseil de la Conférence Sainte-Gertrude.

Président, A. Devivier, prof. à la fac. des sciences.
Vice-président, J. Marchand, doct. en sciences physiques et mathématiques, élève ingénieur.
Secrétaire, C. Cappelle, étud. en droit.
Trésorier, E. Desmasure, étud. en droit.
Gardien du vestiaire, F. Durozé, étud. en médecine.

Conseil de la Conférence Saint-Pierre.

Président d'honneur, F. Craessaerts, curé-doyen de Saint-Pierre.
Président, Em. De Becker, avocat-avoué, conseiller provincial.
Vice-président, Ch. Delcour, prof. à la fac. de droit, membre de la chambre des représentants.
Secrétaire, Ch. Baguet, avocat.
Trésorier, Jos. Boine, doct. en médecine.
Gardien du vestiaire, H. Carlier, négociant.

Conseil de la Conférence Saint-Joseph
(*Collége de la Sainte-Trinité*).

Directeur, M. le supérieur du Collége.

Président honoraire, E. Hubert, étud. à l'Univ.
Président, P. Coomans, étudiant.
Vice-président, F. Naudts, id.
Secrétaire, M. Schols, id.
Trésorier, F. Dierickx, id.
Gardien du vestiaire, R. Claeys, id.

Conférence St-Lambert (Héverlé lez-Louvain).

Protecteur, S. A. S. Mgr le Duc d'Arenberg.

Conseil de la Conférence.

Président, chevalier X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.
Vice-président, G. Stroobants, fermier à Heverlé.
Secrétaire, baron Em. de Vicq de Cumptich, à id.
Trésorier, F. G. De Herdt, vicaire, à id.
Gardien du vestiaire, C. Vanderborght, à id.

—

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU CONSEIL SUR LES TRAVAUX DES CONFÉRENCES PENDANT L'ANNÉE 1867-1868.

—

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

La Société de Saint Vincent de Paul, en visitant les pauvres à domicile, en apportant au foyer de la misère les secours et les consolations de la charité chrétienne, accomplit une œuvre religieuse et sociale aussi noble qu'utile.

Cette œuvre cependant, toute grande qu'elle est, ne suffisait pas à tous les besoins des malheureux. Il y avait des lacunes. Ces lacunes, d'autres œuvres viennent successivement les combler, soit en s'unissant à la Société de Saint Vincent de Paul, soit en demeurant isolées. Des écoles d'adultes se sont organisées pour instruire l'ouvrier et le pauvre et le rendre capable de mettre à profit, dans son humble condition, tous les moyens que la Providence lui a donnés pour améliorer son sort. L'esprit de charité, toujours avide de reculer les limites de son action et d'entreprendre de nouveaux labeurs, est allé plus loin. Il a fondé des sociétés de patronage dans le but de réunir les ouvriers autour d'un centre commun et de leur inculquer les notions

de la morale chrétienne en même temps que les idées d'économie domestique et sociale. Instituer une caisse où les associés déposent chaque semaine le produit de leur épargne; éloigner les ouvriers des dangers de l'estaminet tout en leur procurant des amusements honnêtes et peu coûteux, tel est le but, telle est la raison d'être des patronages.

Un patronage de cette sorte a été établi à Louvain au mois d'octobre 1867. Les circonstances qui ont amené sa fondation et les avantages qu'on en a retirés dès les premiers temps de son installation ont été exposés dans un rapport fait au mois de mars de cette année. L'œuvre a été annexée à la Société de Saint Vincent de Paul dans l'intérêt de sa conservation et de son développement. Permettez-moi donc de commencer mon rapport par quelques faits qui concernent ce patronage naissant.

Le nombre des membres actifs est d'environ quarante. Celui des ouvriers atteint à peu près le chiffre de deux cents. Divisés en trois sections, ils occupent deux locaux différents où ils se réunissent, ordinairement le soir, tous les dimanches et jours de fête. Ceux qui aiment la lecture peuvent s'y distraire agréablement au moyen de livres instructifs et amusants. Un prêtre zélé, qui s'est offert pour être l'aumônier de l'œuvre, leur fait des conférences morales et religieuses. Différents jeux sont mis à leur disposition. La

Société a établi une caisse d'épargne dans le but d'apprendre à ses protégés l'art de l'économie. Cette caisse possède environ cinq cents francs, et celle des secours mutuels, dont le but est d'entretenir les malades, a déjà aidé huit ouvriers réduits à l'inaction pour cause d'accident. Les boissons sont fournies aux ouvriers à prix réduit. Pour attirer de nouveaux membres et pour développer parmi eux les idées d'ordre et de prévoyance, il est d'usage de récompenser l'assiduité aux réunions par des bons de présence qu'ils échangent ensuite contre des objets utiles. Des récréations de différent genre sont données aux associés les jours de fête, spécialement de ces fêtes qui attirent le peuple et l'exposent à dissiper en de folles dépenses un salaire péniblement amassé.

La charité est ingénieuse et attentive à tout. Quelques membres de la Société de Saint Vincent de Paul avaient remarqué combien les moyens de chauffage sont coûteux pour les pauvres. Un poële se loue en moyenne de 20 à 30 centimes par semaine. Cette redevance agglomérée constitue, au bout d'un certain temps, une somme assez considérable et devient une véritable charge pour l'indigent. La Société a pris la résolution d'acheter des poëles et de les distribuer aux familles malheureuses aux conditions suivantes : chaque poële coûte dix francs environ; l'œuvre le cède aux pauvres au prix de cinq francs

qu'ils acquittent par un versement hebdomadaire de 25 centimes. Trente poëles ont été distribués de cette manière pendant l'année qui vient de s'écouler. La plupart des familles ayant satisfait à leurs engagements, la Société continuera de mettre en pratique ce nouveau mode aussi utile qu'économique d'exercer la charité.

Une œuvre nouvelle recevra bientôt, nous l'espérons, le complément de son organisation : c'est l'œuvre de Saint Charles Borromée. Son but spécial est de porter des secours matériels aux familles éprouvées par la maladie et d'entourer l'administration des Sacrements de tout le respect convenable. Les secours consisteront en des bons qui pourront être échangés contre des aliments chez les Sœurs de Marie, rue des Chats.

Les souscriptions qui viennent en aide à notre Société se sont élevées cette année de 1195 à 1349 francs. Ce chiffre, quoique supérieur de deux cents francs à celui de l'année précédente, est faible quand on le compare à la somme totale de nos dépenses, qui excèdent huit mille francs.

Nous faisons donc un nouvel et pressant appel à la charité des personnes qui nous aident de leurs aumônes. Nous les prions de vouloir bien augmenter leurs dons, et particulièrement d'user de leur influence pour étendre le nombre des membres souscripteurs de l'œuvre. Il n'est point nécessaire de leur rappeler qu'en protégeant la

Société de Saint Vincent de Paul, elles travaillent à une œuvre chrétienne et sociale, à une œuvre qui s'efforce de répandre, à l'aide des principes d'ordre, de morale et de religion, un peu d'aisance dans la population pauvre (1).

Notre vénérable président d'honneur, Monseigneur Laforet, a continué à nous aider efficacement de son concours et de ses dons. Messieurs les étudiants ont su faire valoir, au profit de notre œuvre, les charmes de l'art musical dont quelques-uns d'entre eux possèdent si admirablement le secret. Les concerts qu'ils ont donnés nous ont rapporté 369 francs. Cette somme excède de 140 francs celle recueillie l'année précédente.

L'éloquence de l'illustre évêque de Genève a augmenté le chiffre de nos revenus d'une somme de 930 francs. Joignons donc l'hommage

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires : fr.	1,701 13	Pain (5734) :	fr. 5,136 77
Quêtes extraordinaires :	149 12	Soupe :	100 00
Quête au Sermon :	930 40	Vêtements :	2,257 76
Souscriptions :	1,349 00	Paille :	252 00
Dons particuliers :	3,147 67	Coke :	310 45
Fêtes musicales :	369 00	Poêles :	223 00
Reliquat :	365 61	Dépenses diverses :	377 42
Total des recettes :	8,011 93	Total des dépenses :	8,657 40
Total des dépenses :	8,657 40		
Déficit :	645 47		

de notre reconnaissance envers cet illustre prélat, à celui que lui adressent de toutes parts un grand nombre d'associations de bienfaisance, auxquelles la puissance de sa parole a procuré des ressources inattendues.

Une souscription extraordinaire a rapporté 3147 francs. Nous remercions les personnes qui ont bien voulu y contribuer. Des circonstances imprévues nous avaient forcés à faire cet appel exceptionnel à la charité publique. Nous voulons parler de la rigueur de l'hiver et de la cherté des vivres ; ajoutons-y encore les désastres que l'épidémie de 1866 a laissés à sa suite et qui sont loin d'être réparés. Comme nous le disions dans nos rapports de 1866 et de 1867, beaucoup de familles pauvres ont été privées de leurs chefs ou des fils qui étaient leurs soutiens. La Société de Saint Vincent de Paul n'a pu restreindre ses secours aux ménages inscrits sur ses registres. Elle a distribué des aumônes extraordinaires et elle a admis à la participation des secours ordinaires 26 familles choisies parmi les plus éprouvées par le fléau.

Cette charge qui continue à peser sur nous, la cherté du pain pendant l'année écoulée, les besoins extraordinaires qui en ont résulté et qui nous ont amenés à distribuer 600 pains de plus que l'année dernière, expliquent suffisamment le déficit considérable de notre caisse.

Deux cent soixante-dix familles sont visitées

par nous. Ce nombre, fort restreint sans doute, est bien loin de correspondre au chiffre réel des familles indigentes qui implorent notre secours. Nous sollicitons pour elles une augmentation considérable dans nos ressources fixes. On se plaint généralement de ce que les œuvres de charité sont importunes; on évalue avec crainte le taux des demandes et l'on énumère leur nombre avec mécontentement; on l'exagère même fort souvent. Cela tient, je crois, en grande partie, à ce que les œuvres ne sont pas soutenues par des revenus fixes. L'établissement d'un revenu fixe et annuel serait une source d'économie pour les personnes charitables et un gain pour les œuvres de bienfaisance. Les souscriptions extraordinaires et les stratagèmes de tout genre, inventés par la charité en déficit, deviendraient dès lors inutiles.

Les trois conférences composées d'étudiants de l'Université ont compté cette année 262 membres. Quarante-six personnes font partie de la conférence Saint Pierre, formée exclusivement d'habitants de la ville. Le chiffre total des membres de la Société de Saint Vincent de Paul s'est donc élevé à 307.

Le compte-rendu des travaux de la conférence Saint Joseph établie au collége de la Sainte Trinité ayant été publié récemment, j'emprunte à ce document les points qui nous intéressent le plus.

La conférence (1) s'occupe surtout du patronage des enfants pauvres de l'école des Frères de la Charité. Une fois par semaine, les membres donnent à leurs élèves des leçons de religion, de calcul et de français. Afin de soutenir l'application et de récompenser la bonne conduite de leurs disciples, les professeurs décernent souvent aux plus zélés des prix d'encouragement. Le jour de la fête de Saint Nicolas, les 150 enfants patronés par les étudiants du collége de la Sainte Trinité reçoivent des cadeaux de circonstance. Comme les années précédentes, des friandises et des jouets ont été distribués par les membres de la conférence à ces pauvres petits déshérités des joies de la vie. Deux distributions de prix ont eu lieu, l'une au mois de janvier, l'autre au mois d'août. Dans deux séances générales, les mem-

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la conférence Saint-Joseph :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat :	fr. 36 53	Pain :	fr. 232 90
Quêtes ordinaires :	65 43	La St-Nicolas :	25 00
Quêtes extraordinaires :	213 31	Première communion :	41 30
Rétribution des membres aspirants :	74 50	Distribution de prix :	552 52
Dons particuliers, amendes, jeux, divers :	1921 57	Chaussures :	36 90
Souscriptions :	237 50	Vestiaire :	1,660 22
Total des recettes :	2,548 84	Total des dépenses :	2,548 84

bres actifs et les membres aspirants se sont mutuellement encouragés à persévérer dans la voie du bien et à y tenter de nouvelles conquêtes. Plusieurs messes ont été célébrées comme de coutume à l'intention des membres vivants et pour le repos de l'âme des défunts. La charité de nos confrères ne se contente pas de répandre autour d'elle son action bienfaisante : elle aime à s'étendre jusqu'au-delà de nos frontières. M. le chanoine Pavy, qui plaide avec autant de force et de dévouement que le digne archevêque d'Alger la cause de ses infortunés diocésains, n'a pas quitté cette ville sans emporter avec lui le produit d'une abondante collecte, recueillie tout entière au collége de la Sainte Trinité.

La conférence Saint Lambert d'Heverlé (1) a fait cet hiver de grandes distributions de vivres et de combustible. Depuis l'abaissement du prix

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la conférence St-Lambert :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat :	fr. 70 51	Pain :	fr. 566 90
Souscriptions :	226 00	Houille :	431 00
Dons particuliers :	750 00	Vêtements :	77 68
Quêtes :	49 00	Objets de couchage :	50 80
		Frais divers :	15 00
Total des recettes :	1195 51		
Total des dépenses :	1141 38	Total des dépenses :	1141 38
En caisse :	54 13		

des denrées, elle a réduit ses distributions à la quantité ordinaire. Les veuves, les orphelins et les ouvriers malades ont été particulièrement favorisés par la conférence. Les dons sont répartis de la manière suivante : les habitants les plus indigents reçoivent des aumônes toutes les semaines. D'autres moins malheureux ne sont aidés qu'à des époques plus éloignées et principalement à la fin de l'hiver. Les ouvriers qui peuvent vivre de leur travail ne reçoivent des dons qu'en cas de maladie ou d'accident. Les membres de la conférence se réjouissent d'avoir introduit l'usage de secourir les pauvres qui ont perdu du bétail, par l'achat de nouvelles bêtes, cette manière d'exercer l'aumône servant à entretenir chez les paysans l'habitude de l'ordre et l'amour du travail. Secondés par le clergé, par les autorités communales et par les Sœurs de l'hospice Louise d'Arenberg, et protégés par S. A. S. le duc d'Arenberg, les membres de la conférence d'Heverlé ont pu faire aux pauvres cette année de grandes libéralités.

La conférence d'Heverlé a désiré de reporter sur Madame la duchesse d'Arenberg le titre de protectrice de la conférence, afin de faire revivre en elle le souvenir vénéré de son illustre belle-mère, à laquelle l'œuvre est surtout redevable de son existence.

Les membres de la section de Terbank remercient d'une manière spéciale M. l'aumônier du

couvent de Saint Dominique du concours actif qu'il a bien voulu leur prêter dans la charitable mission qu'ils exercent envers les pauvres de ce hameau.

Nous avons été cruellement éprouvés pendant le cours de cette année par la perte de quelques-uns de nos membres. La mort a enlevé à la conférence Saint Lambert un de ses chefs les plus actifs, M. Pierre de Bontridder, fermier à Heverlé. M. de Bontridder avait contribué à l'établissement de la Société de Saint Vincent de Paul dans sa commune. Malgré son grand âge, il visitait encore les pauvres. Sa mort prive la conférence d'un membre zélé et la paroisse d'un homme exemplaire dont la vie a été consacrée à faire le bien.

Les conférences de la ville de Louvain ont perdu trois membres distingués, appartenant au corps professoral de l'Université, MM. Baguet, Kumps et Van Biervliet. Tous trois ont dès l'origine soutenu notre œuvre de leur influence et de leurs aumônes. Ils ont contribué à son développement et à sa consolidation, et c'est pour nous un devoir de reconnaissance de leur payer un tribut de regrets et de pieux souvenir.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR L'UNIVERSITÉ, PENDANT L'ANNÉE 1867-1868.

—

Bacheliers en théologie (1).

1 Tielemans, Alphonse Josse Antoine, de Bruxelles, prêtre du diocèse de Malines ; 13 juill.
2 Brantner, Guillaume Henri, de Saint-Louis (Etats-Unis), diacre du diocèse de Saint-Louis, élève du collége Américain ; id.
3 Fivez, Augustin, d'Opbrakel, prêtre du diocèse de Gand ; id.
4 Nollekens, Désiré François, de Kessel-Loo, prêtre du diocèse de Malines ; id.
5 Shields, Hugues Joseph, de Donegal (Irlande), prêtre du diocèse d'Albany (Etats-Unis); id.
6 Timmermans, François Servais, de Gammerages, prêtre de l'ordre des Prémontrés, de l'abbaye de Grimbergen, diocèse de Malines ; id.

Bachelier en droit canon.

1 Adriaenssen, Jean, de Ryckevorsel, prêtre du diocèse de Malines ; 13 juillet.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires*.

Licenciés en théologie.

1 Fourez, Paul, de Mouscron, prêtre du diocèse de Tournai; 13 juillet.
2 De Veuster, Pamphile, de Tremeloo, prêtre de la congrégation des Sacrés-Cœurs; id.
3 Walravens, Gustave, de Marcq, prêtre du diocèse de Tournai; id.

Candidat en droit (1).

1 Gamboni, Amédée, de Nyon (canton de Vaud); 29 octobre.

Docteur en droit (1er examen).

1 Boleslas, Jean Valentin, de Cerneux (canton de Neufchatel); 5 novembre.

Docteur en sciences politiques et administratives.

1 Comte da Ribeira Grande, D. Joseph da Camara, de Lisbonne, *avec distinction;* 10 juin.
2 Vicomte d'Asseca, Antonio Correa de Sà, de Lisbonne; 12 juin.

(2) Les grades académiques en droit, médecine, philosophie et sciences sont conférés conformément aux règlements du 8 février 1858, du 15 février 1837 et du 8 mars 1858. Voyez l'*Annuaire* de 1864, p. 226 et suivantes.



Candidat en médecine.

1 Falquet, Emile, de Collogny (Suisse); 2 juillet.

Docteur en médecine.

1 Van Turenhout, Joseph, de Dinteloord et Princeland (Brabant septentrional), *avec grande distinction*; 4 juin.

Docteurs en sciences naturelles.

1 Baron de Dieudonné, Oscar, de Louvain; 6 juillet.

2 Van Melckebeke, Edmond, de Malines; id.

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

—

Examen d'admission.

1 Bayot, Isidore, de Biesme; 12 octobre.
2 Brasseur, Jules, de Tourinne-la-Grosse; id.
3 Breithof, Michel Nicolas, de Luxembourg; id.
4 Bruyère, Lucien, de Quiévrain; id.
5 Bussy, Joseph, de Flémalle-grande; id.
6 Cavalieri, Alphonse, de Namur; id.
7 Claes, Maurice, de Louvain; id.
8 Coppée, Evence, de Haine-St-Pierre; id.
9 Cousin, Victor, de On; id.
10 Crame, Edmond, de Solre-sur-Sambre; id.
11 Dasse, Joseph, de Rochefort; id.
12 Dehon, Auguste, d'Enghien; id.
13 Gongora, Santiago, de Laguna; id.
14 Gérard, Léon, de Sart; id.
15 Hubert, Ernest, de Louvain; id.
16 Lallemand, Anatole, d'Anderlecht; id.
17 Latinis, Léon, de Seneffe; id.
18 Loriers, Victor, de Mélin; id.
19 Malengrau, Léon, de Trelon; id.
20 Malmendier, Alexandre, de Henri-Chapelle; id.
21 Pardon, Gustave, de Bruxelles; id.

22 Quinet, Florent, de Gilly; id.
23 Rosy, Léonard, de Java; id.
24 Salcedo, Henri, de Lambayeque; id.
25 Servais, Ambroise, de Malonne; id.
26 Tagnon, Paul, de Chevetogne; id.
27 Thibaut, Victor, de Tavier; id.
28 Timmermans, François, de Strombeek; id.
29 Turlot, Emile, de Solre-St-Géry; id.
30 Wauters, Henri, de Hulst (Hollande); id.

Examen de passage de la 1re *à la* 2e *année d'études.*

1 Cousin, Victor, de On, *avec la plus grande distinction;* 10 août.
2 Lallemand, Anatole, d'Anderlecht, *avec la plus grande distinction;* id.
3 Breithof, Michel, de Luxembourg, *avec grande distinction;* id.
4 Timmermans, François, de Strombeek, *avec grande distinction;* id.
5 Coppée, Evence, de Haine-St-Pierre, *avec distinction;* id.
6 Dasse, Joseph, de Rochefort, *avec distinction;* id.
7 De Vicq de Cumptich, Charles, de Bruxelles, *avec distinction;* id.
8 Pardon, Gustave, de Bruxelles, *avec distinction;* id.
9 Tagnon, Paul, de Chevetogne, *avec distinction;* id.

10 Bayot, Isidore, de Biesme; id.
11 Cornez, Augustin, de Châtelineau; id.
12 De Bloo, Julien, de Courtray; id.
13 Dumont, Alexandre, d'Auvelais; id.
14 Fabry, Clément, de Harsin; id.
15 Gérard, Léon, de Sart; id.
16 Goreux, André, de Fallais; id.
17 Latinis, Léon, de Seneffe; id.
18 Servais, Ambroise, de Malonne; id.
19 Tirmarche, Léopold, de Louvain; id.
20 Vandersnicht, Charles, de Grammont; id.
21 De Wilde, Jules, de Budingen; 12 octobre.
22 Faignart, Lucien, de St-Vaast; id.
23 Maudet, Léon, de Sens (Bretagne); id.

Examen de passage de la 2e à la 3e année.

1 Dumont, André, de Liége, *avec grande distinction* ; 5 août.
2 Jaumain, Alphonse, de Braibant, *avec grande distinction*; id.
3 Jourdain, Louis, de Namur, *avec grande distinction* ; id.
4 Theunis, Auguste, de Neerheylissem, *avec distinction*; id.
5 Bodart, Edmond, de Louvain; id.
6 De Preter, Herman, d'Aerschot; id.
7 Mertens, Eugène, de Louvain; id.
8 Misonne, Lucien, de Fleurus; id.
9 Moltet, Jules, de Flavion; id.

10 Serruys, Hubert, d'Ostende ; id.
11 Van Chaam, Jean, de Zevenbergen (Hollande) ; id.

Examen de passage de la 3e à la 4e année.

1 Hubert, Léon, de Castillon, *avec grande distinction ;* 5 août.
2 Carlier, Emile, de Nivelles ; id.
3 Dumont, Jean, de Liége ; id.
4 Fabry, Henri, de Harsin ; id.
5 Piron, Joseph, de Malemprez ; id.
6 Cauwel, Lucien, de Gand ; 17 octobre.

Examen de sortie.

1 Dallemagne, Emile, de Tilleur, *avec grande distinction ;* 17 octobre.
2 De l'Escaille, Joseph, de Tirlemont ; id.
3 Dupont, Alfred, de Dinant ; id.
4 Marchand, Jules, d'Arquennes ; id.

MM. Dallemagne, De l'Escaille, Dupont et Marchand ont reçu de l'Autorité académique le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR LES JURYS D'EXAMEN, PENDANT L'ANNÉE 1868 (1).

—

Candidats en droit.

1 Leschevin, Edouard, de Tournai, *avec distinction;* 15 juillet.
2 De Cock, Joseph, d'Ostende; id.
3 Maroy, Victor, d'Audenarde, *avec distinction;* id.
4 Englebienne, Adolphe, de Courcelles, *avec distinction;* id.
5 Verkissen, Jean Henri, de Maeseyck, *avec distinction;* 16 juillet.
6 Coppin, Edmond, de Fontaine-l'Evêque; id.
7 Kervyn de Leyzele, Alfred, de St-Michel lez-Bruges; 17 juillet.
8 Meert, Emile, de St-Nicolas, *avec distinction;* id.
9 de T'Serclaes, Everard, de Bruxelles; id.

(1) Extrait des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58 de la loi du 27 septembre 1835 et d'après les art. 41 et 42 de la loi du 15 juillet 1849, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction* ou avec *la plus grande distinction.* Il est à remarquer que la loi du 1 mai 1857 a supprimé la *grande distinction.*

10 Van Werveke, Julien, d'Ypres, *avec la plus grande distinction*; 18 juillet.
11 Vandezande, Georges, d'Anvers, *avec distinction*; id.
12 Cambier, Oscar, de Morlanwelz; 20 juillet.
13 Gielen, Charles, de Bilsen; id.
14 Van Overstraeten, Albert, de Louvain; id.
15 Van Roosbroek, Jules, de Louvain; 22 juillet.
16 De Bock, Edmond, d'Eecke (Gand); id.
17 Gielen, Joseph, de Bilsen, *avec distinction*; 23 juillet.
18 Van Cauwelaert, Léonce, de Denderwindeke; id.
19 Van Bellinghen, Charles, de Malines; 24 juill.
20 Tyberghien, Alfred, d'Ypres, *avec distinction*; id.
21 Guilmot, Jules, d'Havelange, *avec distinction*; id.
22 De Robiano, Alphonse, de Marchin, *avec distinction*; 25 juillet.
23 Valcke, Alphonse, de Furnes; id.
24 Rolin, Jules, de Courtrai; 27 juillet.
25 de T'Serclaes, Alexandre, de St-Nicolas; id.
26 Calewaert, Léon, de Courtrai; id.
27 Hanon, Paul, de Nivelles; 28 juillet.
28 Andris, Fernand, de Gilly, *avec distinction*; id.
29 Desgain, Horace, de Gilly, *avec distinction*; 29 juillet.
30 Liebaert, Julien, de Courtrai, *avec distinction*; id.

31 Rensonnet, Joseph, d'Hodimont; 30 juillet.
32 Le Tellier, Maurice, de Mons, *avec distinction;* 31 juillet.
33 Michaux, François, de Lincent; id.
34 Stroobant, Paul, de Bruxelles; 1er août.
35 De Wylge, Albert, de Courtrai; 3 août.
36 Biebuyck, Louis, d'Ypres, *avec distinction;* id.
37 Lagasse, Ernest, de Wavre; 4 août.
38 Wagemans, Jules, d'Anvers; id.

Docteurs en droit (1er examen).

1 De Pooter, Alfred, d'Anvers, *avec distinction;* 15 juillet.
2 Soupart, Lucien, de Fleurus; id.
3 Opsomer, Ferdinand, de Renaix; id.
4 Rigaux, Félix, de Clavier, *avec la plus grande distinction;* id.
5 De Blauwe, Jean, de Courtrai; 16 juillet.
6 Moens, Jean, de Lede; id.
7 Schelstraete, Alphonse, de Courtrai; id.
8 Nève, Léon, de La Hulpe, *avec la plus grande distinction;* 17 juillet.
9 Lenssens, Prudent, de Wetteren, *avec la plus grande distinction;* id.
10 Vanderlinden, Julien, de Merchtem, *avec la plus grande distinction;* id.
11 Mathieu, Albert, de Bruxelles, *avec distinction;* 18 juillet.

12 Mallue, Jules, de Dhuy; id.
13 Lagae, Louis, de Roulers; id.
14 Tilman, Firmin, de Virton, *avec distinction;* id.
15 Haverbeke, Charles, de St-Gilles (Waas); 20 juillet.
16 Christaen, Jules, de Passchendaele; id.
17 Vanden Peereboom, Gustave, de Courtrai, *avec distinction;* id.
18 Serruys, Auguste, d'Ostende; id.
19 Descamps, Edouard, de Belœil, *avec distinction*; 22 juillet.
20 Cappellen, Guillaume, de Louvain; id.
21 Douxchamps, Léon, de Namur; id.
22 Pierman, Edgard, de Hannut, *avec distinction;* id.
23 Van Genechten, Albert, de Herenthals; 23 juillet.
24 Gaillard, Arthur, de Gand, *avec distinction;* id.
25 De l'Escaille, Rase Prosper, de Louvain, *avec distinction;* id.
26 Richard, Jules, de Namur, *avec la plus grande distinction;* 24 juillet.
27 Holemans, Jean Norbert, de Werchter, *avec distinction;* id.
28 Janssens, Auguste, d'Alost; id.
29 Foncin, Octave, de Virton; 25 juillet.
30 Della Faille, Herman, de Gand; id.
31 De Bruyn, Tony, de Louvain; id.

32 Lefèvre, Nicolas, de Guirsch ; id.
33 Thisquen, Adolphe, de Dolhain (Limbourg) ; 27 juillet.
34 Renson, Edmond, de Bouvignies, *avec distinction* ; id.
35 Van Damme, Léon, de Termonde, *avec distinction* ; id.
36 De Bruyn, Auguste, de Louvain ; 28 juillet.
37 Van West, Guillaume, de St-Trond ; id.
38 Pierman, Léonce, de Houffalise ; id.
39 Delhaye, Oscar Emile, de Brugelette ; 3 août.

Docteurs en droit (2e examen).

1 Claes, Désiré, de Gand ; 15 avril.
2 Colette, Léon, de Bossut-Gottechain ; 11 août.
3 Vander Mersch, Auguste, de Bruges, *avec distinction* ; id.
4 De Reu, Louis, de Gleydinge, *avec distinction* ; 12 août.
5 Desnick, Gustave, de Couckelaere, *avec distinction* ; id.
6 Goethals, Théophile, de Nieuport, *avec la plus grande distinction* ; id.
7 Siaens, Léon, de St-Trond ; id.
8 Bastin, Jules, de Marchienne-au-Pont ; 13 août.
9 Gérard, Louis, de Marbay ; id.
10 Bail, Célestin, de Solre-St-Géry, *avec la plus grande distinction* ; id.

11 Staes, Emile, de Louvain; 14 août.
12 Landrien, Oscar, de Bruxelles, *avec distinction*; id.
13 Demanet, Abel, de Gosselies; 17 août.
14 George, Louis, de Tintigny; id.
15 Bamps, Edgard, de Hasselt; id.
16 Pêtre, Adolphe, de Bruxelles; 18 août.
17 Rigaux, Félix, de Clavier, *avec distinction*; id.
18 Claes, Edmond, de Louvain; 19 août.
19 Van Steenberghe, Auguste, de Ninove; id.
20 Marguery, Eugène, de Louvain; 22 août.

Docteurs en sciences politiques et administratives.

1 Della Faille, Gaëtan, de Gand; 7 août.
2 Roelants, Marcellin, de Hasselt; id.
3 Snoy, Georges, de Paris; 8 août.

Candidats notaires.

1 Huban, Léon, d'Etterbeek; 18 avril.
2 Fris, Prosper, de Malines; id.
3 Vanderlinden, Cyrille, d'Idegem; 21 avril.
4 Boone, Alphonse, de Turnhout; id.
5 Everaert, Polydore, de Lichtervelde; 22 avril.
6 Lava, Aimé, de Poperinghe; 26 août.
7 De Neyer, Désiré, de Gand; id.
8 Libert, Arthur, de Longueville; id.
9 Crick, Victor, d'Assche; 27 août.

10 Van Roy, Emile Auguste, de Tirlemont; 28 août.
11 De Ram, Edmond, de Grobbendonck; id.
12 De Pauw, Louis, de Woumen; 29 août.
13 Delport, Alphonse, de Beauraing, *avec distinction*; id.
14 Burm, Théodore, de Zele; 31 août.
15 Verbist, Remi, d'Arendonck; id.
16 De Hertoghe, Prosper, de Melckwezer; 1er septembre.
17 Lefèvre, Mathias, de Guirsch; id.
18 Devuyst, Thérémon, de Weismunter; 2 sept.
19 Van Bellinghen, Henri, de Malines; 3 sept.
20 Ouverleaux, Gustave, d'Ath, *avec distinction*; id.
21 Pastur, Léon Clément, de Jodoigne, *avec distinction*; id.
22 Jobe, Jules, de Hansbeke; 4 septembre.

Candidats en médecine.

1 Ghyoot, Alphonse Julien, de Courtrai; 15 juill.
2 Scheneder, Adolphe, de Neufchateau; id.
3 Lecouturier, Louis, de Walhain-St-Pierre; 16 juillet.
4 Thibaut, Octave, de Denderwindeke, *avec distinction*; id.
5 De Clippele, Oscar, de Grammont; 17 juillet.
6 Durbecq, Auguste, de Chaumont-Gistoux; 18 juillet.

7 Van Everbroeck, Charles, de Turnhout; 20 juillet.
8 Lemaître, Alphonse, de Courcelles, *avec distinction*; 22 juillet.
9 Hellin, François, de Cortil-Noirmont, *avec distinction*; 23 juillet.
10 Vanden Maegdenberg, Jacques, de Santvliet; id.
11 Procès, Léon, de Gentinne, *avec la plus grande distinction*; 24 juillet.
12 Van Hoof, Emile, de Bouchout, *avec la plus grande distinction*; 25 juillet.
13 Keldermans, Emile, de Moere, *avec distinction*; 27 juillet.
14 Petit, Arthur, de Moorslede, *avec distinction*; 28 juillet.
15 Hubert, Jules, de Castillon, *avec distinction*; id.
16 Clerebaut, Joseph, de St-Pierre-Capelle; 29 juillet.
17 Piessens, Edmond, de Ste-Renelde, *avec la plus grande distinction*; 30 juillet.
18 Marhem, Gustave, de Warneton; 31 juillet.
19 Robyns, Charles, de Thollembeeck; 1er août.
20 Vrebos, Camille, de Cortenbergh; 3 août.
21 De Baisieux, Théophile, de Mons, *avec la plus grande distinction*; 4 août.
22 Goffin, Léopold, de Louvain, *avec distinction*; id.
23 Ketele, Gustave, de Dudzeele; 5 août.

24 Bosmans, Jean Bernard, de Malines, *avec la plus grande distinction* ; 7 août.
25 De Rop, Edouard Ghislain, de Beveren près Anvers ; 8 août.
26 Lantmeeters, Guillaume, de Genck, *avec distinction* ; id.
27 Raes, Jean, d'Assche ; 10 août.
28 Feyen, Auguste, de Hamont ; 11 août.
29 Golenvaux, Louïs, de Namur, *avec distinction* ; 12 août.
30 Delrue, Auguste, d'Heestert ; 13 août.
31 Parys, Louis Jean, de St-Nicolas ; 28 août.
32 Degraeve, Honoré, de Bevere lez-Audenarde ; 31 août.
33 Billen, Hubert, de Wellen ; id.
34 Delmagdelaine, Charles, de Namur ; 2 sept.
35 Bourdeau, Abel, de Flobecq ; 4 septembre.

Docteurs en médecine (1er examen).

1 Bourguignon, Charles, de Frameries; 9 sept.
2 Caers, Benoît, de Westerloo, *avec distinction* ; id.
3 Dosfel, Edmond, de Menin, *avec la plus grande distinction* ; id.
4 Paret, Camille, d'Iseghem ; 10 septembre.
5 Carlier, Emile, de Roulers ; id.
6 Van Daele, Jean-Baptiste, de Gand ; id.
7 Vermeulen, Alphonse, d'Anvers ; 11 sept.
8 Daubioul, Clément de Morialmé, *avec la plus grande distinction* ; 12 septembre.

9 Mœller, Alphonse, de Louvain, *avec distinction ;* id.
10 Onghena, Théophile, de Zuiddorp ; 14 sept.
11 Deridder, Alexandre, d'Oorderen ; id.
12 Verschueren, Richard, d'Overmeire ; id.
13 Poliart, Alexandre Ghislain, de Carnière, *avec distinction;* 15 septembre.
14 De Capmaeker, Henri, de Woumen ; 16 sept.
15 Blancke, Jules, de Dadizeele ; id.
16 Van Mèle, Raymond, de Calchen ; id.
17 Gaillet, Léonard, de Marquain; 17 septembre.
18 Arens, Jules, de Virton, *avec distinction ;* id.
19 Galens, Edouard, de Vynckt ; id.
20 Snyers, Gustave, de Gheluwe ; 18 septembre.
21 Moreau, Charles, d'Escanaffles, *avec la plus grande distinction ;* id.
22 Limbourg, Hippolyte, de Gammerages; 19 sept.
23 Walravens, Liévin, de Marcq, *avec distinction ;* id.
24 Thiry, Jules, de Namur ; id.
25 Rycken, Joseph, de Hamont ; 22 septembre.
26 Declercq, Camille, de Wouterghem ; id.
27 Brocorens, Edmond, de Grammont; 4 octobre.

Docteurs en médecine (2e examen).

1 Cuvelier, Alphonse, de Florenville ; 14 avril.
2 Delvigne, Léopold, de Namur, *avec distinction ;* 15 juillet.

3 Schneider, Emile, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction* ; id.
4 Van Quaethem, Auguste, de Wyngene ; id.
5 Florus, Remy, de Casterlé ; 16 juillet.
6 Verleysen, Bernard, d'Erembodegem ; id.
7 L'Hoir, Emile Nicolas, de Jurbise, *avec distinction* ; 17 juillet.
8 Van Ormelingen, Auguste, de Tongres ; id.
9 Muls, Louis Alphonse, de St-Trond, *avec distinction* ; id.
10 Priem, Prudent, de Thielt ; 18 juillet.
11 Baron, Jean Marie, d'Elonges, *avec distinction* ; id.
12 Rollin, Charles Joseph, de Falmignoul ; id.
13 Schueremans, Joseph, de Herent, *avec distinction* ; 20 juillet.
14 Fourez, Jean-Baptiste, d'Estaimpuis ; id.
15 Dethy, Auguste, de Namur, *avec distinction*, 22 juillet.
16 Roex, Jean, d'Opoeteren ; id.
17 Martens, Jean-Baptiste, de Louvain ; id.
18 Baurain, François, d'Estinnes-au-mont, *avec la plus grande distinction* ; 23 juillet.
19 Vander Heyde, Louis René, d'Alveringhem, *avec distinction* ; id.
20 Demarteau, Alexandre Antoine, de Bruxelles ; 24 juillet.

Docteurs en médecine (3e examen).

1 Nackers, Théophile, de Moorsel; 15 avril.
2 Cuvelier, Alphonse, de Florenville, *avec distinction;* id.
3 Schneider, Emile, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction* ; 31 juillet.
4 Van Quaethem, Auguste, de Wyngene; id.
5 Florus, Remy, de Casterlé, *avec distinction;* 1er août.
6 Delvigne, Léopold, de Namur, *avec distinction* ; id.
7 Priem, Prudent, de Thielt, *avec distinction;* 3 août.
8 Muls, Louis Alphonse, de St-Trond, *avec distinction;* id.
9 Verleysen, Bernard, d'Erembodegem, *avec distinction* ; id.
10 L'Hoir, Emile Nicolas, de Jurbise, *avec distinction* ; 4 août.
11 Van Ormelingen, Auguste, de Tongres ; id.
12 Baron, Jean Marie, d'Elonges, *avec la plus grande distinction* ; 5 août.
13 Rollin, Charles Joseph, de Falmignoul; 6 août.
14 Fourez, Jean-Baptiste, d'Estaimpuis ; id.
15 Dethy, Auguste, de Namur, *avec distinction;* 7 août.
16 Martens, Jean-Baptiste, de Louvain ; id.
17 Roex, Jean, d'Opoeteren, *avec distinction* ; 8 août.

18 Vanderheyde, Louis René, d'Alveringhem, *avec la plus grande distinction* ; id.
19 Baurain, François, d'Estinnes-au-mont, *avec la plus grande distinction* ; 10 août.
20 Demarteau, Alexandre Antoine, de Bruxelles ; id.

Examen de pharmacien.

1 Brame, Narcisse, de Montessen ; 22 avril.
2 Hellin, Cyrille, de Genappe ; 12 octobre.
3 Van Melckebeke, Prosper, de Malines; 15 oct.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Thiry, Hector, de Marbais; 17 juillet.
2 Remy, Louis, de Walhain; 28 juillet.
3 Schoolmeesters, Herman, de Maeseyck ; 29 juillet.
4 de Fauconval, Alfred, d'Archennes ; id.
5 Van Duyse, Optat, de Termonde ; id.
6 Vanden Peereboom, Xavier, d'Ypres; 30 juillet.
7 Raemdonck, Benoît, d'Elversele; 31 juillet.
8 Charles, Raymond, de Quiévrain, *avec distinction* ; id.
9 Peeters, Emile, de Louvain ; id.
10 Pierre, Léon, de Virton ; 1er août.
11 Van Bastelaer, Edmond, de Charleroi, *avec distinction* ; 4 août.
12 Hoornaert, Jules, de Courtrai ; id.

13 de Corswarem, Adrien, de Hasselt, *avec la plus grande distinction;* id.
14 Bovy, Félix, de Hasselt; 5 août.
15 Van Caillie, Joseph, d'Ostende ; id.
16 Dumerey, Charles, d'Anvers, *avec distinction;* 6 août.
17 De Corte, Jules, de Wavre ; 7 août.
18 Claeys, Adolphe, d'Oostcamp ; 8 août.
19 Declercq, Adolphe, de Moorzeele; id.
20 Van Houver, René, de Westoutre; id.
21 De Sloovere, Paul, de Gand, *avec distinction;* id.
22 Geuens, Alphonse, de Bruges ; 10 août.
23 Verhaeghe, Georges, de Gand; id.
24 Gérard, Ernest, de Seviscourt; id.
25 Berghman, Justin, d'Ypres; 11 août.
26 Bonnevie, Victor, de Bruxelles, *avec distinction ;* 12 août.
27 Schaumans, Ernest, de Bruxelles; 13 août.
28 Bosmans, René, de Louvain, *avec distinction;* 17 août.
29 Landrien, Henri, de Heurne; 18 août.
30 Blariaux, Léopold, de Beaumont; id.
31 de Beuleneer, Adolphe, de Termonde; 19 août.
32 De Coster, Vital, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* 20 août.
33 Féron, Pierre, de Thulin; id.
34 D'Hollander, Adolphe, de Moerzeke; 21 août.
35 Coppieters, Ernest, de Bruges ; 31 août.
36 Van Dromme, Emile, d'Eessen; 1er septembre.

Docteurs en philosophie et lettres.

1 Boosten, Louis, de Maestricht; 14 avril.
2 Willemaers, Alphonse, de Tirlemont, *avec distinction*; 25 août.

Candidats en sciences naturelles.

1 Van Pee, Emile, de Neeryssche; 18 juillet.
2 D'Hooghe, Gustave, de Gand; id.
3 Claus, François, d'Impe; 20 juillet.
4 De Boom, Benoît, de Denderleeuw; id.
5 Janssens, Léon, de Louvain; id.
6 Dugauquier, Charles, de Grand'Reng; 23 juill.
7 Van Oost, Evariste, d'Aerseele; id.
8 Sergoynne, Julien Joseph, de Merchtem, *avec distinction*; id.
9 Scheusette, Joseph, de Gouvy; 24 juillet.
10 Friart, Charles, du Rœulx, *avec distinction*; id.
11 Guyod, Charles, de Malines; 25 juillet.
12 Sclaubas, Alexandre, de Jumet; 28 juillet.
13 Destrait, Emile, de Soignies, *avec distinction*; id.
14 Tanghe, Henri, de Zwevezele; id.
15 Stassart, Guillaume, de Graesen; id.
16 Janssens, Jean Florent, de Louvain, *avec distinction*; 29 juillet.
17 Beerens, Julien, de Grammont; id.
18 Schmitz, Boniface, d'Ixelles, *avcc distinction*; 30 juillet.

19 Leroy, Emile, de Binche, *avec distinction*; id.
20 Deckers, Adolphe, de Calloo; id.
21 Dubois, Hippolyte, de Matagne-la-Petite; 31 juillet.
22 Clerx, Jean Hubert, de Maestricht; id.
23 Piedfort, Jean, de Wavre; id.
24 Quinet, Arthur, de Lodelinsart; id.
25 Van Assche, Pierre, de Londerzeel; 1er août.
26 Otten, Gérard, de Heesch (Pays-Bas); id.
27 Monoyer, Rodolphe, de Marche; 2 août.
28 Lamal, Joseph, de Malines, *avec distinction*; id.
29 Ghysens, Emile, de Diepenbeek, *avec distinction*; id.
30 Poncelet, Eugène, de Gedinne, *avec distinction*; 4 août.
31 Wautier, Pierre, de Braine-l'Alleud; id.
32 Jadot, Edmond, de Binche; id.
33 Exterdael, Joseph, de Gammerages; id.
34 France, Henri, d'Amonines; 5 août.
35 Pasquier, Sylvain, de Liége; id.
36 De Keersmaecker, Albert, de Malines; 8 août.
37 Peten, Eugène, de Cumptich; 17 août.
38 Hesemans, Alphonse, de Bouchout; 19 août.
39 Mottet, Félix, de Flavion; id.
40 De Gendt, Augustin, de Tamise; 21 août.
41 Vanderlinden, Désiré, d'Idegem; 22 août.
42 Sarton, Ernest, de Menin; 24 août.
43 Lacompte, Modeste, de Sulsique; id.

Candidats en sciences physiques et mathématiques.

1 Dumont, -André, de Liége, *avec distinction ;* 22 juillet.
2 Novent, Joseph Alfred, de Visé; 25 août.

Candidats en pharmacie.

1 Steenhoudt, Emile, de Grimmingen, *avec distinction* ; 6 août.
2 Frère, Oscar, de Gilly; 7 août.
3 Defalque, Jean-Baptiste, d'Ottignies; 8 août.
4 Lespineux, Louis, de State lez-Huy, *avec distinction ;* 10 août.

—

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	«	«	«	«	«	7
1837	10	2	2	«	«	«	14
1838	8	4	4	1	«	«	17
1839	4	1	1	1	«	«	7
1840	1	«	1	«	«	«	2
1841	7	2	«	«	«	1	10
1842	6	1	1	3	«	«	11
1843	4	2	«	1	«	«	7
1844	3	«	2	«	»	«	5
1845	5	1	«	2	«	«	8
1846	8	«	2	1	«	«	11
1847	6	«	3	«	1	1	11
1848	4	3	«	«	«	1	8
1849	9	1	3	«	1	«	14
1850	3	«	2	«	«	«	5
1851	7	1	3	«	1	«	12
1852	4	1	«	1	«	«	6
1853	4	2	2	«	«	1	9
1854	5	3	1	«	«	«	9
1855	3	2	2	«	«	«	7
1856	9	1	4	3	«	«	17
1857	6	«	2	1	1	«	10
1858	3	3	2	«	«	«	8
1859	9	3	3	«	1	«	16
Totaux	135	33	40	14	5	4	231

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
	135	33	40	14	5	4	231
1860	7	2	2	1	1	«	13
1861	3	«	2	2	«	1	8
1862	9	«	1	«	1	1	12
1863	8	3	1	1	«	1	14
1864	5	1	4	«	2	1	13
1865	6	1	3	«	1	«	11
1866	6	1	3	«	«	«	10
1867	7	4	2	1	1	«	15
1868	6	1	3	«	«	«	10
Totaux	192	46	61	19	11	8	337

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58 (1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
Totaux	2483	2491	2005	1212	8191

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction (2)	La pl. gr. distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
Totaux	2152	703	425	139	3419

(1) V. la note, p. 212.

(2) Il est à remarquer que le grade de *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE.	Manière satis-faisante	Distinc-tion	Grande distinc-tion	La pl. gr. distinc-tion	TOTAL
	2306	765	446	147	3664
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	(1) «	16	363
1859	216	92	«	17	325
1860	218	66	«	13	297
1861	247	93	«	16	356
1862	211	88	«	19	318
1863	234	93	«	22	349
1864	213	95	«	17	325
1865	232	102	«	31	365
1866	208	90	«	18	316
1867	198	93	«	23	314
1868	208	83	«	24	315
Totaux	5303	1973	510	405	8191

(1) Voyez note 2e, p. 214.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1867—68.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
1834-35 (1)	"	65	"	"	"	"	21	86
1835-36	"	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	"	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	"	101	60	63	78	89	52	443
1838-39 (2)	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
Totaux	1893	1932	1178	1109	1163	1883	778	9936

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné, dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collége des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions p. 217.

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1867—68.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Ecoles spécial^es	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
	«	(1) 1932	1178	1109	1163	1883	778	8043
1850-51	«	«	132	113	112	202	56	615
1851-52	«	«	106	110	142	231	58	647
1852-53	«	«	91	127	134	222	55	629
1853-54	«	«	65	143	126	214	54	602
1854-55	«	«	49	144	150	204	53	600
1855-56	«	«	67	194	144	169	57	631
1856-57	«	«	96	186	145	200	66	693
1857-58	«	«	167	105	155	220	75	722
1858-59	«	«	161	92	192	227	82	754
1859-60	«	«	158	107	205	239	84	793
1860-61	«	«	179	113	215	257	79	843
1861-62	«	«	106	119	245	245	98	813
1862-63	«	«	91	128	246	218	111	794
1863-64	«	«	111	102	230	204	121	768
1864-65	«	«	133	100	213	206	112	764
1865-66 (2)	42	«	126	86	199	197	118	768
1866-67	71	«	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	«	133	81	210	199	125	838
Totaux	203	1932	3274	3250	4421	5731	2290	21101

(1) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 Juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complétement séparées les unes des autres.

(2) En organisant les Ecoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Ecoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

13

STATISTIQUE DES ÉLÈVES INSCRITS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1867-68 ET RÉPARTIS D'APRÈS LEUR PAYS D'ORIGINE.

—

Des 838 élèves inscrits pendant l'année 1867-68 705 sont Belges, 133 sont étrangers.

Les 705 Belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

De la province d'Anvers	73
« « de Brabant	169
« « de Flandre occidentale . .	86
« « de Flandre orientale. . .	103
« « de Hainaut	126
« « de Liége	23
« « de Limbourg	39
« « de Luxembourg	23
« « de Namur	63
Total	705

Les 133 étrangers se classent comme suit :

D'Allemagne	15
D'Amérique	27
D'Angleterre	5
D'Espagne	1
De France	3
De Hollande	32
D'Irlande	27

D'Italie	3
Du Luxembourg (grand-duché)	8
De Pologne.	1
De Portugal . . . . , . .	6
De Russie	1
De Suisse	4
Total	133

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus p. 216.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	"

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1868-69 (1).

Théologie	121
Droit	204
Médecine	200
Philosophie et lettres	73
Sciences	130
Écoles spéciales	88
	816

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les Tableaux pp. 216-217 et 220-221 donnent le chiffre total de chaque année.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. II. Macch., XII, 46.

—

24 décembre 1867. — KUMPS, Henri Joseph, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, né à Isque le 5 novembre 1799, décédé à Louvain (voir les *Analectes*).

30 janvier 1868. — FRANÇOIS, Victor Joseph, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine, né à Lille le 28 Janvier 1790, décédé à Louvain (voir les *Analectes*).

1 juin. — *Wodon*, Télesphore Léopold François, étudiant en notariat, né à Verviers le 2 décembre 1846, décédé à Louvain.

2 juin. — VAN BIERVLIET, Antoine Louis, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine, né à Iseghem le 20 août 1802, décédé à Louvain (voir les *Analectes*).

5 août. *Sondron*, Thiry, étudiant en médecine, né à Gilly le 21 juillet 1846, y décédé.

11 septembre. *Geelen*, Alphonse, candidat en médecine, né à Weert (duché de Limbourg) le 17 août 1844, décédé à Fauquemont.

24 septembre. *Mombaerts*, Michel, docteur en droit, candidat en médecine, né à Louvain le 27 février 1832, y décédé.

4 novembre. *Schueremans*, Joseph, docteur en médecine, né à Herent le 18 avril 1843, décédé à Louvain.

12 novembre. *Pironet*, Henri, aide-bibliothécaire, né à Sichem le 23 avril 1828, décédé à Louvain.

DEUXIÈME PARTIE

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ.

—

Titre I.

De l'inscription et du recensement.

ART. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la Commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription et 5 francs pour le recensement ou renouvellement de l'inscription. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une Faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre des grades devant le Jury ou à l'Université ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires (1).

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises, n'est porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'intérieur qu'après avoir obtenu l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le Règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des colléges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des colléges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;
Le mercredi, Faculté de Médecine;
Le jeudi, Faculté de Droit;
Le vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants

externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie (1).

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

(1) Ce cours est également obligatoire pour les élèves de la première année des Sciences et des Écoles spéciales.



ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collége.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions ;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux ;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire ;

4. Le *Consilium abeundi* ou renvoi simple, mais illimité;
5. L'exclusion de l'Université ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants :

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur ;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté ;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges et par la Faculté ;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *Consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *Consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *Consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des moyens d'encouragement.

Art. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

Art. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

Art. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et

du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collége et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la distribution et des rétributions des cours.

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

ART. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

---

(1) Plusieurs dispositions de cet article et des articles suivants ont été modifiées pour être mises en rapport avec la loi du 1 mai 1857. Voir le programme annuel des cours.



Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la littérature flamande.

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des Probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un

ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

---

(1) Cet article a été modifié et complété de la manière suivante :

Candidature en Sciences naturelles préparatoire à la médecine, 240 francs.

Candidature en Sciences naturelles préparatoire au doctorat, 270 francs.

Candidature en Sciences physiques et mathématiques, 270 francs.

Candidature en Philosophie et Lettres, 250 francs.

Doctorat en Sciences naturelles, 200 francs.

Doctorat en Sciences mathématiques et physiques, 200 francs.

Ecoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines : cours de chacune des quatre années, 200 francs. Travaux de la salle de dessin, 20 francs par an ; travaux du laboratoire, 20 francs par an.

Doctorat en Philosophie et Lettres, 200 francs.

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1), embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale (2).

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

ART. 36 (3).

Tous les cours de la Faculté de Médecine,

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1836.

(2) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours des Sciences, auraient été ajournés par le Jury ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Médecine l'autorisation de suivre le cours d'Anatomie, après avoir obtenu de la Faculté des Sciences la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours d'Anatomie.

(3) Cet article a été modifié de la manière suivante :
Examen de candidat, 230 francs.

mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter le cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les Institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne (1).

Premier examen de docteur, 200 francs.

Deuxième et troisième examen de docteur, 200 francs. Dans ces rétributions ne sont pas compris les frais pour les manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques.

(1) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Droit l'autorisation de suivre les cours de Droit naturel, d'Encyclopédie, d'Histoire du Droit romain et d'Histoire politique moderne, après avoir obtenu de la Faculté de Philosophie la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec les cours de la Faculté de Droit qu'ils demandent à suivre.

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'Histoire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la Procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et

(1) Cet article a été modifié de la manière suivante :

Examen de candidat, 250 francs.

Premier examen de docteur, 250 francs.

Deuxième examen de docteur, 250 francs.

Les candidats en droit qui ne se font inscrire que pour le doctorat en sciences politiques et administratives paient 250 francs.

Examen de candidat notaire, 250 francs.

qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

ART. 40.

Les rétributions, fixées par les art. 35, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un

cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la fréquentation des cours.

Art. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus ; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

Art. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

Art. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés, pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

Art. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

Art. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

Art. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, Baguet.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat à Malines le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

—

Dispositions générales.

L'Université catholique de Louvain a organisé, dès 1865, un enseignement spécial destiné à former les ingénieurs que réclament les industries des mines, de la métallurgie (1), des arts chimiques et mécaniques et le génie civil. Les élèves sont, par suite, divisés en cinq sections.

Elle admet aussi à profiter de l'enseignement spécial des jeunes gens qui, ne voulant pas prendre le titre d'ingénieur, désireraient cependant suivre des cours isolés en qualité d'***élèves libres***, sans avoir à subir les examens prescrits.

Les élèves destinés à devenir ingénieurs ne devront posséder, pour être admis aux écoles spéciales, que les connaissances qui s'acquièrent par la fréquentation assidue des classes d'un collége jusqu'à la rhétorique inclusivement. Les études de la section professionnelle des colléges suffisent; et comme la géométrie analytique n'est pas exigée à l'examen d'admission, les élèves

(1) Louvain n'est qu'à une heure et demie des trois principaux centres industriels de la Belgique, Charleroi, Mons et Liége.



qui auront suivi la section des humanités pourront se présenter sans difficulté.

La durée normale des études est de quatre années.

Pendant les deux premières années, les études sont communes à tous les élèves des écoles spéciales; les cours scientifiques qui y sont donnés sont condensés autant que le permettent les exigences d'un ensemble scientifique complet.

Pendant les deux dernières années, l'enseignement oral est encore commun à tous les élèves, mais les travaux pratiques diffèrent suivant la section à laquelle appartiennent plus particulièrement les élèves.

Les cours d'exploitation des mines, de métallurgie, de chimie industrielle, de constructions du génie civil sont donnés avec étendue et comportent chacun trois leçons d'une heure et demie par semaine pendant trois semestres.

Ainsi qu'on le verra plus loin dans les programmes, nous attribuons une importance très-grande aux travaux pratiques des dernières années; c'est par les travaux pratiques en effet qu'on peut le mieux spécialiser les études industrielles, sans nuire à l'acquisition des connaissances générales que tout ingénieur doit posséder.

Aussi, la *spécialisation*, comme nous l'entendons, n'est pas telle que l'ingénieur formé aux écoles de Louvain ne puisse avoir de carrière

possible que dans la branche qu'il aura plus particulièrement étudiée. Quelle que soit cette branche, il aura suivi tous les cours et subi des examens sérieux sur chacun d'eux. Il se sera, d'un autre côté, occupé de travaux pratiques ayant trait aux diverses matières de l'enseignement; mais ces travaux auront été surtout dirigés vers la carrière à laquelle il se destine. Le projet final présenté à l'examen de sortie est uniquement consacré à une industrie se rapportant à cette spécialisation.

Ainsi, l'intelligence de l'élève se sera exercée dans diverses directions, et l'on n'aura guère à craindre pour l'avenir de ces jeunes ingénieurs, qui, sortis des écoles, sont trop souvent forcés de suivre une autre carrière que celle qu'ils comptaient d'abord devoir parcourir.

Les écoles spéciales sont annexées à la Faculté des sciences; les professeurs de ces écoles font partie de cette Faculté.

Dispositions diverses.

Les travaux pratiques sont de différentes sortes et comprennent notamment:

1° Les cours graphiques;

2° Les travaux de laboratoire de physique et de chimie;

3° Les levers de terrains, de bâtiments, de machines, etc.;

4° Les visites d'usines ou de chantiers (toutes les excursions faites par un professeur d'un cours spécial sont obligatoires *pour les élèves de la section*, et quelques-unes seulement, indiquées par le professeur, doivent être suivies par les élèves des autres sections de l'école);

5° Les excursions géologiques;

6° Les rapports sur les visites d'usine, les excursions, les voyages, etc.;

7° Les projets conçus par l'élève, d'après les données indiquées par le professeur.

Les élèves de la section des mécaniciens ont des jours et heures fixés pour visiter un des principaux ateliers de construction de la ville et pour suivre les travaux en cours d'exécution. Ils remettent un rapport avec les croquis nécessaires après chacune de leurs visites.

Les élèves du génie civil suivent les travaux de quelques chantiers de construction et rendent compte de leurs observations.

Les élèves des autres sections sont conduits dans divers établissements par les professeurs; chaque visite d'usine est suivie d'un rapport par chaque élève sur l'ensemble ou sur des parties des fabrications visitées.

Les visites d'usine, etc., se font, autant que possible, pendant le second semestre; et pour qu'aucun trouble ne soit apporté dans le régime des cours, un jour par semaine est réservé, libre de tout cours théorique, pour les élèves de 3e et de 4e année.

Des excursions de plusieurs jours peuvent aussi avoir lieu; mais dans ce cas, le professeur doit y être autorisé par le Recteur. On utilisera, d'ailleurs, autant que possible, les jours des vacances pour les excursions de longue durée.

Dans les laboratoires, les élèves suivent les prescriptions des règlements particuliers qui y sont affichés. Ils doivent conserver des notes de tous les travaux qu'ils y exécutent.

La durée normale des études ayant été restreinte à quatre années, on regarde l'assiduité constante aux différents cours et travaux des écoles comme une condition indispensable de succès.

On considère aussi comme très-important pour l'élève d'avoir de bons cahiers de notes et de s'exercer à prendre des croquis à main levée; dans ce but, tout élève des écoles spéciales doit avoir un cahier de notes pour chaque branche, écrit au cours même, en laissant des blancs et une marge suffisante pour le compléter au besoin. Tous les dessins ou croquis doivent être faits à main levée; ils peuvent d'abord être faits au crayon, mais doivent être remis à l'encre pendant l'intervalle des leçons.

Ces cahiers sont visités par les professeurs à des époques indéterminées, et leur bonne tenue, ainsi que l'assiduité, compte pour fixer le mérite de l'élève.

PROGRAMME DES ÉTUDES ET RÉPARTITION DES COURS.

Les tableaux qui suivent indiquent les différentes matières enseignées, la manière dont elles sont réparties dans les quatre années d'études, et le temps qui leur est consacré.

Matières de la 1re année d'études.

	1r SEMESTRE.			2d SEMESTRE.		
	Nombre de leçons par sem.	Durée de la leçon.	Nombre d'heures par sem.	Nombre de leçons par sem.	Durée de la leçon.	Nombre d'heures par sem.
		h.			h.	
Chimie générale	4	1	4	4	1	4
Physique	4	1 1/2	6	3	1 1/2	4 1/2
Géométrie descriptive . . .	3	1	3	3	1	3
» analytique à 2 et à 3 dimensions. .	3	1	3			
Statique (3 mois)				2	1	2
Manipulations chimiques théoriques (jusque fin janvier)	1	1	1			
Psychologie				3	1	3
Travaux du laboratoire. . .	2	3	6	2	3	6
Travaux graphiques	3	2	6	3	2	6

Matières de la 2e année d'études.

	1r SEMESTRE.			2d SEMESTRE.		
	Nombre de leçons par sem.	Durée de la leçon.	Nombre d'heures par sem.	Nombre de leçons par sem.	Durée de la leçon.	Nombre d'heures par sem.
		h.			h.	
Géométrie descriptive appliquée	3	1	3			
Minéralogie	4	1	4			
Docimasie	3	1	3	3	1	3
Mécanique analytique . . .				4	1	4
Description générale des machines				2	1	2
Éléments de haute algèbre, calcul différentiel et intégral	4	1	4			
Physique industrielle . . .				3	1 1/2	4 1/2
Travaux graphiques y compris le lever des plans	2	3	6	2	3	6
Travaux docimastiques . . .	2	3	6	2	3	6

Matières de la 3e année d'études.

	1r SEMESTRE.			2d SEMESTRE.		
	Nombre de leçons par sem.	Durée de la leçon.	Nombre d'heures par sem.	Nombre de leçons par sem.	Durée de la leçon.	Nombre d'heures par sem.
		h.			h.	
Géologie	4	1	4			
Chimie industrielle	3	1 1/2	4 1/2	3	1 1/2	4 1/2
Métallurgie	3	1 1/2	4 1/2	3	1 1/2	4 1/2
Exploitation des mines	3	1 1/2	4 1/2	3	1 1/2	4 1/2
Mécanique appliquée	3	1	3	3	1	3
Constructions du génie civil	3	1	3	3	1	3
Législation, économie et administration industrielles				2	1	2
Paléontologie animale				1	1	1
» végétale (facultatif)						
Travaux du laboratoire	1	3	3			
» graphiques	2	3	6			

PENDANT LE 2d SEMESTRE.	SECTION DES ÉLÈVES.				
	des mines.	chimistes.	métallurgistes.	mécaniciens.	du génie civil.
	h.	h.	h.	h.	h.
Travaux du laboratoire	2	6	3	2	2
Travaux graphiques	6	2	3	6	6

Matières de la 4e année d'études.

	1r SEMESTRE.			2d SEMESTRE.		
	Nombre de leçons par sem.	Durée de la leçon.	Nombre d'heures par sem.	Nombre de leçons par sem.	Durée de la leçon.	Nombre d'heures par sem.
		h.			h.	
Chimie industrielle	3	1 1/2	4 1/2			
Métallurgie	3	1 1/2	4 1/2			
Exploitation des mines . . .				3	1 1/2	4 1/2
Constructions du génie civil .				3	1 1/2	4 1/2
Constructions des machines .	3	1 1/2	4 1/2	3	1 1/2	4 1/2

	SECTION DES ÉLÈVES.				
1r SEMESTRE.	des mines.	chimistes.	métallurgistes.	mécaniciens.	du génie civil.
Travaux du laboratoire	10	4	10	12	12
Travaux de la salle de dessin . .	»	12	6	»	»
2d SEMESTRE, facultatif.					

EXAMENS.

Les jurys d'examen sont composés de professeurs dont les cours forment la matière de l'examen. Ils sont nommés par le Recteur.

Le directeur des travaux graphiques prend part au classement des élèves en remettant au

jury les cotes obtenues pour les dessins de l'année. Les dessins sont mis à la disposition du jury.

Le jury de l'examen d'admission est nommé chaque année par le Recteur.

Le jury nomme son président et son secrétaire.

Le jury peut se subdiviser en sections de deux membres au moins ; il a seul la surveillance des examens.

Après l'examen, il y a réunion générale du jury pour délibérer.

Ses décisions sont sans appel ; en cas de partage égal des voix, l'élève n'est pas admis.

Tout élève ajourné ne peut se représenter qu'une année après, à moins que le jury n'en décide autrement.

Tout élève qui a subi trois échecs consécutifs ne peut plus se représenter.

Pour entrer aux écoles et pour passer d'une année d'études à la suivante, l'élève doit faire preuve, par écrit et oralement, des connaissances exigées par les programmes. Les résultats de ces examens servent à classer les élèves d'après leur mérite ; et pour rendre ce classement possible, chaque matière d'examen comporte une certaine cote d'importance, ainsi qu'on le voit dans les tableaux ci-dessous.

Examen d'admission.

	Points.
1° Langue française.	20

L'épreuve sur la langue française comprend deux parties : une rédaction française et l'explication d'un auteur français. Les élèves appartenant aux provinces flamandes peuvent être dispensés de cette dernière, mais ils devront alors expliquer un auteur flamand.

Pour les jeunes gens étrangers, à qui la langue française n'a pu devenir familière, le jury modifie l'examen de la manière qu'il juge le plus convenable. Ces élèves doivent d'ailleurs pouvoir écrire couramment le français sous la dictée.

2° Langue allemande ou langue anglaise . 6
3° Géographie moderne 5
4° Histoire 8

L'examen roulera sur les points les plus marquants de l'histoire générale et plus spécialement sur l'histoire moderne. Les récipiendaires belges doivent en outre connaître les faits les plus saillants de l'histoire nationale.

5° Arithmétique 15
6° Algèbre 15

L'examen roulera sur l'algèbre jusqu'au second degré inclusivement, et de plus sur le calcul des radicaux des degrés supérieurs et des exposants de toute nature, les équations exponentielles, les logarithmes, les progressions et le binôme de Newton dans le cas de l'exposant entier et positif.

7° Géométrie (les huit livres) 15
8° Trigonométrie rectiligne. 8
9° Notions élémentaires de physique . . 8

Les élèves devront posséder les notions suivantes :

PHYSIQUE DES CORPS PONDÉRABLES. Propriétés générales des corps. Divers états de la matière. — *Forces* ; mécanique. Figuration et modes d'évaluation des forces. Diverses espèces de mouvement. Principe de l'indépendance des forces, soit successives, soit simultanées. Masse et densité des corps. Composition des forces convergentes et des forces parallèles, problèmes qui s'y rattachent. — *Pesanteur : a*) sa direction; poids ; *b*) son point d'application. Condition d'équilibre des corps pesants. Détermination du centre de gravité; *c*) son intensité. Balance ordinaire, description et théorie. — *Liquides* : caractères distinctifs. Principe d'égale transmission des pressions, sa vérification ; presse hydraulique. Énoncé de la pression : *a*) supportée par les divers éléments d'une masse liquide; *b*) exercée par un liquide sur les parois du vase qui le contient. Principe d'Archimède, sa démonstration expérimentale ; poussée. Poids spécifique, définition ; une méthode de détermination des poids spécifiques : *a*) des solides; *b*) des liquides. — *Gaz*, leurs caractères distinctifs ; principe d'égale transmission des pressions, conséquences. Pesanteur et pression de l'atmosphère. Baromètre ordinaire : construction, théorie, usages, corrections aux observations. Compressibilité des gaz : loi de Mariotte, sa démonstration expéri-

mentale; exceptions à la loi, conclusions. Diffusion des gaz en contact, force élastique du mélange. Dissolution des gaz dans les liquides; volume dissous d'un gaz ou d'un mélange de gaz en contact avec un liquide. Description et théorie des manomètres, de la pompe pneumatique et de la pompe aspirante.

Calorique. Premières notions sur la dilatation et sur la température. Thermomètres, principe de leurs indications; construction, graduation, échelles du thermomètre à mercure.—*Dilatation* des corps : coefficients de dilatation; problèmes qui s'y rapportent. Mode de détermination des coefficients de dilatation linéaire. Dilatation des liquides; relation entre leurs coefficients de dilatation apparente et de dilatation absolue. Phénomènes relatifs à la dilatation de l'eau. Dilatation des gaz. Quelques applications de la dilatation. Calcul du poids d'un volume d'air à une température et une pression déterminées. — *Changement d'état* des corps : liquéfaction des solides : *a*) par fusion, ses lois; *b*) par dissolution; mélanges réfrigérants. Solidification des liquides, ses lois; particularités que présente l'eau qui se congèle. Vapeurs, leur formation dans le vide. Vapeurs à saturation, tension maximum; influence de la température sur cette tension. Vapeurs dans le vide non saturées : tension, compressibilité et dilatabilité. Formation et tension des vapeurs mélangées au gaz. Ébullition, ses

lois ; influences diverses sur la température d'ébullition. Moyens de produire la liquéfaction des gaz. État hygrométrique de l'air ; hygromètre à cheveu, table des états hygrométriques qui correspondent à ses degrés. — *Chaleur spécifique*, calorie. Une méthode de détermination de la chaleur spécifique des solides et des liquides. *Chaleur latente : a*) de fusion ; *b*) de vaporisation ; une méthode d'évaluation pour chacune d'elles. — *Chaleur rayonnante*. Émission de la chaleur ; ce qu'on entend par pouvoir émissif. Réflexion de la chaleur, énoncé de ses lois ; pouvoir réfléchissant. Absorption de la chaleur, pouvoir absorbant. Loi de la variation de température d'un corps rayonnant. — *Conductibilité* calorifique ; corps bons *conducteurs de la chaleur*.

ÉLECTRICITÉ. Phénomènes. Corps bons conducteurs. Électrisation par frottement. Hypothèse des deux fluides. Énoncé des lois des actions électriques. Distribution de l'électricité dans les corps ; tension. — Électrisation, par influence, d'un corps conducteur ; particularités et explication du phénomène. Description et théorie de la machine électrique à plateau et de l'électrophore. Description des piles : *a*) de Volta ; définitions ; *b*) de Bunsen. Un exemple ou mode de manifestation de chacun des effets physique ou chimique des piles. ——

Total 100

Le médium des points est exigé sur les nos 1,

3 et 4 réunis, sur les groupes 5, 6 et 7, 8 et 9, et sur l'ensemble.

Les examens d'admission commencent le deuxième mardi d'octobre.

Examen de passage de la 1re *à la* 2e *année d'études.*

		Points.
1°	Chimie générale	22
2°	Physique.	22
3°	Géométrie descriptive	13
4°	Géométrie analytique à 2 et à 3 dimensions.	13
5°	Statique	6
6°	Psychologie.	6
7°	Manipulations chimiques.	6
8°	Dessin.	8
9°	Assiduité.	4
		100

Le médium des points est exigé sur 1 et 7 réunis, 2, 3 et 8 réunis, 4, et sur l'ensemble.

Examen de passage de la 2e *à la* 3e *année d'études.*

		Points.
1°	Géométrie descriptive appliquée . . .	11
2°	Minéralogie.	13
3°	Docimasie	13
4°	Mécanique analytique	13
5°	Description générale des machines . .	6
6°	Éléments de haute algèbre, et calcul différentiel et intégral	14
7°	Physique industrielle	10

8° Travaux docimastiques 8
9° Dessin (y compris le lever des plans) . 8
10° Assiduité. 4

100

Le médium des points est exigé sur 1, 6 et 10 réunis, sur 2, 3 et 8, sur 4, 5 et 7, sur 6 et sur l'ensemble.

Examen de passage de la 3[e] *à la* 4[e] *année d'études.*

	Points.	
1° Géologie et paléontologie	9	63
2° Chimie industrielle	10	
3° Métallurgie	10	
4° Exploitation des mines	10	
5° Mécanique appliquée.	10	
6° Construction du génie civil . . .	10	
7° Législation, économie et administration industrielles.	4	

	SECTION DES ÉLÈVES					
	des mines.	chimistes.	métallurgistes.	mécaniciens.	du génie civil.	
Dessin	6	2	4	6	6	37
Travaux du laboratoire . . .	4	8	6	4	4	
Assiduité	4	4	4	4	4	
Tenue des cahiers	4	4	4	4	4	
Rapports et projets de l'année, sur la branche spécialisée	6	6	6	6	6	
Rapports et projets de l'année, sur les autres branches	6	6	6	6	6	
Projet d'examen	7	7	7	7	7	
						100

Le médium des points est exigé sur chacune des branches de 1 à 6 et sur l'ensemble.

Examen de sortie.

	Points.	
1° Chimie industrielle	12	60
2° Métallurgie	12	
3° Exploitation des mines	12	
4° Construction des machines . . .	12	
5° Constructions du génie civil . . .	12	

	SECTION DES ÉLÈVES					
	des mines.	chimistes.	métallurgistes.	mécaniciens.	du génie civil.	
Dessin	12	3	6	12	12	40
Travaux du laboratoire . . .		9	6			
Assiduité	4	4	4	4	4	
Tenue des cahiers	4	4	4	4	4	
Rapports de l'année (branche spécialisée)	6	6	6	6	6	
Rapports de l'année (autres branches)	6	6	6	6	6	
Projet final	8	8	8	8	8	
						100

Le médium des points est exigé sur chacune des branches 1, 2, 3, 4 et 5 et sur l'ensemble.

L'examen final a lieu le deuxième mardi d'octobre.

Le nombre de points et le rang de classement obtenus par l'élève à son examen sont mention-

nés sur le diplôme, de même que le grade obtenu. L'élève passe avec

La plus grande distinction	s'il obtient	un min.	de 85 p. s. 100
Grande distinction	»	»	» 77 p. » »
Distinction	»	»	» 68 p. » »
D'une manière satisfaisante	»	»	» 50 p. » »

RÉTRIBUTIONS DES COURS ET DES EXAMENS.

La rétribution des cours pour chaque année d'études est fixée à 200 fr.

Les élèves inscrits bis peuvent être dispensés de payer une seconde fois, conformément à l'article 42 du règlement général de l'Université.

Les élèves libres doivent payer 80 fr. par cours annuel et 40 fr. par cours semestriel.

Il y a en outre 20 fr. à payer annuellement pour les travaux de la salle de dessin et 20 fr. pour les travaux du laboratoire.

Les frais d'examen sont fixés :

à 20 fr. pour l'examen d'admission :
à 25 fr. pour chacun des examens de passage d'une année d'études à la suivante; et
à 50 fr. pour l'examen final.

Les frais d'examen sont payés au moment de l'inscription qui se fait pendant la quinzaine précédant l'ouverture des examens.

L'élève qui se représente pour la seconde fois ne paie que la moitié des frais.

Dans aucun cas, la somme versée par le récipiendaire ne peut être remboursée.

MOYENS D'ENCOURAGEMENT.

Des bourses de voyage de 250 à 300 fr. pourront être accordées aux élèves qui auront le mieux subi l'examen de passage de la 3e à la 4e année d'études. Ces élèves feront un voyage d'après les indications des professeurs, et devront remettre un rapport circonstancié de tout ce qu'ils auront étudié.

La Faculté accordera aussi la gratuité entière ou partielle des cours à un certain nombre d'élèves qui, dépourvus de fortune, montreraient des dispositions marquées pour les études supérieures.

Fait et arrêté à Louvain, conformément à l'avis de la Faculté des Sciences, le 4 avril 1867.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

N. J. LAFORET.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES PENSIONS DES PROFESSEURS, DES VEUVES OU ENFANTS DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

—

CHAPITRE I.

Pensions des professeurs.

1. Les professeurs peuvent obtenir l'éméritat 1° à l'âge de 70 ans, pourvu qu'ils comptent vingt-cinq années de service dans l'enseignement académique; 2° après trente-cinq années de service dans cette carrière, quel que soit leur âge.

La pension de l'éméritat sera égale au taux moyen du traitement fixe dont le professeur aura joui pendant les cinq dernières années.

2. Les professeurs hors d'état de continuer leurs fonctions par suite d'infirmités pourront être admis à la pension, quel que soit leur âge, après cinq années au moins de service dans l'enseignement académique. Leur pension sera liquidée à raison de 1/4 du taux moyen de leur traitement fixe pendant les cinq dernières années. Chaque année au-delà de cinq leur sera comptée pour 1/30 de ce traitement en sus. Toutefois leur pension ne pourra jamais dépasser le taux du

traitement dont ils jouissaient pendant les cinq dernières années.

CHAPITRE II.

Pensions des veuves et des orphelins.

1. Toute veuve d'un professeur aura droit à la pension 1° si le défunt a été attaché à l'Université pendant cinq années au moins ; 2° si le mariage a duré au moins trois années.

2. Les enfants du professeur décédé auront droit à la pension jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans, lorsque le défunt, ne laissant pas de veuve admissible à la pension, aura été attaché à l'Université pendant cinq années au moins. Ils auront le même droit dans le cas où la veuve viendrait à décéder postérieurement.

3. La pension de la veuve sera réglée 1° d'après le traitement moyen dont le défunt aura joui pendant les cinq dernières années ; 2° d'après la durée de la participation à la caisse, le tout conformément aux bases suivantes : la pension normale sera de 20 p. c. du traitement. Il y aura augmentation de 2 p. c. du traitement à raison de chaque année de contribution au-delà des dix premières. Cette augmentation ne pourra pas excéder 120 fr. par an.

Disposition transitoire. Il sera tenu un compte équitable, dans la fixation du chiffre de la pen-

sion, du nombre d'années que le défunt avait consacrées à l'enseignement académique antérieurement à ce règlement.

4. La pension d'un orphelin unique sera des 3/5 de la pension dont la mère jouissait ou à laquelle elle aurait eu droit. La pension de deux orphelins sera des 4/5 de la même pension. Celle de trois orphelins et plus, de la totalité.

CHAPITRE III.

Des retenues.

1. La caisse destinée à servir les pensions est formée et alimentée en partie au moyen de retenues faites sur les traitements des professeurs. L'Université supplée à l'insuffisance du produit de ces retenues.

2. Tout traitement de professeurs laïcs est soumis à une retenue de 2 p. c.; tout traitement de professeurs ecclésiastiques à une retenue de 1 p. c.

3. Seront également retenus au profit de la caisse 1° le premier mois de tout traitement de nouveaux professeurs; 2° les deux premiers mois de toute augmentation de traitement.

CHAPITRE IV.

La caisse des pensions est administrée par la commission des finances de l'Université.

CHAPITRE V.

Le présent règlement sera mis à exécution dès cette année académique 1866-1867.

Fait à Louvain, le 25 octobre 1866.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

N. J. LAFORET.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé par tous les Évêques.

Malines, le 17 décembre 1866.

ENGELBERT,

cardinal-archevêque de Malines.

LISTE DES RÈGLEMENTS PUBLIÉS DANS LES ANNUAIRES.

—

1. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ*; 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

2. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico*; 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840 et de 1858.

3. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico*; 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840 et de 1858.

4. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico*; 19 juin 1841.— V. les Annuaires de 1842 et de 1858.

5. *Cérémonial de la promotion du doctorat en théologie et en droit canon.*— V. les Annuaires de 1842 et de 1858.

6. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840 et de 1858.

7. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.*— V. les Annuaires de 1842 et de 1858.

8. *Formula promotionis ad Lauream docto-*

ralem in S. Theologia vel Jure Canonico. — V. les Annuaires de 1842 et de 1858.

9. *Regulæ Collegii Theologorum*; 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1857.

10. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit*; 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859 et de 1864.

11. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques*; 17 octobre 1862.— V. les Annuaires de 1863 et de 1864.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine*; 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859 et de 1864.

13. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859 et de 1864.

14. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection*; 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

15. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

16. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil*; 7 novembre 1836.— V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour l'élève interne de l'hos-*

pice de la maternité; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de philosophie et lettres*; 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859 et de 1864.

20. *Idem*, *dans la Faculté des sciences*; 8 *mars* 1858. — V. les Annuaires de 1859 et de 1864.

21. *Règlement pour le service de la bibliothèque*; 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861 et de 1865.

22. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

23. *Statuts de la Société littéraire*; 8 décembre 1839. — V. l'Annuaire de 1841.

24. *Statuts de la Basoche*, *société des étudiants en droit*; 14 mars 1860.— V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

25. *Statuts de la Société médicale de l'Université*; 1863.— V. l'Annuaire de 1864.

LE COLLÉGE ECCLÉSIASTIQUE BELGE DE ROME.

En 1844, Son Em. le Cardinal-Archevêque de Malines et NN. SS. les Évêques de Belgique ont institué à Rome le COLLÉGE ECCLÉSIASTIQUE BELGE, principalement destiné aux jeunes ecclésiastiques qui ont fait avec succès leurs cours de théologie ou de droit canon à l'Université catholique. Ceux qui y sont envoyés par leurs Évêques ou qui du moins ont obtenu l'autorisation de s'y rendre, sont seuls admis au Collége Belge. Ils y demeurent quelques années pour profiter des ressources nombreuses qu'on trouve à Rome pour les études ecclésiastiques (1).

On peut s'adresser pour les renseignements à M. *Roelants*, Président du Collége et bachelier en théologie, rue du Quirinal à Rome, ou en Belgique à Mgr *Aerts*, proviseur du Collége, docteur en droit canon, chanoine titulaire de l'église métropolitaine à Malines.

---

(1) Voyez dans les *Analectes de l'Annuaire de* 1849, p. 193, la Notice sur le Collége ecclésiastique Belge de Rome, et dans les *Analectes de l'Annuaire de* 1863 le discours prononcé aux obsèques de M. le professeur Vanden Broeck.

LE SÉMINAIRE AMÉRICAIN DE LOUVAIN.

—

En 1857 plusieurs Évêques d'Amérique, mus par la considération des avantages que présente Louvain, y ont établi avec le consentement et l'approbation de S. Em. le Cardinal-Archevêque de Malines, sous le patronage des Évêques de la Belgique et sous les auspices de personnes charitables, un séminaire Américain. Il a pour objet de procurer aux jeunes gens de la Belgique et des pays limitrophes, désireux de se consacrer à la belle œuvre des missions de l'Amérique du Nord, un moyen sûr et facile de suivre leur sainte vocation.

La lettre pastorale des illustres Prélats réunis, le 28 avril 1861, dans le concile provincial de Cincinnati contient le passage suivant par rapport à ce séminaire : « C'est aussi avec une joie « profonde que nous remercions nos vénérables « Frères, le Cardinal-Archevêque et les Évêques « de la catholique Belgique, pour le zèle si noble « et si chrétien avec lequel ils ont coopéré à « l'établissement du SÉMINAIRE AMÉRICAIN DE « L'IMMACULÉE CONCEPTION dans la ville de « Louvain, siége de cette ancienne et célèbre « Université catholique, qui a répandu tant de

« lustre sur la sainte Église notre Mère. Ce sémi-
« naire, fondé avec le louable concours de quel-
« ques Évêques de notre province, a déjà envoyé
« onze missionnaires (1) pleins de zèle et de pru-
« dente activité. Son existence prospère nous est
« un sûr garant de tout le bien qu'il est appelé à
« rendre à notre sainte Religion : c'est là le résul-
« tat que nous en attendions. Nous prions les
« Prélats belges de daigner lui continuer leur
« bienveillant appui. »

Les vastes bâtiments de l'ancien collége d'Alne ou Aulne, fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut (2), ont été acquis et appropriés pour le collége Américain et sont devenus ainsi une nouvelle pépinière de missionnaires.

Pour les conditions d'admission comme élève, on doit s'adresser à M. J. De Nève, vicaire général de l'évêché de Détroit et président du collége, rue de Namur, n° 110.

---

(1) Ce chiffre monte aujourd'hui à quatre-vingt-dix.

(2) Voyez la notice sur ce collége dans les *Analectes de l'Annuaire de* 1863, p. 343.

APPENDICE

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS LE 22 JANVIER 1868 PAR N.-J. LAFORET, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, APRÈS LE SERVICE CÉLÉBRÉ A L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE POUR LE REPOS DE L'AME DE MONSIEUR H. J. KUMPS, PROFESSEUR ORDINAIRE A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

—

Messieurs,

La mort frappe avec une rigueur exceptionnelle dans les rangs du Corps académique; le mois qui a clos l'année 1867 a été vraiment pour nous un mois de deuil, il a enlevé à l'Université deux de ses plus anciens professeurs. A peine avions-nous eu le temps de rendre les derniers devoirs à M. Baguet, que M. Kumps était emporté. L'un et l'autre dataient du berceau de l'Université, rétablie en 1834; ils avaient tous deux renoncé à des positions honorables pour mettre généreusement leur science, leur talent, leur vie au service d'une institution naissante, que les classes lettrées d'alors dénonçaient comme un défi, et qu'il était au moins téméraire de croire appelée à ce brillant avenir dont nous sommes les heureux témoins. MM. Baguet et

Kumps, avec quelques autres laïques distingués qui les ont précédés dans la tombe, eurent foi dans la grande pensée qui avait inspiré les évêques de Belgique, ils s'y associèrent avec courage et se consacrèrent tout entiers à sa réalisation; ces chrétiens instruits entreprirent de renouer l'alliance, trop longtemps brisée, de la science et de la religion, et de faire rentrer, par leur exemple même, les meilleurs interprètes des sciences profanes en communion étroite avec le clergé, l'organe autorisé de la science religieuse. Cette tentative, qui nous semble aujourd'hui si naturelle et si simple, était hardie à cette époque où vivait toujours l'esprit léger et irréligieux du dix-huitième siècle, et il est juste, Messieurs, d'honorer d'une façon particulière la mémoire des hommes qui se vouèrent les premiers à l'accomplissement de cette noble tâche.

Avec M. Kumps a disparu le dernier des professeurs laïques qui présidèrent aux débuts de l'Université catholique à Malines. Ah! nous le savons trop, c'est la loi de ce monde que les générations s'y succèdent avec une étonnante rapidité; mais comment se défendre néanmoins d'éprouver je ne sais quelle tristesse d'un caractère à part en voyant s'éteindre la génération qui a posé les premiers et modestes fondements d'une œuvre grandiose au progrès de laquelle on a soi-même voué sa vie?

Le coup qui a frappé le professeur Kumps a

eu, à certains égards, quelque chose de plus foudroyant encore que celui qui nous a ravi le professeur Baguet. Il tomba subitement dans une léthargie profonde dont rien ne put le tirer. Heureusement, Messieurs, il était prêt à paraître au tribunal de Dieu; la vie même tout entière de ce fervent chrétien avait été une longue préparation à la mort. Vous le verrez par la rapide esquisse que nous allons retracer de sa carrière.

Henri Joseph Kumps naquit à Isque, village situé entre Bruxelles et Wavre, le 5 Novembre 1799, d'une famille profondément chrétienne. — Vous le savez, Messieurs, ce modeste village se glorifie d'avoir été le berceau d'un professeur illustre de notre ancienne Université de Louvain, du célèbre Juste Lipse (1). — A l'âge de douze ans, le jeune Kumps entra au collége communal de Louvain ; il y fit avec succès tout son cours d'humanités. Dès cette époque, on vit se révéler en lui une aptitude spéciale pour les mathématiques. Il fut inscrit au rôle des étudiants de l'Université de Louvain le 8 novembre 1817,

(1) Désireux de faire revivre la mémoire de notre grand humaniste, nous venons de donner son nom au nouveau collége universitaire qui devient le siége de l'école normale des humanités. — En 1853 un monument a été érigé à Isque en l'honneur de Juste Lipse. Voyez le Discours prononcé à l'inauguration de ce monument par Mgr de Ram dans l'*Annuaire* de 1854, p. 228 et suiv.

le même jour que M. Baguet, à côté de qui il enseignera plus tard pendant plus de trente-trois années et qu'il suivra de si près dans la tombe. Ces deux jeunes gens devaient se frayer des voies diverses; l'un se vouait à la culture des lettres anciennes, l'autre à la culture des sciences physiques et mathématiques; un égal succès couronna leurs études universitaires. Les *témoignages* qui nous restent des maîtres du jeune Kumps, au collége et à l'Université, prouvent qu'il s'y distingua, comme le jeune Baguet, par la régularité de sa conduite, la pureté et la douceur de ses mœurs autant que par son amour de la science et son ardeur à s'instruire.

En 1821, alors qu'il n'avait fait encore que l'examen de candidat en sciences, l'Université lui décerna une médaille d'or pour un Mémoire très-remarquable sur une question de mathématiques proposée l'année précédente pour le concours. Ce Mémoire, écrit en latin, fut publié dans les annales de l'Université. La question proposée pour le concours roulait sur la géométrie des polyèdres inscrits dans la sphère, et l'on peut énoncer le problème de la manière suivante : *On propose de déterminer tous les polyèdres que l'on peut construire en n'employant que deux espèces de polygones, tous réguliers, par exemple des carrés et des triangles équilatéraux, en satisfaisant d'ailleurs à cette condition que tous les angles*

solides du polyèdre soient égaux ou symétriques, et les sommets placés sur une même sphère. En outre, on demande de trouver des formules générales qui expriment, pour ces différents solides, la longueur des arêtes, l'étendue des faces, la surface totale ainsi que le volume du corps, et enfin les rayons des cercles circonscrits à chacun des deux genres de polygones qui composent la surface, le tout rapporté au rayon de la sphère dans laquelle est posé le solide (1). Ce problème se rattachait à cette théorie des solides réguliers ou semi-réguliers qui, de tout temps, a eu le privilége d'appeler l'attention des géomètres, depuis Euclide jusqu'à nos jours. Un des géomètres les plus distingués de ce siècle, Poinsot, a attaché son nom à des recherches tres-savantes sur les polyèdres étoilés; et il n'y a que peu d'années que l'Institut de France mettait encore au concours une question relative au perfectionnement de cette théorie.

Le problème que le jeune élève de l'Université de Louvain entreprenait de résoudre offrait donc un vif et sérieux intérêt. Si ce problème paraît maintenant ne pas s'élever au-dessus du domaine des mathématiques élémentaires, il ne faut point oublier, Messieurs, que les mathématiques supérieures, peu cultivées depuis le dix-huitième

(1) Voyez *Annales Academiæ Lovaniensis*, vol. IV.

siècle en Belgique, venaient à peine de renaître, et que d'ailleurs le concours n'était ouvert qu'à de jeunes élèves en sciences.

Je suis trop étranger à cet ordre de recherches scientifiques pour vouloir descendre dans le détail des solutions proposées et discutées par le jeune mathématicien et pour me permettre d'apprécier son Mémoire. Mais je tiens à reproduire le jugement du Jury auquel il fut soumis ; ce jugement est singulièrement flatteur. Le modeste concurrent, se défiant peut-être trop de ses forces, avait inscrit cette devise en tête de son travail : *Errare humanum est.* Ses juges y répondirent par ce brillant éloge : « L'auteur de ce Mémoire a abordé la question par une analyse subtile, pleine de sagacité et d'élégance ; après avoir trouvé tous les solides semi-réguliers de la question, il a exprimé les valeurs de leurs arètes, de leurs angles, etc... par des formules générales, d'une manière très-ingénieuse ; dans tout son travail il fait preuve d'une connaissance étendue tant du calcul que de la géométrie, d'une dextérité et d'une application consommées. C'est pourquoi le Jury a jugé sa Dissertation tout à fait digne du prix. » Il faut le dire, Messieurs, rarement travail reçut un tel éloge de ses juges naturels. Ajoutons que le Mémoire de M. Kumps fut apprécié dans des termes aussi favorables par un Recueil que publiait alors un jeune professeur plein de mérite,

qui devait conquérir une des plus grandes renommées scientifiques de notre temps, par la *Correspondance mathématique et physique* de M. Quetelet (1). Ce Mémoire est, de l'aveu de tous les hommes compétents, un bon et solide travail qui a le droit de revendiquer une place dans l'histoire des mathématiques en Belgique. C'était, du reste, le premier Mémoire publié à Louvain sur une question de mathématiques depuis la restauration des études.

Une année après avoir obtenu ce brillant succès, Kumps affronta l'épreuve du Doctorat en sciences physiques et mathématiques. Il y était solidement préparé. Les règlements académiques exigeaient du candidat la présentation d'une Dissertation inaugurale. Le travail présenté par le jeune étudiant avait pour objet, comme il le dit lui-même dans une préface pleine de modestie, l'étude d'une surface qui dépend d'une classe de courbes déjà remarquée par les anciens géomètres, et qui n'avait pas encore été étudiée sous ce point de vue (1). Lorsqu'un plan se meut de manière à rester constamment tangent à deux sphères, dont l'une a un rayon variable, les points de contact du plan et de cette dernière sphère constituent une certaine surface, dite de

---

(1) Tom. II, p. 56 et 57.

(1) *Dissertatio inauguralis mathematica de locis punctorum contactus planorum duas sphæras communiter tangentium, posito unius radio variabili.* — La *Dissertation* est dédiée au vénérable baron de Penthy.



révolution; la courbe génératrice de cette surface est celle que Kumps entreprend de discuter. Cette courbe est la même que les géomètres ont appelée le *limaçon de Pascal.* L'auteur en donne l'équation sous deux modes différents; il déduit de son analyse la forme et les variétés de cette courbe, diverses propriétés qu'elle présente, ainsi que la mesure du solide qu'elle engendre par sa rotation; il montre comment la courbe peut se décrire par le mouvement continu d'une figure plane, et la rattache, par des considérations ingénieuses, à ces courbes intéressantes qui naissent de la rotation d'un cercle sur un autre et que l'on nomme, par cette raison, *épicycloïdes;* c'est par là qu'il clôt sa Dissertation.

Ce travail, Messieurs, de l'avis d'un juge très-compétent (1), décèle un vrai sens mathématique et l'auteur y fait preuve d'une connaissance solide de l'analyse infinitésimale.

Kumps fut créé Docteur *en mathématiques et en philosophie naturelle,* suivant l'expression alors en usage, le 17 juillet 1822, avec la mention *summa cum laude.* C'était la première fois qu'un élève de la nouvelle Université obtenait le titre de Docteur en sciences physiques et mathématiques.

---

(1) M. le professeur Gilbert, qui a bien voulu nous remettre des notes sur le *Mémoire* couronné et sur la Dissertation inaugurale de M. Kumps.



Il se destinait à la carrière de l'enseignement, et bientôt une chaire assez importante s'offrit à lui. Un arrêté du ministre de l'instruction publique le nomma professeur de mathématiques à l'athénée d'Anvers le 30 décembre 1822. Le jeune Docteur entra en fonctions au mois de février suivant, et il occupa cette chaire jusqu'au jour où l'épiscopat belge, redevenu libre, l'appela à prendre part à l'édification du grand établissement scientifique dont il jetait courageusement les bases. Le savoir, la méthode, le dévouement du professeur de l'athénée d'Anvers lui conquirent tout de suite, avec les suffrages de ses élèves, l'estime des personnes qui s'intéressaient au succès de cette institution. On prisait très-haut les connaissances et le talent d'enseigner de M. Kumps. En 1828, le conseil communal de notre métropole commerciale institua pour les ouvriers un cours public et gratuit de géométrie et de mécanique appliquées aux arts et métiers; ce cours avait pour but de répandre dans la classe des artisans les mieux doués les connaissances théoriques relatives à leurs travaux. C'est M. Kumps qui en fut chargé. De nombreux ouvriers suivaient ses leçons le soir au local de la Bourse. Il les continua avec le plus grand succès jusqu'à son départ d'Anvers en 1834. Sur la fin du règne de Guillaume I[er] en Belgique, des ouvertures furent faites au professeur Kumps en vue de lui confier une chaire de mathéma-

tiques à l'Université de Louvain; mais elles n'aboutirent point. Il devait attendre, pour entrer dans la carrière de l'enseignement supérieur, la création d'une autre Université où ses fortes croyances catholiques et sa piété seraient plus à l'aise.

Par un Bref en date du 13 décembre 1833, le Souverain Pontife Grégoire XVI accordait aux évêques belges la faculté d'ériger une Université catholique. Le 10 juin de l'année suivante, nos évêques publièrent le Bref pontifical et promulguèrent la constitution et l'organisation générale de la nouvelle Académie. Elle devait avoir, comme l'antique Université de Louvain dont elle était appelée à recueillir l'héritage intellectuel et moral, cinq Facultés ; mais elle n'en comptait, au moment de sa fondation, que trois : la Faculté de théologie, la Faculté de philosophie et des lettres, et la Faculté des sciences ; et encore cette dernière Faculté était comme fondue dans la Faculté de philosophie, elle n'était représentée que par deux professeurs. Lorsque l'Université catholique fut solennellement inaugurée à Malines le 4 novembre 1834, elle n'avait en tout que treize professeurs. Humble grain de sénevé qui, par les bénédictions de Dieu, allait grandir rapidement et devenir un arbre vigoureux projetant son ombrage salutaire sur la Belgique entière, sur plusieurs autres contrées de l'Europe et jusqu'au-delà de l'Océan.

Kumps eut l'honneur de faire partie de ce petit groupe de maîtres qui fondèrent notre Université. Les succès qui avaient couronné ses études académiques, la réputation dont il jouissait comme professeur dans l'un des meilleurs établissements du pays, ses profondes convictions religieuses, le désignaient naturellement au choix du Recteur. Cependant, à la même époque, on offrait au professeur de l'athénée d'Anvers une chaire de mathématiques à l'Université de Gand, et cette position semblait présenter de plus sérieuses garanties de stabilité et d'avenir que celle de professeur dans une institution naissante qui n'avait d'autre appui que le libre dévouement du clergé et des catholiques belges. Kumps n'hésita pas à opter pour la chaire qui lui était offerte au nom des évêques, préférant obéir à l'inspiration de ses sentiments chrétiens qu'à de vulgaires calculs d'intérêt. Au mois de septembre 1834, il fut nommé professeur ordinaire à l'Université catholique et chargé de l'enseignement des mathématiques. Il devait faire les cours d'algèbre et de géométrie ; l'enseignement des mathématiques supérieures fut confié, l'année suivante, à un homme qui alors déjà portait un nom scientifique très-considéré, M. Pagani.

Pendant les douze années que M. Kumps avait passées à l'athénée d'Anvers, absorbé par les devoirs du professorat et uniquement préoccupé du désir d'être utile à ses élèves et aux nombreux

ouvriers qui suivaient ses leçons du soir, il n'avait guère eu le loisir de continuer ces solides publications scientifiques si brillamment commencées durant le cours de ses études universitaires. On eût pu espérer qu'une fois affranchi des entraves que lui avaient créées les mille détails de l'enseignement moyen, il reprendrait pour le public des recherches où, simple étudiant, il avait déployé une sagacité et une justesse d'esprit qui annonçaient à la fois un géomètre et un auteur distingué. Mais l'esprit humain, Messieurs, contracte vite des habitudes, et quelques années suffisent pour lui donner un pli dont il se défait ensuite fort difficilement. Aussi je me prends parfois à me demander si l'enseignement secondaire, qui est assurément un excellent stage pour former le professeur en lui inspirant cette clarté simple et méthodique sans laquelle on instruit mal, n'est pas, pour celui qui s'y consacre pendant un temps un peu long, un obstacle à l'essor de son intelligence et ne doit pas attiédir et même éteindre le goût de recherches plus hautes et de travaux d'un ordre supérieur.

Quoi qu'il en soit, M. Kumps, devenu professeur à l'Université catholique, ne sortira point des habitudes qu'il avait prises à l'athénée d'Anvers ; son activité intellectuelle se dépensera tout entière dans ses leçons et au profit de ses élèves, les spéculations mathématiques étran-

gères à l'objet de ses cours, auxquelles pourtant il était si bien préparé par ses premières études, le tenteront peu. Aussi, Messieurs, serai-je très-bref sur la carrière de ce cher et excellent collègue. C'est une carrière noblement parcourue, mais où tout va du même pas et dont nul événement ne vient atteindre la douce et pure uniformité.

Kumps porta dans la chaire académique les qualités solides qui avaient marqué son enseignement antérieur. Il y montra un savoir sérieux et une excellente méthode. Il aimait les mathématiques, elles avaient pour son esprit un charme réel; il nous souvient de l'avoir entendu parler avec l'enthousiasme le plus vrai de théories qu'il était heureux d'exposer à ses meilleurs élèves. Il trouvait de profondes et intimes jouissances dans la culture de cette science dont les abords seuls paraissent arides et rebutants. Il s'y livrait par goût autant que par devoir. Il enseignait avec une clarté remarquable; il se préoccupait par-dessus tout de la nécessité de se mettre à la portée des intelligences médiocres, qui, il faut bien le dire, sont toujours les plus nombreuses. Son enseignement n'avait peut-être pas cette hauteur et cet éclat auxquels se plaisent les esprits supérieurs et qui ne sont nullement incompatibles avec la clarté; mais il était solide, sûr et très-profitable pour tous les auditeurs, quels qu'ils fussent. Un

des anciens élèves de ce regrettable maître nous disait récemment qu'au sortir d'une leçon de M. Kumps on avait la conscience d'avoir appris quelque chose. Il n'était satisfait qu'après avoir fait pénétrer dans les intelligences les plus ordinaires l'évidence des vérités qu'il démontrait. Son cours de trigonométrie a été recueilli et imprimé par le soin d'un de ses auditeurs, et l'on y retrouve ce cachet de simplicité et de clarté qu'il aimait à imprimer à tout son enseignement.

Le professeur Kumps était profondément dévoué à ses élèves. Leur intérêt le touchait vivement; il jouissait de leurs succès comme il s'affligeait de leurs revers. Indulgent par nature, scrupuleusement juste par conscience, il souffrait lorsque, dans les Jurys d'examen où il siégea pendant tant d'années, on devait prononcer *l'ajournement* de récipiendaires qui avaient d'ailleurs assez bien travaillé. Que de fois, dans ces circonstances, ne l'avons-nous pas vu réellement attristé de l'échec de ses élèves!

Durant les trente-trois années qu'il passa dans l'enseignement académique, le zèle du professeur et son attachement à la grande institution qui le comptait au nombre de ses premiers ouvriers ne se démentirent jamais; il fut un modèle de scrupuleuse exactitude dans l'accomplissement de tous ses devoirs.

Dois-je maintenant, après ces quelques mots

consacrés au savant et au professeur, vous rappeler ce qu'était l'homme, ce qu'était le chrétien? Eh! Messieurs, vous l'avez tous connu, et son portrait est présent à votre esprit comme au mien. La sainte Ecriture a tracé ce portrait en deux mots : *Un homme juste marchant dans sa simplicité*, « Justus qui ambulat in simplicitate sua (1). » Kumps était vraiment un homme juste dans la haute et pleine acception de ce mot : la droiture, l'honnêteté, la loyauté, une probité délicate qui redoute jusqu'à l'ombre du mal, furent constamment empreintes dans sa conduite ; sa vie entière fut marquée au coin de cette rectitude parfaite qui, suivant la parole de l'Esprit Saint, ne dévie ni à droite ni à gauche (2) et qui est l'expression même de la vraie justice. La simplicité est la compagne naturelle de cette droiture franche et ennemie de toute dissimulation. Assurément, Messieurs, la simplicité, comme les autres vertus morales, a des formes diverses, elle peut se produire sous des aspects et avec des nuances très-variés, elle peut même aussi se voiler parfois pour se dérober à certains regards; chez Kumps elle se montrait constamment à découvert, elle apparaissait dans chacun de ses actes et dans toute sa personne, et elle y apparaissait toujours dans

(1) *Prov.*, XX, 7.
(2) *Prov.*, IV, 27.

sa franche et pure expression : on le voyait réellement marcher dans cette douce simplicité que trahissait toute sa nature. Il excellait par la bonté autant que par la simplicité et la droiture. Cette bonté, qui se réflétait sur sa physionomie, se révélait dans toutes ses relations sociales. Aussi pouvons-nous redire de Kumps ce que nous disions de Baguet il y a peu de semaines : il ne pouvait blesser personne, et il ne connut pas d'ennemis. Sa bonté l'inclinait vers les petits et les pauvres. Il connaissait les nombreux pauvres de sa paroisse et il en était aimé. Ils ont versé des larmes sur la tombe du *bon* professeur. Les larmes du pauvre, Messieurs, c'est la plus belle des oraisons funèbres.

Ces vertus, Kumps paraissait les tenir de sa seule nature, tant elles s'étaient comme identifiées avec lui, mais il les devait principalement à la religion, dont il avait su pénétrer tout son être. C'était un homme d'une foi vive et agissante. Il croyait, avec la candeur d'un enfant, tout ce qu'enseigne la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine ; il se préoccupait peu des négations altières de savants égarés qui, après avoir rejeté l'Eglise et Jésus-Christ dont elle est inséparable, en sont venus jusqu'à nier Dieu lui-même et à ruiner toute la dignité de l'homme en méconnaissant la liberté et l'immortalité de son âme. Qu'elle est effrayante et brutale cette logique de l'erreur ! Kumps se sentait

heureux de croire fortement, et sa vie était conforme à sa foi. C'était un chrétien fervent, scrupuleux observateur de toutes les obligations que la religion impose, et ajoutant à ces obligations les pratiques de piété les plus recommandées par l'Eglise.

Cet homme excellent, ce chrétien exemplaire faisait la joie et le bonheur de la respectable famille dont il était le chef vénéré. La vie de famille avait pour lui des charmes infinis, il se plaisait dans la douce et tranquille société de sa femme et de ses enfants. Hélas! la mort avait plus d'une fois visité cet intérieur si calme et si religieux, et ces deux époux vraiment chrétiens avaient vu ravir à leur tendresse le plus grand nombre de leurs enfants. Ceux que Dieu a conservés se montrent dignes de l'éducation qu'ils ont reçue et des exemples du foyer domestique au milieu desquels ils ont grandi. Kumps inspirait à ses enfants l'amour de la religion et de la vertu beaucoup plus par son exemple que par sa parole.

Un tel chrétien ne pouvait pas être surpris par la mort. Il n'avait jamais oublié que la vie présente n'est que le prélude de la vie qui ne finit point; il était toujours prêt. Dieu néanmoins voulut prévenir ce bon et fidèle serviteur du terme prochain de sa carrière terrestre. Sa santé, quoiqu'elle semblât robuste encore, avait souffert depuis quelque temps déjà et nous avions

cru devoir, en déférant à ses vœux, alléger sa charge de professeur, lorsque, au mois d'octobre dernier, il fut tout à coup renversé par une première atteinte du mal qui allait bientôt le ravir à notre affectueuse estime. Kumps comprit cet avertissement du ciel, et, s'en ouvrant à un de ses plus anciens et de ses meilleurs amis, il lui déclara qu'il n'avait plus que très-peu de temps à passer en ce monde, mais qu'il avait fait à Dieu le sacrifice de sa vie et qu'il était prêt à répondre à l'appel suprême du souverain maître de la vie et de la mort. Il ne se releva qu'à demi du coup qui l'avait frappé. Le 19 décembre, il tomba foudroyé par le même mal, et cette fois pour ne plus se relever. Nous rendions ici même les derniers devoirs à la mémoire du professeur Baguet, lorsqu'on vint nous annoncer cette douloureuse nouvelle. Au sortir de cette triste cérémonie, nous nous rendîmes en toute hâte au lit de souffrance du professeur Kumps, afin de porter à ce cher collègue, avec le témoignage de notre affectueuse sympathie, quelques-unes des suprêmes consolations de la religion. Il venait de recevoir les sacrements des mourants; nous le trouvâmes plongé dans une léthargie profonde, et il demeura insensible à notre parole. Tout fut impuissant à le tirer de cette léthargie; le corps ne semblait plus vraiment qu'une prison d'où l'âme cherchait à s'échapper. Cet état dura quelques jours encore. Enfin le 24 décembre,

dans l'après-midi, ce pieux et ferme chrétien nous quitta pour entrer dans l'éternité. Il est mort la veille du grand anniversaire de la naissance de l'Homme-Dieu. L'Eglise, Messieurs, dans son langage aussi vrai qu'il est étonnant pour la légèreté humaine, appelle la mort des saints, c'est-à-dire des chrétiens complets, du nom de naissance, *natalis*, parce qu'en effet cette mort marque l'entrée dans la vie réelle et permanente. Tout nous autorise à espérer que la mort de Kumps aura été aussi pour lui une glorieuse naissance et aura marqué l'éveil d'une vie à jamais heureuse, s'épanouissant dans la lumière de Dieu, au milieu du concert des anges et des saints.

DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS, LE 22 JANVIER, APRÈS LES OBSÈQUES DE MONSIEUR H. J. KUMPS, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PAR M. LE PROFESSEUR P. J. VAN BENEDEN, DOYEN DE LA MÊME FACULTÉ.

—

Monseigneur, Messieurs,

« C'est un bien pénible devoir que celui qui nous réunit. — Nous avons rempli ce devoir pour d'autres, d'autres à leur tour le rempliront pour nous; car nous mourrons tous, et nos années s'écoulent sur la terre comme des eaux qui ne reviennent plus. » — C'est par ces paroles que Mgr de Ram commençait le Discours qu'il a prononcé en 1842 sur la tombe du professeur J. G. J. Ernst, et il n'y a pas longtemps que ces autres ont rempli le même devoir pour lui, comme ils le rempliront demain pour nous : *Hodie mihi, cras tibi.*

Comme doyen de la Faculté des sciences, je viens rendre hommage à la mémoire d'un collègue regretté, qui a su acquérir, pendant une longue et honorable carrière, l'affection et l'estime de tout le corps universitaire.

Une voix éloquente et autorisée vient de nous tracer les principales phases de sa vie paisiblement occupée; qu'il me soit permis de vous entretenir surtout de l'homme de science, qui a su rendre, dans la haute position où il s'est trouvé, des services réels à l'enseignement.

Etranger aux sciences mathématiques, j'ai eu recours aux lumières et à la bienveillance de notre savant confrère M. le professeur Gilbert, pour l'accomplissement de cette pénible tâche.

On l'a dit avec raison, pour bien juger un homme, il faut voir d'où il est parti, et dans quel milieu il a vécu.

Il serait en effet bien difficile d'apprécier la valeur relative des travaux de la jeunesse de Kumps, si l'on n'avait sous les yeux le mouvement des sciences mathématiques et leur situation à l'époque où il commença ses études universitaires.

L'on sait généralement que, vers la fin du XVIe siècle, la Belgique commençait à briller d'un vif éclat dans le domaine de la géométrie, et l'*Alma Mater* était alors au premier rang dans ce mouvement naissant : elle pouvait montrer avec fierté les Gemma, Adrien Romanus, et plusieurs autres. — Le XVIIe siècle fut la période pendant laquelle cette activité scientifique atteignit sa plus grande intensité : peu de pays, assurément, auraient pu se glorifier d'hommes aussi remarquables que Simon

Stévin, Grégoire de Saint Vincent, le jésuite d'Aiguillon, le chanoine Réné, de Sluze, etc.; mais, par une particularité remarquable, et qui ne s'explique pas complètement par l'état d'asservissement où la Belgique se trouva, tantôt sous la domination espagnole, tantôt sous la domination autrichienne, ce fut au moment où la découverte du calcul infinitésimal et des lois du système du monde imprimèrent chez les peuples voisins une rapidité inouïe au progrès des sciences mathématiques et astronomiques, que la vie scientifique parut s'engourdir et presque s'éteindre. — Pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle on ne peut guère citer que le commandeur de Nieuport qui ait cultivé avec quelque succès la haute analyse.

La période révolutionnaire et impériale, en amenant la réunion de la Belgique à la France, fut loin de remédier à cet état de choses : tandis que le développement des recherches scientifiques atteignait en France un degré de grandeur et d'éclat qui nous étonne encore aujourd'hui, et cela malgré les crises violentes que la société subissait constamment, la Belgique, privée du seul grand établissement d'enseignement supérieur qu'elle possédait auparavant, n'avait plus ni centre d'études, ni lien quelconque entre les intelligences capables de se livrer aux travaux scientifiques.

Dès lors il est facile de comprendre comment,

après la réunion de la Belgique et de la Hollande, l'enseignement des mathématiques était, lors de la création des Universités de Gand, de Liége et de Louvain, en arrière de près d'un siècle sur ce qui s'était fait chez les autres nations. — Le recrutement même d'un personnel enseignant, à la hauteur de la science, présenta les plus grandes difficultés, et les chaires de géométrie durent être confiées, soit à des Hollandais soit à d'autres savants venus de l'étranger. — A l'époque où Kumps vint s'asseoir sur les bancs universitaires, un seul professeur, chargé de tout l'enseignement mathématique, s'adressant à des jeunes gens mal préparés par les études préliminaires, ne devait leur offrir qu'un ensemble assez imparfait ; il était dans la nécessité de concentrer la meilleure partie de son temps sur les éléments, sur la trigonométrie, sur les principes de la géométrie analytique et du calcul différentiel. — Sous ce rapport Gand fut mieux partagé, comme on peut le voir par le nombre de docteurs qui présentèrent leurs dissertations inaugurales sur les mathématiques pendant la période de 1819 à 1830 ; il n'y eut que deux docteurs à Louvain ; Gand en eut treize.

Cet état de langueur dans toutes les études scientifiques fut, au reste, de très-courte durée en Belgique. — En peu d'années, dans l'intervalle qui s'étend de 1820 à 1830, le mouvement prit une extension des plus remarquables dans

la sphère des sciences mathématiques en général, et surtout de la géométrie : les *Mémoires* de l'Académie et la *Correspondance mathématique* de Quetelet présentent un témoignage des plus curieux de cette activité, à laquelle ces deux recueils concoururent d'ailleurs pour une large part.

Mais à l'époque où Kumps abordait les études du doctorat, ce moment n'était pas encore venu, et il ne faut pas s'étonner du succès éclatant qu'obtint à l'Université le mémoire qu'il présenta au concours de l'année 1820, bien que la question eût à peu près exclusivement pour objet la géométrie élémentaire.

Il s'agissait de déterminer, sans en laisser échapper un seul, tous les solides polyédriques que l'on peut inscrire dans une sphère, en les composant de polygones réguliers de deux espèces seulement; il fallait en outre résoudre différents problèmes que l'on peut se proposer sur ces solides.

Cette question est résolue dans la dissertation du jeune étudiant avec beaucoup d'adresse et d'élégance et d'une manière tout à fait complète. Après avoir exprimé, autant que possible, les conditions du problème par des équations algébriques, ce qui offrait quelques difficultés, il ramène la question à une espèce d'analyse indéterminée fort ingénieuse, et par une marche rigoureuse, sûre et claire à la fois, il trouve et

détermine complètement les solides qui font l'objet du concours. Dans plusieurs passages, par l'emploi de la trigonométrie sphérique, par celui de la règle de Cardan pour la résolution des équations du troisième degré, il montre que les théories, qui s'élèvent au-dessus des éléments, lui sont déjà familières.

Le sénat académique décerna le prix à ce travail, en y ajoutant les éloges les plus flatteurs.

La dissertation inaugurale que Kumps présenta pour le doctorat roulait encore sur une question de géométrie pure : c'était le développement et la généralisation de diverses propositions qu'il avait publiées dans un recueil scientifique, et appliquées à la solution de plusieurs questions de géométrie élémentaire.

Kumps se propose de déterminer la surface engendrée par le cercle de contact d'une sphère de rayon variable et d'un cône, tangent en outre à une sphère fixe; il démontre sans peine que cette surface est de révolution autour de la droite qui joint les centres des deux sphères, et il établit l'équation qui la représente suivant la méthode de Descartes pour figurer les lignes et les surfaces. Le problème est alors ramené à étudier une simple courbe plane, engendrée par le point d'intersection de deux cercles à centres fixes, mais à rayons variables suivant une certaine loi. En appliquant l'analyse infinitésimale, Kumps discute la forme de cette courbe dans les diffé-

rents cas qui peuvent se présenter, parvient à calculer sa courbure, la surface qu'elle renferme, ainsi que la surface et le volume du solide qu'elle engendre, en tournant autour de la ligne des centres. Il montre dans ces recherches qu'il s'était rendu maître du calcul intégral, et qu'il savait l'appliquer habilement à la solution des problèmes de géométrie. Dans la partie qui termine sa dissertation, et qui est la plus intéressante, il établit une belle propriété de la courbe qu'il vient d'étudier, en faisant voir qu'elle ne diffère pas d'une courbe bien connue, appelée *épicycloïde*, ce qui lui donne deux procédés différents pour décrire cette courbe par un mouvement continu.

Kumps fut le premier lauréat de l'Université de Louvain dans les sciences mathématiques, et il obtint une médaille en or pour prix de son labeur (1).

L'année suivante, en 1822, le lauréat de Lou-

---

(1) Cette médaille porte les inscriptions suivantes :

HONOS ALIT ARTES
UNIV. LOVAN. MDCCCXXI

et sur le revers :

H. JOS. KUMPS
IN CERTAMINE LITERARIO
ERUDITIORES JUVENTUTES
BELGICÆ
VICTORI
DOCTRINÆ PROEMIUM.



vain subit ses examens *summa cum laude*, et il fut proclamé avec la solennité de l'époque docteur en sciences physiques et mathématiques (1).

En 1834 Kumps fut un des premiers appelés pour enseigner les mathématiques à l'Université catholique.

Plein de bonté et de dévouement pour ses élèves, notre regretté collègue laisse les meilleurs souvenirs parmi tous ceux qui ont suivi ses leçons depuis trente-quatre ans.

Ce n'est pas à Kumps qu'on aurait pu appliquer les paroles que Tacite adressait aux maîtres de son temps : « *d'employer pour réunir des disciples*, *non pas un enseignement sévère et un talent éprouvé*, *mais les manéges de l'intrigue et les amorces de la flatterie.* »

La vie du collègue Kumps était étrangère aux ambitions et aux vanités du monde, et il semble avoir compris pendant sa longue et honorable carrière les ineffables jouissances des études qui ont fait les délices de sa jeunesse.

Personne n'avait plus de zèle que lui pour l'accomplissement de tous ses devoirs, et nous l'avons vu constamment assister avec autant

---

(1) Sa dissertation est intitulée : ***Dissertatio inauguralis mathematica de locis punctorum contactus planorum duas sphæras communiter tangentium posito unius radio variabili.***



de bonne volonté aux inscriptions et au recensement des élèves qu'aux réunions académiques.

Son accueil dans toutes les circonstances était affable et affectueux, et la politesse, qui n'est au fond que la pratique de la charité chrétienne, comme l'a dit avec raison notre savant ami l'abbé Van Heeswyk, il la pratiquait avec rigueur et austérité. — Il n'a jamais perdu de vue que la charité a pour principe fondamental la maxime évangélique : *ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse.*

Il lui a été donné de parcourir une carrière longue et honorable, et il a vu arriver sa fin avec calme et résignation. Quelques jours avant sa mort, il fit remarquer à un de ses amis intimes qu'il était maintenant le dernier survivant laïque de la petite phalange qui a inauguré l'Université catholique à Malines, et que son tour arriverait bientôt. Mais, ajoutait-il aussitôt, mes enfants peuvent se passer aujourd'hui de mon appui, et je suis prêt à répondre au premier appel qui me sera fait.

Kumps est mort, comme il l'avait dit, avec une résignation toute chrétienne et avec la confiance d'un homme de bien.

Ainsi s'est écoulée dans le calme d'une vie paisible cette bonne existence qui nous laisse d'amers regrets.

DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS LE 20 FÉVRIER 1868 PAR N. J. LAFORET, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, APRÈS LE SERVICE CÉLÉBRÉ A L'ÉGLISE DE SAINT PIERRE POUR LE REPOS DE L'AME DE MONSIEUR V. J. FRANÇOIS, PROFESSEUR ORDINAIRE ET DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

—

Messieurs,

La Faculté de médecine, si longtemps épargnée, vient de fournir, elle aussi, son tribut à la mort : la voilà découronnée; elle a perdu son doyen d'âge et l'une de ses gloires.

Que de douloureux déchirements au sein du Corps académique! Que de séparations navrantes en quelques semaines! L'Université est comme enveloppée dans un deuil sans cesse grandissant par des pertes chaque jour renouvelées! Trois professeurs enlevés en moins de deux mois, et tous trois avec une soudaineté foudroyante! Comment ne pas être ému devant un tel spectacle! Il est vrai, le cher et vénéré collègue que nous venons de perdre avait atteint un âge très-avancé; mais cet aimable et excellent vieillard

avait gardé la fraîcheur et les grâces de la jeunesse : il jouissait d'une santé robuste encore, et son esprit n'avait rien perdu de cette vivacité, de cette finesse, de cette verve, de ce piquant toujours assaisonné de bonté, de cet enjouement délicat, qui donnaient un si grand charme à sa conversation. Huit jours à peine avant sa mort, nous nous plaisions à jouir, en compagnie de plusieurs d'entre vous, de cette conversation si spirituelle, si aimable et en même temps si pleine d'intéressants souvenirs, du professeur François. Qui eût songé, en le voyant alors si vigoureux, si pétillant de verve, si rayonnant de joie et de bonheur, qu'il nous serait sitôt ravi ?

Ah ! Messieurs, je ne puis me lasser de le redire, Dieu ne se lassant pas de nous l'attester : que cette vie est fragile, et qu'elle serait vaine si elle ne portait en soi le principe d'une vie qui ne doit jamais s'éteindre ! Que je plains ces hommes aveugles qui, oublieux de notre dignité et méconnaissant la raison plus encore que la foi, enferment tristement toute la destinée humaine entre un berceau et une tombe, toujours si rapprochés ! Si tout finit à la mort, il ne vaut guère la peine de vivre ; et notre existence présente, où tout aspire à l'immortalité, n'est plus qu'une amère ironie et la plus cruelle des déceptions. Ce n'est pas ainsi que la comprenait le savant médecin dont nous pleurons la perte. Cette courte vie était à ses yeux le champ clos

où se décide et s'ébauche la destinée éternelle de l'homme, et c'est là ce qui en faisait pour lui la valeur et le prix. Rien de plus grand que la vie présente considérée à la lumière de la vérité chrétienne ; rien de plus pauvre, rien de plus triste, rien de plus misérable quand on la voit à travers les ténèbres pleines de honte du matérialisme.

François ne fut pas toujours chrétien ; son adolescence et sa jeunesse se nourrirent de l'esprit léger et sceptique du dix-huitième siècle ; jamais néanmoins il ne descendit jusqu'aux grossiers abaissements du matérialisme. Les études et les réflexions de son âge mûr, aidées des prières, des exemples et des conseils de la femme intelligente et pieuse qu'il s'était choisie pour compagne, lui firent retrouver ces fortes croyances catholiques qui sont le flambeau et la consolation de la vie ; et durant les trente années qu'il passa à l'Université de Louvain, il se montra digne des principes de la grande institution dont il fut un des maîtres les plus éminents. Il est mort dans la paix et la sérénité du juste, plein d'espoir dans les mérites de Celui qui a vaincu la mort en la subissant lui-même librement pour nous. Nous venons d'offrir encore, dans le sacrifice de la messe, ces mérites de l'immolation volontaire du Verbe incarné à la Justice souveraine pour l'âme du regretté professeur, et tout nous autorise à croire qu'elle jouit dès mainte-

nant de cette parfaite et béatifique lumière que lui préparait ici-bas le demi-jour de la foi et de la science.

Il nous reste un autre devoir à remplir ; nous allons esquisser rapidement les principaux traits de la carrière du professeur François.

Victor Joseph François naquit à Lille le 28 janvier 1790. Ses parents étaient originaires d'Arras. Il eut le malheur de perdre sa mère avant d'avoir pu en recevoir ces leçons et cette direction religieuses que rien ne remplace. Son père, avocat de mérite, avait eu pour condisciple au collége d'Anchin, près Douai, le célèbre jurisconsulte Merlin, et il dut à l'amitié de cet ancien condisciple d'échapper à la hache de la révolution, qui, trop réelle image du Saturne antique, dévorait ses enfants aussi bien que ses ennemis. Le père de notre futur collègue appartenait au parti honnête et modéré de la révolution. Il se vit arrêté tout à coup à Arras par les ordres d'un de ses compatriotes, le farouche proconsul de la république, Joseph Lebon, transporté à Paris et enfermé à la Conciergerie ; il était condamné à mort et allait porter sa tête sur l'échafaud, lorsque la chute de Robespierre, au 9 thermidor, permit à Merlin d'intervenir en faveur de son ami d'enfance et de le sauver. Sous le consulat, François fut envoyé à Mons comme commissaire du gouvernement pour y organiser l'administration des contributions directes ; il se fixa dans

cette ville et y remplit les fonctions de directeur des contributions jusqu'à la fin de l'empire.

Imbu de la plupart des préjugés irréligieux du philosophisme révolutionnaire au sein duquel il avait grandi, profondément ignorant des doctrines et de l'histoire du christianisme, François abandonna au hasard l'éducation morale et religieuse de ses enfants, il ne s'en occupa guère. Son fils Victor dut le bienfait de sa première communion aux démarches et aux soins pieux d'une vieille domestique. Quelles racines la foi chrétienne pouvait-elle jeter dans l'âme d'un enfant qui croissait dans une telle atmosphère?

Dieu avait merveilleusement doué le jeune Victor François. Il fit d'une manière brillante ses humanités au Lycée de Mons. Il s'éprit de la beauté littéraire des auteurs classiques de Rome; il noua dès lors avec eux un commerce intime et familier, et il trouvait un tel charme dans ce commerce que ni les travaux scientifiques les moins littéraires par leur nature ni les plus graves occupations ne purent jamais le lui faire oublier. Il se plaisait surtout dans la lecture de Virgile et d'Horace, il y prit toujours un vif plaisir, et ces écrivains lui étaient devenus si familiers que dans sa vieillesse encore il en récitait de mémoire de longs morceaux. Le jeune humaniste ne se renfermait pas dans le cercle des études ordinaires du collége. Il aimait passionnément la lecture, et il dévorait les livres

qu'il rencontrait dans la bibliothèque de son père. Grand nombre de ces livres n'étaient guère propres à affermir les croyances chrétiennes dans l'âme du jeune François, ils appartenaient à cette école du dix-huitième siècle, moitié déiste moitié athée, dont les représentants s'appelaient fastueusement eux-mêmes *les philosophes*, peut-être parce qu'ils s'étudiaient à ruiner toute philosophie sérieuse. Parler aujourd'hui, Messieurs, de la philosophie de Voltaire, de Rousseau, d'Helvétius, de Lamettrie, du baron d'Holbach, et même de Condillac, ce serait exciter la risée universelle. Le nom de *sophiste*, si honorable à l'origine, est devenu une injure pour avoir été porté par ces tristes bateleurs de la pensée et de la parole dont l'ironie de Socrate délivra la Grèce ; peu s'en fallut que Voltaire et ses amis ne déshonorassent aussi à jamais le nom de *philosophe* en se l'attribuant.

Le goût des sciences naturelles se manifesta de bonne heure chez Victor François. Durant son séjour au collége de Mons, il se plaisait à utiliser ses promenades en herborisant ; il recueillait des plantes et, au retour, s'en faisait expliquer la nature et les propriétés par un de ses professeurs.

Il se décida très-jeune à suivre la carrière médicale. Dès l'âge de quinze ans, il fréquenta une officine de pharmacie où il s'initiait à la préparation des médicaments. A seize ans il

était à Paris, et il y suivit les leçons de professeurs illustres, en sciences et en médecine. Il fut pendant deux ans le préparateur de Thénard. Jussieu, ayant remarqué le goût du jeune étudiant pour la botanique, le prenait avec lui dans ses herborisations aux environs de Paris et dans le centre de la France. Les habitudes sérieuses et la vie studieuse et régulière de François lui valurent l'estime de ses maîtres. Le jeune François n'était pas croyant. Il ne nourrissait aucune hostilité contre la religion, mais il ne la connaissait point et ne songeait pas que le premier devoir de l'homme est de chercher à la connaître. Le sentiment de sa dignité personnelle, une certaine délicatesse innée, joints au goût des choses sérieuses, le préservèrent des excès du matérialisme grossier qui régnait au sein de la jeunesse des écoles. Plus tard, lorsqu'il aura retrouvé la foi et les fortes règles de conduite qu'elle impose, il aimera à rappeler la pureté de mœurs de sa jeunesse au milieu de ce qu'il nommait le *bourbier universitaire de Paris.*

Pendant le cours de ses études académiques, François se lia d'amitié avec deux jeunes gens qui conquirent ensuite une belle renommée scientifique, l'un en médecine, l'autre par ses travaux sur la physique; nous voulons parler de Lallemand, de Montpellier, et de Desprez. Cette amitié ne se refroidit pas avec les années; ces deux savants conservèrent les meilleures

relations avec le professeur de médecine de l'Université de Louvain.

François fut reçu docteur en médecine par la faculté de Paris le 31 juillet 1813. Il fut nommé médecin de la prison militaire de Mons le 4 décembre de la même année. Le jeune Docteur eut sur le champ l'occasion de déployer sur ce premier théâtre toutes les ressources de sa science médicale et d'y dépenser la généreuse ardeur de son dévouement. Les grandes guerres de l'empire, alors à son déclin, avaient jonché le sol de l'Europe de blessés et de malades; les hôpitaux de Mons regorgeaient de militaires français et étrangers, et le typhus faisait parmi eux d'effroyables ravages. François obtint du Préfet du département l'autorisation de soigner ces infortunées victimes de la guerre. Il le fit avec le plus grand succès. Plusieurs de ces malheureux étaient espagnols. Esprit vif et ouvert autant que caractère généreux, il mit à profit ce commerce quotidien avec ses malades espagnols pour cultiver la belle langue de Lope de Véga et de Cervantès; et l'on vit ce jeune médecin lire lui-même aux officiers espagnols convalescents, pour adoucir leurs ennuis en leur rappelant la patrie, leurs meilleurs écrivains nationaux.

Le mérite et le rare dévouement de François furent remarqués. L'un des principaux chirurgiens de l'armée française, le baron Percy, lui offrit une position très-honorable dans le service

médical de l'armée ; François déclina cette offre, et comme le baron Percy insistait et se montrait désireux de l'obliger pour les services qu'il avait rendus, il lui demanda pour toute récompense de vouloir donner cette position à un de ses amis. Le gouvernement français se ressouviendra néanmoins un jour de ces services, et en 1852 Napoléon III enverra au professeur François la croix de la Légion d'honneur, si vaillamment gagnée par le jeune praticien de 1813 et de 1814 sur le champ de bataille des hôpitaux de Mons.

Le docteur François se fit tout de suite à Mons une position très-honorée, qui devint chaque jour plus considérable. Toujours avide de savoir, il consacrait à l'étude tous les moments que lui laissait une clientèle sans cesse croissante, et ses connaissances médicales s'affermissaient en s'étendant ; il suivait avec une attention très-éveillée les progrès de la science. En 1822 il fut nommé membre de la commission médicale du Hainaut, et bientôt après il en devint le président. La supériorité de François avait été d'autant plus aisément reconnue et acceptée de ses confrères, qu'elle cherchait moins à s'imposer : il était aussi modeste qu'intelligent et instruit, et l'aménité de son caractère, rehaussée par la délicatesse exquise de ses manières, donnait à son commerce un charme qui séduisait. Plusieurs travaux publiés dans divers recueils étendirent bientôt sa renommée scientifique. En 1824

et 1825 il inséra dans les *Annales de la médecine physiologique* de Broussais deux Mémoires, l'un sur les inflammations chroniques des viscères de l'abdomen, l'autre sur les fièvres intermittentes pernicieuses. De 1825 à 1828, il publia dans la *Bibliothèque nationale et étrangère* différents Mémoires; nous n'en signalerons qu'un, qui doit être regardé comme une première ébauche du grand travail que François publiera plus tard et qui asseoira définitivement sa réputation de savant dans le monde médical, c'est un Mémoire traitant de l'oblitération des artères considérée comme une des causes de la gangrène dite spontanée. Au mois de mai 1827, un cas de gangrène spontanée s'était offert à l'habile praticien; cette maladie, si mal connue encore, fixa son attention et devint dès lors l'objet spécial de ses études. Il chercha vainement la lumière dans les écrits des médecins les plus estimés, il n'y rencontra qu'incertitude sur les causes et le traitement d'un mal que la science disait spontané pour se dissimuler, ce semble, à elle-même son ignorance. François ne se découragea point. « Irrité plutôt que vaincu par les obstacles, je le laisse parler lui-même, nous nous sommes mis à l'œuvre; nous avons travaillé, médité, surtout nous avons observé; enfin, moitié fort des travaux d'autrui, moitié riche de notre propre fonds, nous en sommes venu à dissiper l'obscurité qui s'était offerte à

nos yeux (1). » Pendant qu'il poursuivait ces études, la Société royale de médecine de Bordeaux convia précisément les praticiens à résoudre cette question en la mettant au concours. C'était en 1830. François descendit dans la lice et remporta le prix ; son travail fut couronné ; il y a plus, il plaça l'auteur au rang des maîtres de la science. On le comprendra par ces paroles du rapporteur de la commission chargée de l'examen des Mémoires : « Nous ne possédions rien de précis et de positif sur cette espèce de gangrène : nature, causes, symptômes, traitement, tout ici était en quelque sorte à découvrir ou à examiner de nouveau. » Et après le travail du jeune savant belge que reste-t-il à faire ? Rien ou presque rien, au témoignage du même rapporteur : « Si la question n'est pas complètement résolue, continue-t-il, il restera au moins très-peu de chose à faire à ceux qui voudront par la suite reprendre en sous-œuvre un pareil sujet. » Et en effet, Messieurs, il ne semble pas que rien d'essentiel ait été ajouté depuis à cette belle monographie ; elle fait encore autorité dans la science, et l'expérience a achevé de démontrer l'exactitude de celles même des vues de l'auteur qu'il n'était pas possible alors de contrôler.

Cette œuvre fut universellement applaudie et conquit au docteur François une brillante répu-

---

(1) *Essai sur les gangrènes spontanées, Avant-Propos*, p. x.

tation scientifique. Elle parut en 1832, et l'auteur la dédia à Léopold Ier, qui venait de consacrer notre indépendance nationale en acceptant la couronne de Belgique. François avait salué avec joie la chute de la domination néerlandaise et acclamé avec enthousiasme le mouvement vraiment libéral de 1830 ; c'est lui qui avait organisé la garde urbaine à Mons, et on le vit accourir un des premiers à Bruxelles pour y soigner les blessés.

L'année même où il publiait son *Essai sur les gangrènes spontanées*, le savant médecin rendit à la ville de Mons d'inappréciables services. L'invasion soudaine du choléra avait jeté partout l'épouvante. François combattit avec l'intelligence la plus courageuse cette terrible maladie; il organisa les services médicaux, et, pour mieux triompher de la panique qui s'était emparée des esprits et rassurer les personnes dont l'assistance lui était nécessaire, il n'hésita pas à s'installer en plein hôpital et logea au milieu des cholériques. Il adressa, à cette époque, plusieurs articles sur le choléra à la *Gazette médicale* de Paris.

Peu après, il fit une étude spéciale des maladies qui frappent les populations houillères, en rechercha les causes et signala plusieurs indications très-utiles à l'hygiène de ces nombreux ouvriers qui passent leur vie dans les mines.

Les études médicales n'absorbèrent point toute

l'activité intellectuelle de François. Il cultivait aussi la géologie, la minéralogie, la zoologie; il traita diverses questions relatives à ces sciences. Son esprit, ouvert aux choses les plus différentes, s'intéressait à toutes les branches des sciences et des lettres. Il fut un des fondateurs de la *Société des sciences, des arts et des lettres* du Hainaut, inaugurée à Mons le 13 juin 1833. En ouvrant la séance solennelle de cette Société le 14 mars 1834, il exprimait le vœu que la Belgique, désormais indépendante sous le rapport politique, le devînt aussi sous le rapport intellectuel : « Puisque le Belge, disait-il, possède enfin une patrie dans l'ordre politique, qu'il s'en crée une dans le domaine de l'intelligence. Si, par son courage, la Belgique a su s'élever au rang de nation, que, par les faveurs qu'elle accorde aux sciences et aux arts, elle prenne aussi place parmi les peuples éclairés; qu'elle ait ses littérateurs, ses artistes, ses savants, ses écrivains, ses hommes de génie, mais reconnus, jugés, applaudis et récompensés par elle. » François devait être, et par son exemple et par les encouragements qu'il ne cessa de prodiguer aux jeunes gens curieux des choses de l'esprit, l'un des principaux promoteurs du mouvement intellectuel qui honore notre pays. Nommé président de la *Société des sciences, des arts et des lettres* dès sa fondation, il le demeura jusqu'au jour où l'épiscopat belge l'appela à occuper une chaire

à l'Université catholique de Louvain. Sa popularité était grande, et il en usait dans l'intérêt des lettres.

Un homme, Messieurs, si riche, si généreuse, si honnête que soit sa nature, est incomplet tant qu'il n'est pas chrétien. Nul ne le comprenait mieux que notre éminent collègue dans les années qu'il passa au milieu de nous. Jamais il ne fut hostile à la religion; il se plaisait même, dans sa vieillesse, à rappeler que dans sa pratique médicale, à l'époque où il n'était pas croyant, il avait néanmoins toujours scrupuleusement rempli ses devoirs de médecin en avertissant ses malades de se préparer à paraitre au tribunal de Dieu. François, comme la foule des incroyants, avait vécu étranger aux enseignements de l'Eglise catholique; il ne savait rien de cette grande religion qui est le fait capital de l'histoire de l'humanité, et ce noble esprit, si curieux de tout apprendre, avait négligé l'étude de la chose qui seule importe souverainement à l'homme. On oublie trop aujourd'hui, dans ces matières de l'ordre moral, qu'il y a des ignorances coupables et des erreurs criminelles, et que c'est une obligation pour l'homme de connaître la vérité et de lui obéir. Il faut nier la raison pour ne pas confesser qu'un être intelligent et libre est tenu de chercher à savoir quelle est sa fin et quelle est la voie à suivre pour y atteindre. Il appartient à Celui qui sonde les cœurs et

les reins de discerner à quel point, dans tel cas donné, l'ignorance religieuse est réellement coupable.

Sitôt que l'homme excellent que nous pleurons eut abordé l'étude sérieuse et sincère de la doctrine catholique, il en reconnut la vérité, et sa foi ne tarda pas à se réveiller plus vive et plus forte que dans son enfance. Il avait une femme aussi distinguée par l'intelligence que par le cœur et très-instruite de la religion ; secondée par un vénérable curé de Mons, elle fit lire à son mari des ouvrages religieux très-solides et devint le glorieux instrument dont Dieu se servit pour le ramener aux croyances et aux pratiques chrétiennes.

Je dois rappeler ici un fait qui, assez longtemps avant sa conversion, produisit une vive impression sur l'âme honnête et naturellement religieuse de François. Il avait eu, comme médecin, des relations avec un conventionnel célèbre, Barère, réfugié à Mons sous le gouvernement de la restauration; il recevait les confidences de ce révolutionnaire, et il avait vu, avec une clarté sensible, que l'âme humaine aussi a ses plaies, parfois plus cuisantes que celles du corps. L'ombre de l'infortuné Louis XVI poursuivait jour et nuit le régicide ; il était en proie à des terreurs et à des remords cruels que toutes les ressources de la médecine étaient impuissantes à calmer. Notre regretté collègue

avait gardé un souvenir ému de ces scènes déchirantes (1).

François fut nommé professeur ordinaire à la Faculté de médecine de l'Université de Louvain au commencement de 1838; il remplaçait le docteur Van Esschen, prématurément enlevé à la science et à l'enseignement, et était chargé de faire les cours de pathologie interne et de médecine légale. Il entra en fonctions dès le 1er mai 1838. Il apportait à notre jeune Université catholique une belle renommée médicale. Homme d'étude et homme d'action, savant distingué et praticien éminent, esprit solide, clair, d'une grande souplesse et d'une culture très-variée, habitué à exposer et à discuter les questions médicales, doué d'une parole facile et élégante, François devait réussir dans l'enseignement. Il y obtint en effet le plus brillant succès; et comme chez lui les qualités du cœur étaient en parfaite harmonie avec les dons de l'esprit, il conquit l'affection de ses élèves en même temps que leur estime. Au reste, Messieurs, qui l'ignore? le spirituel et aimable professeur sut se créer tout de suite, au sein du Corps académique et de la

(1) C'est Barère qui, président de la Convention à la fin de 1792, avait prononcé cette horrible parole : « L'arbre de la liberté ne saurait croître s'il n'est arrosé du sang des rois. » Rentré en France après la chute de Charles X, il mourut en 1841.



société louvaniste, une position semblable à celle que la bonté de son caractère, plus encore que la distinction de son intelligence, lui avait faite à Mons; il était universellement aimé et recherché; il y fut, pendant bien des années, le centre d'un cercle brillant et nombreux.

Je suis trop incompétent, Messieurs, pour caractériser et apprécier les leçons que ce cher et savant collègue fit, durant un espace de trente années, à l'Université catholique; j'abandonne à M. le professeur Van Kempen la tâche de mettre dans tout son jour la valeur scientifique de ce maître si distingué. Des deux cours dont il était chargé, la pathologie interne et la médecine légale, le premier est d'une importance manifestement capitale dans l'enseignement de la médecine, et il semble réclamer à la fois un praticien et un homme d'étude. Le professeur François, dans une pratique longue et très-riche, avait observé par lui-même bien des maladies, analysé leurs symptômes, scruté leurs causes; il voulut ajouter à cette précieuse expérience personnelle, s'accroissant chaque jour, et l'expérience de ses plus savants confrères et la lumière de leurs recherches théoriques, en s'astreignant à lire toutes les publications médicales de quelque valeur; et fécondant par un sérieux travail de son intelligence ces observations et ces lectures, il en forma un cours singulièrement instructif. Il suivait d'un œil très-attentif les vicis-

situdes et les progrès de la science. Nul écrit, nul travail important, ne lui échappait. Servi par une mémoire vraiment exceptionnelle, qu'il eut le rare privilége de conserver inaffaiblie jusqu'aux derniers jours de sa vieillesse, il n'oubliait rien de ces incessantes lectures. Aussi passait-il pour un des médecins les plus érudits de notre temps. Au témoignage de juges compétents et dont l'opinion ne saurait être suspecte, il était sans contredit le plus savant pathologiste de la Belgique. Le laborieux professeur faisait part à ses élèves des richesses abondantes accumulées par ce travail ininterrompu. Presque chaque année il remaniait son cours ou y ajoutait des éléments nouveaux. A l'âge de soixante-dix-huit ans encore, peu de semaines avant de mourir, il revisait ses leçons et les enrichissait d'observations puisées dans de récents ouvrages. Ce vigoureux et actif vieillard ne reculait devant aucun labeur pour aplanir à ses élèves la route de la science et les initier à tous ses développements. Et chez lui la pureté et l'élégance de la forme répondaient à la richesse du fond. Nous l'avons dit déjà, et nul d'entre vous ne l'ignore, François était un esprit littéraire autant que scientifique.

Profondément dévoué à ses élèves, ce professeur éminent était fier de leurs triomphes et se montrait toujours prêt à aiguillonner leur zèle et à concourir, même en dehors de ses leçons

académiques, à leur progrès dans la science. En 1863, quelques étudiants de la Faculté de médecine eurent l'heureuse pensée de fonder une Société où ils discuteraient entre eux, sous l'œil et avec la participation de leurs professeurs, des questions médicales. François accepta la présidence de cette Société, qui ne tarda pas à devenir prospère et à produire les meilleurs fruits ; il assista très-régulièrement à ses séances, prodiguant à tous ses membres les conseils et les encouragements, et cette année encore il se plaisait à nous entretenir des travaux de la Société et du talent qu'y révélaient plusieurs de ses jeunes amis. Ce bon vieillard était là comme un père au milieu de ses enfants (1).

L'illustre et zélé professeur, par ses leçons, par ses conseils, par son autorité, a contribué, dans une large mesure, à former cette phalange si nombreuse de médecins instruits, habiles, sérieusement chrétiens, qui sont la joie et l'orgueil de l'Université catholique, leur mère.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous parle des diverses publications faites par François pendant sa carrière professorale ; je suis trop étranger aux études médicales pour oser me le permettre, et d'ailleurs je m'aperçois

(1) Voyez dans l'*Annuaire* de 1864 le premier *Rapport sur les travaux de la Société de médecine*, par M. Eugène Hubert, secrétaire.



que je deviens long. Il eut l'honneur de figurer parmi les fondateurs de l'Académie royale de médecine en 1841. La série des travaux publiés par la savante Compagnie s'ouvrit en 1842 par un Mémoire de notre collègue *sur les convulsions idiopathiques de la face*. En 1866, lors du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Académie, M. le Dr Warlomont, dans une notice consacrée aux travaux de la Compagnie, s'exprimait ainsi sur ce Mémoire et sur son auteur : « Une faveur du sort nous met, au début de notre tâche, en présence d'un travail dû à l'un des doyens de cette assemblée, le maître de beaucoup d'entre nous et l'un des plus éminents et des plus dignes praticiens dont s'honore la Belgique... Il n'est pas un traité de pathologie moderne qui ne renferme la description de la maladie caractérisée d'une manière si complète par M. François, et l'Académie a été merveilleusement servie en rencontrant une aussi intéressante communication pour ouvrir la série de ses Mémoires. »

François, comme le rappelait naguère en si bons termes M. le Dr Tallois (1), fut un des membres les plus actifs de l'Académie. Il y fit une multitude de Rapports sur les sujets les plus divers et y lut plusieurs discours. Son concours ne cessa qu'avec sa vie. Il achevait à peine un

(1) Discours prononcé aux funérailles de M. François par M. Tallois, secrétaire de l'Académie royale de médecine.

Rapport sur la dernière épidémie du choléra quand la mort vint nous l'enlever.

C'est en 1866, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la création de l'Académie, que François fut promu au grade d'officier de l'Ordre de Léopold; il avait été nommé chevalier du même Ordre le 10 mars 1847.

Je ne puis me défendre de signaler au moins, en passant, le remarquable Discours consacré par le savant académicien à l'éloge de Verheyen et lu dans la séance solennelle de l'Académie le 31 octobre 1847. Héritier du génie de notre grand Vésale et son émule, Verheyen, cette autre gloire de l'ancienne Université de Louvain, contribua puissamment aux progrès de l'anatomie (1) : « il l'enrichit de découvertes d'un grand intérêt qui, en immortalisant son nom, sont devenues pour toujours du domaine de la science (2). » Son docte panégyriste démontre que Verheyen ne fut pas seulement un anatomiste du plus haut mérite, mais que, rompant avec la plupart des préjugés des médecins de son époque, il indiqua la voie où devait entrer la physiologie pour devenir une science sérieuse. Il avait compris que la connaissance exacte des organes et de leurs fonc-

---

(1) Verheyen, fils d'un laboureur du village de Verbroeck au pays de Waes, mourut professeur à Louvain en 1710.

(2) *Eloge de Verheyen, ancien anatomiste belge et professeur à l'Université de Louvain,* par V. François, p. 19. Bruxelles 1847.

tions doit précéder, en l'éclairant, l'étude des maladies, et qu'ainsi l'anatomie et la physiologie sont l'introduction nécessaire de la pathologie : « Le médecin, disait-il, qui ignore la constitution naturelle et les opérations du corps n'acquiert que par une longue habitude et souvent au détriment des malades la connaissance des différentes maladies et de leur traitement ; au contraire, celui qui est initié à la structure du corps humain, aux fonctions et à l'usage des organes, celui-là comprend et prévoit par cela même la majeure partie des maladies dont ces organes sont le plus souvent affectés. » Ce qui étonne, Messieurs, c'est que la science médicale ait mis de longs siècles à se convaincre d'une vérité si simple et si évidente. Preuve nouvelle de cette incurable légèreté de l'esprit humain, qui est le principal obstacle au progrès scientifique.

Dans cet *Eloge de Verheyen*, François, après avoir loué les écrits de l'illustre savant, cite cette parole de Cuvier : « Ce qu'un grand médecin laisse par écrit n'est souvent que la moindre partie des services qu'il a rendus aux hommes ; » et commentant ensuite ce mot, il ajoute : « Comment serait-elle révélée la partie la plus large des bonnes actions du médecin? Enregistre-t-il, pour les livrer au grand jour de la publicité, les soins, les consolations, les secours de tout genre qu'il prodigue journellement à

l'indigence? Certes, non : les confidences du malheureux, les services qu'il lui rend, il les ensevelit dans le secret de son cœur. Et ce ministère sacré, le médecin l'exerce, l'exerce encore, l'exerce toujours, bien qu'il n'ignore pas, car l'expérience est un grand maître, que tant de labeurs, de fatigues et de sacrifices ne lui seront comptés que par le pauvre et par Celui qui sait tout et n'oublie rien. Tel a dû être, tel a été Verheyen, lui dont l'amour pour l'humanité éclate partout dans ses actes et dans ses écrits (1). »

Disons-le sans crainte, Messieurs, le grand médecin que nous venons de perdre s'est peint lui-même en esquissant ce portrait de Verheyen. François a laissé, comme Verheyen, des écrits de la plus haute valeur; mais ces écrits ne représentent que la moindre partie des services qu'il a rendus. Je ne sache rien de plus noble, dans l'ordre humain, que la profession médicale généreusement comprise. Sans doute la médecine n'est pas toujours, comme elle se nomme un peu fastueusement peut-être, l'art de guérir; mais elle est au moins l'art de soulager et d'adoucir les souffrances qui désolent l'humanité, c'est un baume dont la présence tempère la douleur de ces cuisantes et innombrables plaies que recèle

(1) P. 28-29.

une race déchue et infirme : le médecin instruit, dévoué et discret est une source d'inappréciables bienfaits. Portant un regard scrutateur et ami sur les blessures les plus secrètes, confident des larmes les plus amères parce qu'elles se doivent cacher, il trouve dans son art et dans son cœur des adoucissements pour toutes les peines. Il exerce une sorte de sacerdoce. Et lorsque, s'associant au sacerdoce réel établi par Jésus-Christ, il comprend la nécessité d'en appeler à celui-ci pour accomplir les guérisons morales où lui-même est impuissant, le médecin met le comble à sa mission consolatrice et achève par là l'œuvre de réparation à laquelle le voue sa destinée. Tel était bien, Messieurs, le docteur François, comme nous l'avons connu : médecin éminent, homme de cœur, chrétien profondément convaincu. Il voyait autre chose dans ses malades que cet organisme fragile où tout, suivant la parole d'Héraclite, est dans un flux et un écoulement perpétuel et qui lui-même est condamné à se dissoudre ; il savait cet organisme animé par une âme impérissable, intelligente, libre, capable de mérite et de démérite, ayant ses joies et ses douleurs, soumise, il est vrai, à l'influence du corps qui lui est uni, mais exerçant sur ce même corps une action profonde et incessante dont le médecin doit nécessairement tenir compte; il ne croyait pas, comme l'imaginent tant de médecins qui se soucient médiocre-

ment de la logique, que la raison et la conscience, qui se manifestent dans tout être humain, y fussent des effets sans cause. Le matérialisme, Messieurs, cette négation brutale de la personnalité humaine et qui, faisant de l'homme un pur animal, rabaisserait la médecine aux proportions de l'art vétérinaire, serait pour nous un inexplicable mystère si tout ne s'expliquait par les défaillances de la raison et de la liberté morale. Cette ignoble doctrine révoltait profondément la nature si élevée de François, il n'en parlait qu'avec une horreur mêlée de mépris. Il professait hautement le spiritualisme chrétien. Il voyait dans l'homme les marques éclatantes de sa grandeur morale, en même temps qu'il y discernait les douloureux stigmates de sa déchéance.

Il avait une foi très-ferme et très-vive. Le christianisme pleinement accepté était devenu pour lui une source de consolation et de bonheur, il y avait trouvé la réponse à toutes les aspirations et à tous les besoins de la nature humaine. Il s'étonnait que des esprits sérieux et honnêtes s'arrêtassent à une prétendue opposition entre la raison et la foi, dont la merveilleuse harmonie le saisissait, et il répétait volontiers après Leibniz, le génie le plus vaste et le plus complet des temps modernes : « Ce qui en nous est contraire aux mystères n'est pas la raison, ni la lumière naturelle...; c'est corruption,

c'est erreur ou préjugé, c'est ténèbres (1). — Plein d'amour pour l'Eglise catholique, sa mère, la vraie mère du genre humain, François s'intéressait vivement à ses progrès et nous parlait avec bonheur du miracle continu de son expansion dans le monde. Il était fier de sa foi et s'efforçait d'en reproduire dans sa conduite les enseignements et l'esprit. Il se montrait fidèle à tous les devoirs du chrétien. Il avait une piété réelle. Dans les dernières années de sa vie, il avait l'habitude, au déclin du jour, de se recueillir, dans le secret de sa chambre, devant Dieu et de vaquer pendant une heure à la prière et à de pieuses lectures. Il faisait ses délices de l'*Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales et de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Un tel chrétien ne pouvait être surpris par la mort; il s'y préparait chaque jour. Nous le vîmes plusieurs fois pendant sa courte maladie. Il souffrait cruellement; mais le trouble de sa nature organique n'atteignait point la sérénité de son âme : il priait au milieu de ses souffrances. Le mal déjoua tous les efforts de la science le plus affectueusement dévouée. Notre cher malade comprit que sa fin était proche. Il reçut avec ferveur les sacrements des mourants, et le 30 janvier il expira doucement, entouré de sa famille en pleurs.

---

(1) *Essais de théodicée. Discours de la conformité de la foi et de la raison*, n. 61.

Le professeur François, Messieurs, ne s'est pas présenté les mains vides au tribunal de Dieu ; il y a paru chargé de bonnes œuvres : c'est un vaillant ouvrier à qui le Père de famille aura donné une récompense infinie. Sur cette terre, sa mémoire vivra honorée et aimée.

—

DISCOURS PRONONCÉ LE 20 FÉVRIER 1868, APRÈS LES OBSÈQUES DE M. V. J. FRANÇOIS, PROFESSEUR DE PATHOLOGIE INTERNE A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PAR M. E. M. VAN KEMPEN, DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

—

Monseigneur, Messieurs,

La Faculté de médecine de l'Université catholique, préservée, depuis bien longtemps, d'une manière vraiment étonnante, contre les coups redoublés que la mort frappe impitoyablement dans les rangs du Corps professoral, vient à son tour, après les deuils déjà si nombreux des autres Facultés, d'éprouver une perte cruelle par la mort brusque et presque inattendue de son doyen d'âge Victor Joseph François.

Je viens au nom de mes chers collègues de la Faculté de médecine et au nom de l'amitié rendre un dernier et juste tribut de regrets à ce professeur; dont l'enseignement et la renommée de savant ont, pendant trente ans, jeté un si vif éclat sur la chaire de pathologie interne de la Faculté de médecine de Louvain.

Une voix plus éloquente et plus autorisée que la mienne, celle du chef très-vénéré de notre

Université, parcourant les différentes phases de la vie si pleine de notre regretté collègue, a fait ressortir les belles qualités de l'homme privé et du professeur accompli.

Il ne me reste pour tâche, Messieurs, que de vous retracer ses titres comme savant, les services qu'il a rendus à la science médicale et la manière dont il s'y est préparé.

Victor Joseph François, né à Lille le 28 janvier 1790, s'adonna, dès sa plus tendre jeunesse, à la culture des belles lettres, et jeta ainsi la base d'une bonne éducation intellectuelle. Il lut et relut les chefs-d'œuvre de la littérature latine et française, les dévora, selon sa propre expression, au point qu'aidé par une mémoire extraordinairement fidèle, il pouvait, dans sa verte vieillesse, en citer encore les principaux passages. De là cette richesse d'idées, cette facilité de bien dire, cette promptitude d'élocution, cette verve, cet esprit si fin et si délicat qui le caractérisèrent pendant toute sa vie et qui ont toujours fait le charme de ses conversations. Cette éducation intellectuelle le prépara à occuper un rang distingué dans la société et l'aida merveilleusement dans l'exercice si difficile de l'art de guérir.

Jeune encore, Victor François eut un attrait irrésistible pour l'étude des sciences naturelles. Dans ses moments de loisir, il fréquentait régulièrement l'officine d'un pharmacien, pour s'initier dans les sciences accessoires de la médecine,

la physique, la chimie et la botanique. Cette dernière science surtout, si bien faite pour rapprocher la créature de son Créateur, faisait ses délices. Combien de fois ne nous a-t-il pas raconté le bonheur et les jouissances qu'il a éprouvés dans ses herborisations quotidiennes! Aussi connaissait-il la Flore complète des contrées qu'il a habitées, et sut-il, dans le cours de sa vie, faire un judicieux emploi des vertus précieuses que Dieu a données aux plantes médicales.

Le jeune François suivait ainsi la meilleure méthode pour enrichir son intelligence des sciences naturelles, si utiles à la médecine. Ces sciences, comme vous le savez, Messieurs, sont fondées sur l'observation, et l'observation n'est autre chose que l'expression rigoureuse du témoignage de nos sens. Il serait par conséquent illogique d'étudier les sciences naturelles de la même manière que les sciences métaphysiques ou abstraites; leur enseignement oral doit toujours être complété par des exercices pratiques.

Son éducation littéraire et scientifique terminée, Victor François, doué d'une rare sensibilité et d'un cœur compatissant, se sentit porté à embrasser la belle carrière de l'art de guérir. Il se rendit à Paris pour y étudier les sciences médicales sous la direction des maîtres les plus illustres. C'était la période la plus brillante de l'organicisme, alors que l'école de Paris, marchant sur les traces de Morgagni, donna à la

médecine, par l'étude de l'anatomie pathologique, un degré de certitude qu'elle n'avait pas encore atteint. Le génie de Bichat avait fait entrer en compte un nouvel élément, *l'étude des altérations des tissus*, comme J. Müller et Virchow viennent d'introduire en pathologie l'examen des *modifications des éléments primitifs et de la cellule.* C'était à l'époque où Pinel, alors chef d'école, s'illustra par la publication de sa nosographie philosophique, et plus tard, par ses travaux sur la folie. C'était alors que les Avenbrugger, les Corvisart et les Laënnes, appliquèrent l'auscultation et la percussion à l'étude des maladies des poumons et du cœur.

Pendant son séjour à Paris, François apprit à connaître deux jeunes savants qui ont signalé leur passage dans la science par des ouvrages remarquables : Desprez et Lallemand. Il se lia avec eux d'une franche amitié que devaient rendre plus étroite encore les joies et les épreuves d'une commune carrière. Desprez, Belge de naissance, devint un physicien distingué, professeur à la Sorbonne et membre de l'Institut. Lallemand, auteur de lettres très-estimées sur les maladies de l'encéphale, acquit une réputation européenne par l'art de guérir les maladies des voies urinaires. Ces liens d'amitié intime, contractés pendant la jeunesse, ne furent jamais rompus; au contraire, quelques visites faites par ces deux savants à notre professeur

de pathologie interne vinrent encore les resserrer davantage.

Le 31 juillet 1813, V. François présenta et soutint à la faculté de médecine de Paris ses thèses sous la présidence de l'illustre Pelletan; on aime à relire sur le premier feuillet de sa Dissertation le nom de ses autres juges : Vauquelin, collaborateur infatigable et dévoué de Fourcroy, Laurent de Jussieu, l'immortel auteur du *genera plantarum*, Dupuytren, le prince des chirurgiens, Richerand, publiant à vingt-et-un ans un traité de physiologie paré de toutes les grâces du style.

L'*hémopthysie*, maladie si commune et d'autant plus redoutable qu'elle a son siége dans un organe des plus essentiels et en même temps des plus délicats : tel fut le sujet de sa Dissertation. Il sut y revêtir la science de tous les ornements d'un style élégant et facile. « Heureux, dit-il, à « la fin de la préface, si j'ai réussi dans mon en- « treprise et satisfait mes professeurs! mais « plus heureux encore, si les recherches que m'a « fait faire cette thèse m'ont rendu capable de « donner un jour à d'autres les secours précieux « qui m'ont conservé un père chéri! »...

Nobles paroles qui peignent admirablement notre très-regretté collègue!!...

François venait de soutenir sa thèse, lorsque le baron Percy, alors médecin en chef d'une division de l'armée française, l'envoya en Belgique,

pour être attaché comme médecin à la prison de Mons. La Providence lui avait ainsi ménagé une position où il pût révéler sa grande intelligence, multiplier ses talents et exercer son noble désintéressement. Quelle belle mission, mais aussi quelle immense responsabilité que celle du médecin! François en était profondément convaincu... Personne mieux que lui ne savait que si l'art de guérir est la plus utile des professions libérales, c'est aussi la plus difficile des sciences humaines.

Ce serait ici, Messieurs, le lieu de dérouler devant vous le tableau des qualités du médecin parfait. Tâche immense ! peut-être au-dessus de mes forces. Je me permettrai cependant de vous rappeler qu'un médecin doit unir à de vastes connaissances scientifiques et pratiques un coup d'œil juste, un jugement vrai, une prudence discrète et, par-dessus tout, une sollicitude infatigable, un dévoûment sans bornes, une héroïque abnégation de soi-même : il doit être le même partout, sur le champ de bataille comme dans l'atmosphère pestilentielle des hôpitaux, au grabat du prolétaire comme au lit du riche, dans les chaumières comme dans les palais.

Tel fut François : plein de science, de dévoûment, d'abnégation et de charité... *Vir bonus, medendi peritus...*

En 1814, une épouvantable épidémie de typhus exanthématique, de la forme la plus dangereuse,

s'abat sur les débris de l'armée française, passant à Mons, à son retour de la campagne désastreuse d'Allemagne. Le fléau s'étend même aux malheureux soldats accourus de tous les points de l'Europe coalisée. Tous les hôpitaux et asiles de Mons sont encombrés de malades.

C'est là pour François un champ d'honneur. Il brave l'épidémie, lutte corps à corps avec le terrible mal et arrache à la mort un grand nombre de victimes. Cette noble conduite justement appréciée par le gouvernement français lui valut une récompense honorifique. Il fut jugé digne d'être nommé chevalier de la légion d'honneur, mais à cause des événements politiques survenus à cette époque, il ne reçut cette distinction qu'en 1852.

Plus tard, en 1832, François déploya les mêmes qualités de médecin prudent, dévoué et désintéressé, lors d'une effroyable épidémie de choléra qui vint décimer la ville de Mons. Il organisa les services médicaux et s'installa à l'hôpital au milieu des cholériques, pour rassurer ses infirmiers et diminuer la panique générale.

Nationalisé Belge sous le gouvernement hollandais, il devint secrétaire, puis président de la commission médicale du Hainaut. — Sa nombreuse clientèle ne l'empêchait pas de suivre les progrès des sciences médicales. Il insérait dans les journaux de médecine et dans diverses publications périodiques un grand nombre d'articles

sur les sujets les plus variés. En même temps il rédigeait un Mémoire de longue haleine, intitulé *Essai sur les gangrènes spontanées*. Cette œuvre, la plus achevée qui soit sortie de sa plume, a été couronnée en 1830 par la Société royale de médecine de Bordeaux (1).

Dans ce livre François démontre, moitié fort des travaux d'autrui, moitié riche de son propre fonds, comme il le dit lui-même, que les gangrènes spontanées, caractérisées extérieurement par la mortification d'une partie ou de la totalité des tissus des membres, ont pour cause anatomique ou interne un obstacle au cours du sang. François est arrivé à ce résultat important en suivant la méthode naturelle de passer du connu à l'inconnu, de remonter des effets aux causes, et en recherchant, dans la masse des faits soumis à son investigation, quel était le phénomène le plus général, celui qui accompagne tous les autres, qui forme pour ainsi dire le caractère essentiel de la maladie. Voici du reste le jugement porté sur l'ensemble du Mémoire par le rapporteur de la Société royale de médecine de Bordeaux. « Nous ne possédions, « dit-il, rien de précis et de positif sur cette « espèce de gangrène. Nature, causes, symp- « tômes, traitement, tout ici était en quelque « sorte à découvrir ou à examiner de nouveau.

(1) *Essai sur les gangrènes spontanées*. Mons 1832.

« Il vous appartenait, Messieurs, d'avoir eu les « premiers l'heureuse idée d'inviter les prati- « ciens à remplir une lacune de cette importance. « Pénétrés des besoins de la science, sans cesse « occupés à en propager les dogmes et à en re- « culer les limites, vous avez acquis, en cette « occasion, des droits d'autant plus grands à la « reconnaissance et aux éloges de vos confrères, « que si la question proposée par vous ne se « trouve pas complètement résolue, il restera « du moins très-peu de chose à faire à ceux qui « voudront par la suite reprendre en sous-œu- « vre un pareil sujet. »

Je suis heureux, Messieurs, de pouvoir déclarer que ce jugement, si favorable pour notre regretté collègue, reste jusqu'à ce jour sanctionné par le public médical. En effet, voici ce qu'en dit Lebert dans un ouvrage de médecine très-estimé en Allemagne : le *traité de pathologie et de thérapeutique spéciales*, rédigé par Virchow (1). « Relativement à l'obturation des « artères, comme cause des gangrènes sponta- « nées, on rencontre des matériaux disséminés « dans les ouvrages de quelques auteurs anciens, « surtout dans ceux de Fabrice d'Hilden, et dans « ceux plus modernes d'Hodgson, Breschet,

(1) *Traité de Pathologie et de Thérapeutique spéciales*, rédigé par Virchow, vol. 5, II part. pag. 41. *Maladies des vaisseaux sanguins et lymphatiques*, par Lebert, Berlin 1861.

« Corvisart, Andry, Delpech, Dubreuil, Alibert,
« mais tout spécialement dans le Mémoire de
« M. François, œuvre si complète et composée
« avec tant d'exactitude. »

Je puis ajouter, Messieurs, que cette œuvre est riche d'érudition et qu'on y trouve un véritable talent d'écrivain. Aussi, après cette publication, François fut-il comblé de distinctions honorifiques, nommé membre de la Société géologique de France, de la Société royale de médecine de Bordeaux, de la Société royale d'Arras, de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, etc.

Livré pendant longtemps à la pratique de la médecine dans un centre de mines de houille les plus riches qui soient connues, François a eu de fréquentes occasions de se trouver en contact avec la population qui les exploite, et il a profité de cette position particulière pour étudier autant que possible les mœurs et surtout les maladies de cette classe d'hommes intéressante sous tous les rapports. C'est ainsi qu'il a successivement porté son attention sur l'anémie, l'asthme, la bronchorrée, les affections du cœur, l'expectoration charbonneuse, l'emphysème pulmonaire dont ils sont fréquemment atteints. Il a consigné ses considérations et ses vues sur ces maladies dans les journaux scientifiques de cette époque. A cette occasion il a eu judicieusement recours à l'hygiène, ou l'art de conserver la santé, pour

signaler plusieurs indications propres à prolonger la vie des mineurs.

Malgré cette vie si occupée, malgré ces labeurs incessants et si nombreux de l'écrivain et du médecin praticien, François, animé d'un désir insatiable d'étendre les limites des sciences naturelles et de répandre les bienfaits de la culture des belles lettres, fonda à Mons la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, dont il fut le président, et prit part à l'érection de la société des bibliophiles et à l'établissement de diverses sociétés savantes de la Belgique. Il contribua ainsi à rehausser l'éclat de notre jeune nationalité et à ajouter quelques fleurons à la couronne de sa patrie adoptive.

En 1838, Victor François était par tous ses travaux antérieurs naturellement désigné au choix de Nos Seigneurs les Évêques pour la chaire de pathologie interne, devenue vacante à l'Université catholique de Louvain par la mort prématurée de Van Esschen. Ce dernier nom, Messieurs, vous rappelle, sans doute, cet autre vaillant champion de la science, qui, à en juger par ses divers écrits et surtout par son Mémoire sur le choléra, a dû contribuer puissamment à fonder la réputation scientifique de la nouvelle Université.

Victor François, entouré de l'estime générale, illustra, durant trente années, cette chaire de pathologie, ainsi que celle de médecine légale.

Il y mit bientôt en évidence les rares ressources de son intelligence, ses précieux talents fécondés par une infatigable application à l'étude, sa vaste érudition soutenue par une mémoire étonnante, et répandit autour de lui le trésor inépuisable de ses connaissances littéraires et scientifiques.

Tout entier à ses devoirs de professeur, il remplissait ses fonctions avec la scrupuleuse exactitude qui est la politesse des maîtres en même temps qu'un exemple. Son activité était sans égale, sa loyauté exquise, et en toutes choses il mettait le plus noble désintéressement.

Dès le début de son professorat, ses leçons s'élevèrent au niveau de la science moderne et, jusqu'à la fin de sa vie, elles renfermèrent le bilan exact de ses progrès. Clair, méthodique, concis et élégant, François aimait à donner des tableaux complets, des peintures vivantes, véritables photographies des maladies. Il se plaisait aussi à décomposer le fait pathologique dans sa forme primitive et dans ses formes concomitantes, rattachant tout phénomène morbide à une altération anatomique. Il avait soin de faire ressortir les caractères essentiels de la maladie dans un ordre serré et rigoureusement analytique, en dépouillant sa description des détails de peu d'importance. Sans blâmer absolument les essais, il croyait qu'avant d'être acceptés, ils devaient avoir reçu la sanction de l'expérience.

Puisant à larges mains dans les matériaux accumulés de son observation et de son expérience, il formula des préceptes positifs qui embrassent jusqu'aux plus minces détails de la pratique. C'est par là que son cours de pathologie excella entre tous, eut un grand retentissement dans le pays, fit les délices de ses élèves et devint le guide assuré des jeunes praticiens. Du reste, Messieurs, le mérite du maître est attesté par le nombre considérable de médecins distingués sortis de notre école, et tous se rappelleront toujours avec reconnaissance qu'ils ont été ses disciples.

Environné de la confiance, de l'estime et de la considération de ses élèves, Victor François fut nommé par eux président de la Société médicale des étudiants, instituée dans le but d'acquérir, par des discussions scientifiques, l'habileté et la correction de la parole, en même temps que d'apprendre à préciser et à développer les notions acquises par l'enseignement du maître et la lecture des livres.

Dans ses relations avec ses collègues il fut aimé de tous ; il se fit remarquer surtout par l'aménité de son caractère, l'élégance de son langage et de ses formes, par sa conversation parsemée d'anecdotes ou de bons mots, et enfin par cette verve et cette finesse d'esprit qui font le charme de la vie commune et principalement de la société des savants.

Comme professeur éminent, médecin expérimenté et écrivain distingué, la place de Victor François était marquée à l'Académie royale de médecine. Aussi, en 1841, dès l'institution de ce corps savant, fut-il appeler à y siéger au milieu des Baud, des Seutin, des Van Coetsem et autres illustrations médicales du pays. Nul ne fut plus exact à remplir ses devoirs d'académicien. Ses nombreux travaux, notices et biographies y resteront en honneur.

Ses rapports surtout, aussi remarquables par la lucidité que par la rédaction, furent toujours accueillis avec de vrais sentiments de reconnaissance et d'estime. J'aime à citer, entre tous, ceux qu'il écrivit sur une épidémie de suette miliaire, sur l'angine couenneuse et sur l'épidémie de choléra qui, en 1866, ravagea la Belgique. C'est à ce dernier et volumineux Rapport qu'il a sacrifié les moments de loisir de la fin de sa vie; et il espérait même le compléter après l'examen d'une nouvelle série de Mémoires sur cette terrible maladie.

Dans les discussions, guidé par un tact médical parfait, François parlait avec une conviction profonde, excitait l'intérêt et savait captiver l'attention de ses collègues de l'Académie. La haute considération dont il était naturellement entouré lui fit même conférer une fois les honneurs de la vice-présidence de la compagnie. Mais, à cause de son grand âge, il crut devoir refuser cette marque de déférence.

Parmi les nombreuses communications de notre regretté collègue, j'ai à vous signaler, Messieurs, l'*essai sur les convulsions idiopathiques de la face*, une note sur l'immunité des houilleurs pour la phthysie pulmonaire, une autre note sur l'anémie des houilleurs, et enfin la biographie de Verheyen, professeur d'anatomie humaine à l'ancienne Université de Louvain.

Dans son essai sur les convulsions de la face il a eu pour but d'établir :

Que le nerf facial est susceptible d'être atteint idiopathiquement d'une affection qui occasionne des contractions des muscles de la face, comme il l'est d'une lésion qui produit la paralysie.

Enfin que les névroses convulsives idiopathiques de la face devront désormais entrer dans le cadre nosologique.

Ce dernier vœu a été pleinement satisfait. Il n'est pas un traité moderne de pathologie qui ne renferme la description de la maladie caractérisée d'une manière si complète par François. L'insertion dans les Mémoires de l'Académie a été offerte au travail de l'éminent professeur de Louvain, à la suite d'un remarquable rapport de M. Guislain, qui a su en faire ressortir toute l'importance et qui a été l'objet d'une intéressante discussion (1).

---

(1) Bulletin, tome II, 1re série, pag. 523.



Dans *la note sur l'immunité des houilleurs pour la phthysie pulmonaire* (1), François soumet à l'Académie ses vues et ses réflexions sur une observation qu'il a faite dès 1818, observation du plus haut intérêt : le privilége dont jouissent, en général, les ouvriers houilleurs d'être exempts de la phthysie pulmonaire. Le fait a été vérifié par un grand nombre de praticiens voués spécialement au traitement des populations charbonnières, non-seulement dans l'immense bassin du couchant de Mons, mais encore dans les charbonnages tant du centre et du levant de la province du Hainaut que du voisinage de Liége. En recherchant les causes de cette immunité des houilleurs pour la phthysie pulmonaire, notre regretté collègue espérait pouvoir soulever un coin du voile qui dérobe à nos yeux la connaissance des causes, ou du moins de la prophylaxie d'un des plus grands fléaux de l'espèce humaine.

Dans la séance du 28 mars 1857, François a déposé sous pli cacheté le résumé et les conclusions d'un Mémoire encore inédit sur l'anémie des mineurs en général. Il a donné lecture de ce résumé dans une séance suivante (2).

Il y indique les diverses causes de l'anémie des mineurs et prouve que cette maladie n'est

---

(1) Bulletin de l'Académie, tome XVI, 1re série, p. 555.
(2) Bulletin de l'Académie, tome IV, 2e série, n° 6.

pas seulement produite par une diminution de l'oxygène de l'atmosphère des houillières, mais qu'elle est encore compliquée d'un certain degré d'asphyxie dépendant d'une augmentation de la quantité d'acide carbonique et des émanations animales ainsi que de la jonction de certains gaz à l'atmosphère des mines.

Le principal point à signaler de la biographie de Verheyen, anatomiste belge et professeur à l'ancienne Université de Louvain, c'est que Victor François s'est particulièrement attaché à mettre en relief une œuvre de Verheyen que les biographes de ce savant ont eu le tort de passer sous silence, le dépouillant ainsi d'un de ses plus beaux titres aux hommages de la postérité. Il s'agit d'un livre simplement intitulé : *Supplément à l'anatomie du corps humain*, et qui n'est ni plus ni moins qu'un traité complet de physiologie. On y découvre déjà l'emploi de la méthode qui a élevé si haut, depuis, toutes les branches de l'histoire naturelle, c'est-à-dire l'observation des phénomènes, rendue aussi exacte que possible par tous les secours que nous prêtent la physique, la chimie, en un mot les sciences expérimentales. Il examine au microscope les liquides du corps, les soumet à l'action des acides, des alcalis, des sels; il les réduit en cendres, analyse celles-ci, en sépare et en pèse avec soin les éléments; tout cela avec une exactitude, une fidélité et un talent remar-

quables...... Honneur à François d'avoir préservé de l'oubli les belles recherches du professeur d'anatomie de Louvain, sorti d'un humble village du pays de Waes et digne successeur de Vésale!

Cependant, Messieurs, notre très-regretté collègue ne s'est pas contenté de consacrer sa vie à l'enseignement et à des publications scientifiques, mais encore que de moments sacrifiés au soulagement de l'humanité souffrante! que de soins donnés aux pauvres! que de malheureux arrachés à la maladie et auxquels avec la santé il a rendu le calme et le bonheur!! — Léopold Ier, voulant récompenser tant de travaux utiles à la science, tant de dévouement à l'humanité, le nomma chevalier de son Ordre. Il fut promu au grade d'officier en janvier 1867.

Messieurs, les hommes éminents n'excellent pas seulement par leurs talents et leurs connaissances variées, mais encore par un sens moral supérieur au moyen duquel ils se rattachent à la source de toute vérité et de toute bonté. Aussi notre regretté collègue était-il profondément chrétien. Bien que né au milieu des orages de la révolution, il avait puisé une foi vive, une charité sans bornes, dans l'objet même de ses études; car, disons-le avec confiance, Messieurs, les sciences médicales, bien loin d'affaiblir le sentiment religieux, tendent au contraire à l'exciter et à l'entretenir. N'est-ce pas dans le spec-

tacle imposant de la nature, objet constant des méditations du médecin instruit, que la Divinité se manifeste? L'observation attentive des œuvres de la création n'élève-t-elle pas nécessairement l'esprit vers l'auteur de tant de merveilles en remplissant l'âme d'adoration pour sa puissance, d'admiration pour sa sagesse et de reconnaissance pour sa bonté?

François, pieux par conviction, n'avait pas attendu que la mort vînt le surprendre pour s'y préparer. Sa vie, si bien remplie, y était une longue préparation. Parvenu à un âge déjà avancé, rien pourtant ne faisait présager qu'il dût nous quitter sitôt. Mais hélas! — les décrets de la divine Providence avaient marqué son heure!! Et malgré les soins assidus de ses collègues les plus habiles, il a succombé le 31 janvier de cette année, au milieu de ses enfants éplorés.

Ainsi est mort le professeur savant, le collègue affectueux, le maître de beaucoup et l'un des plus éminents praticiens dont s'honore la Belgique.

En lui l'Université de Louvain a perdu un de ses membres les plus respectables, et la science médicale belge une de ses plus légitimes illustrations.

DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS LE 3 JUILLET 1868, PAR N. J. LAFORET, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, APRÈS LE SERVICE CÉLÉBRÉ A L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE POUR LE REPOS DE L'AME DE MONSIEUR A. L. VAN BIERVLIET, PROFESSEUR ORDINAIRE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

—

Messieurs,

La mort ne se lasse pas de frapper dans les rangs du Corps académique. C'est à peine si elle nous laisse le temps de respirer entre deux tombes; c'est à peine si elle attend que nous ayons rendu les derniers devoirs à un collègue pour en enlever un autre! Quelle année funèbre pour l'Université catholique! Quel nécrologe! La parole est impuissante à déplorer les coups qui nous atteignent... Il ne nous reste, Messieurs et chers collègues, qu'à nous incliner, avec une soumission muette et respectueuse, sous la main de Dieu qui nous éprouve, mais ne nous abandonne point: il demeure toujours notre Père et il ne cessera point de veiller sur nous avec la plus tendre sollicitude.

Sans doute, quand on se place froidement au vrai point de vue des choses, ne consultant que la raison éclairée du flambeau de la foi chrétienne, on voit qu'il est peu raisonnable de pleurer la disparition d'hommes qui ont généreusement accompli leur tâche sur cette terre, où l'on ne séjourne que pour réaliser un but et se préparer, par là, à la vie qui est le terme et qui ne finit plus. Mais le sentiment revendique aussi des droits souverainement légitimes, et il n'est pas possible qu'une famille perde un de ses membres sans en ressentir une douloureuse impression. C'est un déchirement qui se produit, et il n'y a pas de déchirement sans douleur. Ah! Messieurs, la mort n'est pas l'ouvrage de Dieu, elle est une condamnation; voilà pourquoi, si naturelle et si douce qu'elle paraisse, elle garde je ne sais quel caractère sombre et pénible qui attriste.

L'excellent collègue qui vient de nous être enlevé a parcouru une carrière très-honorable, digne d'un savant et d'un chrétien; depuis assez longtemps déjà, sa vie penchait d'une façon visible vers son couchant; l'énergie morale, qui luttait chez lui contre les défaillances de l'organisme, ne pouvait dissimuler les signes d'un déclin trop manifeste, et le regard de l'amitié elle-même, si habile à se faire illusion, devait prévoir une fin prochaine. Et néanmoins cette mort, prévue et d'ailleurs si belle par le doux éclat du rayon céleste qui l'a illuminée, a dou-

loureusement retenti au sein du Corps académique, qui, lui aussi, est une famille dont les membres sont étroitement unis par la communauté des principes, l'unité de l'esprit et l'identité des vues. C'est pour nous un nouveau déchirement, ajouté à tant d'autres.

Pour moi, Messieurs, j'éprouve une émotion d'une nature à part toutes les fois que je vois disparaître un membre de notre première génération universitaire. Je ne puis oublier ce que notre cher établissement académique doit à ces hommes vaillants et généreux qui en ont hardiment posé les bases et élevé les premières assises. Le professeur Van Biervliet appartenait à cette génération, dont les rangs, hélas! s'éclaircissent avec une effrayante rapidité. Il fit partie de la Faculté de médecine dès l'année 1835, époque où elle s'organisa.

Il apportait à la Faculté naissante un nom déjà connu et un dévouement profond qui ne devait point s'attiédir par le cours des années. Le docteur Van Biervliet était un médecin chrétien dans la pleine acception de ce mot, et sa conduite fut toujours en harmonie avec sa foi. Durant les trente-trois années qu'il passa à l'Université catholique, il se montra constamment scrupuleux observateur du devoir, autant comme homme et comme père de famille que comme professeur. Sa vie s'écoula tranquille et pure, embellie par les charmes du foyer domestique et les pratiques

de la religion ; une mort admirablement sereine couronna cette pacifique et noble existence. Ce vrai chrétien a clos saintement sa carrière terrestre, se jetant avec une affectueuse confiance dans les bras de Celui qui, au moment de remonter à son Père, disait à ses apôtres : *Je vais vous préparer une place* (1). Il nous a légué de beaux exemples. Un coup d'œil rapide sur ses travaux et ses vertus nous sera tout ensemble une consolation et un enseignement.

Antoine Louis Van Biervliet naquit à Iseghem, petite ville de la Flandre, le 20 août 1802. Son père l'envoya de bonne heure au collége de Roulers, où il se distingua par son intelligence, son application au travail, et par une conduite exemplaire. L'excellente direction de cet établissement, dont la renommée n'a fait que grandir et qui compte aujourd'hui parmi nos meilleures maisons d'enseignement moyen, développa dans l'âme du jeune Van Biervliet les germes de piété solide qu'y avait déposés l'éducation du foyer domestique. Après avoir brillamment terminé ses études humanitaires, il se rendit à l'Université de Gand. Il avait choisi sa voie; il voulait embrasser la carrière médicale. A Gand comme à Roulers, il conquit l'estime et l'affection de ses maîtres. Il poursuivait avec un succès croissant

(1) *Joan.*, XIV, 2.

le cours de ses études académiques lorsque, en 1826, une épreuve inattendue et singulièrement pénible vint le visiter. Il eut le malheur de perdre son père. Louis Van Biervliet devenait tout à coup le chef de la famille et devait être le protecteur de quatre sœurs plus jeunes que lui. Il soutint chrétiennement cette épreuve et y puisa une plus grande virilité. Il acheva promptement ses études médicales. Le 18 juillet 1827, il fut proclamé Docteur en médecine *summa cum laude*, après avoir défendu avec beaucoup de talent une Dissertation latine *sur les propriétés vitales* (1). Le Doyen de la Faculté de médecine qui approuva cette thèse inaugurale était le professeur Kesteloot, dont le nouveau Docteur devint le gendre deux ans plus tard.

Le sujet choisi par le jeune récipiendaire prouve que les études physiologiques attiraient dès lors particulièrement son attention. Ce travail atteste des lectures sérieuses et révèle une clairvoyance qui annonce l'esprit scientifique. La forme en est correcte et pure; quoique simple et sévère, comme il convient à de tels écrits, elle ne manque pas d'une certaine élégance naturelle qui en rend la lecture agréable. J'abandonne à notre savant Doyen de la Faculté de médecine le soin d'apprécier, avec l'autorité d'un juge

(1) *Dissertatio inauguralis physiologico-practica de proprietatibus vitalibus.*



compétent, le mérite scientifique de ce premier essai et celui des autres publications médicales du docteur Van Biervliet.

Devenu médecin, Louis Van Biervliet pratiqua d'abord pendant quelques mois à Iseghem, sa ville natale. Ce théâtre était trop étroit pour son talent et pour son zèle. Il alla se fixer à Courtray. Il était appelé dans cette ville par un ami de sa famille dont le nom lui est demeuré cher toute sa vie, M. Jacques Goethals, homme d'intelligence et de cœur, honoré de tous ses concitoyens. Le 26 mai 1829, le jeune praticien unit sa destinée à celle d'une femme digne de lui par sa piété solide et par les qualités les plus sérieuses de l'esprit et du cœur, il épousa Mademoiselle Kesteloot, fille de son ancien professeur.

L'effroyable épidémie cholérique de 1832 mit dans une éclatante lumière la générosité d'âme et le talent médical du docteur Van Biervliet. Cette maladie mystérieuse, qui est demeurée le désespoir de la science, apparaissait pour la première fois dans nos contrées, et elle jetait partout l'épouvante. Courtray, comme la plupart de nos villes, fut visitée par le fléau, et bientôt une terreur panique régna dans toute la cité. Van Biervliet ne céda point à la frayeur qui s'emparait des caractères les plus fermes. Nommé président de la commission médicale, il donna l'exemple du courage et du dévouement. Pendant toute la durée de l'épidémie, il fit gratuitement le service

des cholériques à l'hôpital; il se prodigua de toutes les manières, passant souvent ses nuits au chevet des malades. Il eut le bonheur d'en sauver un grand nombre, et l'autorité communale le remercia plus tard, par l'organe de son chef, du zèle si intelligent qu'il avait déployé dans ces tristes circonstances. Cette noble et généreuse conduite lui valut la respectueuse estime de tous les habitants de Courtray.

Il était aussi honoré de ses confrères de la Flandre que de ses concitoyens d'adoption. Son savoir, ses succès comme praticien, la dignité de son caractère lui assuraient dès lors un rang élevé dans le corps médical.

Lorsque, en 1835, on commença d'organiser la Faculté de médecine de l'Université catholique, le Recteur jeta les yeux sur le docteur Van Biervliet et proposa au Corps épiscopal de lui confier la chaire de physiologie. Il était naturellement indiqué par la position brillante déjà que ses mérites lui avaient faite, par l'énergie de ses convictions religieuses, ainsi que par la direction qu'il avait donnée à ses études médicales avant même de quitter les bancs de l'Université. Au mois de novembre 1835, il fut nommé professeur ordinaire à la Faculté de médecine et chargé du cours de physiologie, auquel il devait joindre l'année suivante le cours de pathologie générale. L'Université catholique, transférée de Malines à Louvain, fut installée dans cette anti-

que cité académique le 1er décembre 1835 et y ouvrit ses leçons le 3 du même mois.

L'enseignement de Van Biervliet annonça dès le début les qualités qui font le professeur. Visant par-dessus tout à la clarté, il coordonnait avec une méthode sévère les données de la science et les exposait avec une remarquable simplicité. L'intérêt seul de ses élèves préoccupait ce maître excellent; il n'avait d'autre ambition que de leur faciliter l'acquisition des connaissances auxquelles sa charge l'obligeait de les initier. Un des auditeurs les plus intelligents qu'il ait eus nous redisait naguère avec quelle attention scrupuleuse il cherchait à se mettre à la portée des esprits médiocres, toujours les plus nombreux. Son enseignement garda ce cachet de clarté simple et élémentaire, mais substantielle et solide, durant le cours entier de sa longue carrière académique. C'est uniquement en vue d'alléger de plus en plus la tâche de ses élèves que le zélé professeur publia, en 1853 et en 1854, des manuels où il avait condensé les matières qui faisaient l'objet de ses leçons de *physiologie humaine et comparée*, et de *pathologie générale* (1) : « Je veux, disait-il, mettre entre les mains des élèves un résumé substantiel, une analyse exacte et détaillée de mes leçons. Je suis

---

(1) *Premiers éléments de physiologie humaine et comparée*. Louvain, 1853. — *Éléments de pathologie générale*. Louvain, 1854.

de plus en plus persuadé qu'il est avantageux pour l'étudiant d'avoir à sa disposition un traité succinct de la science qu'on lui expose dans un cours public; mais c'est à condition que cet ouvrage sera écrit dans l'esprit de la doctrine qu'on lui enseigne. Cette condition ne sera jamais mieux remplie que lorsque le professeur prendra lui-même la plume pour analyser et résumer, afin d'initier ses élèves, le plus promptement possible, à la marche et à l'esprit de son enseignement (1). » Ces deux manuels sont écrits avec autant de netteté que de concision. Ils servaient de texte aux leçons du professeur.

C'est la physiologie qui fut le sujet préféré des travaux de notre savant collègue. Quel beau et vaste champ elle offre aux investigations d'un esprit à la fois observateur et spéculatif! « La physiologie, dit Flourens, est la science de la vie (2). » Et la vie, à ne la considérer que sur cette terre, se montre, à des degrés singulièrement divers, dans une mesure étonnamment grandissante, depuis le végétal jusqu'à l'homme. Il y a néanmoins dans tous les êtres doués de la vie, quel que soit l'abîme qui les sépare, un caractère commun, et ce caractère marque l'essence de la vie. Quel est-il? Il n'est pas si aisé de le dire avec la précision que réclame la science. J'en trouve

---

(1) *Éléments de pathol. gén. Avertissement.*

(2) *Cours de physiologie comparée*, 1re leç.

chez plusieurs physiologistes modernes des définitions qui s'accordent peu entre elles et qui, pour la plupart, me paraissent bien peu scientifiques. Il semble que beaucoup de savants, livrés tout entiers aux études d'expérimentation, aient oublié ce que doit être une définition et aient perdu le sens des principes. Il serait tout à fait hors de propos de discuter ici ce qu'on a écrit sur la nature de la vie organique en général ; je me permettrai seulement de dire aux physiologistes que la philosophie, il y a plus de vingt siècles, remuait très-sérieusement déjà ce problème, et je me bornerai à reproduire cette parole d'un philosophe ancien : « Tout corps qui reçoit le mouvement de l'extérieur est sans vie ; celui qui se le donne intérieurement à lui-même a la vie (1). » C'est-à-dire que ce qui marque la vie c'est *l'activité spontanée*. Cette notion vaut assurément mieux que les étranges définitions de Stahl (2), de Bichat (3), de Lordat et d'autres physiologistes renommés.

La physiologie, Messieurs, touche à la philosophie par beaucoup de points. La question de la vie est une question philosophique. Il y en a d'autres, fort importantes, que soulève la physiologie humaine, je renonce même à les signaler

(1) Platon, *Phèdre*, 245.
(2) *Physiol.*, § 1.
(3) *Recherches sur la vie et la mo t*, art. 1.

en ce moment. La physiologie élémentaire et pratique, telle qu'elle se donne en vue de l'enseignement médical, ne peut guère s'arrêter à ces grandes questions; elle doit se borner presque exclusivement à l'étude des fonctions organiques qui manifestent la vie, à l'observation des phénomènes vitaux; elle se demande peu quelle est la cause secrète de ces phénomènes, quelle est la force qui constitue la vie, combien il y a de vies dans l'homme et si l'âme raisonnable n'est pas en même temps le principe, quoique d'une manière très-diverse, de la vie intellectuelle et morale et de la vie matérielle (1). Elle ne doit pas passer de telles questions sous silence; mais elle ne saurait les discuter longuement.

Mais que penser de ces savants qui, sous l'étrange prétexte d'écarter du domaine de la physiologie des problèmes que l'expérience seule ne résout point, suppriment l'âme humaine et ne veulent voir dans tout notre être que des fonctions organiques? Ah! Messieurs, l'Europe a assisté récemment à un bien triste spectacle. On a vu, au sein d'une grande capitale, un enseignement médical notoirement matérialiste traduit à la barre

(1) Voir le Bref adressé par le Souverain Pontife à l'évêque de Breslau le 30 avril 1860. — M. Francisque Bouillier expose et discute les diverses opinions dans son livre intitulé : *Du principe vital et de l'âme pensante ou examen des diverses doctrines médicales et physiologiques sur les rapports de l'âme et de la vie*. Paris, 1862.

du premier tribunal de la nation, et là, n'osant ni s'avouer ni se rétracter, suggérer à ses avocats d'office de le couvrir sous le manteau d'une méthode que tous les savants revendiquent. Je ne sais ce qui, dans ce douloureux spectacle, doit étonner davantage, de l'abaissement des caractères ou de l'abaissement des esprits. La méthode expérimentale, invoquée pour leur justification par les professeurs matérialistes de la Faculté de Paris, est incontestablement la vraie méthode des sciences naturelles et par conséquent des sciences médicales. Mais cette méthode, derrière laquelle on tente d'abriter le matérialisme, implique des éléments qui sont la négation même du matérialisme. Leibniz a dit quelque part, en parlant des mathématiques pures, qui opèrent sur des rapports nécessaires et immuables de nombre et de figure : « Il est vrai qu'un athée peut être géomètre. Mais, s'il n'y avait point de Dieu, il n'y aurait point d'objet de la géométrie (1). » Par la raison très-simple que, sans une intelligence nécessaire et éternelle, il n'y aurait point de vérités nécessaires et immuables. Je dirai à mon tour dans un sens analogue : Je reconnais qu'un matérialiste peut employer avec succès la méthode expérimentale ; mais, si le matérialisme était vrai, cette méthode n'existerait point. Rien de plus évident. Que fait la méthode expérimen-

(1) *Théodicée*, part. II, n. 184.

tale, j'entends cette méthode sérieuse que tous les maîtres ont pratiquée? Elle observe des phénomènes sensibles et cherche à en découvrir les causes et les lois. Elle ne se borne pas à observer; elle n'observe qu'en vue de conclure, en vue de trouver la cause des faits qu'elle constate. Il faut donc qu'elle soit précédée, provoquée, dirigée par une idée *à priori*, par l'idée de cause, par le principe de causalité, inhérent à notre intelligence, qui pousse invinciblement l'esprit humain à rechercher le pourquoi de toute chose et à remonter à des causes qui contiennent la raison des faits observés. C'est cette idée qui, jointe à l'idée d'ordre et par conséquent de loi, éclaire l'expérience, la dirige et la rend féconde. M. Claude Bernard lui-même, ce grand expérimentateur, reconnaît et proclame que l'idée *à priori*, dont il n'a pas su toutefois discerner assez nettement les caractères, est l'idée directrice de l'expérience, l'âme de la science et le secret des découvertes. Eh bien, que le matérialisme soit vrai, et il n'y aura plus d'idée *à priori*, plus d'idée générale, plus de principe rationnel, plus de lumière intellectuelle, plus d'idée de cause, plus d'idée d'ordre et de loi; il n'y aura plus en vous que des sensations, des impressions individuelles, fugitives, changeantes : Vous ne penserez pas plus que l'animal à découvrir des causes et des lois, et la méthode expérimentale, sous le manteau de laquelle vous

abritez votre matérialisme, aura péri comme toute autre méthode dans cette ruine universelle. Que parlez-vous de science si tout principe rationnel est anéanti et toute lumière intellectuelle éteinte? L'animal, qui n'a que des sensations, poursuit-il la science? Où sont ses découvertes, ses progrès, sa civilisation? Eh! sans doute, tout en vous glorifiant de rabaisser l'homme au niveau de la brute, vous pouvez faire encore de la science, vous pouvez pratiquer avec fruit la méthode expérimentale; mais c'est parce que l'âme, avec tout ce qui constitue sa vie rationnelle, survit à vos négations impuissantes autant qu'insensées : Vous niez la lumière, mais vous ne la supprimez point; elle continue d'éclairer vos pas, et vous ne marchez, tout en la méconnaissant, qu'à la splendeur de ses rayons.

Fénelon écrivait au déclin du XVIIe siècle : Nous manquons encore plus de raison que de religion. Qu'aurait dit ce génie délicat s'il s'était trouvé, comme nous, en présence d'une secte qui, sous prétexte de science indépendante, nie tous les principes de la raison et sape toutes les bases de la science? Nous avons entendu de ces singuliers adorateurs de la science, à bout d'arguments, répliquer que le matérialisme a ses mystères sans doute, mais que le spiritualisme a aussi les siens. Quoi! des mystères! Vous ne comprenez même plus la valeur des mots. Oui, assurément, le spiritualisme a ses mystères : il

admet des vérités certaines où tout n'est pas lumineux et qui par un côté ou l'autre se dérobent à la raison humaine; mais les assertions du matérialisme n'ont absolument rien de mystérieux, elles sont très-clairement, très-évidemment absurdes : elles ne sont point au-dessus de la raison, elles sont au-dessous de la raison, qui les juge et les condamne avec une autorité souveraine et irréfragable.

Pardonnez, Messieurs, à ce cri du bon sens et de la conscience. C'est le plus bel hommage que je puisse rendre à la mémoire du médecin dont nous pleurons la perte et qui avait horreur de ces doctrines abaissées et absurdes qu'il plaît à certains hommes d'appeler la science, tandis qu'elles en sont la suprême négation. Van Biervliet se vouait avec amour à la science médicale; il connaissait et pratiquait cette méthode expérimentale qui observe attentivement les phénomènes et en étudie la nature pour en induire les causes et les lois. Mais en scrutant le caractère et l'harmonie des fonctions de l'organisme humain, il ne s'arrêtait point, comme ces aveugles contempteurs de la raison et de la logique, à des causes qui elles-mêmes sont des effets de causes plus hautes; il s'élevait de degré en degré jusqu'à une cause qui n'est l'effet d'aucune autre, parce qu'elle est absolue, et il lisait dans les merveilles de ce chef-d'œuvre qui est notre corps le nom d'un Ouvrier dont la sagesse

et la puissance sont infinies. Il ne comprenait point cette théorie risible autant que brutale que je nommerai *la théorie des effets sans cause*, et plus il observait les étonnantes beautés de la nature matérielle, plus il admirait et louait la grandeur de Celui qui l'a faite : chacun des êtres de la création lui apparaissait comme un hymne à la gloire du Créateur, depuis la plus humble plante de nos champs jusqu'à l'homme, le roi de ce monde terrestre. Nous pouvons appliquer à ce maître religieux ce qu'il a dit lui-même, dans une cérémonie semblable à celle-ci, du professeur Windischmann : « Il prouva par son exemple combien Galien, le prince des physiologistes, a eu raison de dire que *l'étude de la médecine mène à Dieu* (1). »

Van Biervliet suivait attentivement le progrès de la physiologie et des sciences médicales en général. En 1842 il publia dans les *Annales* de la *Société médico-chirurgicale* de Bruges un mémoire intitulé, *De l'état actuel de la physiologie*, où, en signalant les progrès accomplis par cette science, il indiquait en même temps les modifications que chacun de ces progrès devait faire subir à d'autres branches da la médecine. Ce mémoire atteste que les travaux

(1) *Discours prononcé à la salle des promotions le 22 mars 1839 après le service funèbre célébré pour le repos de l'âme de Charles-Joseph Windischmann, prof. ord. d'anatomie à l'Univ. cath. de Louvain.*

allemands, anglais, américains, étaient aussi familiers au savant professeur que les travaux français et belges. Il inséra dans d'autres recueils médicaux (1) divers articles traitant de questions spéciales ou exposant des vues générales sur l'art médical, sur les qualités que réclame la pratique de cet art, sur les bienfaits dont il peut être la source quand il est exercé par un homme instruit, délicat, discret, dévoué, sérieusement chrétien. Il y a dans quelques-uns de ces articles des pages charmantes qui révèlent un esprit d'une rare finesse et vraiment littéraire. On sent, en les lisant, que les études médicales de l'auteur n'ont pas éteint en lui l'amour et le culte des lettres. Comme le professeur François, qu'il devait suivre de si près dans la tombe, Van Biervliet aimait particulièrement les lettres anciennes et entretenait surtout un commerce assidu avec les chefs-d'œuvre de la littérature latine.

Il y a, Messieurs, pour un médecin instruit, des manières fort diverses de servir la cause du bien. Van Biervliet en choisit une des plus modestes. La plupart de ses publications sont marquées d'un caractère essentiellement pratique : elles ont pour but de répandre dans le public

(1) Voyez la *Gazette médicale belge*, des Drs Ph. J. Van Meerbeeck et Ch. Van Swygenhoven, et le *Journal des Sciences médicales* du Dr Fredericq.



quelques idées utiles ou de donner aux jeunes médecins des conseils qui les éclairent et les guident dans l'accomplissement de leur mission. Nous avons de l'excellent professeur un charmant petit volume intitulé : *Causeries sur la santé*, et destiné aux maisons d'éducation. Il raconte lui-même en ces termes l'origine de ce livre : « Ce petit ouvrage est la reproduction fidèle de quelques leçons élémentaires d'hygiène que j'ai données aux élèves du pensionnat Sainte-Marie à Thielt, dirigé par mes chères sœurs. Ce n'est pas un cours complet d'hygiène, mais un petit résumé de ce que cette science renferme de plus pratique et de plus facile. — La première leçon a eu lieu le 5 novembre 1849; les autres ont été données successivement, tantôt tous les mois, tantôt tous les quinze jours, selon que mes occupations et les circonstances l'ont permis. Mes auditeurs étaient de jeunes personnes de l'âge de 14 à 17 ans. Il s'en trouvait qui ne comptaient pas plus de douze ans. J'ai pu me convaincre que ces leçons ne renfermaient rien qui fût au-dessus de la portée de mon auditoire; cette certitude m'a engagé à les rendre publiques pour l'usage spécial des maisons d'éducation (1). » Ces *Causeries* sont vraiment un livre utile, à la portée de tous, plein de choses et d'une lecture agréable.

(1) Préface des *Causeries sur la santé*.



Nous ne saurions dire, Messieurs, la joie qu'éprouvait le savant professeur à se rendre dans cette maison bénie de Dieu, à y converser avec ses sœurs sur les meilleurs procédés d'enseignement et d'éducation, et à faire lui-même avec leurs jeunes élèves ces causeries instructives et intéressantes que nous venons de rappeler. Le pensionnat de Sainte-Marie, où l'on voit toujours fleurir une piété simple et solide unie à un enseignement sérieux et à un véritable esprit de famille, était pour Van Biervliet comme un lieu de pèlerinage où il se délassait en goûtant de pieuses et intimes jouissances. Il y retrouvait une seconde famille, avec le charme sans cesse renaissant de la nouveauté et de la grâce naïve de l'enfance.

La Flandre revoyait souvent le professeur de Louvain. Outre ses fréquents pèlerinages à Sainte-Marie de Thielt, sa juste renommée de médecin, jointe à ses anciennes relations, le faisait appeler en Flandre pour y traiter de nombreux clients. Il avait là aussi une clientèle généralement trop peu recherchée, quoique Dieu se soit constitué débiteur à sa place; ce médecin généreux donnait ses soins à beaucoup de pauvres, et, lorsqu'il parvenait à les rendre à la santé, il se plaisait à leur prodiguer de sages conseils pour les aider à améliorer leur position sociale.

Les *Causeries sur la santé* parurent en 1853.

Dix ans plus tard, Van Biervliet publia un autre livre inspiré par le même esprit, je veux parler des *Préceptes de l'école de Salerne*, *etc.*, *traduits et commentés* (1). Ces *Préceptes* célèbres, si souvent édités, traitent principalement, vous le savez, Messieurs, de l'hygiène ou de l'art de conserver la santé. Le professeur de Louvain, en les rééditant, a voulu les classer dans un ordre logique. « Nous avons, dit-il, divisé ce livre en cinq parties. La première comprend des préceptes généraux sur la santé. La deuxième, des préceptes sur les aliments et les boissons. La troisième, des avis sur quelques remèdes bien simples et sur certaines causes morbifiques. La quatrième, des notions générales d'anatomie et de physiologie. Enfin nous avons relégué dans la cinquième partie ce que l'Ecole a dit de la saignée et de l'influence des saisons (2). » Le nouvel éditeur accompagne le texte latin d'une traduction fidèle et élégante et de commentaires assez étendus qui se lisent avec plaisir et profit. L'ouvrage est dédié à Mademoiselle Mélanie Van Biervliet, sœur de notre regretté collègue et auteur, elle-même, de plusieurs écrits qui ont obtenu le plus légitime succès.

C'est ainsi que Van Biervliet continuait à se

---

(1) *Les préceptes de l'école de Salerne, à l'usage du roi d'Angleterre, traduits et commentés* par A. L. Van Biervliet. Louvain, 1863.

(2) *Préliminaires*, p. XII-XIII.



vouer au rôle modeste de vulgarisateur d'idées utiles, écrivant de préférence pour le public étranger aux études médicales.

Cependant sa valeur scientifique était universellement appréciée. Aussi le 25 octobre 1862, une année avant la publication du livre que nous venons de mentionner, l'Académie royale de médecine lui décerna le titre de membre honoraire de la Compagnie. La part importante qu'il prit récemment, au sein de l'Académie, à la discussion sur les organes dérivateurs du sang suffit à prouver ce qu'il eût pu produire dans la sphère des travaux strictement scientifiques (1).

Il nous reste, Messieurs, pour achever cette esquisse beaucoup trop imparfaite, nous le sentons, à peindre en quelques traits, dans la personne du savant professeur, le père de famille chrétien.

Jamais homme ne comprit mieux les graves devoirs de la paternité et ne les remplit avec un dévouement plus judicieux et une conscience plus délicate. La mère joue assurément un rôle capitale dans l'éducation des enfants, et rien ne

(1) L'Académie, par l'organe de son secrétaire, M. le Docteur Tallois, a rendu un juste hommage au mérite de notre savant collègue le jour même de ses funérailles; M. Tallois y a retracé brièvement, dans un langage dont l'accent religieux répondait si bien au caractère du défunt, la carrière scientifique de Van Biervliet.



peut la remplacer dans le premier âge; mais ce n'est pas trop, dans cette œuvre des œuvres, du concours des deux forces diversement providentielles sur lesquelles repose la famille, et il arrive une heure où l'action de la mère, dans l'éducation des fils surtout, devient tout à fait insuffisante. C'est la mission du père de donner l'essor à leurs facultés, de les aguerrir et de les armer pour la lutte, de leur aplanir la voie où ils seront appelés à marcher et d'y surveiller attentivement leurs pas. Van Biervliet avait un sentiment très-vif de cette haute et délicate mission, et il s'y consacra avec un rare dévouement. Dieu lui avait donné de nombreux enfants, tous excellemment doués. Il voulut être, avec l'aide de sa pieuse et intelligente compagne, leur principal éducateur. Non content de présider au premier éveil de leurs facultés et de leur dispenser en grande partie lui-même l'enseignement primaire, il les initia à la culture des lettres et des sciences et ne cessa point de surveiller pas à pas leur développement intellectuel et de diriger leurs études, alors qu'ils suivaient les cours du collége ou même de l'Université. Il veillait avec une sollicitude plus grande encore au développement moral et religieux de ses enfants; en même temps qu'il les formait à une vie d'ordre et de discipline, il offrait à leur âme les plus solides aliments par des exercices religieux et par des lectures

pieuses habilement choisies : la vie des saints, si poétique et si fortifiante à la fois, faisait les délices du maître et des disciples. Dans cet intérieur si chrétien, chaque heure du jour avait son emploi déterminé, tout était réglé comme dans un pensionnat ; mais la règle y était tempérée par ces tendresses intimes qui n'appartiennent qu'à la famille. Van Biervliet vivait tout entier pour ses enfants, il leur consacrait toutes les heures que ne réclamaient pas d'autres devoirs ; il ne cherchait pas d'autres joies que celles du foyer. Est-il besoin de dire que ce père de famille vraiment chrétien se plaisait à enseigner par son exemple que la force et l'élévation morales se puisent par-dessus tout dans un commerce fréquent avec Jésus-Christ, au Sacrement de l'Eucharistie ?

Cette piété, ce zèle, ce dévouement paternel ont porté les plus beaux fruits. Ce modèle des pères a laissé des enfants dignes de lui.

Les dernières années du professeur Van Biervliet furent marquées par un dépérissement organique graduel qui inspirait de trop légitimes inquiétudes. Il souffrait de la poitrine et d'une affection du larynx qui souvent ne lui permettait de faire ses leçons qu'avec une peine extrême. Il ne se soutenait à demi qu'à force de ménagements et ne pouvait faire son cours qu'en lui réservant avec une attention minu-

tieuse les restes d'une voix brisée. L'hiver dernier, les coups qui atteignirent le Corps académique l'émurent d'une façon exceptionnelle et lui semblèrent comme des signes avant-coureurs de sa fin prochaine. Bientôt on le vit décliner plus rapidement. Le repos des vacances de Pâques ne releva point ses forces. Depuis lors, au contraire, il alla s'affaiblissant chaque jour d'une manière plus sensible. A la reprise des leçons académiques, il nous informa de l'impossibilité où il était de faire son cours. Il ne croyait qu'à une impossibilité momentanée, et le zélé professeur nous disait qu'il remonterait en chaire au bout de quelques jours. Hélas! Messieurs, il ne devait plus y remonter. Les soins les plus tendres de la famille, les efforts de la science le plus affectueusement dévouée, tout fut impuissant à conjurer un mal qui dévorait les organes essentiels de la vie. Cette âme, toujours si active et si forte, n'habitait plus que des ruines, qu'il fallait abandonner. Cependant, par une de ces illusions que la Providence semble ménager à l'homme pour adoucir les approches de la mort, Van Biervliet gardait quelque vague espoir de recouvrer un peu de santé; il était prêt à quitter ce monde si Dieu le voulait, et il avait reçu, avec la piété qui le caractérisait, les sacrements et les consolations suprêmes que l'Église dispense aux mourants; mais il nous disait à nous-même, avec une admirable sérénité : Je me soumets

absolument à la volonté de Dieu, qui est mon Père, je lui fais volontiers le sacrifice de ma vie; seulement, j'espère encore guérir. Cet espoir ne dura pas longtemps. Notre cher malade ne tarda pas de s'apercevoir que ses forces, qui avaient paru se relever un instant, diminuaient de plus en plus; il comprit enfin que cette vie mortelle lui échappait. De ce moment il se tourna plus amoureusement encore vers Dieu et ne songea plus qu'à l'éternité. Nous le revîmes alors. Il n'avait rien perdu de la lucidité de son esprit, et son âme, que de légers nuages tentaient d'obscurcir, reprit aussitôt cette sérénité lumineuse qui ne l'abandonna plus. Pleinement détaché des choses de ce monde, il soupirait après la mort et appelait, comme saint Paul, l'achèvement de la ruine de son corps, afin d'être avec Jésus-Christ : *Desiderium habens dissolvi, et esse cum Christo* (1). A mesure que l'homme du dehors, selon l'expression du même apôtre, allait dépérissant et se décomposant, l'homme intérieur, l'homme moral se renouvelait et grandissait (2). Ce vaillant chrétien s'endormit doucement dans le Seigneur le 2 juin après midi, entouré de tous les membres de sa famille. Fin glorieuse, visiblement bénie de Dieu, digne couronnement

(1) *Philipp.*, I, 23.
(2) « Licet is, qui foris est, noster homo corrumpatur, tamen is qui intus est renovatur de die in diem. » II *Cor.*, IV, 16.

d'une vie toute chrétienne. C'est à de telles morts que s'appliquent en toute vérité les paroles si connues du Sage : « Aux yeux des insensés, les justes ont paru mourir tout entiers, et leur séparation d'avec nous a semblé une ruine entière ; mais pour eux, ils jouissent de la paix... ; leur affliction a été légère, et leur récompense sera grande : Dieu les a éprouvés et les a trouvés dignes de lui (1). »

(1) *Sap.*, III, 2, 3, 5.

DISCOURS PRONONCÉ LE 3 JUILLET 1868 APRÈS LES OBSÈQUES DE M. LOUIS ANTOINE VAN BIERVLIET, PROFESSEUR DE PHYSIOLOGIE HUMAINE ET DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PAR E. M. VAN KEMPEN, DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

—

Monseigneur, Messieurs,

Le jour où j'ai rendu, dans cette enceinte, un dernier hommage à la mémoire de Victor François, je croyais ma tâche de panégyriste accomplie pour bien longtemps ; mais, hélas ! il semble que la mort impitoyable cherche à se venger des efforts que nous faisons journellement pour lui arracher une victime. Quelques mois à peine se sont écoulés et je me trouve appelé à vous entretenir d'un autre collègue, non moins regretté, et qui n'a pas moins honoré l'enseignement de l'Université catholique de Louvain, par l'élévation de son caractère et par toutes les qualités qui distinguent le professeur savant et le médecin accompli.

Suivant le pieux usage, je viens donc, comme doyen de la Faculté de médecine, et sûr de votre

bienveillance, offrir ici un juste tribut de regrets et d'éloges à notre très-cher collègue Louis Antoine Van Biervliet, professeur de physiologie humaine et de pathologie générale, que la mort nous a ravi le 2 juin 1868.

Louis Van Biervliet est né en 1802 à Iseghem, dans la Flandre occidentale; il passa sa première jeunesse et fit ses humanités à Roulers, dont le collége jouissait déjà de la réputation si méritée qu'il conserve encore aujourd'hui. Pendant toute sa vie, notre regretté collègue aima à revoir ces lieux qui l'avaient vu naître, et les souvenirs de son enfance, jusqu'à la langue de ses ancêtres, lui furent toujours bien chers.

Au collége, le jeune Van Biervliet, imbu de bonne heure des principes de probité, d'honneur et d'indépendance, dont il ne s'est jamais départi, se distingua particulièrement par une ardeur passionnée pour l'étude, un travail persévérant et une conduite sans reproche, qualités que je pourrais passer sous silence, s'il n'y avait pas, pour la jeunesse, un encouragement continuel dans cet examen des premiers efforts de ceux qui arrivent à des positions sociales élevées.

Initié aux belles lettres, dont il aima toujours la culture, et après avoir terminé ses études classiques d'une manière brillante, il alla s'asseoir sur les bancs de l'Université de Gand pour y étudier les sciences médicales, vers lesquelles il se sentait porté autant par une inclination

naturelle pour les études sérieuses que par le désir d'être utile à ses semblables. Tout fit présager de bonne heure à ses maîtres l'avenir qui l'attendait dans cette carrière; car, à la ferme volonté de l'homme indépendant qui est décidé à ne devoir son avancement qu'à lui-même, il joignit l'habitude et le goût du travail. Il eut pour professeurs J. L. Kesteloot, dont il devint plus tard le gendre, Claeskens, Verbeek, Van Coetsem et autres sommités médicales de cette époque.

Après avoir défendu ses thèses avec un succès éclatant, L. Van Biervliet fut promu au grade de docteur en médecine le 18 juillet 1827. A cette occasion il a écrit, sur un sujet de physiologie générale, une dissertation qui porte pour titre : *Dissertatio inauguralis physiologico-practica de proprietatibus vitalibus*. Aujourd'hui encore cette œuvre de sa jeunesse peut être citée comme une des meilleures qui soient sorties de sa plume; elle excelle par l'élégance du style et par la pureté du langage en même temps qu'elle montre, chez son auteur, l'esprit d'investigation, la sagacité, la rectitude de jugement, qui caractérisent les bons observateurs.

Dans sa thèse inaugurale, notre jeune Docteur examine ce que c'est que la vie, et ne pouvant en donner une définition satisfaisante, il en décrit les propriétés les plus caractéristiques, telles que la sensibilité et la contractilité orga-

niques et animales, à l'aide desquelles il interprète ensuite quelques phénomènes morbides. Vous voyez, Messieurs, que l'objet même de cette dissertation dénote déjà de la part de son auteur une inclination naturelle pour les études physiologiques.

A cette époque des études biologiques les esprits étaient portés à expliquer tous les actes de la vie par les propriétés vitales, suivant la théorie de Bichat. On ne s'aperçut pas d'abord que celle-ci renfermait les germes d'un matérialisme exclusif, dont nous voyons aujourd'hui les tristes effets, et que ces propriétés, n'étant elles-mêmes que des phénomènes produits par la vie, devenaient par leur nature même insuffisantes pour expliquer tous les faits du règne organique. Les beaux développements que Bichat avait su donner à sa distinction de la vie animale et de la vie organique avaient fait oublier tous les autres systèmes conservés dans la physiologie de Haller. Sa création des propriétés vitales avait séduit par sa simplicité et tellement ébloui ses adeptes qu'on ne remarquait pas combien d'hypothèses cet esprit audacieux avait accumulées pour édifier son système. Le célèbre novateur n'avait pas tenu assez compte des faits, et c'est ce qui explique le mouvement en sens inverse qui se produisit bientôt après lui et qui se continuait à l'époque de la promotion de Louis Van Biervliet, notre regretté collègue. La

doctrine des propriétés vitales n'était pas encore attaquée, mais on cherchait de tous côtés si les faits viendraient la confirmer ou l'ébranler. Legallois avait fait connaître ses expériences sur les fonctions de la nouvelle épinière; Ch. Bell venait d'étonner le monde savant par ses recherches sur les fonctions sensitives et motrices des cordons nerveux. C'était le moment où Flourens cherchait par d'autres expériences à découvrir les mystérieuses fonctions dévolues à chacune des parties de l'encéphale, et où Magendie donnait par ses vivisections une sanction éclatante aux découvertes de Ch. Bell, en même temps que ses belles expériences sur l'absorption, les usages des nerfs crâniens, montraient combien il y avait encore de phénomènes inconnus à mettre en évidence. L'expérimentation, la seule bonne méthode pour étudier la physiologie, fit faire des progrès rapides à cette partie des sciences biologiques. D'un autre côté, par une heureuse application des sciences physico-chimiques à l'examen des phénomènes qui se passent dans nos tissus vivants, l'immortel Laplace de concert avec Lavoisier prouvaient que la chaleur animale est engendrée par une véritable combustion, en tous points semblable aux combustions de nos foyers, seulement ils en placèrent le siége dans les poumons; tandis que, dans sa Dissertation, notre jeune Docteur, faisant bien ressortir l'impossibilité d'expliquer la cha-

leur animale par les propriétés vitales, établit par un raisonnement très-juste que cette combustion, au lieu d'être circonscrite dans les poumons, se fait dans tous les tissus du corps. Cette vue de l'esprit de notre regretté collègue a été confirmée depuis par l'expérience directe. Les analyses chimiques du sang par Magnus et les expériences de Cl. Bernard sur la température du foie, qui est plus élevée que celle des poumons, l'ont prouvé de la manière la plus évidente.

Ainsi, Messieurs, à cette époque déjà les esprits sérieux, sans s'en tenir aux propriétés vitales établies par Bichat, pour l'explication des phénomènes vitaux, examinèrent les propriétés physico-chimiques des milieux sous l'influence desquelles la vitalité se manifeste, et en même temps une impulsion vigoureuse fut donnée à la physiologie par l'application, dans ses moyens d'études, de la méthode des sciences expérimentales, l'expérimentation sur les organismes vivants, par Magendie en France et J. Müller en Allemagne. Les sciences physico-chimiques, les sciences anatomiques et l'expérimentation sur l'organisme vivant, telle fut la triple base sur laquelle reposa désormais la physiologie.

En s'appuyant sur une base aussi solide, cette science ne put manquer de faire des progrès rapides, et son heureuse application à l'interprétation des phénomènes morbides donna bien-

tôt à la médecine un degré de certitude qu'elle n'avait pas encore atteint.

L. Van Biervliet venait de soutenir sa thèse, lorsqu'il fut appelé à Courtrai pour y exercer l'art médical. Dès le commencement il possédait toutes les qualités qui font le médecin distingué. Prompt à saisir les indications, habile à s'y conformer, il donnait avec discernement et sagesse les soins réclamés. — Discret, réservé, sévère dans ses mœurs, il inspira la confiance à ses malades, et se fit de bonne heure une nombreuse clientèle.

En 1832, lorsque le choléra fit sa première apparition dans les Flandres, il excella entre tous par son étonnante activité. Sur pied nuit et jour, il se prodigua avec une abnégation et un dévouement sans bornes.—Il remplissait les fonctions de président de la commission médicale de Courtrai, quand le corps épiscopal le désigna, en 1835, pour occuper à l'Université catholique de Louvain la chaire de physiologie humaine et celle de pathologie générale.

C'est ici, Messieurs, que va se montrer avec plus d'évidence que jamais la remarquable aptitude intellectuelle de notre regretté collègue. Jusqu'alors il ne s'est occupé de physiologie que d'une manière accessoire. Bien d'autres auraient reculé devant l'énormité de la tâche; mais, confiant dans ses habitudes de travail, Van Biervliet n'hésite pas et se consacre dès lors à l'étude

presque exclusive de la physiologie humaine. Il n'a plus qu'un seul désir : justifier le choix qu'on a fait de lui et donner à ses leçons assez d'intérêt pour y attirer un grand nombre d'élèves et pour diriger plus que jamais vers la physiologie utile les méditations de la jeunesse.

Ce désir, Messieurs, s'est amplement réalisé, car depuis 1835 jusqu'en 1868 le cours de physiologie a été assidûment suivi et a tenu un rang honorable dans la Faculté de médecine de Louvain.

C'est qu'en effet on rencontrait dans Van Biervliet toutes les qualités qui font réussir le professeur : érudition, clarté, diction facile et amour de l'enseignement. Rien ne lui manquait pour le rendre sympathique, et les générations d'élèves qui se sont succédé pendant trente-trois années attesteraient au besoin qu'il fut aussi zélé qu'estimé dans son professorat.

Celui qui enseigne la physiologie a deux voies à suivre, ou bien exposer purement et simplement les faits épars dans la science et en apprécier la valeur sans expérimenter devant l'auditoire; ou bien mettre sous les yeux des élèves des animaux pour en analyser les fonctions. Van Biervliet combinait les deux méthodes. Il fit peu d'expériences et s'occupa surtout de l'exposition des actes physiologiques dont la connaissance est indispensable au médecin praticien. Rassembler tous les faits amassés dans les livres, les classer, les juger, y ajouter ceux que ses

propres études pathologiques et physiologiques lui avaient permis de recueillir, faire ressortir de ces divers documents tout ce que la physiologie possède de notions positives, tel a donc été, Messieurs, le programme bien simple du cours de Van Biervliet, notre regretté collègue. Il excellait surtout à mettre la science physiologique à la portée de tous. Sa lucide exposition rendait tout compréhensible, même les conceptions les plus élevées de la science allemande, seulement il en retranchait souvent ce qui selon ses vues paraissait inutile pour le médecin praticien ou dont la démonstration était encore douteuse.

Sans doute, L. Van Biervliet aurait pu donner plus d'éclat au cours de physiologie, par des travaux de laboratoire; mais pendant que des physiologistes éminents préparèrent, sous leur direction, quelques élèves d'élite, à devenir les grands physiologistes de l'avenir, notre regretté collègue rendit la science accessible à tous, et familiarisa les générations médicales avec l'érudition.— Peut-être le nom des premiers paraîtra plus grand à la postérité ; mais, certainement, pour les contemporains, Van Biervliet aura été plus utile.

Ses leçons étaient surtout précieuses pour notre jeunesse catholique, parce qu'en chrétien fervent, il aimait, dans l'étude des fonctions physiologiques, à faire ressortir la beauté de

l'organisme humain, si bien fait pour révéler toute la magnificence de son divin Créateur. Tantôt c'était l'admirable mécanisme du cœur, tantôt la construction si ingénieuse de l'œil, organe qui, suivant l'illustre Newton, suffit à lui seul pour démontrer l'existence de Dieu.

Dans ses leçons aussi, L. Van Biervliet affirmait et démontrait l'intervention de l'âme dans la production d'une foule de maladies. Qu'il me soit permis ici, Messieurs, de répondre à ceux qui se refusent à admettre un principe immatériel distinct du corps de l'homme, que cette distinction essentielle est prouvée par la diversité essentielle de leurs propriétés. Ainsi tandis que le corps dans son organisation et dans sa vie est soumis à des lois fixes et préétablies, sur lesquelles la volonté humaine ne peut rien, l'âme est essentiellement libre et capable de se déterminer et d'agir par des motifs étrangers aux lois qui gouvernent le corps. La fatalité est la condition de l'être humain dans sa vie corporelle; la liberté, dans sa vie morale. Le foie, par exemple, sécrète invariablement de la bile, et nous n'y pouvons rien changer; tandis que notre âme produit les idées les plus diverses, les plus simples aussi bien que les plus complexes, dont l'objet varie à l'infini suivant notre volonté. Il y a un principe libre qui dirige nos idées, mais pas les sécrétions. Maintenant, comment s'accomplit l'union de l'âme et du corps, et comment s'exerce

leur influence mutuelle? Là réside, selon la religion, le mystère, et selon la philosophie, le problème.

Je viens, Messieurs, de vous présenter L. Van Biervliet comme professeur et comme physiologiste, j'ai encore à vous montrer l'écrivain. Notre regretté collègue était attentif à bien poser les questions, habile à les décrire et à les faire comprendre, sous la forme d'un style attrayant par sa lucidité. On rencontre ces qualités dans son *Manuel de physiologie humaine*, ouvrage écrit pour servir de guide à ses élèves et renfermant le programme et le résumé de ses leçons.

Dans ses *Éléments de pathologie générale*, L. Van Biervliet ne fait entrer aucunes considérations générales, mais il s'attache à bien définir les termes usités en médecine et à initier ainsi les commençants à la langue médicale. Mû par le seul désir d'être utile, ne cherchant en tout que le côté pratique des choses, il n'embrasse de la science qu'un horizon borné, mais le voit juste et bien.

En 1849 et années suivantes, L. Van Biervliet a donné quelques leçons élémentaires d'hygiène aux élèves du pensionnat Ste-Marie à Thielt, dirigé par les dignes sœurs de notre regretté confrère. Il a publié ces leçons, en 1853, sous le titre de *Causeries sur la santé*. Rendre la vie de l'homme plus heureuse, et la durée de son existence plus longue, tel était le but qu'il s'y

proposait ; et c'est dans la même intention qu'il a écrit plus tard ses *Commentaires sur les préceptes de l'école de Salernes.* Parfaitement appropriés aux lecteurs auxquels ils sont adressés, ces livres se font remarquer par leur fond et leur forme. On y distingue surtout beaucoup de bon sens, de raison, de clarté, de sentiment, une manière simple, naturelle et aisée de dire les choses, qui atteste une connaissance rare des vérités essentielles et pratiques de la vie. C'est tout en causant qu'il y enseigne la manière de se loger, de se nourrir, de soigner les malades, et de connaître tout ce qui nous environne, pour en tirer le meilleur parti.

On lira toujours aussi avec plaisir et intérêt les nombreux articles qu'il a communiqués aux journaux contemporains, surtout ses feuilletons sur la grenouille et le physiologiste, le médecin de campagne, le médecin malade, etc. insérés en 1843 dans la *Gazette médicale* du docteur Van Meerbeeck, ancien élève de notre Université, et dont la dissertation sur l'appareil amovo-inamovible est restée dans la science.

Vers la même époque, notre regretté collègue a présenté à la société médico-chirurgicale de Bruges un long mémoire sur l'état actuel de la physiologie. — Dans l'*Observateur*, journal des sciences médicales, publié à Courtrai, en 1852, sous la direction de A. Fredericq, on trouve de

lui quelques notes très-intéressantes sur la transfusion du sang et sur l'emploi du chloroforme.

En tout temps, L. Van Biervliet rehaussa son savoir par une rare modestie et, malgré son aptitude d'écrivain, il cherchait peu à se produire au dehors. — Cependant ses connaissances solides des diverses branches médicales, et spécialement de la physiologie, le firent nommer membre correspondant de plusieurs sociétés savantes, et lui firent conférer spécialement le titre de membre honoraire de l'Académie royale de médecine.

En 1858, il communiqua à la savante compagnie une note sur une hémorrhagie ovarique, qui fut insérée dans son bulletin du mois de juin de la même année, selon les conclusions d'un rapport fait par M. Fallot. Plus tard, en 1861, il présenta un long mémoire ayant pour objet l'étude de l'action de la salive parotidienne de l'homme sur la fécule des aliments amylacés. Par différentes expériences, notre regretté collègue prouve qu'il ne saurait y avoir de doute sur l'action saccharifiante de la salive parotidienne de l'homme : c'est-à-dire, que la salive prise de la glande parotide convertit à elle seule la fécule en sucre de raisin. Ce mémoire, jugé très-favorablement par le rapport qu'en a fait M. Verheyen, est inséré dans le bulletin de l'Académie, 3e série, tom. 1er, pag. 654.

L'année dernière, en 1867, il a pris une large part à la discussion sur la dérivation du sang. Par un long discours bien motivé, prononcé dans la séance du 22 juin et la séance suivante, L. Van Biervliet démontre, contrairement à l'opinion de ceux qui admettent que le sang est dérivé dans certains organes accessoires pendant le repos d'organes importants :

1° Que la théorie de la dérivation n'est pas encore établie sur des preuves assez fortes pour faire loi en physiologie ;

2° Que le calibre des vaisseaux sanguins peut se modifier, même promptement, par leur contractilité musculaire ;

3° Enfin que cette modification vasculaire suffit pour proportionner la quantité de sang aux besoins d'un organe.

Dans les relations ordinaires de la vie, L. Van Biervliet était d'une familiarité cordiale mais réservée, et une affabilité souriante jointe à un esprit très-cultivé donnait du charme à ses entretiens.

Les dernières années de Van Biervliet furent des années de dévouement paternel. En possession de connaissances littéraires étendues, il eut cette force d'âme, ce courage dévoué, si facile au cœur d'un père, de s'effacer presque entièrement dans le public pour diriger l'éducation de ses fils qu'il chérissait, et qui furent constamment dignes de ses affections. Comme leur père,

ils sont devenus d'intrépides chrétiens et des citoyens dévoués.

Mais, Messieurs, dans ce monde où tout passe vite, les jours heureux passent plus vite encore. — Alors que notre très-regretté collègue commençait à se reposer déjà dans les pures affections de la famille, au sein d'un bonheur auquel il avait travaillé toute sa vie, il ressentit les premières atteintes d'une maladie qui devait être de quelque durée, mais presque sans souffrances.

Religieux et chrétien par conviction, il avait puisé une grande puissance morale dans une foi vive et dans le sentiment d'avoir passé sur la terre en faisant le bien. Il voyait, avec le calme et la résignation du juste, le décroissement rapide de ses forces, et au milieu des tendres soins de sa famille éplorée, il s'éteignit doucement, le 2 juin 1868, ayant conservé jusqu'à la fin l'intégrité de son intelligence.

Notre très-regretté collègue mourut ainsi, à l'âge de 66 ans, après une carrière des mieux remplies. Il laisse après lui une réputation sans tâche. Aimant sa profession avec ardeur, il a eu une immense ambition, la plus belle, la plus pure de toutes, celle du bien, pour le bien seul. Il n'a pas été promoteur bruyant et passionné d'un nouveau système en médecine. Il a été, ce qui vaut mieux, un véritable maître. Sa vie tout entière, consacrée à ce qu'il y a de plus noble en ce monde, le culte de la science et de la foi, peut servir d'exemple à tous.

ENTRÉE SOLENNELLE DE MGR DECHAMPS, ARCHEVÊQUE DE MALINES, A LOUVAIN.

—

SA VISITE A L'UNIVERSITÉ.

Mgr l'Archevêque de Malines a fait le dimanche 21 juin 1868 son entrée solennelle dans la ville de Louvain et sa première visite à notre Université. Le prélat est descendu chez le Recteur magnifique Mgr Laforet.

Vers onze heures, les différentes confréries des paroisses avec leurs bannières, la sodalité des étudiants, les conférences de S. Vincent de Paul, les congrégations religieuses, frères alexiens, frères de la charité, Joséphites, religieux des Sacrés Cœurs, les ordres monastiques, Dominicains, Jésuites, chanoines de S. Norbert, tout le clergé séculier, élèves du collége du St-Esprit, du collége Juste Lipse et du séminaire américain, les curés et vicaires de la ville, et le Corps professoral de l'Université s'organisèrent en cortége au collége du St-Esprit pour accompagner processionellement Mgr l'Archevêque jusqu'à l'antique collégiale de St-Pierre. Le collége du St-Esprit et les rues, sur le passage du cortége, étaient ornés de drapeaux, de chronogrammes et de devises. Une foule immense et recueillie se

pressait le long du parcours et dans la vaste nef de la collégiale.

M. le doyen a reçu le vénérable Archevêque sous le porche de l'église, l'a complimenté au nom du clergé, lui a présenté la croix à baiser, et lui a offert l'encens et l'eau bénite.

Après le *Te Deum*, Mgr Dechamps est monté en chaire, et a prononcé ce beau discours sur *l'union de la science et de la foi*, qui a été publié d'abord dans la *Revue catholique*, reproduit ensuite dans les *brochures* de V. Devaux et Cie, et dans plusieurs autres recueils. Nos lecteurs connaissent cette admirable réfutation des doctrines qui voudraient séparer la religion de l'étude, et constituer un enseignement *neutre*, un enseignement qui laisserait en dehors de son domaine tout ce qu'il importe le plus à l'homme de savoir. La neutralité de la science n'est qu'une illusion ou une hypocrisie; nul, mieux que Mgr Dechamps, n'a su travailler à démasquer cette hypocrisie, à dissiper cette illusion. Nul mieux que lui n'a prouvé que la science n'a rien à craindre de la religion, et que l'immutabilité de la révélation ne met pas plus d'obstacle au progrès des sciences morales et sacrées, que l'immutabilité de la nature n'en met au progrès des sciences naturelles.

Le lendemain, 22 juin, Mgr Dechamps a reçu chez Mgr Laforet les professeurs de l'Université. Mgr Namèche a complimenté Sa Grandeur au

nom du Corps professoral et a rappelé avec bonheur combien l'Université était heureuse de lire au grand livre des inscriptions, inscrit en tête des étudiants de l'Université, le nom du nouvel archevêque de Malines.

Sa Grandeur, avec une douce et cordiale familiarité, a exprimé son affection et son dévouement pour la grande œuvre de l'épiscopat belge placée dans son diocèse. La Providence a voulu, comme Mgr Dechamps l'a remarqué, qu'il possédât, durant leur vie, l'amitié de trois hommes qui furent les pères et les fondateurs de l'Université catholique : son Em. le cardinal Sterckx, Mgr Van Bommel, évêque de Liége, et Mgr de Ram. Cette même Providence, le vénérable prélat l'espère et le demande avec instance, lui donnera d'être pour l'Université ce qu'ils furent eux-mêmes.

Sa Grandeur se rendit ensuite avec le Recteur et le Corps professoral au grand auditoire du collége du Pape, où l'attendaient les étudiants de l'Université qui saluèrent son arrivée par des applaudissements enthousiastes. M. E. Descamps, étudiant en droit, s'adressant à Sa Grandeur, lui exprima au nom de ses condisciples les sentiments de respect, de dévouement et de reconnaissance qui animent la jeunesse catholique à l'égard de sa personne et à l'égard de l'épiscopat dont il est le chef. Nous détachons un passage de ce discours :

« Permettez à notre faiblesse, Monseigneur, à travers toutes vos gloires, de ne voir, de ne chercher que votre cœur. Permettez-nous d'appeler ce jour la fête de ce cœur. Votre amour pour la jeunesse catholique rayonne à tous les yeux! il ne peut nous démentir; nous le savons, cette paternelle affection vous fut propre dès longtemps, l'on en suit la trame non interrompue dans votre vie entière; ce simple et doux nom de *père* placé à l'aurore de votre sacerdoce, le seul titre que vous aviez choisi pour le garder toujours, tant de pages lumineuses et sereines, écrites pour nous, pour nous semées sur toutes les voies qui mènent à Dieu, cette chaire de St-Pierre où plusieurs fois la jeunesse universitaire vous vit monter, tous ces souvenirs que marquent-ils, sinon les étapes de votre tendresse? Que sont-ils eux-mêmes, sinon ses vivants témoins, et aujourd'hui ce qui vous appelle au sein de l'*Alma Mater*, n'est-ce pas toujours la même tendresse? N'est-ce pas plus encore? l'amour multiplié par la grâce et Dieu versant au cœur de son évêque de nouveaux trésors avec la plénitude de la paternité spirituelle!

« Monseigneur, lorsqu'au milieu de votre peuple, hier, vous prononciez ces belles paroles : « Louvain est le symbole d'une grande chose, l'union de la science et de la foi, » nous, songeant à la paternelle bonté de cet épiscopat dont vous êtes la tête, nous pouvions achever le cri de votre

âme dans la nôtre, nous pouvions dire : Louvain est aussi l'incarnation d'un grand amour, de l'amour de nos premiers pasteurs ! Louvain c'est la science et la foi se réunissant pour rendre à cet amour, en toute pleine lumière, un témoignage glorieux.

« Car, Monseigneur, il vous faudra bien encore subir cette gloire ! Fille de nos libres institutions, l'*Alma Mater* sera toujours le plus beau rayon au front de notre épiscopat national. »

Mgr Dechamps a répondu en recommandant aux jeunes gens qui l'entouraient le travail et la prière.

« Vous venez, dit-il (nous reproduisons d'après nos souvenirs), vous venez de me dire que j'avais choisi le nom de Père, je le garde. Car enfin si un évêque n'était pas père, il ne serait pas évêque. Je suis heureux de garder avec mon vieux nom mon vieil amour pour l'*Alma Mater*. Avant d'être Père, j'étais son enfant ; je ne l'oublie pas...

« Hier j'ai dit du bien de vous, et du bien mérité ; aujourd'hui, pour être vraiment père, dois vous en faire.

« Tout à l'heure en me recueillant un instant, je cherchais une parole qui pût vous faire du bien ; j'ai trouvé celle-ci : « *Estote viri fortes*, » soyez des hommes. Pour être vraiment des hommes, *viri fortes*, il faut trois choses : travailler avec énergie, vaincre ses passions, et avoir ce que S. Chrysostôme appelait une âme élevée, *animum excelsum*.

« Habituez-vous au travail; considérez que la Providence vous a choisis pour être, dans telle ou telle carrière, l'instrument de ses desseins. Or pour que l'instrument soit bon, il faut le préparer; pour qu'il coupe, il faut l'aiguiser. C'est l'étude, c'est le travail qui aiguisera chez vous l'instrument de la Providence. Mais si par votre faute vous laissez l'instrument se couvrir de rouille, alors vous mettez obstacle aux desseins de la Providence.

« Ce mot d'instrument me rappelle une vérité que vous n'ignorez pas, mais à laquelle peut-être vous n'avez pas assez réfléchi. Cette vérité c'est que la jeunesse exerce une influence suprême sur toute la vie; c'est la jeunesse qui fixe la vie; la vie, presque toujours, n'est que la réalisation d'une idée de la jeunesse. On s'étonnera peut-être que Dieu confie à l'inexpérience le soin de fixer toute une carrière. Il en est pourtant ainsi. Oui, vous êtes à l'âge où l'homme choisit la voie dans laquelle il marchera le reste de sa vie, vous êtes dans l'instant où se décide ce qu'on appelle, dans l'église, la vocation, et dans le monde, la destinée.

« Tous nous avons une destinée que la Providence nous assigne et qu'il nous est donné d'accomplir librement par notre travail. Cette destinée vous la choisissez ici et vous la préparez sous l'œil de la Providence, qui aime à se montrer confiante en la jeunesse, lorsque la jeunesse fait ce qu'elle doit.

« Vous marcherez dans le chemin de la vie soutenus par la foi, par l'ardeur au travail et par la prière. Mais vous rencontrerez la lutte. Dès maintenant il faut vous exercer à lutter courageusement ; vous devez être les soldats de la justice et de la vraie liberté. Les ennemis sont nombreux. Si vous voulez les vaincre ; si vous voulez vaincre l'injustice du dehors, il faut commencer par vaincre l'injustice du dedans. Ce qui est le plus difficile à vaincre en ce monde, c'est soi-même. Il faut donc dès maintenant vous exercer à vous vaincre et à faire régner la justice en vous.

« Qu'est-ce que la justice ? C'est l'empire des puissances supérieures sur les inférieures. L'ordre est là. Il faut donc, dès aujourd'hui, dès maintenant, il faut que chacun de vous se dise : j'ai la vocation de me vaincre, de faire régner en moi la justice et de m'élever par là au-dessus de l'esclavage des sens. Il est indispensable de faire régner les puissances supérieures sur les inférieures. C'est là l'empire véritable. C'est là ce que S. Chrysostôme appelle *animum excelsum*, une grande âme qui ne se laisse point ravaler.

« Une grande âme qui ne se laisse point ravaler s'adonne au travail et par le travail se rend forte dans la lutte qui conduit à la victoire.

« Pour remporter la victoire ; pour donner l'empire aux puissances supérieures sur les

forces d'en bas, il faut s'élever à Dieu. Je vais finir par là, Messieurs, et vous dire que jamais nous ne serons réellement des hommes, si nous ne prions pas. Vous avez peut-être lu cette parole d'un homme qui n'est pas des nôtres mais qui a de grandes pensées chrétiennes. Il disait : « Parmi les êtres, il n'y en a qu'un qui prie, l'homme. » Nous savons cela depuis longtemps ; mais nous n'en sommes pas assez frappés. L'homme, créature maîtresse placée au sommet de la hiérarchie des êtres, est le seul qui parle à Dieu. C'est là la puissance la plus visible de l'homme. Par la raison il domine toute la création ; mais le grand acte de l'âme est de parler à Dieu. Nous sommes quelquefois très-flattés quand nous avons vu un roi, une reine ou quelque grand, et nous sommes tout fiers de le raconter ; mais parler à Dieu ! être entendu de Dieu ! On a audience quand on veut, à tout moment ! Obtenir une réponse divine ! non de vaines paroles, mais une réponse efficace, c'est-à-dire les grâces qui sont la preuve que Dieu nous écoute, c'est là la grandeur de l'homme. Dès à présent, dès votre jeunesse, dites-vous bien : je ne serai jamais un homme si je ne prie pas... Savez-vous ce que c'est que l'homme qui ne prie pas ? Je ne trouve pas de mot pour rendre ma pensée, le français est trop délicat ; j'emprunte le mot de S. Jean. L'homme qui ne prie pas *habet characterem bestiæ;* parce que, au lieu de s'élever,

23

comme il le doit, vers l'intelligence suprême, il se rabaisse au-dessous de sa nature.

« Soyez donc des hommes, et pour être des hommes, soyez des chrétiens. Préparez-vous ici à être dans le monde les soldats de la justice et de la liberté. »

Il ne nous appartient pas de rapporter ici le reste du séjour de Mgr Dechamps à Louvain, et les circonstances diverses où il a pris la parole avec cette ferveur, cette invincible clarté et cette charité persuasive qui sont les caractères particuliers de son éloquence. Nous nous sommes contenté de parler des titres spéciaux qu'il s'est créés à la reconnaissance de l'Université; en quittant Louvain, le 25 juin, Sa Grandeur Mgr Dechamps y a laissé des souvenirs qui resteront chers à tous les cœurs catholiques.

—

TRIDUUM CÉLÉBRÉ PAR L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE LES 6, 7 ET 8 MARS 1868 EN L'HONNEUR DES QUATRE MARTYRS DE GORCUM QUI ONT ÉTUDIÉ A LOUVAIN.

—

Mgr Laforet a retracé, dans un livre bien connu de nos lecteurs, le long supplice et la constance héroïque des martyrs de Gorcum. En écrivant cet ouvrage, le recteur de l'Université catholique rappelait un des plus beaux titres de gloire de l'institution qu'il dirige.

On sait que parmi les dix-neuf martyrs de Gorcum, qui ont versé, l'an 1572, leur sang pour soutenir l'autorité du Souverain Pontife et défendre le dogme de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, quatre ont étudié à l'ancienne Université de Louvain. Ce sont Nicolas Pic, gardien du couvent des Franciscains de Gorcum, Léonard Vecchel, curé de Gorcum, son vicaire Nicolas de Poppel et Nicaise Van Hees ou Hezius. Ces glorieux athlètes de la foi ont été solennellement canonisés par N. S. P. le Pape Pie IX, entouré des Cardinaux et des Evêques du monde entier, le 29 juin dernier pendant les grandes solennités du 18e centenaire de la mort des SS. Apôtres Pierre et Paul.

La nouvelle Université a voulu célébrer avec

la plus grande solennité la canonisation des quatre martyrs qui seront à jamais la gloire de l'ancienne *Alma Mater*.

La collégiale de St-Pierre, où reposent les reliques insignes des Martyrs de Gorcum, avait été décorée pour la circonstance par les soins de son vénérable Doyen. Durant les trois jours du *Triduum*, la messe solennelle a été célébrée par Mgr le recteur de l'Université et les professeurs de la Faculté de théologie.

M. le chevalier van Elewyck dirigeait, avec le zèle et le talent exquis dont il a donné tant de preuves, la partie musicale.

Une foule immense remplissait l'église. Les professeurs en corps, les étudiants de toutes les Facultés, l'élite de la population louvaniste, bon nombre de fonctionnaires publics et d'officiers de la garnison assistaient tous les jours à la messe et à la conférence, qui suivait immédiatement.

Mais ce qui a surtout rehaussé l'éclat de la solennité, c'est cette voix vraiment apostolique, merveilleusement éloquente, persuasive, pleine d'onction, que nous avions déjà entendue, non sans émotion, il y a quatre ans, alors que Mgr Mermillod n'était encore que Recteur de l'église Notre-Dame à Genève.

Dans trois admirables conférences, il nous a parlé de Jésus-Christ, des témoins de sa gloire et de sa puissance dans tous les lieux et tous les siècles, de son action qui a changé le monde

et qui pénètre l'humanité tout entière; puis de Jésus-Christ toujours présent dans l'Eucharistie et se donnant à nous dans un mystère d'amour; enfin de la puissance de Jésus-Christ demeurant manifeste sur la terre dans la constitution divine de l'Eglise et par la primauté du Souverain Pontife, autorité universelle et guide infaillible.

Comme gage d'amitié envers le recteur et d'estime envers l'Université, le digne successeur de S. François de Sales nous a apporté les bienfaits de cette voix qui remue les cœurs et les gagne à Dieu : Qu'il soit béni et qu'une récompense meilleure que notre reconnaissance couronne ses labeurs !

Une solennité religieuse, pour être complète, doit s'adresser à tous. Une partie du peuple de notre ville n'entend pas la langue française; pendant le salut solennel qui se chantait le soir à cinq heures, M. l'abbé Hendrickx a fait chaque jour un sermon flamand. Sa parole persuasive et entraînante attirait une foule considérable à l'office du soir. Le R. P. Terbruggen a clôturé par un éloquent sermon flamand ces pieux exercices.

La charité a sa place marquée dans une fête chrétienne : aussi les pauvres n'ont-ils pas été oubliés. A tous les offices, les membres de la Société de St-Vincent de Paul et les Dames de la Miséricorde ont fait des collectes qui ont été très-productives.

En voyant Mgr Mermillod au milieu de notre cité universitaire, une même pensée frappait tous les esprits. Au XVIe siècle, le protestantisme prétendait asseoir à Genève sa force et sa puissance. Dans l'enivrement de ses premiers triomphes, il appelait fastueusement cette cité la « Rome protestante ; » et après avoir couvert l'Europe de sang et de ruines, il immolait dans nos provinces les généreux défenseurs de la vérité catholique. Cependant, une grande institution restait debout : c'était l'Université de Louvain, alors à l'apogée de sa gloire. Mais elle devait tomber à son tour brisée et non ployée par la violence révolutionnaire.

Ce n'était plus seulement l'hérésie, c'était l'impiété qui semblait partout triomphante. L'œuvre de la destruction de l'Eglise paraissait pour ainsi dire accomplie. Qui eût pu croire alors que bientôt un apôtre venu de la « Rome protestante » irait proclamer devant cette Université, sortie de ses cendres, la gloire et le triomphe des martyrs catholiques immolés à la fureur de l'hérésie? Voilà ce que nous avons vu. Un évêque de la sainte Eglise romaine, abandonnant pour quelques jours le peuple de Genève dont il est le pasteur aimé, est venu nous entretenir de ces deux grandes vérités, auxquelles les Martyrs de Gorcum ont rendu un sanglant témoignage : l'Eucharistie et la Papauté.

Nous croyons utile de reproduire dans cet *Annuaire* les documents principaux relatifs à l'érection de l'Université catholique. Nous y joignons les *Statuts* de l'Université.

BREF PAR LEQUEL S. S. GRÉGOIRE XVI ACCORDE AUX ÉVÊQUES DE LA BELGIQUE LA FACULTÉ D'ÉRIGER UNE UNIVERSITÉ.

13 décembre 1833.

GREGORIUS PP. XVI,

Venerabiles Fratres, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Majori certè solatio affici non possumus, quàm cùm eos, qui in partem solicitudinis nostræ sunt vocati, pastorali zelo flagrare, acriterque ad spirituale commissarum sibi Ovium bonum novimus vigilare. Licet porrò præcipuam Fraternitatum Vestrarum virtutem satis jam multa declarassent, eâque de causâ jure Nobis lætari liceret; conceptam tamen animo nostro opinionem confirmârunt, nostrumque gaudium abundè auxerunt obsequentissimæ litteræ, quas die decimâ quartâ proximè elapsi mensis ad Nos dedistis, et quibus nedùm vestrum de Catholicâ in Belgio constituendâ, et à Vobis tantùm regendâ studio-

rum Universitate consilium significâstis, sed etiam expositis commodis, quæ tùm animarum salus, tùm Religio ipsa indè possunt accipere, Apostolicâ nostrâ Auctoritate probari illud voluistis. Hanc vos rationem sequuti, id egistis, quod ab antiquis temporibus consuetudo induxit, quodque debita huic Sanctæ Sedi reverentia et observantia meritò exigit. Cùm enim ad Romanos Pontifices pro concredito Ipsis Apostolici Officii munere maximè pertineat Catholicam Fidem tueri, sanctæque ejus doctrinæ depositum integrum ac intemeratum custodire; Eorum quoque esse debet sacrarum disciplinarum quæ publicè in Universitatibus traduntur, institutionem moderari. Atque hæc causa fuit, cur Catholici etiam Principes cùm de ejusmodi Academiis seu Universitatibus studiorum statuendis cogitârunt, Apostolicam Sedem consulendam, ejusque auctoritatem exquirendam duxerint. Hinc celebriores, illustrioresque Europæ Universitates nonnisi ex sententiâ et assensu Romanorum Pontificum fuisse constitutas gravissimæ illarum historiæ amplissimè testantur. Nobis itaque, quibus persuasum est ex rectè comparatis studiorum Universitatibus plurimum emolumenti in Christianam Rempublicam dimanare, jucundius nihil accidere potest, quàm ut vobis gratificemur, et ad Litterarum præsertim Sacrarum præsidium et incrementum supremæ Nostræ Auctoritatis robur adjiciamus; atque hinc

sapientissimum, quod unà simul inivistis consilium adprobamus, vestramque eâ de re solicitudinem summâ laude ac commendatione prosequimur. Eò autem libentiùs vestris votis annuimus, quò certiùs vestrâ industriâ, operâ et curâ futurum confidimus ut quotquot ad istam Universitatem convenient benè morati juvenes, non scientiâ quæ inflat, sed scientiâ quæ cum charitate ædificat, non sapientiâ hujus sæculi, sed sapientiâ cujus initium timor Domini est, imbuantur. At illud probè intelligitis, Venerabiles Fratres, memoratam mox Universitatem ità quidem constitui oportere, ut nihil prorsùs derogetur juribus, quæ singulis Episcopis circà Clericorum in suis diœcesanis seminariis institutionem, eorumque in litteris et disciplinis maximè Theologicis eruditionem Tridentini Patres adjudicârunt. Agite igitur, et Ille, à quo omne datum optimum et omne donum perfectum est, dexter Vobis propitiusque adsit, ut quæ salubriter cogitâstis, feliciter possitis implere. Interim Apostolicam Benedictionem, Paternæ Nostræ charitatis et benevolentiæ testimonium ergà Fraternitates Vestras, peramanter Vobis impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 13 Decembris MDCCCXXXIII. Pontificatûs nostri anno III.

Signatum, GREGORIUS PP. XVI.

Inscriptio erat : Venerabilibus Fratribus ENGELBERTO Archiepiscopo Mechliniensi, ejusque Suffraganeis in Belgio Episcopis, Mechliniam.

CIRCULAIRE DES ÉVÊQUES PAR RAPPORT A L'ÉTABLISSEMENT D'UNE UNIVERSITÉ.

Février 1834.

Les archevêque et évêques de Belgique au clergé de leurs diocèses.

Messieurs,

Depuis que la Constitution de la Belgique a établi la liberté de l'enseignement, un désir immense de voir s'élever une Université catholique s'est manifesté de toutes parts parmi les populations du royaume. Il est facile d'en saisir la raison. Presque toutes les familles tiennent à léguer à leurs enfants la plus belle part de l'héritage de leurs pères, cette foi catholique invariable, indestructible, qui est le premier principe de la civilisation des peuples chrétiens, parce qu'elle proclame sans ambiguité comme sans hésitation toutes les idées véritablement sociales : elles comprennent, et l'expérience des derniers temps le leur a d'ailleurs démontré à l'évidence, que tout enseignement qui n'est pas subordonné aux principes de cette foi, peut tendre à les corrompre.

En effet, qui pourrait mesurer la profondeur des abîmes dans lesquels se sont précipités les plus grands esprits lorsqu'ils ont cessé de reconnaître la religion comme la base des sciences humaines! Ces sciences, que Dieu a données à

l'homme pour son perfectionnement moral ou pour son bien-être physique, ont alors été tournées contre leur divin auteur et contre l'ordre de la société; la multiplicité des systèmes, la confusion des doctrines ont réduit la science à n'être plus qu'une agglomération de faits sans lien, sans suite, sans ordre, et dont le dernier résultat serait de jeter le monde dans un doute universel et dans une indifférence complète.

Ce n'étaient pas là les doctrines que nos ancêtres puisaient dans ces anciennes écoles dont le Père commun des fidèles avait approuvé les statuts, et dont la brillante existence, la longue prospérité ne peuvent s'expliquer que par l'accord parfait de la science avec le fondement de la vraie foi.

Les Belges se rappellent la gloire dont jouit pendant quatre siècles la célèbre Université de Louvain, où la science unie à la foi formait des hommes instruits et de bons chrétiens; et tous ceux qui ne se sont pas laissé éblouir par de vaines théories, désirent voir la jeunesse, espoir de la patrie, revenir à cet accord si fécond en heureux résultats, et ils attendent de leurs premiers pasteurs, intimement unis avec l'auguste chef de l'Eglise, qu'ils leur en ouvrent la voie.

C'est pour répondre à ce vœu, Messieurs, que nous avons formé le projet d'ériger en Belgique, avec l'assentiment du St-Siége que nous avons obtenu, une nouvelle Université catholique, que

nous établirons sur des fondements tels qu'elle offrira, et sous le rapport de l'enseignement, et sous celui de la discipline, toutes les garanties que peuvent raisonnablement désirer nos nombreuses familles demeurées attachées de cœur et d'âme à la religion qui fait leur bonheur.

La force et la profondeur des études seront l'objet de tous nos soins; car nous sentons vivement toute l'importance d'un haut enseignement porté au niveau des connaissances humaines les plus élevées, et nous avons la ferme confiance qu'avec l'aide du Seigneur les résultats répondront à nos constants efforts. L'absence d'une surveillance active sur les élèves hors du temps des leçons est souvent la cause du ralentissement de leur zèle pour l'étude, et l'occasion d'une corruption de mœurs qui, en gâtant leur cœur, exerce une fatale influence sur leur avenir. Afin de tarir cette source des plus vives inquiétudes pour les parents, nous ferons revivre une des plus utiles institutions de l'ancienne Université de Louvain, en établissant des pédagogies et des colléges, où les élèves auront le logement et la nourriture, et seront soumis à une sage discipline. Enfin nous prendrons des mesures efficaces pour imprimer à ce nouvel établissement un caractère de stabilité qui lui assurera une longue existence.

Déjà présumant, Messieurs, de votre bonne volonté à nous seconder, nous avons mis la

main à l'œuvre afin d'ériger la première des Facultés d'une Université catholique, celle de la théologie, qui dépend plus exclusivement de nous. C'est au centre de la Belgique, dans la ville métropolitaine, que nous avons résolu de l'établir; et quoique séparée peut-être, quant à la localité, des autres Facultés, elle n'en sera pas moins partie intégrante de l'Université que nous projetons.

Tel est, Messieurs, notre but. Mais une entreprise aussi vaste exige nécessairement de grands moyens, parce que pour l'exécuter il faudra non-seulement acquérir des bâtiments et un matériel considérable, mais encore réunir un personnel propre à mériter la confiance publique.

C'est pourquoi nous venons vous prier, Messieurs, de réunir tous vos efforts aux nôtres, et de recommander aux fidèles confiés à vos soins une œuvre aussi éminemment salutaire.

Ce que ne pourraient pas des individus isolés, deviendra facile par la combinaison et par l'ensemble des efforts. Ne voit-on pas tous les jours en Autriche, en Angleterre, en France, en Amérique et même sous nos yeux, la foi des catholiques réunir tous les cœurs, et cette association de vues et de sentiments opérer sous une heureuse direction d'étonnants résultats?

Nous proposons donc à tous les catholiques de nos diocèses de prendre chacun une ou plusieurs actions annuelles; et afin de mettre l'action à la

portée de toutes les fortunes et de pouvoir ainsi recueillir le denier de la veuve aussi bien que l'offrande du riche, nous la mettons à un franc par an.

Nous prions tout le respectable clergé de nos diocèses, sans exception, de donner l'exemple d'une généreuse coopération à une si belle œuvre ; et sans vouloir imposer d'obligation à personne, ni mettre des bornes à la libéralité de nos chers coopérateurs, nous engageons Messieurs les vicaires-généraux, chanoines, doyens et curés de première et seconde classe à prendre 20 actions annuellement ; Messieurs les desservants des succursales, 10 actions ; Messieurs les chapelains, vicaires et autres ecclésiastiques, 5 actions. Nous-mêmes nous souscrivons pour 200 actions par an.

Ensuite nous chargeons Messieurs les curés, desservants et chapelains d'annexes indépendantes d'engager leurs paroissiens à contribuer à cette bonne œuvre selon que leurs moyens le permettront. Ils pourront s'associer une ou deux personnes zélées pour obtenir, par leur intermédiaire, une coopération plus générale et pour réunir les fonds.

Chaque curé formera une liste des personnes qui auront pris des souscriptions et il la conservera avec soin, afin de faire percevoir tous les ans pendant le mois de mars le montant de celles qui n'auront pas été révoquées. Il enverra le

double de cette liste à M. le doyen en lui remettant le produit des souscriptions, ce qui aura lieu dans le courant du mois d'avril de chaque année. Messieurs les doyens joindront aux fonds qu'ils déposeront à l'évêché toutes ces listes particulières de leurs doyennés.

Nous exhortons les personnes que la divine Providence a le plus favorisées des biens de la fortune à nous aider non-seulement de leurs dons annuels, mais aussi, eu égard aux frais de premier établissement, à y ajouter pour cette première fois quelques secours extraordinaires.

Nous prions le clergé d'y mettre toute la diligence possible, et de faire en sorte que le premier produit des souscriptions nous soit remis avant la fin du mois d'avril prochain, afin que si les moyens suffisent et que les circonstances se prêtent dès cette année à un commencement d'exécution, nous puissions former un conseil composé des personnes les plus respectables du pays, avec lequel nous arrêterons les premières bases d'une organisation aussi en rapport avec les besoins du temps que conforme aux principes et aux droits de la religion.

Messieurs les curés ne se contenteront pas de lire en chaire la présente circulaire ; ils la répandront parmi leurs paroissiens, et ils leur en expliqueront le but, en leur faisant bien comprendre que c'est de la force et de l'étendue de leur coopération que dépendra tout le succès.

A ce premier élan de bonne volonté générale ajoutons de ferventes prières, afin que Celui *de qui procède tout don parfait* répande ses plus abondantes bénédictions sur une œuvre uniquement entreprise pour sa plus grande gloire.

Puisse le divin Maître, qui seul est *la voie*, *la vérité et la vie*, faire sur nous et sur vous une riche effusion de son esprit; qu'il appelle lui-même l'esprit de vérité, pour qu'il nous enseigne toute vérité! Puisse-t-il ne jamais permettre que la science qui a pour objet notre bien-être temporel nuise à celle qui nous conduit au salut!

Que sa paix demeure toujours avec vous!

Donné en février 1834.

† ENGELBERT, *archevêque de Malines.*
† JEAN-JOSEPH, *évêque de Tournay.*
† JEAN-FRANÇOIS, *évêque de Gand.*
† CORNEILLE, *évêque de Liége.*
† JEAN-ARNOLD, *évêque de Namur.*
† FRANÇOIS, *évêque administrateur du diocèse de Bruges.*

CONSTITUTION APOSTOLIQUE RELATIVE A LA COLLATION DES GRADES EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

8 avril 1834.

GREGORIUS PP. XVI,

Ad perpetuam rei memoriam.

Catholicæ religionis salus et populorum bonum atque utilitas omninò postulant, ut ii omnes qui in sortem Domini vocati, ecclesiasticæ militiæ nomen dare exoptant, non solùm virtutum omnium splendore præfulgeant, quo seipsos præbeant in omnibus exemplum bonorum operum, verùm etiam summâ animi contentione in litteras severioresque disciplinas addiscendas sedulò incumbant, quo possint exhortari in doctrina sana, et eos qui contradicunt arguere. Cùm enim sacerdotis labiis scientia sit custodienda, et lex requirenda ex ore ejus, tum ignorantia quæ cunctorum mater errorum, maximè in sacerdotibus vitanda qui docendi officium in populis suscipiunt. Quamobrem jure meritòque Romani Pontifices omni quidem vigilantiâ et studio id unum vel maximè semper spectârunt, ut ecclesiastici viri non modò vitæ integritate verùm etiam doctrinæ laude elucerent et cres-

cerent in scientiâ Dei. Nihil enim est quod populorum animos ad pietatem et ad religionem magis excitet atque inflammet, quàm eorum exemplum et doctrina qui divino se ministerio dicârunt. Atque idcircò providissimis gravissimisque Ecclesiæ legibus cautum semper fuit, ut adolescentes clerici vel ab ineunte ætate in seminariis præsertim ad pietatem, probitatem, omnemque virtutem et doctrinam ritè efformentur, quo esse possint in tempore verè adjutores Dei et Christi ministri atque operarii missi in vineam suam, qui fructus afferant, et opponentes murum pro domo Israël prælientur prælia Domini. Quod quidem si semper, hisce præsertim asperrimis ac luctuosissimis civilis non minùs quam christianæ reipublicæ temporibus, magis magisque summopere curandum, quibus perditissimi homines despumantes confusiones suas et secundùm desideria sua ambulantes, tot opinionum commentis, tot omnigenum scelerum monstris jura quæque divina et humana violare, perturbare, permiscere moliuntur, et religionis fundamenta labefactare, immò funditùs evertere maximo cum omnium Christi fidelium detrimento impiè nefarièque conantur. Majore igitur vigilantiâ, curâ et studio est prospiciendum, ut ecclesiastici homines non solùm virtutis et pietatis laude floreant, verùm etiam litteris severioribusque disciplinis potissimum sacris præstent, quo

tamquam lucernæ ardentes luceant coram hominibus et loquentes quæ decent sanam doctrinam, possint vaferrimos impiorum conatus refringere, fraudes detegere, et aculeata sophismata, fallacesque errores refellere, atque eorum obstruere ora, quorum labia loquuntur iniquitatem, et linguæ meditantur mendacium. Non mediocri itaque animi nostri voluptate a Venerabilibus Fratribus Belgii Archiepiscopo et Episcopis accepimus, eos provido consilio ac voluntati fel. mem. Leonis XII Prædecessoris nostri ultro libenterque obtemperantes, et singulari sollicitudine eorum gregis bono atque utilitati consulere cupientes, clericorum Seminaria eorum in diœcesibus ita constituisse, ut juniores clerici ad religionem, pietatem, et canonicam disciplinam veluti novellæ plantationes in juventute suâ maturè efformentur, ac litteris sacrisque præsertim disciplinis naviter scienterque erudiantur. Omnes enim cujusque seminarii clerici quinque annos amœnioribus litteris, duo philosophicis disciplinis, quatuor vero sacræ Theologiæ operam navare debent. Ut autem clerici, studiorum curriculo in seminariis peracto, majores sacris in studiis profectus facere possint, iidem Venerabiles Fratres altioris ordinis Cathedras Mechliniæ prope seminarium Metropolitanum constituendas existimârunt, ut præstantiore ingenio clerici variarum Diœcesium in ecclesiasticas disciplinas penitiùs addiscendas

incumbant, et majore doctrinæ atque eruditionis copiâ instructi, graviora munera obire et Ecclesiæ ornamento ac præsidio esse valeant. Amplam propterea domum ipsi Venerabiles Fratres communi ære in Metropolitanâ civitate parandam curârunt, in quâ sex professores et quadraginta alumni commorari possunt. Verùm ut ejusdem instituti decus et splendor augeatur atque alumnorum animi acriori quodam stimulo ad scientiam acquirendam virtutemque amplectendam excitentur, atque inflammentur, iidem Venerabiles Fratres summoperè cuperent Doctoris lauream aliosque gradus in sacrâ Theologiâ et in Jure Canonico illis instituti alumnis posse donari, qui doctrinæ facto periculo, non solùm scientiæ laude verùm etiam egregiis aliis animi ingeniique dotibus ceteris antecellunt. Quocirca a nobis postulârunt ut commemorato Mechliniæ instituto seu magno seminario ex nostrâ indulgentiâ facultatem tribuere velimus conferendi Doctoris laureas ceterosque gradus quemadmodum in studiorum Universitatibus fieri solet. Nos verò quibus nihil potius, nihil gratius, nihilque præstabilius esse potest quam universi Dominici gregis saluti maximâ vigilantiâ prospicere et rectæ ecclesiasticorum institutioni pro viribus consulere, ut in tantâ temporum asperitate virtutum omnium apparatu ornati et spiritu sapientiæ atque intellectus repleti possint ædificare Domino domum fidelem, potentes in opere et

sermone coram Deo et omni populo, eorumdem Venerabilium Fratrum votis quàm libentissimè annuendum censuimus. Omnes igitur et singulos, quibus hæ litteræ favent, paternâ benevolentiâ prosequi volentes et a quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis et pœnis, quovis modo et quâcumque de causâ latis, si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratiâ absolventes et absolutos fore censentes, auctoritate nostrâ Apostolicâ hisce litteris perpetuo facultatem facimus atque impertimur, ut in amplâ domo seu magno Mechliniæ Clericorum seminario, de quo habita mentio est, iis qui eodem in seminario seu instituto morantes, studiorum curriculo ritè confecto et doctrinæ facto periculo, scientiâ et pietate ceteris antecellunt, Doctoris laurea aliique gradus tam in sacrâ Theologiâ quâ in Jure Canonico liberè et licitè conferri possint eodem prorsus modo ac ratione, quibus in publicis Athenæis seu Universitatibus fieri solet. Atque idcirco concedimus et indulgemus, volumus atque mandamus, ut ii omnes qui eosdem gradus et Doctoris laureas vel in sacrâ Theologiâ vel in Jure Canonico eodem in instituto seu magno Mechliniæ seminario adepti fuerint, omnibus et singulis quibusque juribus, privilegiis, prærogativis, indultis quocumque nomine appellandis utantur, fruantur atque uti et frui possint quibus utuntur et fruuntur vel uti

ac frui possunt et poterunt alii omnes qui gradus eosdem et Doctoris laureas publicis in gymnasiis seu Universitatibus consequuntur. Hæc concedimus atque indulgemus, volumus, præcipimus atque mandamus decernentes has litteras firmas validas et efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, dictisque in omnibus et per omnia plenissimè suffragari, sicque in præmissis per quoscumque judices ordinarios et delegatos etiam causarum Palatii Apostolici Auditores, Sedis Apostolicæ Nuntios ac sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinales etiam de latere Legatos, sublatâ eis et eorum cuilibet quâvis aliter judicandi et interpretandi facultate et auctoritate judicari et definiri debere, ac irritum et inane si secus super his a quoquam quâvis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari; non obstantibus Apostolicis ac universalibus provincialibusque et synodalibus conciliis editis generalibus vel specialibus constitutionibus et ordinationibus ceterisque etiam speciali et individuà mentione dignis in contrarium facientibus quibuscumque. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die VIII aprilis MDCCCXXXIV. Pontificatus nostri anno IV.

Pro Domino Cardinali ALBANO,

A. PICCHIONI, *substitutus.*

DÉCRET D'ÉRECTION DE L'UNIVERSITÉ.

10 Juin 1834.

ENGELBERTUS, Dei et Apostolicæ Sedis gratiâ Archiepiscopus Mechliniensis et Primas Belgii, JOANNES-JOSEPHUS, eâdem gratiâ Tornacensis, JOANNES-FRANCISCUS, Gandavensis, CORNELIUS, Leodiensis, JOANNES-ARNOLDUS, Namurcensis, Episcopi, et FRANCISCUS, Episcopus Ptolomaïdis, Administrator Brugensis,

Omnibus et singulis præsentes litteras visuris, lecturis pariter ac audituris Salutem in Domino Sempiternam.

Quum concordi omnium judicio ac felici experientiâ constet summa Ecclesiæ et Reipublicæ commodo obvenire ex publicis studiorum Universitatibus, in quibus bonarum artium ac scientiarum documenta a professoribus orthodoxæ fidei cultoribus et de Romano-Catholicâ Religione rectè sentientibus ingenuæ juventuti traduntur : hinc Nobis potissimâ quâdam ratione hocce tempore allaborandum duximus ad instaurandam publicam ejusmodi Universitatem, quæ celeberrimæ quondam ac præstantissimæ Lovaniensis Academiæ, communi Belgarum luctu inter sæculi decimi octavi exeuntis procellas sublatæ, normam et imaginem referret.

Eâ de re concepta desideria et consilia, ex de-

24

bito pastoralis officii Nobis commissi, ad Sedem Apostolicam detulimus, et per litteras, die decimâ quartâ Novembris anni millesimi octingentesimi trigesimi tertii in congregatione Nostrâ Mechliniæ habitâ datas, Sanctissimum Dominum Nostrum Gregorium divinâ Providentiâ Papam XVI deprecati sumus, ut eadem assensu et consensu Apostolico confirmaret. Sanctitati Suæ placuit votis et petitionibus nostris summâ cum benignitate protinùs annuere, nostrisque conatibus Apostolicam auctoritatem adjungere, prout patet ex pontificio diplomate cujus tenor hic de verbo ad verbum sequitur :

« Gregorius PP. XVI,

« Venerabiles Fratres, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

« Majori certè solatio affici non possumus,
« quàm cùm eos, qui in partem solicitudinis
« nostræ sunt vocati, pastorali zelo flagrare,
« acriterque ad spirituale commissarum sibi
« Ovium bonum novimus vigilare. Licet porrò
« præcipuam Fraternitatum Vestrarum virtutem
« satis jam multa declârâssent, eâque de causâ
« jure Nobis lætari liceret; conceptam tamen
« animo nostro opinionem confirmârunt, nos-
« trumque gaudium abundè auxerunt obse-
« quentissimæ Litteræ, quas die decimâ quartâ
« proximè elapsi mensis ad Nos dedistis, et qui-
« bus nedùm vestrum de Catholicâ in Belgio con-

« stituendâ, et à Vobis tantùm regendâ studiorum
« Universitate consilium significâstis, sed etiam
« expositis commodis, quæ tùm animarum salus,
« tùm Religio ipsa indè possunt accipere, Apostolicâ nostrâ Auctoritate probari illud voluistis. Hanc vos rationem sequuti, id egistis,
« quod ab antiquis temporibus consuetudo induxit, quodque debita huic Sanctæ Sedi reverentia et observantia meritò exigit. Cum enim
« ad Romanos Pontifices pro concredito Ipsis
« Apostolici Officii munere maximè pertineat
« Catholicam Fidem tueri, sanctæque ejus doctrinæ depositum integrum ac intemeratum
« custodire; Eorum quoque esse debet sacrarum
« disciplinarum quæ publicè in Universitatibus
« traduntur, institutionem moderari. Atque hæc
« causa fuit, cur Catholici etiam Principes cùm
« de hujusmodi Academiis seu Universitatibus
« studiorum statuendis cogitârunt, Apostolicam
« Sedem consulendam, Ejusque auctoritatem
« exquirendam duxerint. Hinc celebriores illustrioresque Europæ Universitates nonnisi ex
« sententiâ et assensu Romanorum Pontificum
« fuisse constitutas gravissimæ illarum historiæ amplissimè testantur. Nobis itaque, quibus persuasum est ex rectè comparatis studiorum Universitatibus plurimùm emolumenti
« in Christianam Rempublicam dimanare, jucundius nihil accidere potest, quàm ut vobis
« gratificemur, et ad Litterarum præsertim

« Sacrarum præsidium et incrementum supremæ
« Nostræ Auctoritatis robur adjiciamus ; atque
« hinc sapientissimum, quod unà simul inivistis
« consilium adprobamus, vestramque eâ de re
« solicitudinem summà laude ac commendatione
« prosequimur. Eò autem libentiùs vestris votis
« annuimus, quo certiùs vestrâ industriâ, operâ
« et curâ futurum confidimus ut quotquot ad istam
« Universitatem convenient benè morati juvenes,
« non scientiâ quæ inflat, sed scientiâ quæ cum
« charitate ædificat, non sapientiâ hujus sæculi,
« sed sapientiâ cujus initium timor Domini est,
« imbuantur. At illud probè intelligitis, Venera-
« biles Fratres, memoratam mox Universitatem
« ità quidem constitui oportere, ut nihil pror-
« sus derogetur juribus quæ singulis Episcopis
« circà Clericorum in suis diœcesanis seminariis
« institutionem, eorumque in litteris et disci-
« plinis maximè Theologicis eruditionem Tri-
« dentini Patres adjudicârunt. Agite igitur, et
« Ille, à quo omne datum optimum et omne
« donum perfectum est, dexter Vobis propitius-
« que adsit, ut quæ salubriter cogitâstis, felici-
« ter possitis implere. Interim Apostolicam Be-
« nedictionem, Paternæ Nostræ charitatis et
« benevolentiæ testimonium ergà Fraternitates
« Vestras, peramanter Vobis impertimur.

« Datum Romæ apud S. Petrum die 13 Decem-
« bris anno 1833. Pontificatûs Nostri anno III.

« *Signatum*, GREGORIUS PP. XVI.

« *Inscriptio erat :* Venerabilibus Fratribus
« ENGELBERTO Archiepiscopo Mechliniensi, ejus-
« que Suffraganeis in Belgio Epiccopis. Mech-
« liniam. »

Tam præcellenti suffragio tantâque auctoritate suffulti, mense Februario præsentis anni litteras dedimus ad Clerum et fideles Ecclesiarum nostrarum, eosque experti sumus paratissimos ad conferenda subsidia quibus erigendæ Academiæ incolumitati ac splendori consuleretur.

Jam verò certam tanto operi atque instituto formam præscribere, ejusdemque perpetuam stabilitatem asserere volentes, Apostolicâ auctoritate et Nostrâ per præsentes litteras erigimus et instituimus studiorum Universitatem, à Nobis supremo jure ac perpetuâ sollicitudine (salvâ in omnibus Apostolicæ Sedis auctoritate) regendam et fovendam, quinque Facultatibus instructam, quarum dignitate prima est Theologiæ, secunda Juris, tertia Medicinæ, quarta Philosophiæ ac Litterarum, quinta Scientiarum Mathematicarum ac Naturalium.

Quùm plurimùm intersit, ut res Academica ab unâ eâdemque personâ firmiter et constanter regatur, hinc ad omnem Universitatis nostræ directionem deputamus ac delegamus, tamquam Vicarium Nostrum Generalem, Rectorem Magnificum, virum ecclesiasticum, cujus nominatio et revocatio Nobis reservata permaneat. Eidem

Rectori, postquàm in manibus illustrissimi ac Reverendissimi Domini Archiepiscopi fecerit fidei professionem juxtà Bullam Pii Papæ IV, et juraverit ac promiserit fidelitatem ac obedientiam cœtui Episcoporum Belgii, seque pro viribus curaturum honorem ac prosperitatem Academiæ, plenam potestatem et auctoritatem tribuimus et elargimur, ut, servatis servandis, quoscumque gradus academicos conferre valeat; ut liberè quoque ac licitè ordinare possit quæcumque pro Universitatis bonis ac profectu in rebus ad instructionem vel disciplinam pertinentibus necessaria visa fuerint. Interim eidem Rectori strictissimè injungimus ut Nobis singulis annis exponat amplam, fidelem et sinceram relationem de totius Academiæ statu.

Nobis pariter, post expetitam Rectoris Magnifici sententiam, reservamus nominationem et revocationem Vice-Rectoris, qui adinstar coadjutoris consilio et auxilio præsto sit eidem Rectori, quique eo absente, ægrotante vel moriente, ipsius vices provisoriè suppleat, ne Academia aliquod detrimentum patiatur.

Ut autem in singulis studiorum classibus seu Facultatibus omnes disciplinæ pro earumdem dignitate ac necessitate scholaribus ritè ac plenissimè tradantur, talis constituendus erit docentium numerus, qui perfectæ institutioni Academicæ congruat. Ad consulendum et providendum uniuscujusque meritis et honestæ cuidam æmu-

lationi, volumus, ut inter ipsos docentes quædam habeatur titulorum ac jurium distinctio, scilicet ut alii sint Professores Ordinarii, alii Professores Extraordinarii, alii Lectores.

Ad nostram singulariter curam pertinere judicavimus, ut Professorum tam Ordinariorum quàm Extraordinariorum ac Lectorum, quorum omnium designatio ac præsentatio ad Rectorem Magnificum spectat, definitiva nominatio à Nobis dumtaxat rata ac firma habeatur. Volumus autem ut iidem non antè muneris sui partes suscipiant, quàm in manibus Rectoris Magnifici emiserint fidei professionem juxtà formam Pii Papæ IV, nec non juramentum à Nobis præscriptum de observandis fideliter Academiæ Statutis ac Ordinationibus, de impendendo Rectori Magnifico debito honore, deque auxilio eidem præstando, ac de curandâ pro viribus Academiæ prosperitate. Si verò, quod Deus avertat, aliquis inter docentes aliquando reperiatur officii sui ac juramenti immemor, eumdem à munere removendi potestatem Nobis reservamus.

Nominationem et revocationem Secretarii, aliorumque omnium Academiæ Officiatorum pertinere decrevimus ad Rectorem Magnificum. Eidem jus erit instituendi sumptibus Academicis Collegia seu Pædagogia, quorum Præsides nominabit et congrua statuta ordinabit. Illi autem præsides, antequàm munus gerendum suscipiant, fidei professionem ac juramen-

tum, prout professoribus præscribitur, emittant.

In singulis studiorum Facultatibus Professores Ordinarii annuè, juxtà pluralitatem votorum, eligere debebunt suum Decanum, cui jus erit Facultatis suæ congregationes indicere, iisdemque præsidere. In illis congregationibus agetur de negotiis ad Facultatem pertinentibus. de mediis ad disciplinarum incrementa spectantibus, deque ordinando programmate prælectionum semestri tempore habendarum. Præfatum programma, priusquàm publicetur, à Decanis ad Rectoris Magnifici approbationem deferri debet.

Ut res Academicæ optimo consilio peragantur, præfatos Facultatum Decanos unà cum Vice-Rectore pertinere volumus ad Rectoris Magnifici consilium ordinarium, cujus congregatio habebitur temporibus et diebus ad Rectoris arbitrium statuendis. Pro solemnioribus quibusdam negotiis aut circumstantiis ab eodem Rectore convocari poterunt omnes omnium Facultatum Professores, qui sub ipsius præsidentiâ congregati constituent Senatum seu Corpus Academicum.

Porrò in constituendâ hâc studiorum Universitate hùc tendunt conamina nostra, ut ea ipsa sit in ædificationem Corporis Christi, et per eam glorificetur intemerata Sponsa Salvatoris Nostri, quæ columna est ac firmamentum Veritatis. Quare Magistros et Scholares etiam atque etiam in Domino hortamur, eisque præcipimus, ut

corde et opere teneant ac profiteantur Catholicam Fidem; ut, alieni à profanis novitatibus, quibus Fidei integritas maculatur, sectentur scientiam quæ cum charitate ædificat, et ducantur sapientiâ cujus initium est timor Domini.

Cæterùm leges aliasque ordinationes pro Universitatis nostræ perpetuo regimine ac felici progressu et pro uniuscujusque Facultatis constitutione, quamprimùm maturo consilio condere curabimus.

Ut autem statuta et statuenda quæcumque prosperè ac feliciter semper eveniant, oculos manusque nostras levamus ad Sanctissimam Virginem Mariam, cujus nomen divinis benedictionibus et gratiis refertum est, et cui tamquam Dominæ ac Patronæ potentissimæ Academiam nostram suppliciter commendamus.

Hæc omnia et singula, acta et decreta in Congregatione Nostrâ habitâ Mechliniæ die decimâ mensis Junii anno incarnationis Dominicæ MDCCCXXXIV, Pontificatûs Sanctissimi Domini Nostri Gregorii PP. XVI anno IV, perpetuum robru habere atque ab omnibus ad quos spectabit, integrè et fideliter observari volumus.

† ENGELBERTUS, *Archiepiscop. Mechliniensis.*
† JOANNES-JOSEPHUS, *Episcop. Tornacensis.*
† JOANNES-FRANCISCUS, *Episcop. Gandavensis.*

† Cornelius, *Episcopus Leodiensis.*
† Joannes-Arnoldus, *Episcop. Namurcensis.*
† Franciscus, *Episcopus Adm. Brugensis.*

STATUTS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

11 juin 1834.

Art. 1er. L'Université comprend les Facultés de philosophie et des lettres, des sciences mathématiques, physiques et naturelles, de médecine, de droit et de théologie.

Art. 2. L'enseignement académique comprend :

Dans la *faculté de philosophie et des lettres*, l'introduction à la philosophie, la logique, la métaphysique, la philosophie morale, l'esthétique, l'histoire de la philosophie, l'économie politique, la statistique, la géographie physique et l'ethnographie, l'archéologie, les antiquités grecques et romaines, l'histoire (ancienne, du moyen-âge et moderne), l'histoire nationale, l'histoire de la littérature ancienne et moderne, les langues orientales, la littérature grecque et latine, la littérature nationale et française ;

Dans la *faculté des sciences mathématiques*,

physiques et naturelles, l'histoire des sciences mathématiques et physiques, l'introduction aux mathématiques supérieures, les mathématiques transcendantes et appliquées, la physique, l'astronomie, la chimie générale et appliquée, la minéralogie, la géologie, la zoologie, l'anatomie comparée, la botanique et la physiologie des plantes;

Dans la *faculté de médecine*, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine, l'anatomie, l'organogénésie, la physiologie, la pathologie, la thérapeutique, la pharmacologie, et la matière médicale, la clinique interne et externe, la chirurgie, la théorie et la pratique des accouchements, la médecine légale et l'hygiène.

Dans la *faculté de droit*, l'encyclopédie du droit, l'histoire du droit, le droit naturel, l'histoire et les éléments du droit canonique, les institutes du droit romain, les pandectes, le droit public interne et externe, le droit administratif, le droit civil moderne, le droit criminel, y compris le droit militaire, la procédure civile, y compris l'organisation et les attributions judiciaires, le droit commercial;

Dans la *faculté de théologie*, les antiquités judaïques et chrétiennes, l'histoire ecclésiastique, les langues orientales, l'écriture sainte, le droit canon, la théologie dogmatique et morale, l'éloquence sacrée.

ART. 3. La direction de l'Université est confiée

au recteur magnifique, nommé et révocable par le corps épiscopal.

Art. 4. Un vice-recteur, nommé et révocable par le corps épiscopal, après avoir entendu l'avis du recteur magnifique, assistera le recteur dans toutes les affaires courantes, et le remplacera provisoirement en cas d'absence, de maladie ou de décès. Il se conformera en tout aux instructions qui lui seront données par le recteur.

Art. 5. Il y aura, pour donner les cours prescrits par l'art. 2, tel nombre de professeurs que l'intérêt de l'enseignement exigera.

L'acte de nomination détermine le titre et les droits de professeur ordinaire, de professeur extraordinaire ou de lecteur.

Toute nomination de professeur indique la Faculté à laquelle il appartient, et les cours qu'il est appelé à donner. Cependant le recteur, après avoir pris l'avis de la Faculté, pourra de temps à autre autoriser un professeur à faire un cours extraordinaire.

Art. 6. Les professeurs ordinaires de chaque Faculté choisiront annuellement, à la pluralité des voix, leurs doyens et leurs secrétaires.

Art. 7. Les doyens convoquent et président les assemblées de leurs Facultés respectives. Dans ces assemblées, les professeurs discutent les intérêts de leur Faculté et règlent le programme qui annoncera tous les six mois l'ordre

et la distribution des leçons. Ce programme devra être soumis à l'approbation du recteur, et une copie en sera adressée aux évêques.

Art. 8. Les doyens des Facultés respectives forment, conjointement avec le vice-recteur, le conseil ordinaire du recteur. La réunion de ce conseil se fera aux jours fixés par le recteur.

Art. 9. Le recteur magnifique est autorisé à prendre toutes les mesures que l'intérêt de l'Université pourra exiger. Il fera annuellement au corps épiscopal un rapport détaillé sur l'état de l'Université.

Art. 10. Les professeurs des Facultés respectives, convoqués par le recteur magnifique et assemblés sous sa présidence, constituent le sénat académique.

Art. 11. Le corps épiscopal nomme les professeurs ordinaires et extraordinaires ainsi que les lecteurs, sur la proposition qui lui sera faite par le recteur. Toute nomination pourra être révoquée par le corps épiscopal, après avoir pris l'avis du recteur.

Art. 12. Le secrétaire du recteur et les autres fonctionnaires de l'Université sont nommés et révoqués par le recteur magnifique. Il pourra aussi établir aux frais de l'Université des collèges ou pédagogies, dont il nomme les présidents et arrête les règlements.

Art. 13. Les traitements annuels du recteur magnifique, du vice-recteur, des professeurs et

autres fonctionnaires de l'Université seront fixés lors de leur nomination.

ART. 14. On prendra les mesures nécessaires pour former un fonds destiné aux professeurs émérites, aux veuves ou aux enfants des professeurs, en suivant, autant que possible, le mode établi pour les autres universités du pays.

ART. 15. Outre le traitement fixé lors de leur nomination, les professeurs ordinaires et extraordinaires, ainsi que les lecteurs, auront droit de recueillir la rétribution qui sera fixée pour la fréquentation des leçons.

La disposition du présent article n'est pas applicable aux professeurs de la Faculté de théologie, dont les cours seront gratuits.

ART. 16. Les sommes qui, dans toutes les Facultés, auront été perçues de chaque étudiant pour l'inscription ou le recensement, pour les examens ou l'obtention des grades académiques, seront versées dans la caisse de l'Université.

ART. 17. Quiconque veut faire des études à l'Université doit se présenter devant la commission présidée par le recteur, pour être porté au rôle des étudiants. Les élèves de la Faculté de théologie sont tenus de produire une permission de la part de leur ordinaire. Pour les autres Facultés, les élèves doivent produire des certificats qui constatent leur bonne conduite, et qu'ils ont régulièrement achevé le cours des études préliminaires.

ART. 18. Les peines académiques sont les admonitions, la suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux, la prorogation du temps fixé pour les examens et l'exclusion de l'Université.

ART. 19. Il y a pour la théologie et le droit canon trois grades : celui de *bachelier*, celui de *licencié* et celui de *docteur* ; et pour les autres Facultés deux : celui de *candidat* et celui de *docteur*.

Sur le rapport des Facultés respectives, le recteur magnifique admettra les élèves à faire les examens pour les grades ; il assistera à ces examens, et, après avoir entendu la délibération et la résolution de la Faculté, il prononcera l'admission au grade et en fera délivrer le diplôme.

ART. 20. Tous les fonctionnaires et élèves de l'Université devront professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 21. L'enseignement académique devra être en harmonie avec les principes de la religion catholique. Les professeurs sont tenus non-seulement de ne rien enseigner de contraire à la religion, mais de profiter des occasions qu'offriront les matières qu'ils expliquent, pour faire voir aux élèves que la religion est la base des sciences, et pour leur inculquer l'amour de la religion et des devoirs qu'elle impose.

ART. 22. Avant d'entrer en fonctions le recteur magnifique fera, en mains de l'archevêque, la

profession de foi et le serment de remplir avec fidélité les intentions du corps épiscopal et de faire tout ce qui dépend de lui pour la prospérité de l'Université (1).

ART. 23. Le vice-recteur, les professeurs, les lecteurs et les présidents des colléges, en prenant possession de leur place, feront en mains du recteur magnifique la profession de foi et le serment d'observer fidèlement les règlements académiques, de vouer aide et respect au recteur, de remplir les obligations qui leur sont imposées, et de faire tout ce qu'ils pourront faire pour le bien de l'Université (2).

ART. 24. Les règlements de l'Université seront basés sur les articles précédents, et soumis à la sanction définitive du corps épiscopal.

---

(1) *Formula juramenti emittendi a Rectore Magnifico :* — « Ego N. » nominatus Rector Universitatis Catholicæ, fidelis et obediens » ero cætui Episcoporum Belgii, et pro viribus juxta illorum men- » tem curabo honorem et prosperitatem dictæ Universitatis. — *Sic » me Deus adjuvet et hæc Sancta Dei Evangelia.* »

(2) *Formula juramenti emittendi a Vice-Rectore, a Collegiorum Præsidibus, Professoribus et Lectoribus Universitatis Catholicæ.* — « Ego N. nominatus Vice-Rector (Professor ordinarius — Professor » extraordinarius — Lector — Præses collegii) Universitatis Catho- » licæ, fideliter observabo Statuta et Ordinationes dictæ Universi- » tatis, Rectori Magnifico debitum honorem impendam atque auxi- » lium præbebo, pro viribus quoque splendorem et prosperitatem » Academiæ curabo. — *Sic me Deus adjuvet et hæc Sancta Dei » Evangelia.* »

Ita resolutum et statutum, in Congregatione Illustrissimorum ac reverendissimorum Episcoporum Belgii habitâ Mechliniæ, die 11 mensis Junii anni 1834.

L. † S. *Signatum* † ENGELBERTUS,
Archiep. Mechl.

NOTE SUR LA COLLECTION GÉOLOGIQUE.

Parmi les objets qui ont enrichi la collection géologique de l'Université pendant l'année 1868, et qui offrent un intérêt à la fois scientifique et industriel, nous devons signaler une collection des roches caractérisant les terrains houiller, crétacé et tertiaire du Hainaut, choisie et donnée par Messieurs Cornet et Briart. Les belles recherches de ces deux savants ingénieurs leur ont valu de compléter nos connaissances sur les terrains secondaire et tertiaire du Hainaut, terrains qu'il faut souvent traverser pour atteindre les couches à houille. Grâce à Messieurs Cornet et Briart, l'on voit beaucoup plus clair qu'auparavant dans ces *morts-terrains* qui induisirent en erreur le grand géologue Dumont lui-même. Personne autant que ces Messieurs n'était à même de placer dans une galerie destinée à l'enseignement les roches types accompagnées de leurs variétés principales, celles avec lesquelles l'ingénieur qui se voue à l'exploitation ne saurait assez se familiariser. C'est le résultat que doit amener nécessairement l'examen attentif de la série de roches et de fossiles que nous devons à la générosité des auteurs de la *Description du terrain crétacé du Hainaut*.

On remarque en particulier : une collection précieuse des grès et des schistes entre lesquels sont intercalées les principales couches de houille; une série des argiles et des sables à couleurs variées qui forment la base du terrain crétacé, et qui donnent lieu à une fabrication très-active de poteries communes. A côté des argiles sableuses, on remarque de ces fruits de pins, *Pinus Andräi*, *Pinus Corneti*, etc., examinés récemment par M. l'abbé Coomans, et qui semblent dénoter, par le caractère alpestre de la végétation à laquelle ils appártiennent, que le Hainaut était alors beaucoup plus montueux qu'aujourd'hui. Plus avant apparaissent des échantillons très-remarquables de ces grès singuliers appelés *meule de Braquegnies*, baignés sans doute autrefois par des sources siliceuses à la manière des eaux bouillantes de l'Islande, et dont les fossiles sont transformés en opale et en agate. Suit une série d'échantillons représentant les assises argileuses, siliceuses et calcaires de la craie moyenne et de la craie supérieure dont les donateurs proposent en ce moment même à l'Académie royale une division plus rationnelle que les précédentes. La collection se termine par de bons types du *calcaire grossier* ou *tuffeau de Ciply* où l'on trouve, comme à Maastricht, des animaux marins, des Bryozoaires, d'une admirable conservation et dont le tissu est délicat comme la dentelle, et enfin par de

nombreux échantillons représentant les principaux aspects du *calcaire grossier de Mons*. Cette dernière assise, que les travaux d'exploitation seuls ont fait connaître parce qu'elle n'apparaît jamais au jour, est remarquable par le nombre et la belle conservation de ses fossiles appartenant tous à des espèces auparavant inconnues (Deshayes). La découverte de cette assise constitue un des titres les plus sérieux de MM. Briart et Cornet à l'estime des géologues européens, parce que par sa position intermédiaire entre les assises les plus récentes du terrain secondaire et les plus anciennes du tertiaire, elle tend à combler le hiatus existant entre ces deux derniers groupes, hiatus qui est une des énigmes de la géologie générale depuis un demi-siècle.

TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

Correspondance des ères anciennes, etc. V
Calendrier. IX
Planètes principales. XXXIV

PREMIÈRE PARTIE.

Corps épiscopal de Belgique 3
Prière à la très-sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université. 4
Personnel de l'Université. 5
Colléges et établissements académiques. 17
Programme des cours de l'année académique 1868-1869. 23
Société littéraire de l'Université catholique de Louvain. 46
Rapport sur les travaux de la Société littéraire de l'Université catholique pendant l'année académique 1867-1868 *présenté, au nom de la commission directrice, par M. A. Mathieu, secrétaire, dans la séance du* 25 *octobre* 1868. 58
Société de littérature néerlandaise (*Taal- en letterlievend Studenten - Genoot-*

schap der katholieke Hoogeschool, onder de zinspreuk : met Tijd en Vlijt). 83
Verslag der werkzaamheden van het Taal- en letterlievend Studenten - Genootschap met Tijd en Vlijt, *gedurende het afgeloopen schooljaar* 1867-1868, *gedaan ter Halle, in de plechtige zitting van den* 13 *december*, *door Alb. Fredericq, sekretaris des Genootschaps.* 88
Société médicale de l'Université catholique de Louvain. 135
Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1867-1868 *fait, au nom de la commission directrice, le* 22 *octobre* 1868, *par le secrétaire Alphonse Mœller.* 139
Société de Saint Vincent de Paul. 172
Rapport présenté au nom du conseil sur les travaux des conférences pendant l'année 1867-1868. 175
Liste des étudiants admis aux grades académiques par l'Université, pendant l'année 1867-1868. 186
Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. 189
Liste des étudiants admis aux grades académiques par les jurys d'examen, pendant l'année 1868. 193
Statistique des admissions en théologie et en droit canon. 210

Statistique des admissions par les jurys d'examen. 212
Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen. 214
Tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-1835 *à* 1867-1868. 216
Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1867-1868 *et répartis d'après leur pays d'origine.* 218
Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique. 220
Inscriptions par facultés prises pendant les deux premiers mois de la nouvelle année académique 1868-1869. 222
Nécrologe. 223

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université. 227
Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. 246
Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou enfants des professeurs de l'Université catholique. 265
Liste des règlements publiés dans les Annuaires. 269
Le collége ecclésiastique belge de Rome. 272
Le séminaire américain de Louvain. 273

APPENDICE.

Discours prononcé à la salle des promotions, le 22 janvier 1868, par N. J. Laforet, recteur de l'Université catholique de Louvain, après le service célébré à l'église de Saint-Pierre pour le repos de l'âme de M. H. J. Kumps, professeur ordinaire à la faculté des sciences. 277

Discours prononcé à la salle des promotions, le 22 janvier, après les obsèques de M. H. J. Kumps, professeur à la faculté des sciences à l'Université catholique de Louvain, par M. le professeur P. J. Van Beneden, doyen de la même faculté. 296

Discours prononcé à la salle des promotions, le 20 février 1868, par N. J. Laforet, recteur de l'Université catholique de Louvain, après le service célébré à l'église de Saint-Pierre pour le repos de l'âme de M. V. J. François, professeur ordinaire et doyen de la faculté de médecine. 305

Discours prononcé le 20 février 1868, après les obsèques de M. V. J. François, professeur de pathologie interne à l'Université catholique de Louvain, par M. E. M. Van Kempen, doyen de la faculté de médecine. 332

Discours prononcé à la salle des promotions, le 3 *juillet* 1868, *par N. J. Laforet, recteur de l'Université catholique de Louvain, après le service célébré à l'église de Saint-Pierre pour le repos de l'âme de M. A. L. Van Biervliet, professeur ordinaire à la faculté de médecine.* 351
Discours prononcé le 3 *juillet* 1868, *après les obsèques de M. L. A. Van Biervliet, professeur de physiologie humaine et de pathologie générale à l'Université catholique de Louvain, par M. E. M. Van Kempen, doyen de la faculté de médecine.* 377
Entrée solennelle de Mgr Dechamps, archevêque de Malines, à Louvain. 392
Triduum célébré par l'Université catholique les 6, 7 *et* 8 *mars* 1868 *en l'honneur des quatre martyrs de Gorcum qui ont étudié à Louvain.* 401
Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique. 405
Bref par lequel S. S. Grégoire XVI *accorde aux évêques de la Belgique la faculté d'ériger une Université.* ib.
Circulaire des évêques, par rapport à l'établissement d'une Université. 408
Constitution apostolique relative à la collation des grades en théologie et en droit canon. 415

Décret d'érection de l'Université. 421
Statuts de l'Université catholique. 430
Note sur la collection géologique. 438

—



